



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

2012/2013

UNIVERS JEU

« améliorer les usages du jeu via l'ergonomie et l'interactivité du produit avec les plateformes du marché. »



UNIVERS MULTIMÉDIA

« proposer des produits fonctionnels et innovants accessibles à tous. »



UNIVERS SON

« développer des produits design et fonctionnels avec le meilleur rapport qualité/prix. »



UNIVERS PERSONNALISATION

« créer des collections à style immédiatement identifiable. »



Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 27 septembre 2013, conformément aux articles 212-13 de son Règlement Général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Ce Document de Référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité des signataires.

Des exemplaires du présent Document de Référence sont disponibles sans frais :

- au siège social de la société BIGBEN INTERACTIVE ;
- sur le site internet de la Société (www.bigben.fr) ;
- ainsi que sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

En application de l'article 28 du règlement CE N°809/2004 de la Commission Européenne, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de Référence :

- Les comptes consolidés et rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour les exercices clos le 31 mars 2012 et le 31 mars 2011, inclus respectivement dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D.12-0725 le 17 juillet 2012 et dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D.11-0589 le 20 juin 2011 ;
- Les détails des explications relatives aux évolutions du chiffre d'affaires et des résultats pour les exercices clos le 31 mars 2012 et le 31 mars 2011, inclus respectivement dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D.12-0725 le 17 juillet 2012 et dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D.11-0589 le 20 juin 2011.



SOMMAIRE

Au sein du présent document, ont été utilisées différentes trames de couleurs en fonction des informations traitées, chapitre par chapitre, et ce afin d'en faciliter la lecture.

La légende correspondant aux couleurs utilisées est la suivante :



Activités et marchés.



Informations financières.



Informations juridiques et risques.



Gouvernance et contrôle.



Autres informations.

CHAPITRE 1

PERSONNES RESPONSABLES

p. 6

- 1.1. Dénomination de la personne responsable
- 1.2. Attestation de la personne responsable
- 1.3. Calendrier indicatif de communication financière

CHAPITRE 2

CONTRÔLEURS LEGAUX DES COMPTES

p. 8

- 2.1. Commissaires aux comptes titulaires
- 2.2. Commissaires aux comptes suppléants
- 2.3. Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés au cours de la période d'observation
- 2.4. Honoraires des contrôleurs légaux

CHAPITRE 3

INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

p. 10

- 3.1. Données financières sélectionnées
- 3.2. Informations financières de périodes intermédiaires
- 3.3. Marché des instruments financiers

CHAPITRE 4

FACTEURS DE RISQUE

p. 13

- 4.1. Facteurs de risques liés à l'activité
- 4.2. Risques financiers
- 4.3. Risques juridiques, réglementaires et fiscaux
- 4.4. Risques liés à la gouvernance de la Société
- 4.5. Risques résultant de l'exercice par la Société de son activité
- 4.6. Assurances et couverture des risques
- 4.7. Autres risques

CHAPITRE 5

INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

p. 22

- 5.1. Histoire et évolution de la société
- 5.2. Investissements

CHAPITRE 6.

APERCU DES ACTIVITES

p. 25

- 6.1. Présentation générale de l'activité de la Société
- 6.2. Des marchés ciblés connaissant des cycles différenciés
- 6.3. Evénements exceptionnels ayant eu une influence notable sur les activités et les marchés de la Société
- 6.4. Degré de dépendance de la Société à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication
- 6.5. Appréciation de la position concurrentielle de la Société

CHAPITRE 7.

ORGANIGRAMME

p. 40

- 7.1. Description du Groupe
- 7.2. Société mère et filiales historiques de l'émetteur
- 7.3. Nouvelles filiales post acquisition de ModeLabs Group

CHAPITRE 8.

PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

p. 43

- 8.1. Propriétés immobilières louées
- 8.2. Questions environnementales

**CHAPITRE 9.****EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT**

p. 45

- 9.1. Situation financière
- 9.2. Résultat d'exploitation

CHAPITRE 10.**TRESORERIE ET CAPITAUX**

p. 50

- 10.1. Capitaux propres consolidés de l'Emetteur
- 10.2. Sources et montants de flux de trésorerie
- 10.3. Conditions d'emprunt et structure de financement
- 10.4. Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux
- 10.5. Sources de financement attendues, nécessaires pour honorer les engagements

CHAPITRE 11.**RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES**

p. 54

- 11.1. Recherche et développement
- 11.2. Brevets, licences et marques

CHAPITRE 12.**INFORMATIONS SUR LES TENDANCES**

p. 59

- 12.1. Principales tendances intervenues depuis la fin du dernier exercice
- 12.2. Eléments susceptibles d'influer sur les perspectives de l'Emetteur

CHAPITRE 13.**PREVISIONS OU ESTIMATIONS DE BENEFICES**

p. 61

CHAPITRE 14.**ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE**

p. 62

- 14.1. Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs
- 14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale

CHAPITRE 15.**REMUNERATION ET AVANTAGES**

p. 66

- 15.1. Rémunérations et avantages en nature attribués pour les deux derniers exercices clos aux mandataires sociaux de la Société
- 15.2. Sommes provisionnées ou constatées par la Société aux fins de versement de pensions, de retraite ou d'autres avantages

CHAPITRE 16.**FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION**

p. 69

- 16.1. Direction et administration de la Société
- 16.2. Informations sur les contrats de services
- 16.3. Informations relatives aux Comités
- 16.4. Gouvernement d'entreprise
- 16.5. Rapport sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise

CHAPITRE 17.**SALARIES**

p. 82

- 17.1. Effectifs
- 17.2. Participations et stock options des mandataires sociaux et dirigeants mandataires sociaux
- 17.3. Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de BIGBEN INTERACTIVE
- 17.4. Informations sociales et environnementales



Activités et marchés.



Informations financières.



Informations juridiques et risques.



Gouvernance et contrôle.



Autres informations.

**CHAPITRE 18.
PRINCIPAUX ACTIONNAIRES**

p. 88

- 18.1. Répartition du capital et des droits de vote au 31 mars 2013
- 18.2. Droits de vote des principaux actionnaires
- 18.3. Contrôle de la Société
- 18.4. Pactes, conventions entres actionnaires et actions de concert
- 18.5. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

**CHAPITRE 19.
OPERATIONS AVEC DES APPARENTES**

p. 91

- 19.1. Description des conventions
- 19.2. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

**CHAPITRE 20.
INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE,
LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR**

p. 95

- 20.1. Informations financières historiques
- 20.2. Informations financières proforma
- 20.3. Etats financiers consolidés
- 20.4. Vérification des informations financières consolidées annuelles
- 20.5. Date des dernières informations financières
- 20.6. Informations financières intermédiaires et autres
- 20.7. Politique de distribution des dividendes
- 20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage
- 20.9. Changements significatifs de la situation financière ou commerciale

**CHAPITRE 21.
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

p. 135

- 21.1. Capital Social
- 21.2. Acte constitutif et statuts

**CHAPITRE 22.
CONTRATS IMPORTANTS**

p. 146

**CHAPITRE 23.
INFORMATIONS DE TIERS, DECLARATIONS
D'EXPERTS, DECLARATION D'INTERETS**

p. 147

**CHAPITRE 24.
DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC**

p. 148

- 24.1. Mise à disposition du public de documents propres à la Société
- 24.2. Publications des 12 derniers mois

**CHAPITRE 25.
INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS**

p. 149

- 25.1. Société faîtière et autres filiales



Activités et marchés.



Informations financières.



Informations juridiques et risques.



Gouvernance et contrôle.



Autres informations.



1

CHAPITRE 1

PERSONNES RESPONSABLES

1.1.

Dénomination de la personne responsable

Responsable du Document de Référence

Monsieur Alain FALC, Président du Conseil d'administration et Directeur Général de BIGBEN INTERACTIVE.

BIGBEN INTERACTIVE
Rue de la Voyette, CRT-2
59 818 Lesquin Cedex, France.
Téléphone : +33 (0)3 20 90 72 00
Télécopie : +33 (0)3 20 87 57 99

Responsable de l'information financière

Monsieur Alain FALC, Président du Conseil d'administration et Directeur Général de BIGBEN INTERACTIVE.

BIGBEN INTERACTIVE
Rue de la Voyette, CRT-2
59 818 Lesquin Cedex, France.
Téléphone : +33 (0)3 20 90 72 00
Télécopie : +33 (0)3 20 87 57 99

1.2.

Attestation de la personne responsable

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Cette lettre ne contient pas d'observation.

Les informations financières historiques figurant dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers en date du 20 juin 2011, sous le numéro D.11-0589, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, rapport relatif aux comptes consolidés au 31 mars 2011, rapport figurant au paragraphe 20.4 dudit document.

Les informations financières historiques figurant dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers en date du 17 juillet 2012, sous le numéro D.12-0725, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, rapport relatif aux comptes consolidés au 31 mars 2012, rapport figurant au paragraphe 20.4 dudit document. Ce rapport comprenait l'observation suivante :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 4.2.2.b) aux états financiers relative à la rupture des ratios bancaires. »



Les informations financières historiques présentées dans le présent document de référence ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, rapport relatif aux comptes consolidés au 31 mars 2013, rapport figurant au paragraphe 20.4 du présent document.

Fait à Lesquin, le 27 septembre 2013.

Monsieur Alain FALC, Président du Conseil d'administration et Directeur Général de BIGBEN INTERACTIVE

1.3 •

Calendrier indicatif de communication financière

29 juillet 2013 :

Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2013/2014

21 octobre 2013 :

Chiffre d'affaires du 2ème trimestre 2013/2014

18 novembre 2013 :

Résultats intermédiaires du 1er semestre 2013/2014

20 janvier 2014 :

Chiffre d'affaires du 3ème trimestre 2013/2014

22 avril 2014 :

Chiffre d'affaires du 4ème trimestre 2013/2014

26 mai 2014 :

Résultats annuels de l'exercice 2013/2014



2

CHAPITRE 2

CONTRÔLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1.

Commissaires aux comptes titulaires

Commissaire aux comptes actuellement en exercice

Fiduciaire Métropole Audit (FMA), représentée par Monsieur Arnaud BIRLOUEZ

22, rue du Château
59100 Roubaix

Date de début du premier mandat : 30 septembre 2005

Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée Générale à tenir au cours de l'année 2017 pour statuer sur les comptes clos le 31 mars 2017.

Commissaire aux comptes actuellement en exercice

KPMG Audit IS SAS, représentée par Monsieur Laurent PREVOST

Immeuble Le Palatin
3, cours du Triangle
92 939 Paris La Défense

Date de début du premier mandat : 9 novembre 1998, dernièrement renouvelé le 28 juillet 2010

Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée Générale à tenir au cours de l'année 2016 pour statuer sur les comptes clos le 31 mars 2016.

2.2.

Commissaires aux comptes suppléants

Commissaire aux comptes suppléant actuellement en exercice

Monsieur Pierre GILMANT

22, rue du Château
59100 Roubaix

Début de mandat : 30 septembre 2005

Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée Générale à tenir au cours de l'année 2017 pour statuer sur les comptes clos le 31 mars 2017.

Commissaire aux comptes suppléant actuellement en exercice

KPMG Audit ID SAS

Immeuble Le Palatin
3, cours du Triangle
92 939 Paris La Défense

Date de début du premier mandat : 28 juillet 2010

Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée Générale à tenir au cours de l'année 2016 pour statuer sur les comptes clos le 31 mars 2016.

2.3.

Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés au cours de la période d'observation

Néant.

2.4.

Honoraires des contrôleurs légaux

Les honoraires suivants ont été versés aux contrôleurs légaux par la Société pour les deux derniers exercices :

Honoraires des contrôleurs légaux :

En K€	31-mars-12				31-mars-13			
	KPMG	%	FMA	%	KPMG	%	FMA	%
Commissariat aux comptes	168 500	97%	10 7 490	100 %	285 000	93%	10 8 300	100 %
Emetteur	168 500	97%	95 490	89%	218 000	71%	95 500	88%
<i>Audit sur les comptes sociaux et consolidés (1)</i>	107 000		92 800		218 000		95 500	
<i>Interventions définies par le RG AMF (2)</i>	61 500		2 690		0		0	
Sociétés intégrées globalement (3)	0	0%	12 000	11%	67 000	22%	12 800	12%
Autres diligences liées à la mission de CAC	5 900	3%	0	0%	22 000	7%	0	0%
Emetteur	5 900	3%	0	0%	22 000	0%	0	0%
Sociétés intégrées globalement	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Sous-total	174 400	100 %	10 7 490	100 %	307 000	100 %	10 8 300	100 %
Autres prestations	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
TOTAL	174 400	100%	107 490	100%	307 000	100%	108 300	100%

(1) Les honoraires de KPMG intègrent des compléments d'honoraires dans le cadre de la validation des opérations d'apport / cession de l'activité Distribution Mobiles.

(2) Les honoraires de KPMG correspondent au 31 mars 2012 aux diligences effectuées telles qu'indiqué dans le règlement général de l'AMF suite à l'offre publique alternative lancée par BIGBEN INTERACTIVE sur le sous-groupe Modelabs.

(3) il s'agit des honoraires pour Game's.fr et de Bigben Connected

3

CHAPITRE 3

INFORMATIONS
FINANCIÈRES
SÉLECTIONNÉES

3.1.

Données financières sélectionnées

L'examen de la situation financière du Groupe se base sur les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos au 31 mars 2013 (présentés selon les normes IFRS).

Il est rappelé que les détails des explications relatives aux évolutions du chiffre d'affaires et des résultats pour les exercices clos le 31 mars 2012 et le 31 mars 2011 sont disponibles respectivement dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D.12-0725 le 17 juillet 2012 et dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D.11-0589 le 20 juin 2011.

Il est également rappelé que les informations financières du groupe BIGBEN INTERACTIVE au titre des deux derniers exercices clos au 31 mars 2012 et au 31 mars 2013 tiennent compte d'évolutions de périmètre significatives, avec d'une part l'intégration des activités de Modelabs Group, et ce à compter du 1er septembre 2011 (contribution sur 7 mois au cours de l'exercice 2011/2012), et d'autre part, la cession future des activités de négoce de terminaux mobiles (activités abandonnées), activités issues de Modelabs Group mais jugée non stratégique au cours de l'exercice 2012-2013 (se reporter au chapitre 7 du présent document de référence).

Ces opérations majeures sur le périmètre du Groupe impliquent d'importantes modifications dans l'analyse des chiffres tels que présentés dans ce chapitre.

Données financières sélectionnées :

En M€	31 mars 2011 consolidés Normes IFRS	31 mars 2012 consolidés Normes IFRS	31 mars 2013 consolidés Normes IFRS
Chiffre d'affaires	101,3	344,1	163,6
Résultat opérationnel courant	15,8	19,0	11,5
Marge opérationnelle	15,6%	5,5%	7,0%
Résultat financier	-2,0	-1,9	-1,3
Résultat net	9,9	10,2	14,2
Actifs non courants	14,5	96,6	108,8
Capitaux Propres Groupe	50,2	95,9	108,0
Endettement financier	5,8	85,8	54,8
Trésorerie	7,5	12,2	15,7
Total du bilan	75,7	274,5	215,3

Pour une meilleure information du lecteur, il est présenté ci-après de manière succincte les grandes tendances observées au niveau financier au cours des 2 exercices précédents celui faisant l'objet du présent document de référence.



2010/2011

Dans un environnement de marché encore difficile, en baisse de 6 % en 2010 selon GfK en ce qui concerne les loisirs interactifs, BIGBEN INTERACTIVE a su afficher au cours de son exercice 2010/2011 une progression notable de son activité, à 101,3 M€, soit une hausse de 8 % par rapport à l'exercice précédent.

Cette performance est le résultat de prises de parts de marché sur le segment de l'Accessoire, de la hausse importante de l'activité d'Édition (+ 82,4 %) et du bon comportement des produits Audio développés par le Groupe (activité en hausse de 37,5 %). Ces éléments ont plus que compensé la décroissance observée sur l'activité de Distribution, activité moins stratégique pour BIGBEN INTERACTIVE et ayant souffert d'un effet de base négatif (effet poids de la Distribution Exclusive au Benelux lors de l'exercice 2009/2010).

Dans ce contexte, avec un poids des produits en propre augmentant dans le total de l'activité, BIGBEN INTERACTIVE enregistre des résultats très satisfaisants : le résultat opérationnel s'établit à 15,8 M€, soit une hausse de 8,0 % par rapport à l'exercice précédent. La marge opérationnelle se maintient à des niveaux élevés, et ce y compris après certaines dotations aux provisions sur stocks, pour représenter 15,6 % du chiffre d'affaires du Groupe au titre de l'exercice 2010/2011.

Le résultat net s'affiche lui en baisse de 17,5 %, baisse résultant de pertes de changes importantes (environ 1,8 M€ liée à l'évolution de la parité €/€) et du poids des impôts sur les sociétés, BIGBEN INTERACTIVE ayant alors épuisé ses déficits reportables. En conséquence, le résultat net du Groupe s'élève à 9,9 M€ au titre de l'exercice 2010/2011, contre 12,0 M€ lors de l'exercice précédent.

2011/2012

Au cours de l'exercice 2011/2012, BIGBEN INTERACTIVE a enregistré un chiffre d'affaires de 344,1 M€, en hausse exceptionnelle sur la période du fait de l'intégration sur 7 mois des activités de ModeLabs Group. Leader en France de la conception et de la distribution d'accessoires de téléphonie mobile, ModeLabs Group a contribué sur la période à hauteur de 264,6 M€ à l'activité du Groupe, le périmètre historique de BIGBEN INTERACTIVE enregistrant lui une activité de 79,4 M€, en baisse d'environ 22 %. Ainsi, l'intégration des activités de téléphonie mobile a parfaitement contré la décroissance des activités dédiées au jeu vidéo, dans une période de transition pour ce marché dans l'attente du renouvellement de certaines plateformes (la Wii U de Nintendo, sortie fin 2012, mais également la PlayStation 4 de Sony et la nouvelle Xbox One de Microsoft, toutes deux attendues fin 2013 ou début 2014).

Bénéficiant de la contribution des activités de ModeLabs Group, BIGBEN INTERACTIVE affiche un résultat opérationnel courant de 19,0 M€, en hausse sensible de près de 20 %. Même si la marge en part relative se trouve diluée du fait de la présence dans le chiffre d'affaires d'une part importante de distribution de téléphones mobiles et d'activités dans le segment des jeux vidéo en baisse notable, la marge opérationnelle progresse en valeur absolue.

Après prise en compte de frais financiers en hausse du fait de l'opération d'acquisition de ModeLabs Group (par financement bancaire à hauteur de 40,0 M€) et d'impôts pour un montant de 6,3 M€, le résultat net s'établit à 10,2 M€, également en hausse par rapport à l'exercice précédent (9,9 M€ lors de l'exercice 2010/2011).

2012/2013

Au cours du dernier exercice clos, BIGBEN INTERACTIVE a enregistré un chiffre d'affaires de 163,6 M€, en baisse à données publiées par rapport aux 344,1 M€ communiqués par le Groupe un an auparavant. Cette évolution résulte de l'abandon de l'activité de négoce de terminaux mobiles, logée au sein de l'entité juridique ModeLabs Mobiles en cours de cession.

A périmètre comparable, l'activité du Groupe est en croissance de près de 8 %, l'activité au cours de l'exercice 2011/2012 s'élevant elle à 151,6 M€ sur une base pro forma.

Au cours de l'exercice 2012/2013, les activités dites de Conception (Accessoires de jeu vidéo et de téléphonie, Édition et Audio) ont retrouvé leur importance dans la contribution au chiffre d'affaires global de BIGBEN INTERACTIVE, ces activités représentant ainsi 89 % du total de l'activité. L'année précédente avait été marquée par la prédominance des activités de négoce de téléphones mobiles, activités aujourd'hui considérées comme en cours de cession (activités abandonnées). En volume, sur une base pro forma, ces activités dites de Conception ont progressé de 3,9 %, soit un volume d'affaires de 145,5 M€ au cours de l'exercice 2012/2013, contre 140,0 M€ lors de l'exercice précédent, portées notamment par l'essor des produits Accessoires de téléphonie et produits Audio, alors que dans le même temps, les activités Accessoires pour consoles de jeu vidéo et Édition étaient en baisse.

L'abandon des activités de négoce de terminaux mobiles implique que le poids des activités complémentaires de Distribution au sein du Groupe retrouve lors de l'exercice 2012/2013 une contribution plus modeste, représentant ainsi 18,1 M€. Ce segment d'activités reste toutefois en croissance significative du fait d'un catalogue porteur en distribution exclusive de logiciels de jeu vidéo, progressant ainsi de 55 % par rapport à l'exercice précédent, à données comparables.

Avec une activité dans son ensemble en forte baisse à données publiées, du fait du reclassement des activités de négoce de terminaux mobiles en activités abandonnées, BIGBEN INTERACTIVE enregistre en 2012/2013 une contraction de son résultat opérationnel courant à 11,5 M€, contre 19,0 M€ lors de l'exercice précédent. Ce résultat opérationnel représente 7,0 % du chiffre d'affaires, contre 5,5 % un an auparavant, et ce en raison d'un mix d'activité plus favorable à la marge. Le redressement de la marge opérationnelle du Groupe reste toutefois limité, du fait de la contraction notamment de l'activité sur Accessoires pour consoles de jeu vidéo et du fait des efforts du Groupe en matière de développement de nouveaux produits. Par ailleurs, sur le marché allemand, le Groupe a dû consentir certains efforts commerciaux sur ses gammes de produits afin de développer ses référencements.

Il est donc important de considérer l'exercice 2012/2013 comme un exercice d'investissement pour le Groupe, à la fois en matière de développement sur de nouvelles gammes de produits (efforts en matière d'équipes R&D), mais également sur l'aspect commercial, en particulier à l'international (effort sur la marge brute de certains produits).

Dans le même temps, les synergies opérationnelles engagées à la suite de l'intégration de ModeLabs Group ne sont pas totalement effectives. Les économies sur un certain nombre de postes liées en particulier à l'abandon des activités de négoce de terminaux mobiles et suite au déménagement dans de nouveaux locaux des équipes travaillant sur les Accessoires de téléphonie ne devraient être pleinement visibles qu'à compter de l'exercice en cours.

Malgré ces évolutions opérationnelles, le résultat net 2012/2013 de



BIGBEN INTERACTIVE s'élève à 14,2 M€, en forte croissance par rapport aux 10,2 M€ publiés au cours de l'exercice précédent.

Alors que le résultat opérationnel 2012/2013 est en baisse notable par rapport au résultat publié en 2011/2012, la contribution des activités de distribution de terminaux mobiles (postes « Mise en équivalence » et « Résultat des activités abandonnées ») s'élève à 7,9 M€, montant correspondant à la quote part des résultats de l'entité MODELABS MOBILES, entité en cours de cession, revenant au Groupe.

Structure financière

En raison des ajustements de périmètre (cession à venir des activités de distribution de terminaux mobiles, activités fortement consommatrices de BFR), au 31 mars 2013, la structure financière du Groupe s'est significativement allégée. L'endettement financier baisse ainsi de plus de 30 M€, et le gearing net s'établit à 36 % des fonds propres, contre 77 % à la fin de l'exercice précédent.

Au niveau des actifs, il est rappelé que le bilan du Groupe présente aujourd'hui un goodwill post opération ModeLabs Group de l'ordre de 35,9 M€ et des autres immobilisations incorporelles pour 24,9 M€, dont une bonne part correspond à la clientèle activée de ModeLabs Group.

3.2.

Informations financières de périodes intermédiaires

Le présent document de référence ne contient pas d'informations financières portant sur des périodes intermédiaires.

3.3.

Marché des instruments

A la date du présent document, les actions Bigben Interactive sont admises sur le marché Euronext C de NYSE Euronext Paris, sous le code ISIN FR0000074072.

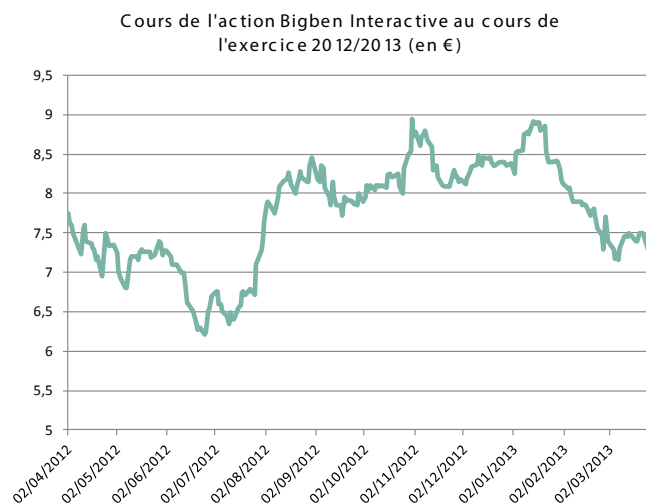
Pour rappel, au cours de l'exercice 2011/2012, la Société a constaté une augmentation de capital significative, en résultat de l'offre publique alternative lancée sur le capital de la société ModeLabs Group. Ainsi, suite à cette opération, un total de 4 191 534 actions nouvelles Bigben Interactive ont été créées. Par ailleurs, toujours au cours de l'exercice 2011/2012, la Société a constaté une autre augmentation de capital, opération correspondant à l'exercice d'une partie des BSA Managers émis en novembre 2008. Ainsi, 120 000 actions nouvelles ont été émises par l'exercice intégral de la tranche 2 des BSA Managers.

Au cours de l'exercice 2012/2013, 110 000 actions nouvelles ont été créées dans le cadre du rachat de 1 % de la filiale Modelabs SA, au travers d'une opération d'apport (se reporter au chapitre 7 du présent document de référence) et 57 200 actions nouvelles ont été émises dans le cadre de l'attribution effective d'actions gratuites. En conséquence, le nombre total d'actions composant le capital social de la Société est passé de 15 872 416 titres à la clôture de l'exercice 2011/2012 à 16 039 616 actions à la clôture de l'exercice 2012/2013.

Les données boursières de l'action Bigben Interactive pour l'exercice 2012/2013 sont les suivantes :

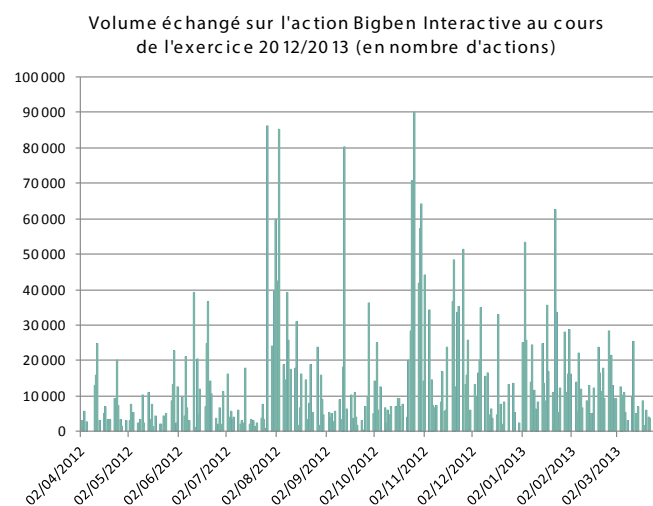
- Cours d'ouverture au 1er avril 2012 : 7,73 € - Nombre de titres au 1er avril 2012 : 15 872 416 ;
- Cours de clôture au 31 mars 2013 : 7,30 € - Nombre de titres au 31 mars 2013 : 16 039 616 ;
- Cours le plus haut : 8,94 € le 31 octobre 2012 ;
- Cours le plus bas : 6,10 € le 20 juin 2012.

Evolution du cours de bourse du 1er avril 2012 au 31 mars 2013 :



Au cours de l'exercice 2012/2013, l'action Bigben Interactive a reculé de près de 6 %, et ce dans un contexte de marché toujours marqué par la crise financière.

Evolution des volumes d'échanges du 1er avril 2012 au 31 mars 2013 :



Alors que les volumes d'échanges sur l'action Bigben Interactive avaient quasiment doublé lors de l'exercice précédent, et ce à la suite de l'acquisition de ModeLabs Group, opération ayant assez significativement accru le flottant, les volumes d'échanges ont continué à s'accroître lors de l'exercice 2012/2013. Ils sont ainsi passés d'environ 13 000 actions échangées chaque jour au cours de l'exercice 2011/2012 à environ 14 500 actions échangées chaque jour au cours de l'exercice 2012/2013.

4

CHAPITRE 4

FACTEURS
DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent document, y compris les risques décrits dans le présent chapitre, avant de se décider à acquérir ou à souscrire des actions de la Société. La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

La Société ne peut exclure, toutefois, que d'autres risques puissent se matérialiser à l'avenir et avoir un effet défavorable significatif sur la Société, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

La Société n'identifie pas à ce jour de facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement de manière directe ou indirecte, sur les opérations de la Société. Il convient toutefois de noter que les conséquences de la crise financière de la zone euro, notamment sur la volatilité des marchés financiers, l'accès au financement et la croissance économique rendent difficile l'appréhension des perspectives à moyen terme pour les entreprises.

4.1 •

Facteurs de risques liés à l'activité**Risques liés aux fournisseurs et sous-traitants**

Pour ses activités historiques, BIGBEN INTERACTIVE n'est dépendant d'aucun sous-traitant en particulier. La Société a en permanence la possibilité de recourir à des fabricants différents en cas de besoin et de réorganiser sa production en quelques semaines si nécessaire.

Environ une quinzaine de sous-traitants industriels travaillent à la fabrication des accessoires commercialisés par le Groupe. Ces sous-traitants sont soumis à une sélection stricte motivée par des impératifs de qualité, de procédés de fabrication, de prix et de délai. La Société s'attache à avoir des fabricants différents pour chaque produit stratégique de son catalogue, à répartir les fabrications entre plusieurs sous-traitants ou à prévoir une solution de remplacement en cas de défaillance d'un sous-traitant.

Il n'existe aucun lien contractuel avec les usines qui fournissent les produits, autre que des commandes passées régulièrement, depuis de nombreuses années pour la plupart.

Les partenariats industriels de longue durée avec les fournisseurs asiatiques qui, pour certains, travaillent en exclusivité pour BIGBEN INTERACTIVE, permettent d'assurer la sécurité des approvisionnements. A noter que les opérations confiées à la sous-traitance ne concernent que des opérations sans élément de maîtrise technologique.

La présence de BIGBEN INTERACTIVE auprès de ces fournisseurs et de ces sous-traitants, par l'intermédiaire de sa filiale de Hong Kong, chargée entre autres du suivi des fabrications, lui permet de coordonner facilement la production et d'exercer son contrôle qualité.

L'évolution du périmètre des activités de BIGBEN INTERACTIVE, avec l'intégration au cours de l'exercice 2011/2012 des activités de ModeLabs Group, et en particulier de ses activités de négoce de téléphones portables, a impliqué d'importants changements dans la hiérarchie des plus gros contributeurs au poste de fournisseurs du



Groupe. Ainsi, l'exercice 2011/2012 a vu les principaux fabricants de téléphones mobiles (Nokia, Motorola, Samsung, Sony Ericsson) devenir les grands fournisseurs de l'ensemble BIGBEN INTERACTIVE (sur une base consolidée), supplantant ainsi les fournisseurs traditionnels intervenant dans les univers des accessoires de jeu vidéo ou de téléphonie.

Avec l'abandon des activités de négoce de terminaux mobiles au cours de l'exercice 2012/2013 (se reporter au chapitre 7 du présent document de référence), BIGBEN INTERACTIVE a retrouvé au cours du dernier exercice une hiérarchie de ses plus gros contributeurs au poste de fournisseurs plus conforme à sa stratégie de concepteur / distributeur d'Accessoires (jeu vidéo et téléphonie) et de produits Audio, ainsi que d'Editeur de jeux vidéo.

Le délai de règlement moyen de ces fournisseurs est en repli assez tangible à fin mars 2013 (- 10 jours environ par rapport à fin mars 2012), les paiements étant réalisés par virement bancaire ou lettre de crédit. Ce délai moyen avait été en hausse importante à la fin de l'exercice précédent, et ce même de manière exceptionnelle, du fait des achats opportunistes importants réalisés en smartphones par la filiale ModeLabs. Ainsi, l'abandon des activités de négoce de terminaux mobiles effectuée au cours du dernier exercice permet au groupe BIGBEN INTERACTIVE de retrouver un bas de bilan plus conforme à ses activités stratégiques.

Risques clients

Historiquement, la Société travaille en France avec l'ensemble des intervenants de la grande distribution, qui ne présentent pas à son sens un risque de solvabilité, tandis qu'elle sécurise ses transactions avec les boutiques indépendantes grâce au recours systématique au paiement par carte bancaire. BIGBEN INTERACTIVE ne souscrit donc pas d'assurance-crédit pour ses transactions sur le territoire métropolitain. Elle a en revanche recours à l'assurance-crédit de type export souscrite auprès de la Coface pour ses ventes dans les Dom Tom et en dehors de la France métropolitaine. Dans ses autres pays d'implantation (Allemagne et Benelux), le Groupe souscrit une assurance-crédit sur pratiquement tous ses clients.

Les principaux clients de BIGBEN INTERACTIVE étaient historiquement les enseignes majeures de la grande distribution et de la distribution spécialisée en France et au Benelux, de la distribution spécialisée en Allemagne (Cora, Leclerc, Carrefour, Gifi, Media Markt, FNAC, etc). A l'issue du rapprochement intervenu courant 2011 avec ModeLabs Group, tout comme pour les fournisseurs, la typologie des principaux clients du Groupe avait largement évolué, du fait des activités importantes de négoce de téléphones mobiles exercées par l'entité reprise. Ainsi, les premiers clients du Groupe étaient au cours de l'exercice 2011/2012 de grands acheteurs de produits de téléphonie. Ces parts de chiffre d'affaires traduisaient l'importance de certains acteurs sur le marché de la téléphonie mobile et surtout le fait que les principaux clients historiques de BIGBEN INTERACTIVE se sont retrouvés dilués dans le classement 2011/2012. Ce classement était ainsi largement dominé par les clients de ModeLabs Group sur les activités à très forts volumes d'affaires (négoce de téléphones portables).

Avec l'abandon des activités de négoce de terminaux mobiles (se reporter au chapitre 7 du présent document de référence), le classement des premiers clients du Groupe est redevenu plus conforme avec l'historique affiché depuis de nombreuses années, à savoir d'une part les grands acteurs de la grande distribution et de la distribution spécialisée en France et en Europe, et d'autre part les grands opérateurs français de la téléphonie.

Compte tenu de l'évolution très contrastée sur la répartition des premiers clients du Groupe ces trois derniers exercices, et ce notamment du fait du poids très important des clients de l'activité de négoce de terminaux mobiles au cours de l'exercice 2011/2012, seules les données correspondant au dernier exercice 2012/2013 sont présentées ci-après. Ainsi, au titre de l'exercice 2012/2013, la concentration de la clientèle au niveau du Groupe BIGBEN INTERACTIVE est la suivante :

Concentration de la clientèle de BIGBEN INTERACTIVE :

Clients	CA 2012-2013 (en M€)	%	% cumulé
Client 1	15,2	9,3%	9,3%
Client 2	7,6	4,7%	14,0%
Client 3	6,9	4,2%	18,2%
Client 4	6,9	4,2%	22,4%
Client 5	5,5	3,3%	25,8%
Client 6	5,0	3,0%	28,8%
Client 7	4,2	2,6%	31,3%
Client 8	3,8	2,3%	33,7%
Client 9	3,4	2,1%	35,7%
Client 10	2,9	1,8%	37,5%
Total du CA	163,6		

Le délai de paiement moyen des clients est lui en légère hausse à fin mars 2013 (+ 5 jours environ par rapport à fin mars 2012). Il est vrai qu'à fin mars 2012, cet indicateur avait bénéficié de la variation du mix des activités du Groupe, vers des activités à plus fort taux de rotation du chiffre d'affaires avec des délais de paiement plus courts, en particulier en ce qui concerne les activités de négoce de terminaux mobiles, activités aujourd'hui abandonnées.

Risques liés aux stocks et à leur gestion

La Société effectue un suivi très régulier des ventes de ses produits afin de calibrer ses commandes et de ne disposer que du stock suffisant pour satisfaire les besoins de sa clientèle dans le trimestre à venir. Elle a ainsi dans le passé reconfiguré sa plateforme logistique de Libercourt (62) afin d'optimiser l'entreposage, accélérer les préparations de commandes, permettre tout reconditionnement tout en y centralisant la logistique de ses filiales européennes (Allemagne et Benelux) afin de réduire au minimum les stocks. L'augmentation sans précédent des volumes liée à la croissance de l'activité en France et son développement à l'international, ont amené le Groupe à abandonner cette implantation de 9 500 m² sans possibilité d'extension pour privilégier un nouveau site à Lauwin Planque (59).

Ainsi, le Groupe a transféré en septembre 2011 sa logistique sur la 1ère tranche (18 000 m²) de ce nouveau site, auquel va bientôt s'ajouter une 2ème tranche 9 000 m² (début des travaux entrepris en mars 2013). Grace aux investissements opérationnels et techniques réalisés, à cette organisation centralisée et à l'expérience de ses équipes, la Société se juge à même de suivre l'évolution à la hausse de l'activité tout en répondant aux contraintes de ses clients distributeurs, toujours enclins à passer leurs commandes tardivement dans un souci de limitation de leurs propres stocks.

Aux risques liés à la gestion opérationnelle des stocks, il convient d'ajouter le risque d'obsolescence des produits en stocks, risque provenant du décalage qui peut survenir entre les approvisionnements de produits lancés auprès des fournisseurs et l'insuffisance éventuelle des commandes de ses clients. La durée de vie, parfois de quelques mois, d'un produit contraint la Société à un suivi vigilant de ses stocks, dès



le lancement des produits.

De ce fait, la Société s'efforce de maintenir une politique de stocks en flux tendus, y compris en recourant à des sous-traitants de premier ordre pour la gestion des flux logistiques relatifs aux produits de téléphonie. Cette politique expose la Société aux risques de défaut d'exécution de ses fournisseurs, de rupture de stocks ou de défaut des transporteurs, ainsi qu'à certains risques de force majeure. La perte, la rupture de stocks ou la réception tardive de stocks pourraient avoir un effet défavorable significatif sur la réputation, l'activité, les résultats et la situation financière de la Société.

Risques industriels - Composants

Tous les produits fabriqués et commercialisés par BIGBEN INTERACTIVE répondent aux normes de compatibilité électromagnétique applicables dans l'Union européenne. En outre, conformément à la législation en vigueur, les accessoires pour consoles de jeu et pour téléphones mobiles comme les produits audio répondent à toutes normes mécaniques, chimiques, électriques et d'inflammabilité, garantissant une parfaite sécurité aux utilisateurs.

Le risque de composants défectueux, inhérent à l'activité et partagé par tous les autres constructeurs (Accessoires et produits Audio) est maîtrisé grâce à un contrôle exercé directement par BIGBEN INTERACTIVE Hong Kong sur les usines de fabrication asiatiques ou indirectement, par le biais de tiers spécialisés. Ce risque ne s'est jamais traduit par des difficultés réelles au cours des années passées.

BIGBEN INTERACTIVE est néanmoins en mesure, dans certains cas, d'anticiper les besoins de ses clients et également de substituer les composants indisponibles.

Il n'y a eu aucune tension sur le marché des composants au cours de l'exercice 2012/2013 dont BIGBEN INTERACTIVE aurait pu subir les effets négatifs.

Risques propres aux marchés adressés par la Société

• Dépendance à l'égard des calendriers de sorties des consoles de jeu vidéo ou des téléphones portables

Dans le cadre de ses activités actuelles, BIGBEN INTERACTIVE intervient sur plusieurs marchés de technologie dont les structures individuelles induisent des degrés de dépendance fort différents :

- Sur le marché des jeux vidéo sur consoles où le Groupe intervient en tant que distributeur (exclusif ou non exclusif) mais surtout en tant qu'éditeur de jeux et concepteur d'accessoires pour consoles, l'activité reste dépendante des calendriers et de la réussite des sorties des consoles de jeu de manière générale. Ainsi, tout retard ou toute déception après le lancement par un intervenant comme Nintendo, Sony ou encore Microsoft d'une nouvelle plateforme de jeu, et pour laquelle le Groupe aurait investi de manière significative en termes de produits accompagnant cette sortie, serait de nature à avoir un impact pouvant être significatif sur le niveau d'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de BIGBEN INTERACTIVE.

Il convient toutefois de nuancer ce risque compte tenu aujourd'hui de l'expérience du Groupe et de la grande diversité des produits aujourd'hui compatibles avec les produits commercialisés par BIGBEN INTERACTIVE. Le Groupe s'adresse ainsi à un nombre important de consoles, que cela soit des consoles portables ou des consoles de salon.

- Sur le marché de la téléphonie mobile, le métier d'accessoiriste exercé par le Groupe dépend certes de la sortie des téléphones et des

tablettes de fabricants tels que Apple, Nokia, Sony Ericsson, Motorola ou encore Samsung, l'activité dans le domaine de la téléphonie est néanmoins beaucoup plus diffuse, puisque répartie selon un grand nombre de modèles de produits, contre seulement 5 ou 6 consoles de jeu (de salon et portables) actives sur le marché du jeu vidéo. Toutefois, comme le Groupe a pu le constater au cours des derniers exercices, l'appétit des consommateurs pour ses produits reste bien évidemment dépendant de la base installée de supports (téléphones, tablettes) sur le marché et de l'évolution de cette base installée en fonction du lancement et du succès des nouveaux produits commercialisés auprès du public.

- Le marché des produits audio ne connaît pas ce type de dépendance vis-à-vis de fabricants. L'accès différé à une nouvelle technologie développée par un consortium regroupant constructeurs et opérateurs (comme pour le standard MP3) pourrait néanmoins avoir un impact sur l'adaptation des produits aux nouvelles demandes du marché considéré mais il s'agit ici plus de la capacité de chaque acteur à réagir aux évolutions du marché que d'une dépendance pure.

Ainsi, BIGBEN INTERACTIVE a pu diluer ce risque de dépendance en devenant un acteur global de la convergence numérique après le rapprochement avec ModeLabs Group. Sa base d'activités très élargie dans les environnements complémentaires que sont les univers du jeu vidéo, de la téléphonie mobile et de l'audio lui permet aujourd'hui d'intervenir auprès d'un nombre de fabricants de produits électroniques beaucoup plus important que dans son périmètre historique.

• Concurrence

BIGBEN INTERACTIVE évolue sur le terrain de multiples acteurs internationaux, européens ou nord-américains. La Société considère néanmoins pouvoir défendre ses parts de marché actuelles et en conquérir de nouvelles du fait d'une diversification unique dans le secteur avec :

- Un positionnement des produits privilégiant les fortes marges (accessoires de jeu vidéo et pour mobiles) tout en offrant une largeur de gamme et une qualité de produits à des prix compétitifs,
- Un leadership sur les trois principaux marchés du jeu vidéo en Europe continentale (France, Allemagne et Benelux) et une présence accrue sur le reste de la Zone PAL (Europe, Australie, etc),
- Un leadership en France et au Benelux pour les produits Audio, une présence croissante dans le monde germanophone et en Italie,
- Un leadership en France pour les Accessoires de téléphonie et des avancées prometteuses à l'export,
- La recherche d'un référencement toujours plus large auprès de la grande distribution, en direct dans ses pays d'implantation ou par l'intermédiaire de distributeurs locaux (accessoires de jeu vidéo et pour mobiles),
- Une veille marketing permanente par le biais des contacts consommateurs lors de salons et manifestations dédiés aux loisirs interactifs (accessoires de jeu vidéo et pour mobiles), etc ;
- L'exploitation de la convergence numérique pour mettre en commun clients et produits des activités d'édition/ fabrication de produits électroniques (accessoires de jeu vidéo et pour mobiles, mémoires, lecteurs audio, etc).

• Baisse régulière des prix des produits électroniques grand public

Sur le marché des produits électroniques grand public comme les accessoires et produits audio, l'érosion observée sur les prix de vente peut entraîner celle de la marge. Les réponses à cette menace s'appuient sur la différenciation de l'offre et la recherche de la taille critique :

- La Société concentre depuis plusieurs années ses efforts sur le développement de produits innovants, le lancement de gammes



ciblées à la sortie de chaque console, la création de valeur ajoutée grâce à de nouvelles fonctionnalités sur des produits existants et un marketing actif autour des produits qui, par la différenciation de l'offre, permettent de maintenir des niveaux de marge satisfaisants (en particulier avec le lancement régulier de packages Jeu Vidéo + Accessoire). De la même manière, les positionnements de niche adoptés sur les produits de la gamme Audio (tourne-disques encodeurs, chaînes Hi-Fi au design spécifique, micro chaînes,...) vise particulièrement à défendre un couple volume / marge brute satisfaisant pour le Groupe.

- Sur les produits grand public qui s'apparentent aujourd'hui à des produits génériques comme les manettes premier prix, la Société utilise sa capacité de sourcing et de négociation liée aux volumes achetés pour améliorer ses conditions d'achat.

• **Risques liés à l'incapacité pour la Société à s'adapter aux rapides mutations technologiques**

Le marché des accessoires de jeu vidéo et de téléphonie mobile sur lequel évolue la Société se caractérise par une évolution rapide des technologies, par des normes sectorielles en pleine évolution et par une demande changeante de la clientèle. L'apparition de nouvelles technologies pourrait freiner la compétitivité des technologies actuellement utilisées, y compris les produits et services offerts par la Société. La réactivité et l'adaptation aux avancées technologiques et aux changements dans les normes de marché, l'intégration de nouvelles technologies ou de nouveaux standards par la Société, pourraient nécessiter beaucoup de temps, d'efforts et d'investissements.

Si la Société n'est pas en mesure d'acquérir les droits de nouvelles technologies ou à défaut d'anticiper et de réagir efficacement aux avancées technologiques du secteur ou d'assurer une mise sur le marché de nouveaux accessoires cohérente avec le lancement de nouvelles consoles de jeu ou de nouveaux terminaux mobiles, sa compétitivité, ses activités et ses résultats risquent d'en être affectés.

• **Saisonnalité de l'activité durant l'exercice**

Historiquement, l'activité de la Société était marquée par une forte saisonnalité, la période de fin d'année calendaire restant une période très importante en termes d'activité (fêtes de Noël). L'un des objectifs du rapprochement de BIGBEN INTERACTIVE et de ModeLabs Group consistait à réduire la saisonnalité de l'activité au cours de l'année. Ainsi, alors qu'historiquement le 3ème trimestre (octobre - décembre) représentait près de 45 % du chiffre d'affaires annuel de BIGBEN INTERACTIVE avant acquisition de ModeLabs Group, cette proportion a été réduite à 36,7 % au cours du dernier exercice 2012/2013.

4.2.

Risques financiers

En complément des informations présentées ci-après et relatives aux risques financiers, le lecteur peut également se référer aux informations disponibles aux paragraphes correspondant aux annexes des comptes consolidés, au sein du chapitre 20 du présent document de référence.

Risques de liquidité - Financement du BFR

Les filiales sont essentiellement financées par des concours court terme et le recours à l'affacturage. A l'exception de BIGBEN INTERACTIVE GmbH, elles ne bénéficient pas de la garantie donnée par la Société en tant que maison-mère, aux établissements qui leur accordent des financements.

Nonobstant les mérites et les surfaces financières de ces filiales, la pérennité de leur refinancement local (hors affacturage) dépend néanmoins de la perception du standing financier de leur maison-mère que peuvent avoir leurs bailleurs de fonds.

Il n'existe aucune sûreté réelle en contrepartie des dettes financières inscrites au bilan. La consolidation en prêt long terme de 9,2 M€ de dette bancaire rachetée en 2006 est quant à elle intégralement amortie au 31 mars 2013

Au 31 mars 2013, les emprunts levés par BIGBEN INTERACTIVE et ses filiales couverts par des clauses d'exigibilité totalisent 32 963 k€ :

• 32 000 k€ au titre du crédit d'acquisition pour l'opération ModeLabs, avec les covenants suivants (au niveau des comptes consolidés) :

Covenant	Valeur cible	Statut
Ratio de Levier net (<i>Endettement net / EBITDA</i>)	≤ 1,80	Non respecté
Ratio de Levier brut (<i>Endettement brut / EBITDA</i>)	≤ 2,00	Non respecté
Ratio Endettement net (<i>Cashflow net / Service de la dette</i>)	> 1,00	Non respecté
Ratio de Structure (<i>Endettement net / Fonds propres</i>)	< 1,00	Respecté

Les trois premiers covenants ne sont pas respectés au 31 mars 2013 et en conséquence, un waiver a été demandé et obtenu avant le 31 mars 2013 auprès des banques prêteuses.

• 963 k€ pour le financement de l'installation photovoltaïque, avec le covenant suivant (au niveau des comptes consolidés) :

Covenant	Valeur cible	Statut
Ratio de Levier brut	≤ 2,75	Non respecté

Le ratio n'étant pas respecté au 31 mars 2013 et en conséquence ; un waiver a été demandé et obtenu avant le 31 mars 2013 auprès des banques prêteuses.

Social	2012/13	2011/12
CA (en M€)	59,7	62,0
Endettement net	10,0	50,1
dette nette / CA (en jours)	60	291

Consolidé	2012/13	2011/12
CA (en M€)	163,5	344,1
Endettement net	39,1	73,7
dette nette / CA (en jours)	86	77

Les chiffres de dette nette incorporent non seulement la dette financière mais aussi les dettes considérées comme équivalentes soit la dette vis-à-vis des deux investisseurs personnes physiques parties à la consolidation de la dette bancaire ainsi que la dette sur immobilisations.



Risques de taux

Dans le cadre du financement de son exploitation, le Groupe a toujours utilisé des financements à taux variable (Euribor), qu'il s'agisse de concours bancaires de type New Money aujourd'hui remboursés, de la dette rééchelonnée ou du crédit bancaire pour l'acquisition de ModeLabs Group.

Consolidé	2012/13 M€	2011/12 M€ Publié	Variation M€
Endettement brut	54,8	86,0	-31,2
Résultat net du financement	-1,3	-1,8	-0,7

Le Groupe a utilisé pour la 1ère fois en 2011-12 des instruments de couvertures de type swap afin de fixer une partie de son endettement en termes de taux d'intérêt. Une élévation de 1 % du taux de référence (Euribor 3 mois) engendrerait un surcroît d'intérêts de 264 k€ sur la période 2013 à 2017.

Une couverture de taux a été mise en place par la société-mère BIGBEN INTERACTIVE SA sur l'emprunt de 40 M€ relatif à l'acquisition de ModeLabs Group, post obtention des waivers, selon un échéancier cohérent par rapport à la maturité des financements du Groupe.

Période	Montant couvert (k€)	Nb tranches	Taux tranche 1	Taux tranche 2	Taux tranche 3	Taux tranche
Avril 2013 à Juillet 2013	32 000	4	0,95	1,42	0,95	0,98
Juillet 2013 à Janvier 2014	24 000	4	0,95	1,42	0,95	0,98
Janvier 2014 à Juillet 2014	24 000	2	0,95			0,98
Juillet 2014 à Juillet 2015	16 000	1	0,95			
Juillet 2015 à Juillet 2016	8 000	1	0,95			

Afin d'optimiser la couverture en fonction des opportunités de marché, les montants couverts sont divisés en tranches distinctes faisant l'objet de swaps à des taux différents.

La valeur « mark to market » des couvertures de taux non utilisées est de - 440 K€ au 31 mars 2013 et a été comptabilisée en charges financières dans la rubrique « Intérêts sur financement moyen terme »

Risques de change

La part du chiffre d'affaires facturé en monnaie autre que l'Euro (essentiellement en USD et en GBP pour le Royaume-Uni) représente 3,3 % de l'ensemble. En revanche, plus de la moitié des achats du Groupe sont libellés en USD et font systématiquement l'objet de couvertures par achat à terme dans le cadre d'enveloppes. Les cours de référence interne sont révisés à chaque campagne d'achat afin de maîtriser l'impact des variations monétaire sur les marges.

L'endettement du Groupe est exclusivement en Euro.

Le risque de change est concentré sur la société faitière BIGBEN INTERACTIVE du fait de la centralisation des approvisionnements qu'elle effectue pour les filiales européennes.

La Société se couvre sur le dollar à l'achat, en fonction de taux budgétaires déterminés en concertation avec des professionnels, l'objectif étant de ne pas se couvrir à des cours moins favorables que les taux ainsi fixés. Il s'agit principalement d'instruments dérivés de type Terme accumulateur ou Tarn permettant de profiter des fluctuations significatives de la devise.

Se référer également aux annexes des comptes consolidés tels que présentés au chapitre 20 du présent document de référence (note 6.6).

Risques sur actions

Le Groupe possède un portefeuille titres exclusivement composés d'actions propres classées en valeurs mobilières dans les comptes sociaux et en minoration des capitaux propres dans les comptes consolidés. Le cas échéant, le résultat social peut être affecté par la baisse du titre si la valeur du titre à la clôture est inférieure à la valeur d'inscription à l'actif, mais aucune incidence ne serait à noter sur les comptes consolidés.

La Société BIGBEN INTERACTIVE a, au cours des deux exercices précédents (2010/2011 et 2011/2012) transféré au gestionnaire de son contrat de liquidité l'intégralité des 37.138 actions détenues en propre pour matérialiser son apport. Ce contrat comprend 35.141 actions au 31 mars 2013 contre 33.000 actions au 31 mars 2012.

La filiale ModeLabs Group a vu ses actions radiées de la cote le 9 août 2012 à l'issue d'un Retrait Obligatoire et le contrat de liquidité correspondant est devenu sans objet. Les engagements de liquidité pris au titre des managements incitatives initialement fixé à 4,40 € par titre ont été revalorisés à 5,00 € dans le cadre de l'Offre Publique d'Achat Simplifiée de juillet 2012 ayant précédé le Retrait Obligatoire.

Risques liés aux engagements pris par la Société - Hors bilan

La Société avait pris essentiellement des engagements en faveur de ses prêteurs sous la forme de nantissements d'actions de filiales, d'hypothèques sur des actifs immobiliers faisant l'objet de financements hypothécaires, de cession Dailly de la créance de carry back. Compte tenu de l'évolution de la situation financière de la Société par rapport à fin 2006 et du remboursement d'une grande partie de ses dettes historiques, certains de ces engagements ont pris fin au fil de l'eau lors de ces derniers exercices.

Engagements donnés :

Engagements donnés (en K€)	par	Bénéficiaire	Montant au 31 mars 2013	Montant au 31 mars 2012	Objet de l'engagement
Caution bancaire	BBi SA	Commerzbank AG	0	0	Concours CT à BBi GmbH
Hypothèque	Atoll Soft	CBC Banque	0	12	Financement du Site de Tubize et crédit d'exploitation

Engagements reçus :

Néant.



Engagements de loyers non annulables :

Date de clôture	31-mars -12			31-mars -13		
Echéance	Échéance < 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Échéance < 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Loyers non annulables (en K€)	1 069	344	0	691	2 462	0

4.3.

Risques juridiques, réglementaires et fiscaux

Faits exceptionnels et litiges

Même si la Société peut être impliquée dans certains litiges, comme toute société, il est précisé qu'il n'existe pas, à ce jour et au titre des douze derniers mois, de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont l'émetteur a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de l'émetteur et/ou du groupe.

Risques liés à la propriété intellectuelle

La Société maîtrise sa recherche et développement ainsi qu'une partie de sa production. En effet, son bureau d'études basé à Hong Kong est proche des sites de fabrication et assure ainsi un suivi attentif du risque technologique. Etant donnée l'évolution de la nature de ses activités, évoluant d'un statut de distributeur à un statut de développeur, relevant beaucoup plus de problématiques de propriété intellectuelle, BIGBEN INTERACTIVE dépose depuis plusieurs années de nombreux brevets afin de protéger ses produits. La Société en a exploité par ailleurs un certain nombre pour certains de ses produits (Bodypad et Shootpad de XKPAD).

Dans le domaine de la propriété industrielle, les logos, les marques du Groupe sont déposés en France et pour partie en Europe et / ou dans le monde entier. La Société a étendu la protection de sa marque phare Bigben Interactive à l'Internet, en procédant à l'enregistrement de noms de domaine correspondants.

Les marques déposées par le Groupe sont des créations et développements propres, aucune de celles-ci n'est aujourd'hui valorisée comme actif incorporel. La surveillance des marques de la Société a été confiée à un cabinet spécialisé en propriété industrielle.

En 2006, la Société a conclu une licence importante avec Nintendo dans le cadre de la sortie de la console de salon Nintendo Wii, licence couvrant également le développement d'accessoires licenciés et adaptés à la console Nintendo DS.

D'autres contrats de licences peuvent être également conclus de manière ponctuelle pour l'acquisition des droits d'exploitation de matrices de jeux vidéo dans le cadre de l'activité d'Édition. A ce titre, des royalties sont payées aux éditeurs et/ou aux développeurs dont BIGBEN INTERACTIVE distribue et/ou édite les jeux, selon les cas.

Enfin, il est précisé que BIGBEN INTERACTIVE peut conclure des accords de Distribution Exclusive avec certains éditeurs de jeux, comme Square Enix (jeu Final Fantasy), ou Milestone (jeu MotoGP), afin de distribuer les jeux développés par ce type d'acteurs. Dans ce contexte, une partie de l'activité du Groupe reste dépendante des calendriers de sorties des jeux mis sur le marché par ces acteurs.

Modelabs Group, de son côté, développe une partie de ses activités sur les accessoires de téléphonie également au travers de licences de marques (EdenPark, Kenzo, etc...).

En tout état de cause, la dépendance de la Société à l'activité résultant de l'exploitation de licences (que cela soit pour des accessoires de jeu vidéo ou de téléphonie ou plus largement de jeux vidéo) reste relative (égale à 2,5 % du chiffre d'affaires en cumulé au titre du dernier exercice, volume de chiffre d'affaires correspondant uniquement à l'activité Édition au cours de cet exercice), BIGBEN INTERACTIVE considérant être toujours totalement indépendant dans les développements et la commercialisation de produits pour la très large majorité de son chiffre d'affaires.

Réglementation et risques liés à son évolution

Il est important de noter que le Groupe développe ses activités en conformité avec les normes les plus strictes relatives aux directives émises par l'Union Européenne, en ce qui concerne :

- La protection de l'environnement,
- La santé et la sécurité du consommateur.

Le respect strict de ces directives impacte toutes les phases de la vie des produits développés par BIGBEN INTERACTIVE :

- Conception,
- Fabrication,
- Distribution,
- Utilisation par le consommateur.

BIGBEN INTERACTIVE se conforme aux différentes normes et directives suivantes :

- **Directive DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques)**

Lancée dans les pays de l'Union européenne, la directive DEEE a pour but de favoriser le recyclage des équipements électriques et électroniques (EEE) et d'encourager les concepteurs à créer des produits facilement recyclables. Entrée en vigueur en novembre 2006, cette directive impose aux fabricants et aux importateurs d'EEE de prendre en charge les coûts de ramassage et de traitement des déchets d'équipement électriques et électroniques. BIGBEN INTERACTIVE a pris les mesures pour se conformer aux normes de la directive DEEE dès son entrée en vigueur dans l'Union européenne.

- **Directive 2006/66/CE (piles et accumulateurs - déchets correspondant)**

Abrogeant la directive 91/157/CEE, cette directive impose le recyclage des piles et des accumulateurs et implique des restrictions à l'utilisation du mercure dans les piles. Entrée en vigueur en septembre 2008, la directive 2006/66/CE met également en place des incitations à la collecte et au recyclage de ces produits.

- **Directive 94/62/CE (emballages et déchets d'emballage - éco emballage)**

Cette directive, au travers de la mise en place de contributions financières parfois importantes, implique des efforts significatifs de la part des industriels pour le recyclage des emballages utilisés sur leurs produits. Ainsi, les matériaux utilisés doivent être valorisables pour être recyclés ou incinérés.



• **Règlement CE 1907/2006 (R E A C H)**

Ce règlement concerne toute production ou importation de substance chimique, y compris incorporée dans toute matière, préparation ou article, étant précisé que toute utilisation aval de ces substances est concerné par l'application de ce règlement. Il implique une analyse des risques et des tests importants pour tout fabricant ou tout importateur. Il convient alors que le fabricant apporte la preuve de l'innocuité de la substance, sous peine de retrait du marché du produit ou de la substance concernée.

• **Directive 88/378/CEE (sécurité des jouets)**

Cette directive concerne plus particulièrement les produits utilisés par les enfants âgés de moins de 14 ans. L'application de cette directive implique de nombreux tests de sécurité, en particulier de résistance mécanique, d'inflammabilité, portant sur les propriétés chimiques des éléments utilisés, ainsi que sur les propriétés électriques des produits.

En ce qui concerne les produits à destination des enfants, il est important de noter que cette directive a été complétée par la directive 2005/84/CE relative à l'interdiction de l'utilisation de phtalates dans la fabrication des jouets et des articles pour enfants (directive entrée en vigueur en janvier 2007).

• **Directive ROHS (restriction sur l'usage de certaines substances dangereuses)**

Avec l'apparition de produits électriques et électroniques d'une durée de vie de plus en plus courte, les pays industriels ont considéré urgent de légiférer dans ce domaine. Ainsi, la directive européenne sur la ROHS est un signal fort dans le sens d'une prise en compte du respect de l'environnement dans les processus de production ; elle complète la directive DEEE pour le recyclage. En réduisant le nombre de substances chimiques dangereuses utilisées dans les équipements électriques et électroniques, la production de déchets toxiques est minimisée. La réduction en amont des substances dangereuses entraîne aussi une réduction des coûts de recyclage. Tous les produits fabriqués par BIGBEN INTERACTIVE à partir de la date de mise en vigueur de la directive (juillet 2006) répondent aux normes de la réglementation ROHS applicables dans l'Union européenne.

• **Directive 2004/108/CE (compatibilité électromagnétique - CEM)**

Cette directive implique que la conception des produits électriques et électroniques prenne des dispositions particulières afin que ces produits ne produisent pas d'interférences électromagnétiques et ne puissent pas être perturbés par ces interférences. En la matière, BIGBEN INTERACTIVE fait tester la conformité de ses produits avec cette directive CEM.

• **Directive 2006/95/CE (basse tension - DBT)**

Cette directive impose que la conception des équipements électriques soit réalisée de manière à protéger les personnes, les animaux domestiques et la propriété. Par ailleurs, aucun dommage ne doit être possible en résultat d'un contact électrique ou d'une exposition à des risques mécaniques, chimiques et sanitaires entraînés par le bruit, la vibration ou des facteurs ergonomiques. En la matière, BIGBEN INTERACTIVE fait tester la conformité de ses produits avec cette directive DBT.

Matérialisation de la conformité avec les directives européennes pour la sécurité, la santé, la protection du consommateur, BIGBEN INTERACTIVE appose sur ses produits le marquage CE, permettant la libre circulation de ses produits au sein de l'Union Européenne.

• **Réglementation applicables aux activités de téléphonie**

Les produits de téléphonie doivent être conformes aux normes de certification destinées à garantir la sécurité de l'utilisateur (CE), ou le bon fonctionnement avec les réseaux GSM (FTA et GCF), EDGE et 3G ainsi qu'aux normes réglementaires en vigueur de tous les pays dans lesquels s'étend son activité.

Ces autorisations réglementaires sont attribuées sur la base de tests réalisés par des laboratoires certifiés reposant sur les bases d'un cahier des charges technique. Lorsqu'une certification n'est pas donnée, des développements complémentaires sont alors nécessaires. Ce cas de figure ne s'est encore jamais présenté.

Si le Groupe ne parvenait pas à renouveler les autorisations réglementaires relatives à ses produits actuels ou à obtenir de telles autorisations pour ses nouveaux produits, son activité, son résultat opérationnel et sa situation financière pourraient en être affectés.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun risque résultant d'une réglementation applicable au jour du dépôt du présent document de référence susceptible d'avoir un impact significatif sur l'ensemble des produits commercialisés par BIGBEN INTERACTIVE.

Risques fiscaux

A la date de dépôt du présent document de référence, la Société estime qu'elle n'est pas sujette à des risques fiscaux significatifs.

4.4 •

Risques liés à la gouvernance de la Société

Risques liés à la dépendance à l'égard des dirigeants et des collaborateurs clefs

La Société n'a pas souscrit d'assurance « hommes-clés » compte tenu du caractère très spécifique de son cœur de métier, la conception d'accessoires pour consoles de jeu vidéo et pour l'univers de la téléphonie mobile.

Elle attache en revanche beaucoup d'importance à la fidélisation de ses collaborateurs clés et conformément au protocole de restructuration financière du 14 janvier 2006, il leur a été attribué une partie significative des bons de souscription d'actions remis par les nouveaux actionnaires au Président de la Société à cet effet.

Selon la même logique, en novembre 2008, la Société a émis un package d'incentive (BSA) à destination de 10 dirigeants et mandataires sociaux, dans un souci de fidélisation de ces équipes.

Par ailleurs, BIGBEN INTERACTIVE a jusqu'en octobre 2011 fait également usage des délégations de compétence accordées par l'assemblée générale des actionnaires afin d'accorder, de manière régulière, des actions gratuites à certains de ses salariés et managers (se reporter au paragraphe 17.3 du présent document de référence).

Il convient d'indiquer toutefois que la Société n'a pas demandé le renouvellement des autorisations d'attribution d'actions gratuites à l'Assemblée Générale ayant approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 mars dernier, mais a en revanche obtenu une enveloppe financière pour la mise en place d'un nouveau programme d'émission de BSA Managers (se reporter au chapitre 21 du présent document).



Risques liés à l'influence exercée sur la Société par un nombre limité d'actionnaires

Monsieur Alain FALC, fondateur et Président - Directeur Général, était jusqu'à la réalisation du schéma d'adossement capitalistique de 2006, l'actionnaire majoritaire de la Société.

Aux termes du protocole de restructuration financière du 14 janvier 2006, Monsieur Alain FALC :

- A converti ses titres BIGBEN INTERACTIVE au porteur en septembre 2006 et ainsi abandonné ses droits de vote double et de facto sa majorité en termes de contrôle de la Société ;

- A vu sa participation en capital ramenée à 17 % à l'issue de l'augmentation de capital effectuée le 29 décembre 2006 grâce à la conversion des deux tiers de la dette bancaire rachetée par le consortium d'investisseurs mené par Deutsche Bank et auquel participait MI 29.

A l'issue de l'augmentation de capital précitée le 29 décembre 2006, Deutsche Bank a obtenu, pour son compte et celui de MI29, plus de 50 % du capital et des droits de vote de la Société. Depuis, certaines opérations de cessions ont été réalisées, en particulier par Deutsche Bank, la participation de MI 29 s'établissant alors à 33,1 % en mars 2009.

Le Groupe BOLLLORE est rentré quant à lui au capital en septembre 2009 et a régulièrement augmenté sa participation pour franchir le seuil des 15 % dès juillet 2010.

Enfin, le rapprochement de BIGBEN INTERACTIVE et de Modelabs Group intervenu courant 2011, au travers d'une opération d'offre publique alternative, a conduit à une certaine dilution des actionnaires historiques au profit des actionnaires de Modelabs Group ayant apporté leurs titres dans le cadre de cette opération.

Ainsi, en mars 2013, Monsieur Alain FALC disposait de 16,0 % du capital, le Groupe BOLLLORE 16,4 % et MI29 de 23,6 %, niveau qui a depuis baissé pour atteindre 19,6 % courant août 2013.

Même s'il est indiqué au niveau du chapitre 18 du présent document de référence qu'aucun actionnaire ne contrôle la Société, il convient de rappeler que ces actionnaires de la Société, à savoir les deux plus significatifs en matière de détention (MI 29 et Groupe BOLLLORE) et l'actionnaire clef dans la gestion opérationnelle (Alain FALC) peuvent tous trois avoir une influence sensible sur l'avenir du Groupe.

Se reporter aux informations figurant au chapitre 18 du présent document de référence pour suivre l'évolution de l'actionnariat de la Société et les différentes déclarations de franchissement de seuils correspondantes.

4.5 •

Risques résultant de l'exercice par la Société de son activité

Conséquences sociales de l'activité

Le Groupe poursuit une politique sociale résolue dans le cadre des législations nationales encadrant ses filiales. Il s'interdit notamment de recourir au travail dissimulé et plus généralement s'engage à respecter l'ensemble de ses obligations définies dans le Code français du travail.

Il s'engage à respecter la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant et les conventions de l'Organisation Internationale du Travail et notamment à ne pas recourir à de la main d'œuvre infantile

ou forcée et est attentif à ce que ses sous-traitants en Asie du Sud Est respectent eux-mêmes ces obligations.

Conséquences environnementales de l'activité

Le Groupe est conscient des difficultés liées à l'augmentation des déchets ménagers et fait la promotion d'emballages en matériaux recyclables (carton) autant que cela est commercialement possible.

La Société et ses filiales ont adhéré à des organismes permettant la collecte et le recyclage des déchets d'origine électronique selon les dispositions de la directive DEEE et veillent à ce que leurs fournisseurs appliquent les normes ROHS pour les produits livrés au Groupe.

De même, le Groupe a mis en place une structure de suivi et contrôle du respect des normes et réglementations applicables à son activité, qu'il s'agisse de normes chimiques, électriques ou mécaniques.

4.6 •

Assurances et couverture des risques

Le Groupe dispose d'assurances pour l'essentiel des risques généraux inhérents à l'exercice de son activité. Il a notamment une assurance « tous risques » en dommages y compris les pertes d'exploitation, une assurance responsabilité civile de l'entreprise couvrant les dommages corporels, matériels et immatériels confondus, et une assurance du parc automobile. Les risques susceptibles d'être encourus ont été objectivement appréciés et bénéficient d'une couverture appropriée.

Le Groupe, d'une manière générale, ne souscrit pas d'assurance marchandises transportées sauf pour des expéditions de marchandises à valeur unitaire élevée, y compris l'intégralité des produits de téléphonie. Il sélectionne en revanche ses prestataires avec la plus grande rigueur afin de limiter ses risques.

Le Groupe n'a pas souscrit d'assurance « hommes-clés » compte tenu du caractère très spécifique de son cœur de métier, la conception d'accessoires pour consoles de jeu vidéo et pour l'univers de la téléphonie mobile.

En matière de responsabilité civile des mandataires sociaux, le Groupe ne comprenant plus qu'une structure cotée depuis août 2012, la police souscrite par BIGBEN INTERACTIVE SA couvre aujourd'hui l'ensemble de ses filiales, y compris celles issues du rapprochement avec Modelabs Group.

La typologie des principaux clients réguliers du Groupe, à savoir les acteurs de la grande distribution européenne et les grands opérateurs Télécoms français dont la solvabilité est avérée, limite le risque de crédit pour le Groupe. Les autres clients, y compris l'intégralité des clients à l'Export, font l'objet d'une assurance-crédit lorsque le Groupe est exposé.

La cotisation annuelle de l'ensemble de ces polices d'assurances récurrentes est d'environ 905 K€.

Le Groupe estime que la nature des risques couverts par ces assurances est conforme à la pratique retenue dans son secteur d'activité, et qu'aucun risque significatif n'est, à la connaissance de la Société, exclu de sa politique de couverture en la matière.



4.7.

Autres risques

Aucun autre facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique n'a eu ou n'est susceptible d'influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de BIGBEN INTERACTIVE.

La Société a procédé à une revue de ses risques et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs autres que ceux présentés ci-avant.



5

CHAPITRE 5

INFORMATIONS
CONCERNANT
L'ÉMETTEUR

5.1 •

Histoire et évolution de la Société**Raison sociale, nom commercial et siège social de l'émetteur****• Dénomination sociale (article 2 des statuts)**

« La Société est dénommée BIGBEN INTERACTIVE. »

• Siège social (article 4 des statuts)

« Le siège de la Société est fixé à : (59818) LESQUIN Cedex – CRT 2 - Rue de la Voyette. »

Il peut être transféré en tout endroit du même département ou dans un département limitrophe, par une simple décision du Conseil d'administration, sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, et partout ailleurs en vertu d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, sous réserve des dispositions légales en vigueur. »

Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur

La Société est enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille sous le n° B 320 992 977.

Date de constitution et durée de vie de la Société**• Date de constitution**

La Société a été constituée le 17 février 1981.

• Durée de vie (article 5 des statuts)

« La durée de la Société est de 65 années, à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sauf prorogation ou dissolution anticipée. »

Forme juridique et législation régissant la Société (article 1 des statuts)

« Il existe, entre les propriétaires des actions ci-après dénombrées, une société anonyme française régie par les dispositions légales et réglementaires concernant cette forme de société et par les présents statuts. »

BIGBEN INTERACTIVE est une société de droit français, régie par la loi du 24 juillet 1966.

Exercice social (article 46 des statuts)

« L'année sociale commence le 1er avril et finit le 31 mars. »

Historique récent de la Société

Se reporter aux précédents documents de référence de la Société pour disposer de l'ensemble de l'historique de la Société, en particulier du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D.11-0589 le 20 juin 2011 et du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D.12-0725 le 17 juillet 2012.



• 2010/2011 (comptes en normes IFRS)

Au cours de l'exercice 2010/2011, BIGBEN INTERACTIVE avait dû faire face à un environnement de marché en récession, en particulier en ce qui concerne les activités de hardware et software. Ainsi, dans un marché 2010 subissant une baisse dans son ensemble de 6 % selon le cabinet GfK, seules les activités Accessoires progressaient de 4 %, portés par les produits Move de Sony et Kinect de Microsoft, contre des baisses de - 13 % et de - 2 % pour respectivement les ventes de consoles et les ventes de logiciels associés.

Dans ce contexte, BIGBEN INTERACTIVE a su afficher une progression notable de ses activités, en hausse sur l'ensemble de l'exercice 2010/2011 de 8 % pour atteindre 101,3 M€. Alors que les ventes d'Accessoires progressaient plus rapidement que le marché, ce sont surtout les métiers de l'Audio et de l'Édition qui ont porté la croissance du Groupe, gagnant ainsi en parts de marché dans la répartition des activités du Groupe. Les activités de Distribution ont elles été en baisse notable, au regard du contexte de marché et faute d'une actualité éditoriale suffisante confiée en distribution à BIGBEN INTERACTIVE.

Avec près de 90 % de ses activités réalisées sur des métiers de Conception lors de son exercice 2010/2011, le Groupe s'inscrivait clairement en termes de positionnement sur des activités à forte rentabilité, comme le démontraient les résultats opérationnels atteints sur la période. Ainsi, au titre de l'exercice 2010/2011, le résultat opérationnel de BIGBEN INTERACTIVE s'élève à 15,5 M€, soit une marge opérationnelle de 15,3 %.

• 2011/2012 (comptes en normes IFRS)

Au cours de l'exercice 2011/2012, BIGBEN INTERACTIVE a enregistré un chiffre d'affaires de 344,1 M€, en hausse exceptionnelle sur la période du fait de l'intégration sur 7 mois des activités de ModeLabs Group.

Leader en France de la conception et de la distribution d'accessoires de téléphonie mobile et distributeur pour le compte de tiers de terminaux mobiles, ModeLabs Group a été acquis à l'issue d'une offre publique alternative dont les modalités étaient pour rappel les suivantes :

- Pour l'Offre publique mixte à titre principal : 2 actions BIGBEN INTERACTIVE à émettre et 9,30 € pour 7 actions ModeLabs Group,

- Pour l'Offre publique d'achat à titre subsidiaire : 4,40 € pour 1 action ModeLabs Group (dans la limite de 6 900 000 actions)

Au cours de l'offre publique ouverte du 29 juin 2011 au 2 août 2011, 20 806 830 actions ModeLabs Group ont été apportées dont 6 900 000 dans le cadre de la branche subsidiaire. Au cours de l'offre publique ré-ouverte du 17 août 2011 au 30 août 2011, 763 539 actions ModeLabs Group supplémentaires ont été apportées. Au terme de l'offre publique ré-ouverte, BIGBEN INTERACTIVE détenait ainsi 21 570 369 actions et droits de vote ModeLabs Group représentant 94,31 % du capital et des droits de vote de la société.

Ainsi, intégré à partir du 1er septembre 2011, ModeLabs Group a contribué sur l'exercice 2011/2012 à hauteur de 264,6 M€ à l'activité du Groupe, le périmètre historique de BIGBEN INTERACTIVE enregistrant lui une activité de 79,4 M€, en baisse d'environ 22 %.

L'intégration des activités de téléphonie mobile a parfaitement contré la décroissance des activités dédiées au jeu vidéo, dans une période de transition pour ce marché dans l'attente du renouvellement

notamment de certaines plateformes (la Wii U de Nintendo, sortie fin 2012, mais également la PlayStation 4 de Sony et la nouvelle Xbox de Microsoft, toutes deux attendues fin 2013 ou début 2014).

Bénéficiant de la contribution des activités de ModeLabs Group, BIGBEN INTERACTIVE a affiché lors de son exercice 2011/2012 un résultat opérationnel de 18,3 M€, en hausse sensible de près de 20 %. Même si la marge en part relative se trouvait alors diluée du fait de la présence dans le chiffre d'affaires d'une part importante de négoce de téléphones mobiles et d'activités dans le segment des jeux vidéo en baisse notable, la marge opérationnelle progressait en valeur absolue.

Après prise en compte de frais financiers en hausse du fait de l'opération d'acquisition de ModeLabs Group (par financement bancaire à hauteur de 40,0 M€) et d'impôts pour un montant de 6,3 M€, le résultat net s'est établi à 10,2 M€, également en hausse par rapport à l'exercice précédent (9,9 M€ lors de l'exercice 2010/2011).

À l'issue de l'exercice 2011/2012 marqué clairement par l'opération stratégique correspondant à l'acquisition de ModeLabs Group, BIGBEN INTERACTIVE sortait renforcée en matière d'activités exercées, avec une position majeure en Europe sur les produits de convergence numérique (accessoires de jeu vidéo et de téléphonie mobile, produits audio et édition de jeux).

• 2012/2013 (comptes en normes IFRS)

L'exercice 2012/2013 marque pour BIGBEN INTERACTIVE une étape d'optimisation de son périmètre d'activités, selon la stratégie que le Groupe avait suivie depuis plusieurs années, à savoir la focalisation sur des activités autour de produits propres : Accessoires pour l'univers du jeu vidéo et la téléphonie mobile, produits Audio et Édition de jeux.

Après avoir acquis le solde du capital et des droits de vote de ModeLabs Group à l'issue d'une Offre publique d'achat simplifiée puis d'un retrait obligatoire menés entre juillet et septembre 2012, considérant les activités de négoce pour le compte de tiers de terminaux mobiles héritées de l'acquisition de ModeLabs Group très volatiles et non stratégiques, BIGBEN INTERACTIVE a engagé un processus de filialisation de ces activités et de cession sur la durée. Ainsi, fin octobre 2012, le Groupe annonçait la sortie du périmètre des activités de négoce de terminaux mobiles pour compte de tiers, avec notamment :

- la cession de 5 % du capital de la filiale dédiée à son management, filiale à cette période en cours de création par apport d'actifs,

- la mise en place d'une option d'achat consentie au management pour racheter 46 % du capital supplémentaire pour un montant de 13,8 M€, option applicable sur une période de 36 mois à compter de la filialisation effective,

- la mise en place d'une option de vente consentie par le management, sur une période de 6 mois suivant la période susvisée, sur les mêmes bases de valorisation.

Au travers de cette opération d'apport-cession, le Groupe a ainsi organisé la sortie de son périmètre de consolidation des activités de négoce de terminaux mobiles pour compte de tiers, activités à faible visibilité et fortement dépendantes de la stratégie des grands constructeurs tels que Samsung, Nokia, Sony Ericsson ou encore Motorola. Ces activités étaient par ailleurs très consommatrices de besoin en fonds de roulement, comme cela a pu être observé au niveau des comptes consolidés de BIGBEN INTERACTIVE fin mars 2012.



Au cours de l'exercice 2012/2013, le Groupe annonce ainsi une baisse notable de son chiffre d'affaires à données publiées, puisque BIGBEN INTERACTIVE a communiqué sur un chiffre d'affaires de 163,6 M€ au cours de l'exercice, contre 344,1 M€ lors de l'exercice précédente. Cette évolution est la conséquence des modifications de périmètre de consolidation évoquée ci-dessus.

A périmètre comparables, la croissance de l'activité atteint près de 8 % (163,6 M€ contre 151,6 M€ lors de l'exercice 2011/2012), croissance portée par les produits Accessoires pour téléphones mobiles et les produits Audio. Durant l'exercice, la performance sur ces activités, tout comme sur les activités de distribution de jeu vidéo, ont compensé une activité en baisse sur les produits Accessoires de jeu vidéo et Edition.

Avec une activité dans son ensemble en forte baisse à données publiées, du fait du reclassement des activités de négoce de terminaux mobiles en activités abandonnées, BIGBEN INTERACTIVE enregistre en 2012/2013 une contraction de son résultat opérationnel courant à 11,5 M€, contre 19,0 M€ lors de l'exercice précédent. Ce résultat opérationnel représente 7,0 % du chiffre d'affaires, contre 5,5 % un an auparavant, et ce en raison d'un mix d'activité plus favorable à la marge.

Le résultat net 2012/2013 de BIGBEN INTERACTIVE s'élève à 14,2 M€, en forte croissance par rapport aux 10,2 M€ publiés au cours de l'exercice précédent. En effet, alors que le résultat opérationnel 2012/2013 est en baisse notable par rapport au résultat publié en 2011/2012, la contribution des activités de négoce de terminaux mobiles (postes « Mise en équivalence » et « Résultat des activités abandonnées ») s'élève à 7,9 M€, montant correspondant à la quote part des résultats de l'entité MODELABS MOBILES revenant au Groupe.

Au niveau bilantiel, en raison des ajustements de périmètre (abandon des activités de négoce de terminaux mobiles, activités fortement consommatrices de BFR), au 31 mars 2013, la structure financière du Groupe s'est significativement allégée. L'endettement financier baisse ainsi de plus de 30 M€, et le gearing net s'établit à 36 % des fonds propres, contre 75 % à la fin de l'exercice précédent.

5.2.

Investissements

Principaux investissements réalisés

Comme évoqué au sein du paragraphe précédent, dans le prolongement de l'Offre publique alternative lancée mi 2011 sur le capital de ModeLabs Group, offre ayant permis au Groupe de détenir 94,31 % du capital et des droits de vote de cette société, BIGBEN INTERACTIVE a acquis le solde du capital dans le cadre d'une Offre publique d'achat simplifiée puis d'un retrait obligatoire menés entre juillet et septembre 2012. Cette opération a représenté un montant d'investissement de l'ordre de 6,3 M€, frais inclus.

Au-delà de cette acquisition majeure menée entre 2011 et 2012 par le Groupe, au regard de la croissance de ses activités et compte tenu de la centralisation sur la France de ses activités de logistique pour l'Europe, BIGBEN INTERACTIVE s'était porté acquéreur, le 10 septembre 2010, d'un terrain de 63 000 m² sur la zone d'activités de Lauwin-Planque, près de la ville de Douai et pris une option sur le terrain adjacent de 48 000 m², afin d'y construire une nouvelle base logistique permettant d'assumer la croissance des volumes en France et à l'International, le traitement en flux tendus et la multiplication des expéditions liée à la gestion dorénavant pratiquée par la grande distribution.

Alors que les opérations de logistique étaient historiquement réalisées sur le site de Libercourt, avec une équipe d'une cinquantaine de personnes, le Groupe dispose aujourd'hui sur ce nouveau site logistique d'une 1^{ère} tranche d'environ 18 000 m², à laquelle va s'ajouter (début des travaux en mars 2013) une 2^{ème} tranche d'environ 9 000 m².

Au cours de l'exercice 2011/2012, le Groupe avait en effet réalisé l'investissement correspondant à la 1^{ère} tranche, constituée d'une cellule de préparation des commandes et de deux cellules de stockage (22 000 palettes). Cet investissement répond aux exigences de la logistique moderne (multiples quais d'arrivée et départ, hauteur de stockage, ligne de préparation semi-automatisée), de sécurité et protection du personnel (zone de stockage entièrement filoguidée, sas sur les quais, etc) et du développement durable (matériaux de construction, isolation mais aussi production d'énergie).

Cette 1^{ère} tranche du site logistique assure depuis septembre 2011 les fonctions d'entreposage, de préparation des ventes aux clients professionnels (B to B) sur l'Europe, de conditionnement de produits et de service après-vente du Groupe.

Au regard de la montée en puissance des activités de B to C et surtout de l'intégration de la logistique des accessoires de téléphonie mobile jusqu'ici confiée à des sous-traitants, BIGBEN INTERACTIVE met actuellement en oeuvre une 2^{ème} tranche de son bâtiment, constituée d'une cellule supplémentaire de stockage et d'une demi-cellule dédiée aux flux B to C. Les travaux correspondant à cet investissement ont débuté en mars dernier. Le Groupe a par ailleurs levé (partiellement) son option sur le terrain adjacent pour 25 000 m² afin d'y construire dans un 1^{er} temps un parking poids lourds destiné à fluidifier les circulations sur la plateforme logistique.

Il est rappelé que dans le cadre de ce projet, la Société a équipé les bâtiments de panneaux photovoltaïques en toiture.

Au total, l'investissement représente, y compris l'acquisition des terrains, un montant de l'ordre de 18 M€, dont 4 M€ au titre de l'extension de 9 000 m². Cet investissement est financé par un contrat de crédit-bail à échéance octobre 2023 pour le financement du bâtiment et un prêt à moyen terme (échéance finale décembre 2015) pour le financement des panneaux photovoltaïques.

Principaux investissements en cours

Après des exercices 2011/2012 et 2012/2013 marqués par des investissements très importants (acquisition de ModeLabs Group et construction d'une base logistique sur la commune de Lauwin-Planque), BIGBEN INTERACTIVE revient lors de l'exercice en cours à des niveaux d'investissement plus limités. Ainsi, les investissements de BIGBEN INTERACTIVE devraient être, au cours de l'exercice actuel 2013/2014, focalisés sur l'acquisition de droits de licence et le développement de produits innovants pour les métiers Accessoires et Audio du Groupe ainsi que l'acquisition de droits à reproduire relatifs à l'Édition de logiciels de jeu vidéo, compte tenu de la stratégie de la Société conduisant à accroître le développement de produits propres.

Politique future d'investissements

Après l'acquisition de ModeLabs Group lors de l'année 2011, BIGBEN INTERACTIVE souhaite aujourd'hui focaliser ses investissements sur le développement de ses activités propres, à savoir l'univers des jeux vidéo et de la téléphonie mobile. Ainsi, le Groupe n'entend pas engager d'investissements significatifs à court terme.

BIGBEN INTERACTIVE ne prévoit en conséquence pas, pour le moment, de réaliser d'investissements significatifs pour les années à venir et pour lesquels les organes de direction de la Société auraient pris des engagements fermes.



6

CHAPITRE 6

APERÇU DES ACTIVITÉS

6.1 •

Présentation générale de l'activité de la Société

Les activités de BIGBEN INTERACTIVE

• *Positionnement historique du Groupe*

Le Groupe BIGBEN INTERACTIVE est un acteur majeur de la conception et de distribution de produits de jeux et cadeaux, très largement présent dans le domaine de la distribution d'accessoires pour les jeux vidéo et la téléphonie mobile, l'édition de jeux vidéo et les produits audio.

Mettant en avant son offre correspondant à la conception de produits propres vs les activités de distribution, BIGBEN INTERACTIVE communique de manière régulière sur les performances économiques de ses activités avec la segmentation suivante :

- L'Accessoire qui concentre une grande partie des ressources du Groupe en matière de conception couvre l'ensemble des accessoires aujourd'hui développés, qu'il s'agisse des accessoires pour consoles de jeu vidéo ou des accessoires pour smartphones. Les fonctionnalités sont très proches voire similaires et l'expérience montre que les smartphones sont de plus en plus utilisés pour jouer, traduisant une réelle convergence du numérique vers le ludique.

- L'Edition, qui comprend la recherche de concepts de jeux innovants puis le suivi technique du développement proprement dit des titres, couvre à la fois les jeux vendus sous forme physique (en boîtes) et les jeux en téléchargement, un segment appelé à progresser rapidement.

- L'Audio est une activité historique qui connaît une nouvelle vigueur avec le ciblage de produits grand public, l'accent étant aujourd'hui mis sur le développement de modèles originaux.

- La Distribution pour compte de tiers, qu'elle soit exclusive ou non, physique ou en ligne, est soumise à des contraintes comparables de financement de stock, de logistique et de diffusion. Elle permet de compléter le dispositif commercial des métiers du Groupe et de couvrir toutes les formes de commercialisation, présentes ou futures.

Les 3 premiers segments ci-dessus intègrent l'ensemble de la chaîne de valeur propre aux produits développés : conception, développement, production et commercialisation. Ils sont ainsi regroupés sous l'intitulé « Conception » dans les publications du Groupe. Cette part de l'activité a vocation à mettre en avant des niveaux de marge opérationnelle supérieurs à la partie de l'activité liée à la Distribution.

• *Changement de dimension et orientation vers le marché des smartphones avec l'acquisition de ModeLabs Group en 2011*

Conscient de la convergence progressive entre les terminaux mobiles et le monde du jeu vidéo (phénomène de convergence multimédia), BIGBEN INTERACTIVE a poursuivi la diversification de son exposition vers des marchés connexes à ceux du jeu vidéo, et initié depuis le 1er trimestre 2010 la commercialisation d'accessoires pour la téléphonie, avec notamment la mise en avant d'une gamme complète de produits adaptés à l'univers Apple (iPhone et iPad). Après de premières ventes encourageantes sur ses propres produits, BIGBEN



INTERACTIVE a souhaité accélérer son exposition sur ces produits en réalisant une opération de croissance externe majeure au travers du rapprochement souhaité avec le leader français du marché de la distribution en téléphonie, ModeLabs Group. Cette union permettait ainsi à BIGBEN INTERACTIVE de concrétiser immédiatement cette stratégie de diversification en créant un leader européen des produits et accessoires de loisirs, que cela soit dans l'univers du jeu vidéo, dans la téléphonie mobile ou dans le domaine de l'audio.

En date du 23 mai 2011, Natixis, agissant pour le compte de BIGBEN INTERACTIVE, a ainsi déposé auprès des services de l'Autorité des marchés financiers une offre publique portant sur l'intégralité du capital de ModeLabs Group, société cotée sur le marché Eurolist de Nyse Euronext Paris.

ModeLabs Group, spécialiste de la distribution de produits télécom et créateur de mobiles sur-mesure, est un acteur de nouvelle génération du secteur de la téléphonie mobile. Il conçoit, développe et distribue de façon intégrée et flexible des téléphones mobiles, des accessoires et des services à destination d'opérateurs, de distributeurs et de marques à forte notoriété.

Au moment du lancement de l'offre publique à l'initiative de BIGBEN INTERACTIVE, les activités de ModeLabs Group étaient organisées autour de 2 pôles stratégiques :

- Une activité « Distribution » qui fait de ModeLabs Group et ses filiales le leader et spécialiste en France de la distribution de téléphones mobiles et d'accessoires, présent sur l'ensemble des réseaux de vente : opérateurs, MVNO, grande distribution alimentaire, grande distribution spécialisée, spécialistes télécom, détaillants et sites e-commerce ; ces activités de Distribution sont principalement exploitées par l'entité juridique ModeLabs SA ;

- Une activité « Manufacture » qui permettait au groupe ModeLabs de disposer d'expertises en conception et design et d'un savoir-faire technologique pour permettre à de grandes marques de luxe (TAG Heuer, Dior, Versace) de créer leur propre gamme de téléphones mobiles en assurant une distribution qualitative et sélective sur les trois continents auprès des grands magasins, fashion stores et réseau HBJO (horlogerie, bijouterie, joaillerie). Les activités de manufacture étaient principalement exploitées par ModeLabs Manufacture.

Lorsque BIGBEN INTERACTIVE et ModeLabs Group ont engagé des discussions sur un rapprochement éventuel des deux groupes, BIGBEN INTERACTIVE a fait savoir que son projet industriel de développement était axé sur les activités du groupe ModeLabs engagées dans la distribution de téléphones et la conception et distribution d'accessoires de téléphonie.

Dans ce contexte, l'activité Manufacture a fait l'objet d'un détournement et a été cédée, BIGBEN INTERACTIVE n'ayant ainsi acquis que les activités dites de Distribution au sein du groupe ModeLabs à l'issue de l'offre publique réalisée mi 2011. Ces activités de Distribution représentaient un volume de chiffre d'affaires de 220 M€ en 2010 (clôture des comptes de ModeLabs Group au 31 décembre de chaque année), pour un résultat opérationnel de 13,5 M€.

A travers cette opération, BIGBEN INTERACTIVE souhaitait réduire sa dépendance vis-à-vis des cycles du secteur du jeu vidéo (cycles de vie des consoles) et atténuer la saisonnalité de ses activités, très marquées par les ventes de Noël. Dans le même temps, la prise de contrôle de ModeLabs Group par BIGBEN INTERACTIVE visait également à développer d'importantes synergies de moyens et de savoir-

faire opérationnels tout en faisant profiter ModeLabs Group de la qualité des implantations de BIGBEN INTERACTIVE à l'international, en Allemagne et au Benelux notamment, et ce afin de favoriser la croissance de ses activités.

Tout en changeant clairement de dimension, les équilibres de BIGBEN INTERACTIVE dans le poids de ses différentes activités (activités dites de Conception et activités dites de Distribution) ont été profondément modifiés du fait de l'intégration de ModeLabs Group, et ce d'autant plus que les activités de distribution de mobiles ont été très dynamiques au cours du dernier exercice.

Au cours du dernier exercice, après avoir acquis le solde du capital et des droits de vote de ModeLabs Group à l'issue d'une Offre publique d'achat simplifiée puis d'un retrait obligatoire menés entre juillet et septembre 2012, considérant les activités de négoce pour le compte de tiers de terminaux mobiles héritées de l'acquisition de ModeLabs Group très volatiles et non stratégiques, BIGBEN INTERACTIVE a engagé un processus de filialisation de ces activités et de cession sur la durée. Ainsi, fin octobre 2012, le Groupe annonçait la sortie du périmètre des activités de négoce de terminaux mobiles pour compte de tiers, avec notamment :

- la cession de 5 % du capital de la filiale dédiée à son management, filiale à cette période en cours de création par apport d'actifs,

- la mise en place d'une option d'achat consentie au management pour racheter 46 % du capital supplémentaire pour un montant de 13,8 M€, option applicable sur une période de 36 mois à compter de la filialisation effective,

- la mise en place d'une option de vente consentie par le management, sur une période de 6 mois suivant la période susvisée, sur les mêmes bases de valorisation.

Au travers de cette opération d'apport-cession, le Groupe a ainsi organisé la sortie de son périmètre de consolidation des activités de négoce de terminaux mobiles pour compte de tiers, activités à faible visibilité et fortement dépendantes de la stratégie des grands constructeurs tels que Samsung, Nokia, Sony Ericsson ou encore Motorola. Ces activités étaient par ailleurs très consommatrices de besoin en fonds de roulement, comme cela a pu être observé au niveau des comptes consolidés de BIGBEN INTERACTIVE fin mars 2012.

Cette opération permet ainsi au Groupe de voir la répartition de ses activités 2012/2013 retrouver les proportions conformes à la stratégie souhaitée par BIGBEN INTERACTIVE, avec une part des métiers dits de Conception largement prépondérante dans le chiffre d'affaires (cf page suivante).

**Répartition du chiffre d'affaires par activités exercées :**

Activités historiques de BIGBEN INTERACTIVE

Avant rachat ModeLabs (en M€)	31/03/10	31/03/11
Accessoires (consoles de jeu + téléphonie)	59,0	62,8
Edition de jeux vidéos (physique + online)	10,0	18,2
Audio	7,2	9,9
Conception	76,2	90,9
Distribution (jeux vidéos) (distribution exclusive + non exclusive)	17,6	10,4
Total	93,8	101,3

Avant rachat ModeLabs (en %)	31/03/10	31/03/11
Accessoires (consoles de jeu + téléphonie)	62,9%	62,0%
Edition de jeux vidéos (physique + online)	10,6%	17,9%
Audio	7,7%	9,8%
Conception	81,2%	89,7%
Distribution (jeux vidéos) (distribution exclusive + non exclusive)	18,8%	10,3%
Total	100,0%	100,0%

Nouveau périmètre de BIGBEN INTERACTIVE

Après rachat ModeLabs (en M€)	31/03/2012 *	31/03/2012 **	31/03/2013 ***
Accessoires (consoles de jeu + téléphonie)	91,1	117,3	125,1
Edition de jeux vidéos (physique + online)	10,7	10,7	4,1
Audio	11,4	12,0	16,3
Conception	113,2	140,0	145,5
Distribution (jeux vidéos et mobiles) (distribution exclusive + non exclusive)	230,9	11,6	18,1
Total	344,1	151,6	163,6

Après rachat ModeLabs (en %)	31/03/2012 *	31/03/2012 **	31/03/2013 ***
Accessoires (consoles de jeu + téléphonie)	26,5%	77,4%	76,5%
Edition de jeux vidéos (physique + online)	3,1%	7,1%	2,5%
Audio	3,3%	7,9%	10,0%
Conception	32,9%	92,3%	89,0%
Distribution (jeux vidéos et mobiles) (distribution exclusive + non exclusive)	67,1%	7,7%	11,0%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

* : Les comptes publiés réels clos au 31 mars 2012 intègrent Modelabs Group à compter du 1er septembre 2011 (7 mois)

** : Le périmètre comparable 2011/2012 prend en compte à partir du 1er avril 2012 (12 mois) la contribution de Modelabs Group, mais hors activités de négoce de terminaux mobiles en cours de cession

Au-delà de l'évolution de la répartition des activités par métiers, l'acquisition de ModeLabs Group par BIGBEN INTERACTIVE avait également largement impliqué une hausse du poids des activités françaises, comme le précise le tableau ci-dessous, et ce compte tenu du profil franco-français des activités de ModeLabs Group (informations correspondant aux ventes domestiques dans chaque zone, ainsi que les ventes à l'export depuis ces territoires). L'ajustement de périmètre intervenu lors de l'exercice 2012/2013 tel que décrit ci-dessus n'a lui pas eu d'impact sur la prépondérance des activités du Groupe au niveau géographique, les activités dédiées aux accessoires pour téléphones mobiles étant elles aussi très franco-françaises.

Répartition géographique des ventes :

Avant rachat ModeLabs

En %	31 mars 2010 consolidés réels Normes IFRS	31 mars 2011 consolidés réels Normes IFRS
Chiffre d'affaires	100,0%	100,0%
France	51,1%	50,9%
Benelux	16,9%	11,7%
Allemagne	14,5%	14,7%
Autres pays	17,5%	22,6%

Après rachat ModeLabs

	31 mars 2012 consolidés réels Normes IFRS *	31 mars 2013 consolidés réels Normes IFRS **
Chiffre d'affaires	100,0%	100,0%
France	91,9%	80,1%
Benelux	3,3%	9,9%
Allemagne	3,1%	7,3%
Autres pays	1,8%	2,6%

* : Les comptes publiés réels clos au 31 mars 2012 intègrent Modelabs Group à compter du 1er septembre 2011 (7 mois)

** : Les comptes publiés réels clos au 31 mars 2013 sont communiqués hors activités de négoce de terminaux mobiles en cours de cession

L'offre de produits

• Accessoires de jeu vidéo et de téléphonie mobile

BIGBEN INTERACTIVE produit des accessoires pour consoles de jeu (manettes, volants, cartes mémoires, pistolets, protections, sacoches, etc) mais aussi d'autres produits accessoires, notamment pour le monde de la téléphonie mobile, et ce en particulier depuis le rachat de ModeLabs Group, très présent sur ce segment de produits.

Ces activités ont représenté environ 76,5 % du chiffre d'affaires consolidé au cours de l'exercice 2012/2013, soit environ 125,1 M€ de volume d'activité (contre 117,3 M€ l'exercice précédent, sur une base pro forma, en considérant les ventes d'accessoires de téléphonie mobile par ModeLabs Group sur 12 mois sur la période 2011/2012).

• En ce qui concerne les produits dédiés au jeu vidéo ...

L'exercice 2012/2013 a été marqué par un marché restant difficile sur l'univers du jeu vidéo, la sortie de la plateforme Wii U de Nintendo en fin d'année 2012 ayant été mitigée.

Il n'en reste pas moins que BIGBEN INTERACTIVE demeure le leader en Europe des accessoiristes tiers (non consociés) de l'univers du jeu vidéo, avec notamment des produits tels que les contrôleurs pour consoles de salon et leurs recharges, les casques Bluetooth compatibles avec la PlayStation 3 de Sony, produits permettant de communiquer lors des parties en ligne, et bien d'autres produits.

Le Groupe est également présent, mais de manière plus limitée, sur l'univers Xbox 360 de Microsoft, ayant profité notamment de la sortie du système Kinect pour s'illustrer au travers de quelques accessoires dédiés à cette console.

En ce qui concerne les accessoires pour consoles portables, les systèmes de protection pour consoles et les packs offrant différents accessoires (stylets, chargeurs, pochettes, écrans de protection) connaissent toujours des ventes de manière récurrente, et ce au regard du parc de consoles actuellement adressé.

L'activité d'édition d'accessoires pour l'univers des jeux vidéo est principalement orientée vers les consoles de jeu phares du marché (Nintendo, Sony et Microsoft), étant toutefois à noter la plus grande proportion de l'activité réalisée sur les consoles casual Nintendo Wii et DS par BIGBEN INTERACTIVE par rapport à l'ensemble du marché.



BIGBEN INTERACTIVE a su se focaliser sur les produits Nintendo Wii et Nintendo DS (et plus récemment sur les produits Nintendo DSi XL, Nintendo 3DS ou encore Nintendo Wii U), produits qui ont connu ces dernières années pour certains une très forte demande avec des développements de produits vraiment adaptés à ces consoles. Il est résulté, même si ces consoles sont aujourd'hui moins dynamiques, une plus grande part dans les ventes du Groupe en lien avec ces 2 produits Wii et DS.

Pour les exercices à venir, l'essor de la base installée des produits phares de Sony et de Microsoft plus adaptés à l'ensemble de la famille (console PlayStation Move de Sony et console Xbox 360 Kinect de Microsoft) offre pour BIGBEN INTERACTIVE un nouvel horizon de développement d'accessoires dédiés à ces consoles. Ces deux produits visent en effet à recréer un univers de jouabilité beaucoup plus poussé qu'à travers une simple manette de jeu, à l'image du succès rencontré par la console Wii de Nintendo et sa Wiimote. Par ailleurs, le marché du jeu vidéo devrait profiter en fin d'année 2013 et début 2014 de la sortie des nouveaux produits PlayStation 4 de Sony et Xbox One de Microsoft.

Les accessoires édités par BIGBEN INTERACTIVE, et pour certains desquels le Groupe dépose de brevets, se distinguent par un niveau technologique équivalent à ceux des constructeurs, tout en se situant dans une fourchette de prix inférieure. BIGBEN INTERACTIVE conçoit à la fois des produits génériques (manettes, câbles, etc), produits ayant la même vocation que les produits se trouvant au sein des catalogues des constructeurs, mais également bon nombre de produits originaux comme le Shootpad et le Bodypad, le Flip & Play, etc.

En mettant un point d'honneur à assurer une qualité et une sécurité irréprochables, BIGBEN INTERACTIVE s'est solidement installée comme étant une marque incontournable. Sa notoriété, confortée par une récente étude Ipsos (33 % de notoriété), en fait un acteur privilégié de la distribution d'accessoires de jeux vidéo en Europe.

• En ce qui concerne les produits dédiés à la téléphonie mobile...

Début 2010, fort de son expertise, le Groupe s'est positionné sur un certain nombre de produits accessoires pour la téléphonie mobile et les périphériques nomades. Ce marché est effectivement actuellement très actif, porté par les succès des produits Apple (iPhone et Ipad) et plus largement par les téléphones smartphones. La contribution de ces produits au chiffre d'affaires, qui restait minime (inférieur à 1,0 M€ de ventes lors de l'exercice 2010/2011), bénéficie lors des exercices 2011/2012 et 2012/2013 d'un marché qui reste très dynamique, mais surtout de la contribution des activités de ModeLabs Group post acquisition.

Métier historique de ModeLabs Group, aujourd'hui filiale de BIGBEN INTERACTIVE, les ventes d'accessoires de téléphonie sont directement liées aux ventes de mobiles avec des besoins de consommation liés à la Protection, l'Energie, le Nomade, les Loisirs ou le Multimédia.

Le nombre de références d'accessoires liées à une nouvelle référence de téléphone mobile n'a cessé de croître au cours des dernières années. La complexité de gestion des références ainsi que les volumes vendus d'accessoires ont rendu nécessaire l'industrialisation de la logistique. Dans ce contexte, ModeLabs Group a ainsi su établir une assise logistique qui accompagne son expansion dans ses autres lignes de produits, sur la base de partenariats logistiques de tout premier plan auprès des plus grands sous-traitants. Les accessoires sont gérés comme des produits à très forte rotation et à durée de vie courte. Leurs ventes étant directement corrélées à la mise sur le marché de nouveaux mobiles, elles nécessitent une forte réactivité et flexibilité.

Grâce à la spécialisation de ModeLabs Group dans l'industrie du téléphone mobile, la société a su adapter ses offres de produits aux différentes spécificités des canaux de ventes et de la demande des clients. ModeLabs Group se positionne comme un acteur majeur du marché des accessoires de téléphonie mobile en France avec une part de marché de l'ordre de 35 % (source : management). ModeLabs Group a su appuyer sa présence dans les réseaux de distribution en développant une stratégie active de marque de distributeur sur ce marché.



Durant l'ensemble de l'exercice 2012/2013, le marché de la téléphonie a poursuivi sa mutation portée par le succès des smartphones et la rapide percée des mini-tablettes qui entraînent une demande croissante d'accessoires notamment dans la protection et la convergence (son, données, jeux). La progression des volumes de vente de la branche Accessoires a été notamment portée par le succès des produits de licensing de ModeLabs Group, produits à forte valeur ajoutée (Kenzo, Quiksilver, Eden Park...).

Pour l'exercice en cours, le Groupe poursuit l'élargissement de sa gamme de produits, avec notamment la mise en avant de produits sous licence Swarovski, Kenzo, Color Block ou encore Eden Park.

• De manière générale, sur ses marchés de l'accessoire pour le jeu vidéo ou la téléphonie mobile...

Le métier de l'accessoire donne à BIGBEN INTERACTIVE une connaissance unique d'un marché de consommation de masse. De grande diffusion, ces produits exclusifs BIGBEN INTERACTIVE incorporent un fort contenu marketing à toutes les étapes de leur conception et de la fabrication et sont conçus pour répondre aux attentes des consommateurs européens en matière de design, ergonomie comme à celle des distributeurs pour le packaging.

Du fait de sa stratégie, il est important de noter que le Groupe BIGBEN INTERACTIVE sous-traite l'intégralité de sa production, quasiment exclusivement en Asie, pour des raisons de coûts. Les efforts de la Société sont ainsi focalisés sur la recherche et la conception des produits.

La conception de produits que le consommateur attend implique de créer les prototypes de nouveaux modèles, pour lesquels les spécialistes de BIGBEN INTERACTIVE (au siège de Lesquin pour BIGBEN INTERACTIVE ou sur Paris en ce qui concerne les activités de ModeLabs Group) apportent une attention particulière au design, à l'ergonomie et au choix des matériaux et conçoivent en interne (au sein du bureau de Hong Kong), les outillages pour la production en série (moules d'injection, matrices d'estampage, etc).

Une veille technologique constante et le suivi des ventes au quotidien permettent au processus créatif d'incorporer les nouvelles possibilités technologiques, les véritables besoins de l'utilisateur et les dernières tendances en matière de design et d'ergonomie. Ces produits sont conçus pour répondre aux attentes des consommateurs européens en matière de design et ergonomie de même qu'aux besoins du distributeur en matière de packaging. Le groupe diffuse en effet à prix compétitif des « packages » adaptés aux besoins de ses grands donneurs d'ordres, auprès de la grande distribution, de la distribution spécialisée et des magasins de jeu vidéo.

• Edition

Fort de ses expériences passées, notamment en matière de distribution exclusive, BIGBEN INTERACTIVE concentre aujourd'hui son activité sur l'édition de jeux en propre, surtout sur les packages Jeu Vidéo + Accessoire, limitant ainsi ses engagements et ses positions de simple distributeur (Benelux).



L'approche du Groupe au niveau de ses activités d'édition suit le concept stratégique de BIGBEN INTERACTIVE depuis sa création, concept visant à remonter au maximum la filière pour optimiser le couple risque-rentabilité sans jamais assumer le risque « industriel ». Ainsi, le Groupe n'entend pas internaliser le développement de jeux, les développements étant assurés au travers de partenariats par des développeurs externes, comme par exemple le studio Neko Entertain-

ment, auteur de la gamme « Cocoto ». Le Groupe se focalise lui sur les aspects de marketing et de commercialisation des produits. Ainsi, depuis maintenant plusieurs années, la prise en charge de distributions exclusives pour un nombre limité d'éditeurs choisis a donné à BIGBEN INTERACTIVE une forte expérience en matière de marketing et de promotion :

- le marketing de « produits de l'esprit » implique l'utilisation de techniques originales pour développer un environnement marketing complet autour de tels produits et BIGBEN INTERACTIVE a en conséquence mis en œuvre des press tours, des compétitions, des promotions sur le lieu de vente (PLV) etc pour les logiciels de jeux vidéo et ensuite décliné avec succès ces techniques pour les accessoires tels que Bodypad (simulateur de combat physique) et Shootpad (simulation du jeu de football) ainsi que des produits du secteur Audio tels que les machines Planet Karaoke ;

- la volonté d'assurer une couverture intégrale du marché (prix allant de 1 à 3 voire 4 pour des titres full price) a fait investir BIGBEN INTERACTIVE dans la production de jeux vidéo à petit prix (budget software) tels que la gamme « Cocoto » destinée à une large clientèle et obtenir un leadership de marché en France depuis 2003.

La qualité de ces savoir-faire est particulièrement visible sur la gamme des produits packagés Jeu Vidéo + Accessoire (« Bundle ») dont BIGBEN INTERACTIVE s'est fait le spécialiste. Ainsi, fort de ses savoir-faire dans les domaines de l'accessoire et de l'édition de jeux vidéo, BIGBEN INTERACTIVE s'est engagé dans une stratégie visant à capitaliser sur cette expérience reconnue dans la profession, avec le développement et la mise sur le marché du plusieurs packages Jeu Vidéo + Accessoire, produits qui ont connu un succès significatif au cours de l'exercice 2010/2011.



Hunter's trophy



Cyberbike 2



My Body Coach 2

Toutefois, compte tenu d'une actualité éditoriale plus réduite au cours des exercices 2011/2012 et 2012/2013 et d'un soutien limité de Sony pour le marketing de son système Move applicable à sa console PlayStation 3, les ventes en Edition de BIGBEN INTERACTIVE se sont contractées ces deux dernières années.

Ainsi, alors que les ventes en Edition avaient atteint environ 10,7 M€ de chiffre d'affaires en 2011/2012, en recul de 41 % par rapport à l'exercice précédent, l'activité s'est à nouveau contracté lors de l'exercice 2012/2013, atteignant 4,1 M€, en baisse de 61 %, en particulier en raison du décalage de la sortie du jeu Handball Challenge.

Un rythme plus soutenu de sorties de jeux en Edition devrait donner une nouvelle dynamique à ce métier au cours de l'exercice 2013/2014. Le pôle Edition entend en effet capitaliser sur cette stratégie visant à profiter des attentes toujours plus fortes des joueurs souhaitant s'immerger pleinement dans l'univers du jeu. Ainsi, l'activité d'Édition devrait dans les années à venir bénéficier des sorties échelonnées des jeux correspondant aux univers déjà mis en avant par BIGBEN INTERACTIVE au cours notamment de l'exercice 2010/2011, en particulier avec les succès des jeux comme « Hunting Challenge », « Body Coaching », « Cyberbike » ou encore « Sniper Elite ». Par ailleurs, de nouveaux titres tels que « Koh-Lanta », « Handball Challenge » ou « Bella Sara » devraient favoriser la croissance de l'activité au titre de l'exercice en cours. Enfin, il est à noter que le Groupe a récemment mis en place un partenariat de distribution européen important avec Prosiebensat1 pour la commercialisation de son jeu « Creatures », jeu dont la commercialisation débutera au cours du 4ème trimestre 2013 sur PC, Mac, tablettes et smartphones.



Cette stratégie d'édition de jeux vidéo et d'accessoires associés constitue un relais de croissance important pour le Groupe, positionnement clairement en phase avec les attentes du marché et la diversification significative de la population adepte du jeu vidéo...

• Audio

Produits historiques du Groupe, l'Audio retrouve depuis plusieurs exercices une nouvelle vigueur au sein du portefeuille des activités de BIGBEN INTERACTIVE. Avec un ciblage de produits grand public, l'accent est aujourd'hui mis sur le développement de modèles originaux en propre, répondant aux attentes des clients.

Au sein de ce pôle d'activités, BIGBEN INTERACTIVE développe et commercialise un large panel de produits : chaînes Hi-Fi, lecteurs MP3, micro chaînes, radios, radios CD, tourne-disques, etc.

Au-delà de sa maîtrise pour le développement Produits, le Groupe fait usage sur cette activité Audio de ses capacités en termes de marketing, mettant en avant des produits disposant de fonctionnalités ou de caractéristiques originales afin de se démarquer de la concurrence.

Grâce à ses rapports et ses connaissances liés depuis 30 ans en Asie, cette branche du Groupe a pu insuffler un renouveau dans certains linéaires. Ainsi, les ventes de tourne-disques, permettant à la fois d'écouter des disques vinyles et de les encoder en MP3, prouvent que les choix effectués par l'équipe du département Audio ont été plébiscités par le public. Le renouveau de cette activité est sans cesse soutenu par un sourcing efficace et une recherche des tendances du moment.

Ainsi, bénéficiant des mêmes atouts que les pôles Accessoires et Edition, l'Audio est aujourd'hui présenté au sein de l'ensemble « Conception » en matière de segmentation des activités de BIGBEN INTERACTIVE. L'Audio figure ainsi parmi les activités devant le plus contribuer à la rentabilité du Groupe dans son ensemble.

Le pôle Audio s'est très bien comporté au titre de l'exercice 2012/2013, avec une activité en hausse de 36 % sur la période, avec un volume d'affaires de 16,3 M€, porté par le succès des gammes de produits.



• Distribution dans l'univers du jeu vidéo et de la téléphonie mobile

En ce qui concerne l'univers du jeu vidéo, BIGBEN INTERACTIVE intervient ici en tant que grossiste sur des produits accessoires, des logiciels et des consoles de jeu vidéo, servant une importante clientèle diversifiée. Sans pour autant négliger sa clientèle traditionnelle de chaînes de magasins spécialisés dans le jeu vidéo et de boutiques indépendantes, le Groupe est aussi référencé auprès de tous les intervenants de la grande distribution, qu'il s'agisse d'hypermarchés, de multi-spécialistes et de vénéficiers.

BIGBEN INTERACTIVE peut intervenir comme distributeur exclusif ou comme distributeur non exclusif.

La distribution exclusive de logiciels de jeu recouvre des activités avec une implication variable dans le développement du produit. En remontant la filière, un intervenant peut être (i) un distributeur de type « grossiste exclusif » (distribution de titres avec exclusivité territoriale et un droit de retour (limité) comme la filiale de BIGBEN INTERACTIVE au Benelux, puis (ii) un distributeur exclusif (achat d'un catalogue, avec minima garantis, sans droit de retour) comme BIGBEN INTERACTIVE a pu l'être au début des années 90 et enfin (iii) un éditeur qui fait développer ses propres jeux par un développeur sous-traitant (comme cela est notamment le cas avec la gamme à succès « Cocoto », étant entendu que ce positionnement est mis en avant au sein du pôle d'activité Edition – cf ci-dessus). La rentabilité est une fonction proportionnelle de la position dans la filière, l'investissement initial est plus élevé mais le risque plus maîtrisé.

L'activité de distribution non exclusive (ou distribution tierce) recouvre elle une activité de grossiste classique pour tous les produits des fabricants de consoles (consoles, jeux et accessoires officiels) et les éditeurs de jeux. Dans les enseignes où BIGBEN INTERACTIVE intervient comme grossiste, l'une de ses livraisons pourra en conséquence par exemple comporter des manettes « officielles » d'un constructeur pour sa console et des manettes « adaptables » BIGBEN INTERACTIVE pour la même console.

Les succès commerciaux du Groupe et l'efficacité de sa distribution reposent sur l'efficacité de son organisation interne et notamment :

- une charte logistique répondant à trois exigences qui sont (i) la prise de commande précise et la livraison en flux tendus (« just in time »), (ii) la mise en place simultanée de produits chez tous les clients et (iii) un très faible taux de retours lié à un contrôle très strict des arrivages de produits ;

- un système d'information lui permettant de gérer au quotidien les activités de gros (fabrication et distribution) et la distribution en direct (VPC et boutiques), et aussi de conseiller sa clientèle professionnelle sur l'état du marché, grâce à une vision claire de l'activité, des réassorts et retours nécessaires.



Il est rappelé que le Groupe disposait historiquement, au travers de sa filiale GAMES.FR (anciennement ESPACE 3 GAMES), de magasins de distribution en propre. Le Groupe s'est toutefois désengagé de la distribution en direct via son réseau de magasins, l'ensemble des magasins ESPACE 3 GAMES ayant été cédé ou fermé à la clôture de l'exercice clos au 31 mars 2010. Pour cette filiale, l'avenir passe désormais par le développement d'une activité de vente en ligne, activité dont les premières ventes sont conformes avec les objectifs du management (5,5 M€ de ventes au cours de l'exercice 2012/2013, contre environ 4,6 M€ de chiffre d'affaires au cours de l'exercice précédent).



En ce qui concerne les activités de distribution sur l'univers de la téléphonie mobile, il convient de rappeler que ModeLabs Group, dont BIGBEN INTERACTIVE a fait l'acquisition mi 2011, s'est lancé dans la distribution de téléphones mobiles standards de grandes marques, avec le même niveau de qualité de services et de flexibilité que sur ses activités Accessoires, en capitalisant sur un réseau de vente établi.

ModeLabs Group a commencé à distribuer des téléphones mobiles en France en 2004 et a ouvert son activité à l'international en 2005. La société estime avoir acquis une part de marché d'environ 10 % hors ventes aux opérateurs et hors « pack opérateurs », étant précisé que les ventes aux opérateurs et « pack opérateurs » représentent actuellement environ 80 % du marché des téléphones mobiles en France.

Comme évoqué précédemment, BIGBEN INTERACTIVE a engagé lors de son dernier exercice un processus de filialisation de ces activités et de cession sur la durée. Ainsi, fin octobre 2012, le Groupe annonçait la sortie du périmètre des activités de distribution de terminaux mobiles pour compte de tiers. Au travers de cette opération, le Groupe a ainsi organisé la sortie de son périmètre de consolidation les activités de distribution de terminaux mobiles pour compte de tiers.

Au titre de l'exercice 2012/2013, le Groupe affiche ainsi à données publiées une très large contraction de ses activités de distribution, par partie correspondant à la distribution de terminaux mobiles n'étant plus consolidée. A données comparables, le chiffre d'affaires progresse toutefois sensiblement, à 18,1 M€ lors de l'exercice 2012/2013, contre 11,6 M€ lors de l'exercice précédent. Cette évolution est le résultat de la distribution par BIGBEN INTERACTIVE de titres comme le jeu vidéo Tomb Raider sur la zone Benelux...

Perspectives et stratégie à moyen terme

Les deux industries historiquement servies par BIGBEN INTERACTIVE (les jeux vidéo de même que les produits audio) ont été une source récurrente d'apports réciproques (cross fertilisation) en termes marketing et promotion. Lors de sa diversification vers le jeu vidéo en 1993, BIGBEN INTERACTIVE put utiliser son savoir-faire en matière de conception technique, de design et de sourcing acquis auparavant dans l'activité « montres et cadeaux » afin de progressivement développer des relations solides avec les grands distributeurs.

Dix ans plus tard, BIGBEN INTERACTIVE a pu tirer profit du leadership obtenu dans le secteur du jeu vidéo pour diversifier son offre avec la grande distribution et trouver un nouveau canal de distribution pour ses produits audio et autres produits électroniques. Le Groupe est désormais solidement ancré sur son marché au travers de ses positions significatives sur les Accessoires, sur l'Edition et sur l'Audio, tout en disposant des infrastructures et des savoir-faire en matière de Distribution.

Aujourd'hui, BIGBEN INTERACTIVE entend bénéficier de ses atouts pour accroître l'éventail de ses produits Accessoires, en adressant l'univers du smartphone, en particulier depuis la réussite de l'acquisition de ModeLabs Group réalisée mi 2011. Capitalisant sur les savoir-faire des deux groupes, BIGBEN INTERACTIVE compte bénéficier pleinement du phénomène de convergence multimédia en se positionnant comme le leader en Europe de ce marché.

Suite à l'opération d'envergure menée par BIGBEN INTERACTIVE en 2011, la stratégie d'intégration de ModeLabs Group au sein de l'ensemble repose sur les 3 piliers exposés ci-après.

• Capitaliser sur les savoir-faire opérationnels des deux groupes pour tendre vers l'excellence

Au cours de ces 5 dernières années, BIGBEN INTERACTIVE était parvenu à mettre en avant des qualités de développement produits, de sourcing, de marketing et de distribution ayant permis au Groupe de faire évoluer largement son modèle économique. Ainsi, d'un positionnement de distributeur de produits tiers, BIGBEN INTERACTIVE s'affichait avant reprise de ModeLabs Group clairement comme concepteur de ses propres produits, et ce à hauteur de près de 90 % de son chiffre d'affaires.

De la même manière, ModeLabs Group dispose d'atouts notables pour faire évoluer son positionnement, évolution qui est actuellement en cours. Ainsi, après avoir été simple distributeur d'accessoires, le groupe est aujourd'hui concepteur de ses propres produits. ModeLabs Group a intégré en amont de la chaîne de valeur, gérant la conception de produits innovants, leur fabrication et leur distribution. A titre d'illustration, tout comme BIGBEN INTERACTIVE avec ses chargeurs pour consoles portables, ModeLabs Group a développé et commercialisé des gammes de chargeurs de téléphones pour la maison et la voiture, sur la base d'un bloc universel et de câbles interchangeables spécifiques aux différents modèles de téléphones, sous marque distributeur et sous marque propre.

Ainsi, fort des expertises des équipes techniques de développement produits, de volumes d'activités plus significatifs pour pouvoir peser plus largement sur leurs fournisseurs et sous-traitants, d'une grande maîtrise des aspects marketing et logistiques liés au déploiement de leurs produits sur les territoires couverts, le nouvel ensemble est aujourd'hui en mesure de capitaliser sur les savoir-faire des deux groupes pour accroître significativement ses ventes et sa rentabilité.

BIGBEN INTERACTIVE bénéficie d'une taille plus importante et donc d'une meilleure visibilité vis-à-vis de ses fournisseurs, clients et partenaires externes notamment à l'international. Par ailleurs, les équipes de la filiale à Hong-Kong de BIGBEN INTERACTIVE peuvent aujourd'hui mutualiser leurs efforts pour mettre à disposition de ModeLabs Group leurs savoir-faire en matière de sourcing de produits ainsi qu'en matière de recherche et développement.

• Développer le portefeuille de produits propres au sein des activités de ModeLabs Group

Comme précisé précédemment, ModeLabs Group a engagé ces dernières années le développement de ses propres produits, en particulier sur les accessoires de téléphonie. A ce jour, les ventes de produits propres au sein de l'ensemble des produits accessoires commercialisés par ModeLabs Group représentent plus de la moitié du volume d'affaires global accessoires et leurs parts relatives ont vocation à continuer à progresser.

Au regard de la proximité des produits entre les gammes déjà commercialisées par BIGBEN INTERACTIVE pour l'univers du jeu vidéo et les gammes définies par ModeLabs Group (housses de protection, batteries et alimentation, oreillettes, etc.), il est avéré que des synergies produits importantes sont susceptibles entre les deux sociétés. Dans ce contexte porteur, en fonction des évolutions et expertises de chacun, ModeLabs Group est en mesure aujourd'hui de poursuivre le développement et l'élargissement de sa gamme de produits propres.

Ainsi, en application de la politique d'innovation et de développement qui prévaut chez BIGBEN INTERACTIVE, ModeLabs Group doit bénéficier d'ici 2 à 3 ans d'un accroissement important de ses capacités d'innovation et de développement sur ses produits propres.



L'évolution du mix d'activité ainsi envisagée devrait être favorable à la marge brute du nouvel ensemble, dont les résultats devraient ainsi progresser, à terme, plus rapidement que le niveau d'activité.

• Accompagner l'internationalisation des activités de ModeLabs Group

Au moment de son rachat par BIGBEN INTERACTIVE, les activités de ModeLabs Group à l'international étaient essentiellement représentées par les activités de ModeLabs Manufacture, entité ne faisant pas partie du périmètre de reprise et, par des activités de distribution de téléphones mobiles « OEM ».

L'offre de téléphones mobiles (OEM) de ModeLabs Group a été lancée en 2004 et consiste à commercialiser auprès de distributeurs français et étrangers (Italie, Allemagne, Pays-Bas, Moyen-Orient...) des téléphones mobiles fabriqués par les grands fabricants mondiaux.

ModeLabs Group a ainsi lancé son activité de mobiles notamment :

- Pour répondre à la volonté de ses clients de consolider leur base de fournisseurs en se concentrant sur les acteurs capables de leur fournir une offre globale (mobiles, accessoires et services liés à leurs activités mobiles) ;

- En capitalisant sur ses relations avec les grands fabricants de terminaux. A ce titre, ModeLabs Group a signé des contrats de fourniture avec les principaux fabricants de mobiles comme Motorola, Nokia, Samsung, etc.

Aujourd'hui, ModeLabs Group cible principalement avec son offre de téléphones mobiles les circuits de la distribution et elle ne vend pas en direct aux opérateurs des mobiles en provenance des grands fabricants. Les grands fabricants gèrent en direct leurs relations commerciales avec les opérateurs mobiles.

Ainsi, l'activité internationale du groupe ModeLabs Group était représentée au moment de son rachat seulement par l'activité de distribution de téléphones pour compte de tiers, le groupe n'ayant pas encore développé ses ventes de produits propres à l'étranger.

Au regard de la gamme de produits déjà disponibles au sein du portefeuille de ModeLabs Group et de la qualité des implantations de BIGBEN INTERACTIVE à l'international, et notamment au travers de ses filiales en Allemagne et au Benelux et de ses partenaires distributeurs dans les autres pays européens et à l'export, l'intégration de ModeLabs Group par BIGBEN INTERACTIVE vise également à développer d'importantes synergies de moyens et de savoir-faire opérationnels pour la commercialisation des accessoires propres de ModeLabs Group en Europe.

Au-delà des circuits de distribution traditionnellement adressés par le Groupe à l'international (grande distribution, magasins spécialisés,...), BIGBEN INTERACTIVE entend adresser à l'avenir sur ses produits accessoires de téléphonie les opérateurs tels que Vodafone ou Deutsche Telekom, et ce à l'image de ce que ModeLabs Group a su le faire en France en étant référencé chez les opérateurs de l'hexagone.

Le récent rapprochement de BIGBEN INTERACTIVE et de ModeLabs Group, construit dans une véritable volonté de complémentarité, a ouvert les voies d'un nouveau groupe appelé à un avenir rassurant. Leaders sur leurs marchés respectifs, les deux marques disposent désormais d'un potentiel de développement peu courant. La convergence est le maître mot de cette union, basée sur les forces, les connaissances et les maîtrises des deux entités...

- La technologie, l'innovation, l'imagination et la réactivité de BIGBEN INTERACTIVE sont reconnues comme des atouts majeurs par ses clients et ses partenaires à travers le monde.

- Le marketing, les licences, les tendances et la qualité extrêmement pointue de ses produits ont fait de ModeLabs la marque incontournable du marché.

Par ailleurs, en s'appuyant sur le dispositif commercial implanté depuis plusieurs années à travers le monde par BIGBEN INTERACTIVE, ModeLabs Group bénéficie désormais d'un tremplin pour son développement à l'international. En quelques semaines, le catalogue d'accessoires pour téléphonie mobile a fait l'objet de référencements auprès des partenaires historiques de BIGBEN INTERACTIVE.

Toutes ces synergies commerciales et géographiques constituent des perspectives d'avenir incontestables pour le nouveau groupe, né 30 ans après la création de BIGBEN INTERACTIVE et 15 ans après celle de ModeLabs Group.

Plus généralement, le succès de BIGBEN INTERACTIVE dans le secteur des jeux vidéo et de la téléphonie mobile repose sur une triple exigence que s'est imposé le Groupe :

- un partenariat durable avec ses fournisseurs, destiné à accompagner leur développement au fil des années et à assurer la promotion de leurs produits dans tous les canaux de distribution ;

- une gestion rigoureuse des flux logistiques dans une logique « juste à temps », permettant d'assurer la mise en place simultanée de nouveaux produits dans l'ensemble des points de vente ;

- une connaissance approfondie du consommateur.

Conforté par le retour avéré à la rentabilité de ses activités historiques et la réussite de l'acquisition de ModeLabs Group en 2011, le Groupe doit aujourd'hui décliner ses savoir-faire de cœur de métier (jeu vidéo et téléphonie mobile) sur d'autres zones géographiques à travers l'export (en Europe et en Grand Export).

6.2 •

Des marchés ciblés connaissant des cycles différenciés

Il est précisé dans les paragraphes ci-après certaines informations concernant les marchés adressés par la Société (jeu vidéo, téléphonie mobile, univers audio), informations basées assez largement sur les données et estimations fournies par le cabinet GfK, cabinet faisant référence au niveau européen sur les activités de BIGBEN INTERACTIVE. Sauf mention contraire, les données datent de février 2013.

• Rationnel motivant le rapprochement de BIGBEN INTERACTIVE et de ModeLabs Group

BIGBEN INTERACTIVE intervient sur le marché des jeux vidéo en tant que distributeur (exclusif ou non exclusif), mais surtout en tant qu'éditeur et concepteur d'accessoires pour consoles de jeu. A ce titre, l'activité du Groupe reste dépendante des calendriers et de la réussite des sorties des consoles de jeux de manière générale. Ainsi, tout retard ou toute déception après le lancement par un intervenant comme Nintendo, Sony ou encore Microsoft d'une nouvelle plateforme de jeux,



et pour laquelle le Groupe aurait investi de manière significative en termes de produits accompagnant cette sortie, serait de nature à avoir un impact pouvant être significatif sur le niveau d'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de BIGBEN INTERACTIVE.

Même s'il en va de même pour les activités d'accessoiriste de ModeLabs Group, qui dépendent de la sortie des téléphones de fabricants tels que Nokia, Sony Ericsson, Motorola ou encore Samsung, l'activité dans le domaine de la téléphonie est beaucoup plus diffuse, puisque répartie selon un grand nombre de modèles de produits, contre seulement 5 ou 6 consoles de jeu (de salon et portables) actives sur le marché du jeu vidéo.

Ainsi, l'une des motivations premières de BIGBEN INTERACTIVE dans le cadre du rachat de ModeLabs Group a été de réduire sa dépendance au seul marché du jeu vidéo, marché caractérisé par une dépendance certaine au succès ou non du lancement de produits consoles de jeu. Le nouvel ensemble constitué post acquisition de ModeLabs Group par BIGBEN INTERACTIVE bénéficie ainsi d'une base d'activité élargie, sur l'univers du jeu vidéo et de la téléphonie mobile, environnements complémentaires permettant au Groupe d'intervenir auprès d'un nombre plus important de fabricants de produits hardware.

Après plusieurs années de très forte croissance, notamment entre 2006 et 2008 avec les succès des consoles Nintendo Wii et DS, le marché du jeu vidéo est par la suite rentré dans une phase de consolidation, dans l'attente des prochaines sorties de consoles phares sur le marché. Ainsi, même si les consoles PlayStation 3 et Microsoft Xbox 360 et leurs systèmes respectifs Move et Kinect ont limité la baisse du marché, les chiffres d'affaires du marché du jeu vidéo s'inscrivent en baisse depuis plusieurs années. Toutefois, dans le même temps, le marché de la téléphonie mobile bénéficie de l'explosion des smartphones, avec des ventes atteignant en France plus de 13,5 millions de pièces en 2012, en hausse de plus de 16 % par rapport à 2011 selon les données GfK (février 2013). Le parc de smartphones, aujourd'hui très important, permet aux acteurs positionnés sur l'univers des accessoires d'accroître de manière substantielle leurs ventes.

D'ici 1 à 2 ans, alors que le public français sera alors assez largement doté en produits smartphones, réduisant ainsi les perspectives de croissance de ce marché, l'univers du jeu vidéo devrait rentrer dans une nouvelle phase de forte croissance, sur la base du développement progressif de la base installée correspondant au produit Nintendo Wii U, produit mis sur le marché fin 2012, mais également grâce à la sortie prochaine de la PlayStation 4 de Sony et de la nouvelle Xbox One de Microsoft, produits dont les sorties sont toutes deux attendues fin 2013 ou début 2014.

Un marché du jeu vidéo en phase de repli

• Le marché global de la console de jeux et des accessoires associés

Alors que le marché mondial du jeu vidéo avait atteint en 2008 un chiffre d'affaires au niveau record de 49 Md€, soit une croissance de +11 % par rapport à l'année précédente, l'activité s'est inscrite en recul régulier depuis cette date, avec des baisses comprises entre 5 et 15 % par an (source : DFC Intelligence).

Au niveau hardware, l'arrivée à maturité de la console de salon Nintendo Wii, les lancements mitigés de nouvelles plateformes Sony PS Vita, Nintendo 3DS, ou encore plus récemment Nintendo Wii U n'ont pas permis au marché de s'inscrire en hausse au cours de ces dernières années. De plus, alors même que les produits tels que PlayStation Move de Sony et Xbox 360 Kinect de Microsoft, 2 concepts

permettant d'accroître significativement la jouabilité sur les consoles PlayStation 3 et Xbox 360, connaissaient de beaux succès commerciaux, les baisses de prix enregistrées notamment sur les consoles Nintendo Wii et PlayStation 3 de Sony ont renforcé cette évolution du marché à la baisse.

Dans le même temps, au niveau software, l'actualité moins fournie par les éditeurs en termes de jeux proposés au marché et un certain attentisme des grands éditeurs avec l'arrivée prochaine de produits tels que la PlayStation 4 de Sony et Xbox One de Microsoft ont conduit à observer une contraction régulière du marché, en dehors des produits à destination des téléphones mobiles, en particulier en mode freemium.

Il faut bien rappeler que le marché du jeu vidéo traditionnel traverse actuellement une période de transition importante, période marquée, de manière traditionnelle, par l'attente de sorties de produits hardware significatives, avec dans le cas présent, en fin d'année 2013, des produits PlayStation 4 de Sony et Xbox One de Microsoft, et ce après le lancement mitigé de la Nintendo Wii U fin 2012. Par ailleurs, le marché est également challengé par les tendances liées à la dématérialisation du jeu vidéo dans son ensemble et par une concurrence certaine de la part des produits de type smartphones.

Sur ce marché du jeu vidéo qui reste en croissance long terme mais qui reste cyclique, dont l'Europe représente le tiers, la console de jeux avec son environnement (logiciels de jeux et accessoires) est le principal moteur, avec des accélérations rapides à chaque nouvelle génération de consoles. En effet, l'activité du jeu vidéo sur l'univers PC n'a quant à elle cessé de décliner au cours de ces dernières années.

C'est sur ce marché du jeu vidéo de la console tourné vers le grand public et qui représente la plus grande part du marché mondial du jeu vidéo que BIGBEN INTERACTIVE s'est positionné il y a plus de quinze ans.

Le segment de marché de l'accessoire pour console (volants, manettes, cartes mémoires...) est le plus dynamique (et résistant durant les périodes de contraction du marché) avec une consommation d'accessoires supérieure à celle du parc installé de machines. Ce phénomène s'explique par la nature même des accessoires, qu'il s'agisse de consommables comme les cartes mémoires qui permettent de stocker les parties, de pièces d'usure comme les manettes et les pistolets, voire de produits de substitution, toujours plus performants et plus réalistes, mieux adaptés aux différents jeux et qui incitent le consommateur à l'achat. A titre d'illustration, il est indiqué que le nombre d'accessoires vendus en France en 2011 était 2,9 fois supérieur au nombre de consoles vendues (Source GfK – Janvier 2012 / données non disponibles pour l'année 2012).



Sur la base des informations fournies par GfK début 2013, la répartition entre les 3 composantes du marché du jeu vidéo (consoles, jeux pour consoles et accessoires) se présentait en France de la manière suivante au cours des 7 dernières années :

Marché français du jeu vidéo et de la console de jeu :

Marché français du jeu vidéo consoles (en millions d'euros)	20 0 6	20 0 7	20 0 8	20 0 9	20 1 0	20 1 1	20 1 2	Croissance moyenne
Consoles	568	1 122	1 297	1 023	873	759	632	
<i>croissance annuelle</i>		97,5%	15,6%	-21,1%	-14,7%	-13,1%	-16,7%	1,8%
Jeux pour consoles	797	1 131	1 460	1 277	1 250	1 146	988	
<i>croissance annuelle</i>		41,9%	29,1%	-12,5%	-2,1%	-8,3%	-13,8%	3,6%
Accessoires pour consoles	123	200	276	283	289	272	287	
<i>croissance annuelle</i>		62,6%	38,0%	2,5%	2,1%	-5,9%	5,5%	15,2%
Total	1 488	2 453	3 033	2 583	2 412	2 177	1 907	
		64,9%	23,6%	-14,8%	-6,6%	-9,7%	-12,4%	4,2%

Sources : Panel France GfK

Après avoir atteint un sommet en 2008, à plus de 3 Md€, le marché français du jeu vidéo s'est contracté entre 2009 et 2012. La tendance baissière observée en 2009 s'est confirmée lors des années 2010 et 2011, avec toutefois des baisses d'activité globales beaucoup plus limitées (respectivement de - 6,6 % et de - 9,7 % en 2010 et en 2011), pour à nouveau s'accélérer lors de l'année 2012 avec une baisse notable de plus de 12 %.

Il est précisé que le marché français représente environ 20 % du marché européen et 6 % du marché mondial, et qu'il est assez représentatif du marché dans son ensemble.

Toujours selon GfK, le marché souffre aujourd'hui avec des décroissances d'activité sur les produits consoles et logiciels depuis le début 2009, et ce après une année 2008 exceptionnelle. Seuls les produits de type accessoires se maintiennent à des niveaux de ventes satisfaisants, bénéficiant d'un parc installé significatif, quelle que soit la typologie de consoles. Ainsi, au sein du marché, c'est précisément l'univers des accessoires qui s'est montré le plus résistant depuis 2009, avec un niveau d'activités global évoluant entre 275 et 290 M€, l'année 2012 se positionnant dans le haut de la fourchette avec un niveau d'activité de 287 M€ (y compris figurines et gaming cards).

• Tendances observées sur le marché français du jeu vidéo

Au-delà des chiffres évoqués ci-dessus, typologie de produits par typologie de produits, il convient de souligner que le marché français du jeu vidéo, comme l'ensemble du marché mondial, connaît ces dernières années des tendances importantes.

Immanquablement, le nombre de joueurs augmente et l'univers se féminise. Ainsi, sur le marché français, les données GfK faisaient référence à 11 millions de joueurs (âge moyen 21 ans) en 2000 contre 30 millions de joueurs (âge moyen 33 ans) en 2012. Dans le même temps, notamment en ce qui concerne les tranches d'âge plus élevées, le public est de plus en plus féminin. 55 % des joueurs âgés de 18 à 24 ans sont des joueuses...

Ces constats sont le résultat du fait qu'aujourd'hui le jeu vidéo est partout dans la maison, que cela soit au travers des consoles, des tablettes, des téléphones portables ou encore des télévisions connec-

tées... Ainsi, en 2012, 77 % des français déclarent avoir au moins jouer une fois à un jeu vidéo au cours des 12 derniers mois, et en moyenne, les français ont passé plus de 12 h par semaine à jouer aux jeux vidéos...

Dans cet environnement qui semble porteur, le marché observe toutefois des impacts forts liés à la dématérialisation des jeux et à la concurrence accrue des smartphones, appareils eux aussi désormais largement utilisés pour jouer.

En ce qui concerne le hardware, alors que la Nintendo Wii U était très attendue en fin d'année 2012, sa sortie plus que mitigée a conduit le marché à observer une baisse de près de 17 % de l'activité sur la composante hardware, dont le montant des ventes s'est établi à 632 M€ sur l'année 2012. Même si la console portable Nintendo 3DS a très bien tiré son épingle du jeu, le marché reste dans l'expectative, misant désormais sur les prochaines sorties de la PlayStation 4 de Sony et de la Xbox One de Microsoft pour se redresser...

Au niveau software, l'année 2012 aura été marquée par une plus grande concentration des ventes sur les titres phares à grosses notoriétés, comme par exemples Call of Duty - Black Ops II, Fifa 13 ou Assassin's Creed III. Dans le même temps, les ventes dématérialisées proposées par les grands plateformes ont progressé de près de 30 % pour représenter 41 M€ de chiffre d'affaires. Toutefois, cette typologie d'activités (software) au sein de l'univers du jeu vidéo a fort à faire face à l'essor des jeux à destination des smartphones et des tablettes, supports pour lesquels les jeux gratuits / en mode freemium sont extrêmement nombreux. En conséquence, globalement, les ventes 2012 sur la partie software se sont établies en baisse de 13,8 % pour représenter 988 M€.

• Focus sur l'évolution du marché des accessoires pour consoles, coeur d'activité historique de BIGBEN INTERACTIVE

Avec le marché des consoles de jeu en forte croissance, l'univers des accessoires avait connu une année 2007 très favorable, poussé en particulier par toutes les déclinaisons possibles autour de la plateforme Nintendo Wii. Ainsi, à titre d'illustration, le marché français des accessoires avait affiché une croissance de plus de 60 % de son activité à près de 200 M€, le volume de produits vendus en France s'inscrivant en hausse de 65 % à 10,1 millions de produits. Dans cette activité, la part des accessoires développés et commercialisés pour les supports de Nintendo, que cela soit pour la console de salon Wii ou pour la console portable DS, représentait alors la moitié du marché : 99 M€, dont 62 M€ d'accessoires pour la seule Nintendo Wii.

Poursuivant sur sa lancée engagée en 2007, le marché s'était inscrit à nouveau en forte hausse au cours de l'année 2008, à la fois en volume et en valeur. Le nombre de produits accessoires vendus sur le marché français s'établissait ainsi à 13,3 millions de pièces, en progression de 31 %, pour des ventes atteignant le montant de 275 M€ en 2008.

Les années 2009 à 2012 ont été des années de stabilisation de l'activité liée aux accessoires de jeu vidéo, cette typologie de produits profitant d'une large base installée, mais également des déclinaisons de la Playstation 3, avec l'ajout à cette console du système Move, et par ailleurs de la console Xbox 360 avec le produit Kinect de Microsoft. In fine, au cours de l'année 2012, le marché des accessoires pour l'univers du jeu vidéo en France a représenté 287 M€, en croissance tangible de 5,5 % par rapport à 2011 (y compris figurines et gaming cards).

• Répartition du marché du jeu vidéo par plateforme

Les informations présentées dans le tableau ci-dessous illustrent le rééquilibrage du marché des consoles entre les univers de jeu des 3 intervenants consoliers du secteur : Nintendo, Sony et Microsoft. Ainsi, alors que les succès des consoles Wii et DS avaient largement permis à Nintendo de prendre d'importantes parts de marché ces dernières années, les années 2010 et 2011 ont signé le retour des plateformes de Sony et de Microsoft sur le marché, et ce notamment au travers des nouveaux produits PlayStation Move de Sony et Xbox 360 Kinect de Microsoft. Sur l'année 2012, la performance est à mettre au crédit de la plateforme Nintendo 3DS, dont l'activité progresse de manière significative, à contre-courant du marché lui en baisse.

Répartition du marché français du jeu vidéo par plateforme :

Marché français du jeu vidéo consoles (en millions d'euros)	WII	DS	3DS	WII U	PS3	PSP	PS Vita	XBOX 360	Total Marché 20 12
Consoles	53	18	170	38	193	21	51	88	632
croissance annuelle	-54%	-81%	20%	na	-20%	-41%	na	-33%	-17%
Jeux pour consoles	162	73	97	9	389	16	19	220	988
croissance annuelle	-34%	-49%	88%	na	-7%	-46%	na	-12%	-14%
Accessoires pour consoles	34	5	15	3	61	2	9	70	287
croissance annuelle	-48%	-66%	108%	na	-14%	-41%	na	-2%	6%
Total 2012	249	96	282	50	643	39	79	378	1907
	-42%	-62%	41%	na	-12%	-42%	na	-16%	-12%

Sources : Panel France GfK - février 2013

Univers NINTENDO : 677 M€

Univers SONY : 761 M€

Univers MICROSOFT : 378 M€

L'univers de la téléphonie mobile en pleine euphorie grâce aux smartphones

• Le marché de la téléphonie mobile, un marché de masse

Entre 2002 - année de reprise de la croissance suite à l'écroulement de la bulle des nouvelles technologies - et 2008, le marché des téléphones mobiles a affiché une croissance annuelle moyenne de 19 % pour atteindre 1,2 milliards d'unités en 2008. Cette évolution du marché se compose d'une phase de croissance annuelle à 2 chiffres jusqu'en 2007 puis d'une moindre croissance de 6 % en 2008. Malgré une baisse des volumes en 2009 (première année de décroissance depuis 2001) du fait de la crise économique mondiale, le marché de la téléphonie reste porteur.

Entre 2008 et 2012, les ventes mondiales de téléphones mobiles ont continué globalement leur progression, pour atteindre dans le monde 1,75 milliards d'unités en 2012 (source cabinet Gartner - Février 2013). La croissance est globalement portée par l'essor des smartphones, les ventes de terminaux d'anciennes générations étant eux en baisse régulière.

Plus spécifiquement, les ventes mondiales de smartphones se sont élevées en 2012 à 720 millions d'unités, en progression de 56 % par rapport à l'année précédente (source GfK - Février 2013). Les dernières prévisions du marché tablent sur 925 millions d'unités vendues dans le monde d'ici à fin 2015, portant la croissance entre 2011 et 2015 à 25 % par an.

• Les accessoires mobiles, un marché corrélé aux terminaux mobiles

Du fait de la combinaison mobile / accessoire, le marché des accessoires pour terminaux mobiles (téléphones ou tablettes) est corrélé au marché correspondant au parc installé de terminaux mais se caractérise par ailleurs par une forte rotation des produits : effets de mode, courte durée de vie, constante innovation, prix de vente faible, etc.

Le pic de vente d'accessoires se situe au moment de l'achat ou du renouvellement du téléphone mobile. Les clients finaux accessorisent leurs mobiles au moment de l'achat pour le protéger (housses), le compléter (oreillettes), étendre son champ d'utilisation (kit mains libres de voiture), en explorer et utiliser toutes les fonctionnalités et possibilités (câble data, etc.).

Après quelques temps d'utilisation, les clients peuvent également souhaiter compléter leurs usages avec de nouveaux accessoires : oreillettes Bluetooth, câble ou dongle PC pour sauvegarder répertoires et photos vers un ordinateur, etc.

A chaque mobile se manifeste un besoin de ses propres accessoires. En général, un mobile dispose d'une gamme d'accessoires comprise entre 3 et 12 accessoires dédiés, c'est-à-dire spécifiques à ce modèle de téléphone mobile. Il dispose aussi d'une gamme d'accessoires génériques compatibles.



• **Standardisation et ruptures technologiques**

Le marché de la téléphonie et ses différents segments balancent régulièrement entre standardisation et rupture technologique. Le marché du milieu/haut de gamme s'était standardisé en 2005-2007 autour de modèles comprenant écrans couleurs et caméras plus ou moins sophistiquées. La différenciation sur ces segments se faisait essentiellement par le design et le branding.

De nouvelles technologies comme des processeurs plus puissants, des écrans tactiles, de la géo localisation et surtout des systèmes d'exploitation très conviviaux avec des dizaines de milliers d'applications, ont créé une nouvelle rupture technologique en 2008-2009 dont l'iPhone a été particulièrement emblématique. Le téléphone alors appelé « smartphone » connaît de nouveaux usages. Le smartphone permet d'avoir accès en permanence à l'information de son choix, devient une console portable de jeu vidéo de qualité, permet de réserver ses billets de train ou de spectacles, etc.

Au-delà des produits Apple et de leur propre système d'exploitation, l'arrivée de systèmes d'exploitation comme Android, avec en particulier le succès de la marque Samsung, amène une nouvelle standardisation sur le segment du smartphone. Ainsi, avec la standardisation des technologies, la différenciation se fait de nouveau par le design et le branding, et ce sur des volumes de vente extrêmement importants.

• **L'usage et l'identité au coeur de la segmentation de marché**

Objet multifonctions par excellence, le téléphone mobile est à la fois familial, quotidien et personnel. Plus que la montre, les lunettes, le sac à main ou le bijou, cet objet que son utilisateur a désormais toujours à portée de main est un attribut de son identité.

Dans les phases de maturation technologique, le marché des mobiles évolue vers une plus grande segmentation reflétant les styles de vie, les goûts et les valeurs des utilisateurs finaux d'une part et l'utilisation faite de ces mobiles d'autre part. Cette nouvelle segmentation permet aux marques de l'univers du luxe et du LifeStyle de considérer les terminaux mobiles comme une opportunité crédible d'élargissement de leur gamme produit et un relais de croissance additionnel.

Sur les segments où la différenciation technologique est limitée, on observe un grand nombre de produits co-brandés entre des marques de téléphones et des marques styles de vie comme par exemple, pour le compte de la Société, LG - Eden Park ou Samsung - Zadig & Voltaire.

Le concept d'offre segmentée est central dans la stratégie de la Société au travers de sa filiale ModeLabs Group. Grâce à son licensing studio, elle permet, en associant des marques Lifestyle à des fabricants de mobiles, de créer des offres très différenciées.

• **Tendances chiffrées sur l'univers des téléphones mobiles et des tablettes en France**

Selon GfK, les ventes de smartphones et de tablettes en France ont atteint respectivement 13,5 millions d'unités et 3,6 millions d'unités en 2012, alors que ces marchés n'existaient pas il y a 5 ans, extériorisant ainsi des niveaux de croissance très dynamiques. Par comparaison, les ventes de consoles portables, même si elles ont repris un peu de hauteur en 2012, s'élèvent à environ 2,5 millions d'unités vendues, soit un niveau quasiment stable en moyenne depuis 7 ou 8 ans.

Même si l'arrivée de Free sur le marché des opérateurs mobiles devrait avoir pour conséquence de prolonger la durée de vie des appareils, au regard de son modèle économique (Free ne subventionnant

pas l'achat des téléphones mobiles, mais ayant une offre « SIM Only », les particuliers ont tendance à garder leur appareil tout en changeant d'opérateur), la tendance reste favorable en ce qui concerne les smartphones avec une croissance attendue en 2013 supérieure à 10 %, avec la vente de 15,0 millions d'unités (source GfK - Février 2013).

Le marché des mobiles d'ancienne génération devrait lui continuer à décroître de manière significative.

L'univers des logiciels de jeu pour téléphones portables est depuis plusieurs années en forte hausse, et représente aujourd'hui environ la moitié de l'activité du marché du jeu vidéo pour consoles portables. Ainsi, toujours selon GfK, les logiciels de jeu pour téléphones mobiles et tablettes attendraient environ 140 M€ de chiffre d'affaires en France en 2012, en progression de 16 %, avec dans le même temps, les logiciels pour consoles portables représentant environ 260 M€ de chiffre d'affaires. Le marché du logiciel de jeu pour smartphones reste un marché de très gros volumes avec de très faibles prix unitaires. De son côté, l'univers des jeux pour consoles profite d'une base installée importante et de qualité, conduisant à des prix par jeu plus importants que sur smartphones.

Il n'en reste pas moins que le marché des smartphones et des tablettes est aujourd'hui en phase de rattrapage en termes de taux de pénétration du marché. Alors qu'en France, environ 45 % des foyers ont une console de salon et 35 % des foyers une console portable, le pourcentage d'équipement des foyers en smartphones a connu une très rapide progression au cours des derniers semestres, passant ainsi d'environ 30 % il y a 18 mois à plus de 40 % fin 2012. Comme précisé au début de ce paragraphe, les ventes de smartphones en France devraient atteindre environ 15,0 millions d'unités en 2013. Par ailleurs, plus de 20 % des foyers français sont aujourd'hui équipés de tablettes.

Le renouveau de l'univers audio sur le marché français

Au-delà des positionnements de BIGBEN INTERACTIVE sur les univers du jeu vidéo et de la téléphonie mobile, il convient de mettre en avant le poids croissant des activités Audio au sein du mix d'activités du Groupe.

Ce segment de marché est depuis quelques années en phase de renouveau (+ 1 % en 2012, pour atteindre 1,49 Mds), alors que le marché de l'électronique grand public est lui en baisse notable (- 6% en ce qui concerne l'ensemble des biens techniques).

Le marché des produits Audio est en effet porté par le succès des produits liés au nomadisme (accessoires de type casques et écouteurs, dont les ventes atteignent 323 M€ en 2012, en hausse de 13 %), mais également par l'essor des ventes des produits hi-fi de salon (systèmes audio dont la qualité sonore s'est appréciée, conduisant les ventes vers le haut, à 397 M€ en 2012, en progression de 8 %).

L'environnement concurrent

• Sur le marché français des accessoires pour consoles

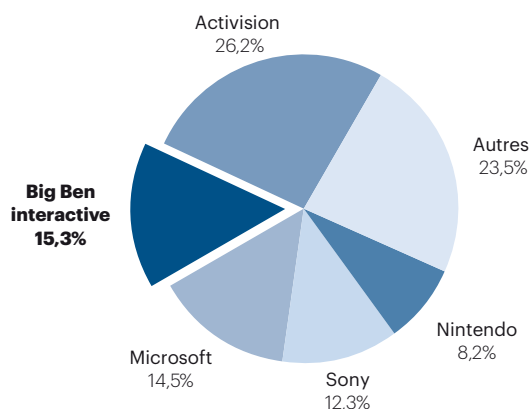
Les informations concernant l'environnement concurrentiel, données par le cabinet GfK, présentent le Groupe comme l'un des leaders sur le marché français avec une part de marché en volume de 15,3 % et une part de marché en valeur de 9,6 % au titre de l'année 2012, contre une part de marché en volume de 22,9 % et une part de marché en valeur de 14,1 % au titre de l'année 2011 (données portant sur l'ensemble des supports, consoles de salon et consoles portables confondues).



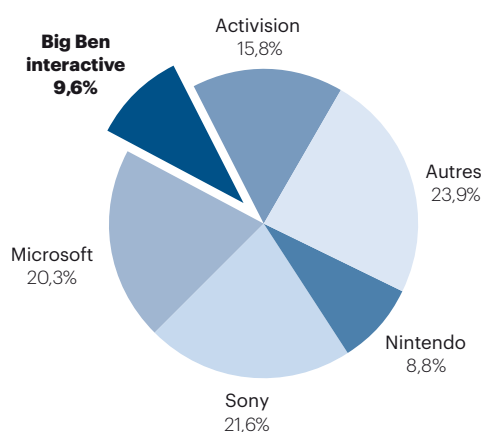
Ces données correspondent à l'étude des parts de marché en intégrant l'ensemble des acteurs de la filière, c'est-à-dire à la fois principalement les consoliers (Nintendo, Sony et Microsoft, qui commercialisent également des produits accessoires pour leurs propres consoles) et les accessoiristes tiers. Au-delà de ces acteurs historiques sur le marché des accessoires, l'année 2012 a été marquée par l'arrivée significative sur le marché du groupe Activision, historiquement présent sur l'univers de l'édition de jeu vidéo, acteur figurant parmi les plus importants au monde sur ce créneau. Capitalisant sur le succès de son jeu Skylanders, Activision a ainsi commercialisé sur 2012 de très nombreux accessoires, en particulier des figurines et autres recharges, captant ainsi une belle part de marché en France. Cette arrivée sur le marché des accessoires de cet acteur explique largement les baisses tangibles de parts de marché du Groupe BIGBEN INTERACTIVE au cours de l'année 2012.

Les tableaux ci-dessous présentent, toujours selon GfK, les parts de marché des intervenants sur le marché français des accessoires pour consoles (de salon et portables), marché qui correspond aujourd'hui à une très grande part des activités de la Société.

Part de marché en volume en 2012 :



Part de marché en valeur en 2012 :



BIGBEN INTERACTIVE confirme sa position de premier fabricant indépendant tous supports confondus, position acquise depuis de nombreuses années. Le Groupe maintient sa position de leader indépendant pour les accessoires de consoles de salon, segment particulièrement concurrentiel, et de premier fabricant (constructeurs compris) pour les consoles nomades.

La Société ne dispose pas des mêmes informations pour les autres pays dans lesquels elle intervient, mais considère disposer d'une position significative en Europe, en particulier en Allemagne et au Benelux.

• Sur le marché français des accessoires de téléphonie mobile

La Société ne dispose pas d'étude significative correspondant à l'analyse de la concurrence sur le marché de la distribution de produits accessoires de téléphonie. Toutefois, historiquement, ModeLabs Group est le leader en France de ces activités, avec une part de marché estimée par le management de ModeLabs Group à environ 35 % du marché français.

• Sur le marché français de l'univers Audio

La Société ne dispose pas d'étude significative correspondant à l'analyse de la concurrence sur le marché de la distribution de produits correspondant à sa gamme Audio. Toutefois, il est important de noter que la Société figure en très bonne place sur le marché, sur des produits comme les radios réveils, les tourne-disques, les tours audio ou enceintes, produits pour lesquels BIGBEN INTERACTIVE se situe dans les toutes premières marques en France, aux côtés d'acteurs tels que Philips, Sony, Samsung ou encore Thomson...

• Sur le marché français de la distribution de jeu vidéo

La Société ne dispose pas d'étude significative correspondant à l'analyse de la concurrence sur le marché de la distribution de produits dans l'univers du jeu vidéo. Toutefois, le positionnement de BIGBEN INTERACTIVE est assez significatif dans les pays où il est présent (France et Benelux). Les concurrents dans cet univers peuvent être représentés par des groupes tels qu'Innelec Multimédia, SDO ou encore DEG Multimédia au niveau du marché français. Il est précisé également que les éditeurs et constructeurs peuvent également se positionner comme des distributeurs de leurs propres produits ou de produits tiers.

6.3 •

Événements exceptionnels ayant eu une influence notable sur les activités et les marchés de la Société

La Société n'identifie pas à ce jour de facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement de manière directe ou indirecte, sur les opérations de la Société.

Se référer toutefois aux chapitres 5 et 7 du présent document de référence, en particulier en ce qui concerne l'historique récent et les évolutions de périmètre d'activité du Groupe, avec notamment l'acquisition de Modelabs Group.



6.4.

Degré de dépendance de la Société à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication**• Accessoires pour le jeu vidéo et la téléphonie mobile**

Le Groupe fait concevoir ses accessoires pour consoles de jeu vidéo par son équipe d'ingénieurs localisés au sein de sa filiale de Hong-Kong et a ainsi développé lui-même nombre d'accessoires innovants.

La Société, forte de sa position de 1er éditeur européen d'accessoires pour jeux vidéo (parmi les accessoiristes indépendants), a conclu en mai 2005 un accord de licence avec Microsoft Corporation afin de développer une gamme complète d'accessoires destinés à la console de jeu vidéo de Microsoft, la Xbox 360. De la même manière, courant 2006, un contrat de licence a été conclu avec Nintendo pour le développement d'accessoires dédiés notamment à la console de salon Nintendo Wii et pour les consoles Nintendo DS.

ModeLabs Group, de son côté, développe une partie de ses activités sur les accessoires de téléphonie également au travers de licences de marques (EdenPark, Kenzo, etc...).

Cependant, BIGBEN INTERACTIVE considère ne pas être en situation de dépendance forte sur cet aspect.

• Distribution exclusive d'accessoires et de jeu vidéo

Le Groupe s'est depuis plusieurs années concentré sur une stratégie de niches, répartissant des investissements de faible montant unitaire sur une multitude de titres de jeu et d'intervenants.

La filiale belge BIGBEN INTERACTIVE BELGIUM (anciennement ATOLL SOFT) a, de nombreuses années durant, été le distributeur exclusif d'Electronic Arts et de THQ, leaders mondiaux de l'édition de jeux vidéo, et a vu son activité progresser en fonction du succès de ces éditeurs. En revanche, son chiffre d'affaires s'est réduit à partir de 2005 de près des deux tiers, et ce jusqu'en 2009, du fait d'une réduction drastique du périmètre d'activité, ses deux plus importants éditeurs de jeux ayant décidé de reprendre en direct leur distribution dans cette zone. Aujourd'hui, cette filiale a vocation à être extrêmement sélective dans les titres distribués pour compte de tiers.

Tout comme pour ses activités sur les produits Accessoires, BIGBEN INTERACTIVE considère ne pas être en situation de dépendance forte sur ses activités de Distribution en ce qui concerne la partie gérée de manière exclusive. Ainsi, les licences conclues de manière ponctuelle pour l'acquisition des droits d'exploitation de matrices de jeux vidéo dans le cadre de cette activité de Distribution Exclusive n'ont représenté au cours de l'exercice 2012/2013 que 2,5 % du chiffre d'affaires global de BIGBEN INTERACTIVE, soit 4,1 M€.

En tout état de cause, la dépendance de la Société à l'activité résultant de l'exploitation de licences (que cela soit pour des accessoires de jeu vidéo ou de téléphonie ou plus largement de jeux vidéo) reste relative (égale à 2,5 % du chiffre d'affaires en cumulé au titre du dernier exercice, volume de chiffre d'affaires correspondant uniquement à

l'activité Edition au cours de cet exercice), BIGBEN INTERACTIVE considérant être toujours totalement indépendant dans les développements et la commercialisation de produits pour la très large majorité de son chiffre d'affaires.

6.5.

Appréciation de la position concurrentielle de la Société

Cf paragraphe 6.2.



7

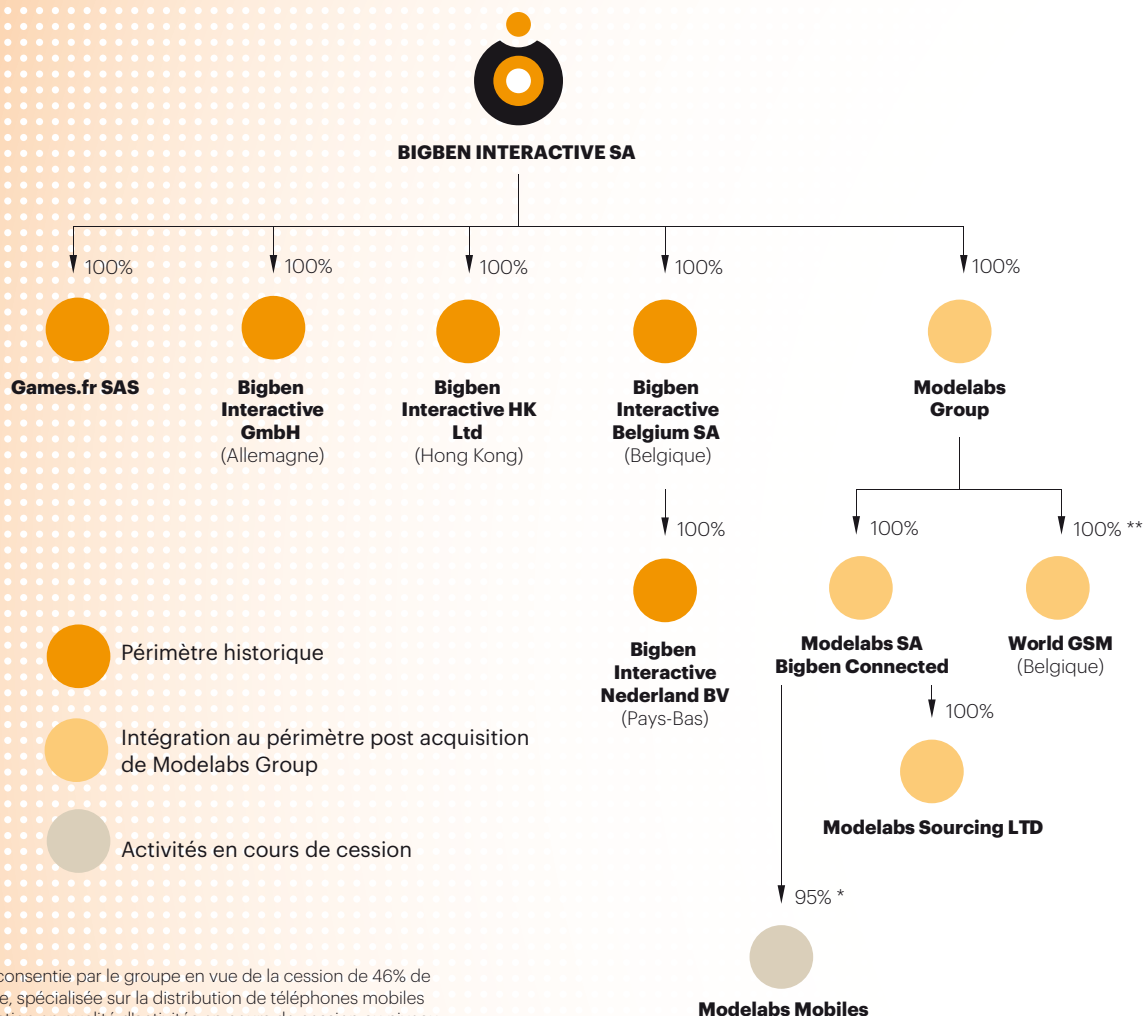
CHAPITRE 7

ORGANIGRAMME

7.1 •

Description du Groupe

Organigramme juridique simplifié du Groupe :



* Option consentie par le groupe en vue de la cession de 46% de cette filiale, spécialisée sur la distribution de téléphones mobiles (consolidation en qualité d'activités en cours de cession au niveau comptable sur la base d'un taux de détention de 49%)

** Montée à 100% du capital de World GSM en date du 3 juin 2013

7.2 •

Société-mère et filiales historiques de l'émetteur

BIGBEN INTERACTIVE SA

Société anonyme au capital de 32.079.232 euros
Siège social : Rue de la Voyette, CRT 2 - 59818 Lesquin - France

BIGBEN INTERACTIVE est la société-mère du Groupe assurant :

- l'édition et l'achat des accessoires de jeu vidéo sous la marque BIGBEN INTERACTIVE pour toutes les unités d'Europe Continentale,
- la négociation et l'achat des accords de distribution « paneuro-



péens » de logiciels de jeu vidéo,

- les ventes à l'export en dehors des zones de chalandises gérées par ses filiales étrangères,
- la centralisation de la logistique Accessoires pour les unités d'Europe continentale (France et Allemagne auxquelles s'est ajouté le Benelux en 2009),
- l'adossment financier du groupe (garantie vis-à-vis de l'environnement bancaire des filiales étrangères si nécessaire).

Cette société d'exploitation exerce quatre métiers qui peuvent être décomposés en 2 grandes familles de produits :

- les « cœurs de métier groupe » avec la distribution d'accessoires, l'édition de jeux vidéo et la conception fabrication dans l'univers de l'audio,
- le métier « historique », avec la distribution exclusive et non exclusive de tous les produits liés au jeu vidéo (consoles, logiciels et accessoires), et ce pour le compte d'intervenants tiers.

GAMES.FR SAS (anciennement ESPACE 3 GAMES SAS)

Société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 euros
Siège social : Rue de la Voyette, CRT 2 - 59818 Lesquin - France

L'entité GAMES.FR (anciennement ESPACE 3 GAMES) était à l'origine une chaîne de magasins spécialisés dans le jeu vidéo, implantés dans de grandes agglomérations françaises (centres villes et centres commerciaux). Cette orientation sur la vente en magasins propres a été progressivement arrêtée au cours des exercices 2008/2009 et 2009/2010, l'ensemble des magasins ESPACE 3 GAMES ayant tous été cédés ou fermés sur la période.

Pour cette filiale, l'avenir passe désormais par le développement d'une activité de vente en ligne (games.fr), activité dont les ventes progressent en accord avec les objectifs du management. Au titre de l'exercice 2012/2013, l'activité est ainsi en phase de croissance, avec un chiffre d'affaires de 5,5 M€, uniquement au travers de ventes en ligne, contre 4,6 M€ lors de l'exercice précédent.

BIGBEN INTERACTIVE BELGIUM SA

Société anonyme de droit belge au capital de 300.000 euros
Siège social : Avenue Ernest Solvay, 1480 Tubize - Belgique

Acquise en 1999, anciennement ATOLL SOFT, BIGBEN INTERACTIVE BELGIUM est une société de distribution de jeu vidéo et d'accessoires, soit en direct en Belgique et au Luxembourg, soit au travers sa filiale BIGBEN INTERACTIVE NEDERLAND aux Pays-Bas. Elle représente également en distribution exclusive les plus grands éditeurs de jeu vidéo sur son territoire et a commencé au cours du dernier exercice à commercialiser les produits édités en propre par le Groupe. De la même manière, cette filiale commercialise depuis 2009/2010 des produits Audio sur son territoire et a amorcé la vente de produits de téléphonie au cours de l'exercice 2011/2012.

BIGBEN INTERACTIVE NEDERLAND BV

Société à responsabilité limitée de droit néerlandais au capital de 20.000 euros
Siège social : Kernkade 4h, 3542 CH Utrecht - Pays-Bas

Cette société, anciennement ATOLL SOFT NEDERLAND, acquise en 1999, est filiale de la société BIGBEN INTERACTIVE BELGIUM pour la commercialisation de produits sur le territoire des Pays Bas. Elle est consolidée dans les comptes de BIGBEN INTERACTIVE BELGIUM qui

gère pour son compte ses approvisionnements.

ATOLL SOFT (Belgique) et ATOLL SOFT NEDERLAND (Pays Bas) sont devenues respectivement BIGBEN INTERACTIVE BELGIUM et BIGBEN INTERACTIVE NEDERLAND à compter du 15 octobre 2009. Ce changement de nom reflète l'évolution de ces filiales vers les métiers Groupe, avec l'acquisition d'un leadership de marché en Accessoires sur les 2 derniers exercices sur ces pays, et aujourd'hui le développement sur les produits du Groupe en Edition et en Audio, et à l'avenir, sur les produits de téléphonie.

BIGBEN INTERACTIVE GmbH

Société à responsabilité limitée de droit allemand au capital de 500.000 euros
Siège social : Walter Gropius Str. 24, 50126 Bergheim - Allemagne

Créée en 2000, BIGBEN INTERACTIVE GmbH assure la distribution d'accessoires en Allemagne, Autriche et Suisse alémanique. Tout comme pour les filiales BIGBEN INTERACTIVE BELGIUM et BIGBEN INTERACTIVE NEDERLAND, l'activité de BIGBEN INTERACTIVE GmbH a été entendue aux produits édités en propre par le Groupe et aux produits Audio au cours de l'exercice 2009/2010.

BIGBEN INTERACTIVE HK Ltd

Société par actions de type « Private Limited Company » de droit de Hong Kong au capital de 2.000.000 HKD
Siège social : 5, Fifteen Floor - 148 Electric Road North Point - Hong Kong

Elle aussi créée en 2000, la société BIGBEN INTERACTIVE HK Ltd assure la conception des accessoires de jeu vidéo sous la marque BIGBEN INTERACTIVE. Elle assure également le sourcing des composants et la gestion industrielle des fabrications sur ces produits et a vocation à centraliser l'ensemble des achats du Groupe en accessoires de jeu vidéo et de téléphonie, ainsi que sur les produits Audio.

7.3.

Nouvelles filiales post acquisition de ModeLabs Group

Rappel des modalités de l'opération de rapprochement entre BIGBEN INTERACTIVE et ModeLabs Group intervenue en 2011

Leader en France de la conception et de la distribution d'accessoires de téléphonie mobile et distributeur pour le compte de tiers de terminaux mobiles, ModeLabs Group a été acquis à l'issue d'une offre publique alternative dont les modalités étaient pour rappel les suivantes :

- Pour l'Offre publique mixte à titre principal : 2 actions BIGBEN INTERACTIVE à émettre et 9,30 € pour 7 actions ModeLabs Group,

- Pour l'Offre publique d'achat à titre subsidiaire : 4,40 € pour 1 action ModeLabs Group (dans la limite de 6 900 000 actions)

Au cours de l'offre publique ouverte du 29 juin 2011 au 2 août 2011, 20 806 830 actions ModeLabs Group ont été apportées dont 6 900 000 dans le cadre de la branche subsidiaire. Au cours de l'offre publique ré-ouverte du 17 août 2011 au 30 août 2011, 763 539 actions ModeLabs Group supplémentaires ont été apportées.



Au terme de l'offre publique ré-ouverte, BIGBEN INTERACTIVE détenait ainsi 21 570 369 actions et droits de vote ModeLabs Group représentant 94,31 % du capital et des droits de vote de la société.

Ajustements intervenus lors de l'exercice 2012/2013 dans le sous-périmètre ModeLabs Group

Après avoir acquis le solde du capital et des droits de vote de ModeLabs Group à l'issue d'une Offre publique d'achat simplifiée puis d'un retrait obligatoire menés entre juillet et septembre 2012, considérant les activités de négoce pour le compte de tiers de terminaux mobiles héritées de l'acquisition de ModeLabs Group très volatiles et non stratégiques, BIGBEN INTERACTIVE a engagé un processus de filialisation de ces activités et de cession sur la durée (opération d'apport-cession).

Ainsi, fin octobre 2012, le Groupe annonçait la sortie du périmètre des activités de négoce de terminaux mobiles pour compte de tiers, avec notamment :

- la cession de 5 % du capital de la filiale dédiée à son management, filiale (ModeLabs Mobiles) à cette période en cours de création par apport d'actifs,

- la mise en place d'une option d'achat consentie au management pour racheter 46 % du capital supplémentaire pour un montant de 13,8 M€, option applicable sur une période de 36 mois à compter de la filialisation effective,

- la mise en place d'une option de vente consentie par le management, sur une période de 6 mois suivant la période susvisée, sur les mêmes bases de valorisation.

Au travers de cette opération d'apport-cession, le Groupe a ainsi organisé la sortie de son périmètre de consolidation des activités de négoce de terminaux mobiles pour compte de tiers.

Il est à noter que BIGBEN INTERACTIVE s'est engagée dans un processus de rationalisation de la structure actionnariale du reste du sous-périmètre ModeLabs Group pour que toutes les entités filiales de la holding ModeLabs Group SA soient détenues à 100 % par cette dernière.

ModeLabs Group SA

Société anonyme au capital de 2.303.262,90 euros
Siège social : 65/67 rue de la Victoire, 75 009 Paris

ModeLabs Group SA était, avant son rachat par BIGBEN INTERACTIVE, la société-mère du groupe ModeLabs, structure alors cotée sur NYSE Euronext Paris. Elle poursuit aujourd'hui son rôle de holding en portant les participations des filiales significatives issues du sous-groupe ModeLabs, passé sous le contrôle de BIGBEN INTERACTIVE.

ModeLabs SA - Bigben Connected SAS

Société anonyme au capital de 115.000 euros
Siège social : Rue de la Voyette, CRT 2 - 59818 Lesquin - France

ModeLabs SA avait historiquement pour activité la conception et la distribution d'accessoires de téléphonie ainsi que le négoce de téléphones mobiles. Dans le cadre de l'opération d'apport-cession décrite ci-avant, l'activité de négoce de terminaux mobiles a été filialisée au sein de l'entité ModeLabs Mobiles SAS en cours de cession.

En conséquence, l'entité ModeLabs SA, devenue Bigben Connected SAS, est aujourd'hui focalisée sur les activités de conception et de distribution d'accessoires de téléphonie du Groupe BIGBEN INTERACTIVE.

La dénomination sociale et la forme de cette société ont été modifiées le 27 mars 2013 pour devenir Bigben Connected SAS.

Il est par ailleurs à noter que le capital est désormais détenu à 100 % par Modelabs Group qui a fait l'acquisition des 2 % non encore détenus directement à savoir :

- 1 % du capital de ModeLabs SA initialement détenu par ModeLabs Sourcing Ltd puis remontés à ModeLabs SA le 27 mars 2013 ;

- 1 % du capital de ModeLabs SA le 27 mai 2013, préalablement rachetés le 28 février 2013 par BIGBEN INTERACTIVE à un actionnaire minoritaire Monsieur Alain BARUC, à travers une procédure d'apport en nature rémunéré par l'émission de 110 000 actions nouvelles Bigben Interactive.

ModeLabs Mobiles SAS

Société par actions simplifiée au capital de 22 005 000 euros
Siège social : 107 rue la Boétie, 75 008 Paris

Cette entité juridique nouvellement créée au cours de l'exercice 2012/2013 regroupe les activités de distribution de terminaux mobiles pour compte de tiers. Cette activité a été filialisée au sein de ModeLabs Mobiles dans le cadre de l'opération d'apport-cession décrite ci-avant.

ModeLabs Sourcing Ltd

Société par actions de type « Private Limited Company » de droit de Hong Kong au capital de 100.000 HKD
Siège social : 5, Fifteen Floor - 148 Electric Road North Point – Hong Kong

ModeLabs Sourcing Ltd avait été constituée en 2010 pour l'achat d'accessoires de téléphonie et de terminaux mobiles. L'achat d'accessoires s'effectue aujourd'hui sous le contrôle de Bigben Interactive (HK) Ltd.

World GSM

Société par actions simplifiée au capital de 41 250 euros
Siège social : 65/67 rue de la Victoire, 75 009 Paris

World GSM a pour objet social la vente en ligne de téléphones mobiles. Il est précisé qu'aucun des actionnaires significatifs, ni des mandataires sociaux de ModeLabs Group n'est présent dans l'actionariat de World GSM.

La société est détenue à 100 % par ModeLabs Group SA depuis le 3 juin 2013, les actionnaires fondateurs ayant cédé leur participation résiduelle de 30 % à cette date.

World GSM a pour activité la vente en ligne de téléphones mobiles.

Il est précisé qu'aucun des actionnaires significatifs, ni des mandataires sociaux de ModeLabs Group n'est présent dans l'actionariat de World GSM.

Des informations concernant les participations sont également disponibles au Chapitre 25. « Informations sur les participations ».

8

CHAPITRE 8

PROPRIÉTÉS
IMMOBILIÈRES,
USINES ET
ÉQUIPEMENTS

8.1 •

Propriétés immobilières louées

Pour les besoins de ses activités, BIGBEN INTERACTIVE a signé plusieurs contrats de bail dont les principales caractéristiques sont détaillées dans le tableau en page suivante.

Ne sont détaillés ci-après que les locaux toujours utilisés par le Groupe au cours du dernier exercice 2012/2013, y compris les locaux opérationnels utilisés par les équipes de conception et distribution d'accessoires de téléphonie de BIGBEN CONNECTED (ex ModeLabs SA).

A noter que le groupe n'affiche plus aucun coût depuis l'exercice 2011/2012 de location de locaux de réseau de distribution lié aux activités historiques de la filiale GAMES.FR (anciennement ESPACE 3 GAMES).

Il est précisé que la Société n'était historiquement pas propriétaire des locaux qu'elle occupe, en dehors du site de Tubize en Belgique. Le siège de Lesquin et le site logistique de Libercourt ont fait l'objet de crédits-baux tandis que les locaux des filiales françaises BIGBEN CONNECTED (ex Modelabs SA) et GAMES.FR ainsi que les filiales BIGBEN INTERACTIVE GmbH en Allemagne et BIGBEN INTERACTIVE HK Ltd à Hong Kong ont toujours eu des locaux en location simple.

Pour faire face à sa croissance à moyen terme, le Groupe a engagé lors de l'exercice 2011/2012 de nouveaux investissements opérationnels afin d'accroître ses capacités de traitement. Ainsi, BIGBEN INTERACTIVE a mis en place un projet significatif pour l'installation d'une base logistique importante sur la zone d'activités de Lauwin-Planque, en remplacement des installations sur le site de Libercourt.

Au-delà de l'achat du terrain nécessaire, soit 63 000 m² et une option prise sur le terrain adjacent de 48 000 m² en septembre 2010, le Groupe a réalisé et prévoit de réaliser les investissements suivants :

- la 1ère tranche du bâtiment sur 18 000 m², constituée d'une cellule de préparation des commandes et de deux cellules de stockage (22 000 palettes), répondant aux exigences de la logistique moderne. Cette tranche, dont l'exploitation opérationnelle a démarré en septembre 2011, assure aujourd'hui les fonctions de préparation des ventes aux clients professionnels (B to B) sur l'Europe, de conditionnement des produits et de service après-vente du Groupe.

- une 2ème tranche du bâtiment mise en œuvre sur une surface globale de près de 9 000 m², afin de répondre à la montée en puissance des activités de B to C et surtout d'intégrer la distribution des accessoires de téléphonie mobile de BIGBEN CONNECTED, aujourd'hui sous traitée, les travaux correspondant à cet investissement ayant débuté en mars 2013.

- la levée partielle de l'option sur le terrain adjacent pour 25 000 m² en juillet 2013, afin d'y construire dans un 1er temps un parking poids lourds destiné à fluidifier les circulations sur la plateforme logistique.

Il est rappelé que dans le cadre de ce projet, la Société a équipé les bâtiments de panneaux photovoltaïques en toiture.

Au total, l'investissement représente, y compris l'acquisition des terrains, un montant de l'ordre de 18 M€, dont 4 M€ au titre de l'extension de 9 000 m². Cet investissement est financé par un contrat de crédit-bail à échéance octobre 2023 pour le financement du bâtiment et un prêt à moyen terme (échéance finale décembre 2015) pour le financement des panneaux photovoltaïques.



Ces locaux regroupent aujourd'hui une part importante des équipes opérationnelles et disposent de l'ensemble des infrastructures techniques et logistiques à même de gérer le flux des produits distribués par BIGBEN INTERACTIVE à ses clients : systèmes de stockage et de conditionnement, aménagements des locaux, convoyeurs, automates de manutention,...

Au-delà des bâtiments et des bureaux, les sites d'exploitation des différentes entités du Groupe BIGBEN INTERACTIVE disposent des systèmes informatiques et de gestion lui permettant de développer ses activités (ordinateurs, systèmes de sauvegarde, matériels de bureau,...).

Il est indiqué, en dehors de ce qui est précisé ci-dessus, qu'aucune autre immobilisation corporelle importante n'a été planifiée et qu'aucune charge majeure de type grands travaux n'est applicable au Groupe.

De manière générale, après l'optimisation réalisée pour une meilleure gestion opérationnelle de l'activité en Allemagne et en Belgique et le regroupement des opérations logistiques sur le site de Lauwin-Planque (le site de Libercourt a été fermé et cédé en août 2013), la Société estime que la taille de ses locaux est suffisante pour exercer à court terme et à moyen terme son activité.

Contrats de bail toujours en cours à la date d'établissement du présent document de référence :

Implantation	Localisation	Surface m ²	Activité sur le site	Propriété	Nature du contrat
BIGBEN INTERACTIVE	Lesquin France	1 733 + 2 500	Siège social	Externe	Crédit bail
BIGBEN INTERACTIVE	Lauwin Planque	18 475 + 9 000	Entrepôt	Externe	Crédit bail
BIGBEN INTERACTIVE BELGIUM	Tubize Belgique	1 000	Activité commerciale et Entrepôt	Propriété	ns
BIGBEN INTERACTIVE BELGIUM	Hilversum Belgique	74	Activité commerciale	Externe	Location simple
BIGBEN INTERACTIVE GmbH	Bergheim Allemagne	348	Activité commerciale	Externe	Location simple
BIGBEN INTERACTIVE HK Ltd	Hong Kong	446	Activité commerciale	Externe	Location simple
BIGBEN INTERACTIVE HK Ltd	SZ China	260	Activité commerciale	Externe	Location simple
Modelabs Group	Paris	923	Activité commerciale	Externe	Bail commerc.

8.2.

Questions environnementales

A la connaissance de la Société, aucun facteur de nature environnementale n'a eu ou n'est susceptible d'influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de BIGBEN INTERACTIVE.

Se reporter également au paragraphe 4.5. du présent document de référence.

9

CHAPITRE 9

EXAMEN DE
LA SITUATION
FINANCIÈRE
ET DU RÉSULTAT

L'examen de la situation financière du Groupe se base sur les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos au 31 mars 2013 (présentés selon les normes IFRS).

Il est rappelé que les détails des explications relatives aux évolutions du chiffre d'affaires et des résultats pour les exercices clos le 31 mars 2012 et le 31 mars 2011 sont disponibles respectivement dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D.12-0725 le 17 juillet 2012 et dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D.11-0589 le 20 juin 2011.

Il est également rappelé que les informations financières du groupe BIGBEN INTERACTIVE au titre des deux derniers exercices clos au 31 mars 2012 et au 31 mars 2013 tiennent compte d'évolutions de périmètre significatives, avec d'une part l'intégration des activités de Modelabs Group, et ce à compter du 1er septembre 2011 (contribution sur 7 mois au cours de l'exercice 2011/2012), et d'autre part, la cession future des activités de négoce de terminaux mobiles (activités abandonnées), activités issues de Modelabs Group mais jugée non stratégique au cours de l'exercice 2012-2013 (se reporter au chapitre 7 du présent document de référence).

Ces opérations majeures sur le périmètre du Groupe impliquent d'importantes modifications dans l'analyse des chiffres tels que présentés dans ce chapitre.

9.1 •

Situation financière

Evolution de l'activité :

En M€	31 mars 2011 consolidés Normes IFRS	31 mars 2012 consolidés Normes IFRS	31 mars 2013 consolidés Normes IFRS
Chiffre d'affaires	101,3	344,1	163,6
Evolution	8%	240%	-52%

Répartition du chiffre d'affaires par type de produits :

En %	31 mars 2010 consolidés Normes IFRS	31 mars 2011 consolidés Normes IFRS	31 mars 2012 consolidés Normes IFRS *	31 mars 2013 consolidés Normes IFRS **
Chiffre d'affaires	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Accessoires	62,9%	62,0%	26,5%	76,5%
Edition	10,6%	17,9%	3,1%	2,5%
Audio	7,7%	9,8%	3,3%	10,0%
Cœur de métier Conception	81,2%	89,7%	32,9%	89,0%
Distribution	18,8%	10,3%	67,1%	11,0%

* : Les comptes publiés réels clos au 31 mars 2012 intègrent Modelabs Group à compter du 1er septembre 2011 (7 mois)

** : Les comptes publiés réels clos au 31 mars 2013 sont communiqués hors activités de négoce de terminaux mobiles en cours de cession

Répartition géographique des ventes :

Avant rachat ModeLabs

Après rachat ModeLabs

En %	31 mars 2010 consolidés réels Normes IFRS	31 mars 2011 consolidés réels Normes IFRS	31 mars 2012 consolidés réels Normes IFRS *	31 mars 2013 consolidés réels Normes IFRS **
Chiffre d'affaires	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
France	51,1%	50,9%	91,9%	80,1%
Benelux	16,9%	11,7%	3,3%	9,9%
Allemagne	14,5%	14,7%	3,1%	7,3%
Autres pays	17,5%	22,6%	1,8%	2,6%

* : Les comptes publiés réels clos au 31 mars 2012 intègrent Modelabs Group à compter du 1er septembre 2011 (7 mois)

** : Les comptes publiés réels clos au 31 mars 2013 sont communiqués hors activités de négoce de terminaux mobiles en cours de cession

Effet saisonnalité :

Avant rachat ModeLabs

Après rachat ModeLabs

En M€	31 mars 2010 consolidés Normes IFRS	31 mars 2011 consolidés Normes IFRS	31 mars 2012 consolidés Normes IFRS *	31 mars 2013 consolidés Normes IFRS **
Chiffre d'affaires	93,8	101,3	344,1	163,6
1er trimestre (avril-juin)	13,1	16,6	11,8	31,5
2ème trimestre (juillet-septembre)	18,0	20,8	47,5	34,6
3ème trimestre (octobre-décembre)	42,3	45,0	161,0	60,0
4ème trimestre (janvier-mars)	20,4	19,0	123,8	37,5

* : Les comptes publiés réels clos au 31 mars 2012 intègrent Modelabs Group à compter du 1er septembre 2011 (7 mois)

** : Les comptes publiés réels clos au 31 mars 2013 sont communiqués hors activités de négoce de terminaux mobiles en cours de cession

Les comptes consolidés annuels ont été établis selon les normes IFRS et selon un périmètre de consolidation différent de l'exercice précédant 2011/2012. Au-delà des filiales historiquement intégrées globalement BIGBEN INTERACTIVE SA, GAMES.FR SAS, BIGBEN INTERACTIVE GmbH, BIGBEN INTERACTIVE HK Ltd, BIGBEN INTERACTIVE BELGIUM et BIGBEN INTERACTIVE NEDERLAND, ont été consolidées dès le 1er jour de l'exercice les entités correspondant au sous-ensemble Modelabs Group (MODELABS GROUP SA, MODELABS SA, MODELABS SOURCING LTD, WORLD GSM et MODELABS MOBILES). Comme indiqué au chapitre 7 du présent document, il convient de souligner que l'entité MODELABS MOBILES, structure juridique créée en 2012 et correspondant aux activités de négoce de terminaux mobiles, a été considérée comme étant abandonnée.

Au cours du dernier exercice clos, BIGBEN INTERACTIVE a enregistré un chiffre d'affaires de 163,6 M€, en baisse à données publiées par rapport aux 344,1 M€ communiqués par le Groupe un an auparavant. Cette évolution vient logiquement de la cession programmée des activités de négoce de terminaux mobiles logées au sein de l'entité juridique MODELABS MOBILES.

A périmètre comparable, l'activité du Groupe est en croissance de près de 8 %, l'activité au cours de l'exercice 2011/2012 s'élevant elle à 151,6 M€ sur une base pro forma.

Au cours de l'exercice 2012/2013, les activités dites de Conception (Accessoires pour consoles de jeu vidéo et de téléphonie, Edition et Audio) ont retrouvé leur importance dans la contribution au chiffre d'affaires global de BIGBEN INTERACTIVE, ces activités représentant ainsi 89 % du total de l'activité. L'année précédente avait été marquée par la prédominance des activités de négoce de téléphones mobiles, activités aujourd'hui considérées comme abandonnées.

En volume, sur une base pro forma, les activités dites de Conception ont progressé de 3,9 %, soit un volume d'affaires de 145,5 M€ au cours de l'exercice 2012/2013, contre 140,0 M€ lors de l'exercice précédent. De manière plus spécifique,...

... au niveau du pôle Accessoires, les produits à destination des marchés du jeu vidéo ont continué à subir la période de transition légitime correspondant à la fin de cycle des consoles de salon (Microsoft Xbox 360, Sony PlayStation 3 ou Nintendo Wii) et au renouvellement progressif du parc de consoles portables (Nintendo 3DS et Sony PS Vita). Dans ce contexte, les ventes du Groupe ont à nouveau été en baisse sensible sur ce marché, et ce malgré la sortie en fin d'année 2012 de la nouvelle console Wii U de Nintendo, produit n'ayant pas eu le succès escompté. Toutefois, dans le même temps, l'essor important du marché des accessoires pour téléphones mobiles et la réussite de l'intégration dans le périmètre de BIGBEN INTERACTIVE des activités de Modelabs Group a permis à l'activité du pôle Accessoires dans



son ensemble de s'inscrire en croissance de 6,6 %, passant ainsi de 117,3 M€ de chiffre d'affaires pro forma lors de l'exercice 2011/2012 à 125,1 M€ de chiffre d'affaires lors de l'exercice 2012/2013.

... après les importants succès enregistrés lors de l'exercice 2010/2011 sur le pôle Edition (plus de 18,0 M€ de chiffre d'affaires), en particulier à destination de la console Nintendo Wii, le Groupe a depuis deux exercices pâti d'un catalogue de sorties plus réduit mais également d'un faible soutien de la part de Sony pour la mise en avant de son système Move à destination de la PlayStation 3. Ce système devant accroître les aspects de jouabilité de cette console originellement à destination des gamers, BIGBEN INTERACTIVE avait décliné les succès tels que « Cyberbike », « My Body Coach » ou encore « Hunting Challenge » sur cette console. Toutefois, faute d'un parc installé suffisant, les ventes du pôle Edition sont restées limitées au cours de l'exercice 2011/2012, atteignant 10,7 M€, en baisse de plus de 40 %. Au cours de l'exercice 2012/2013, les ventes ont poursuivi leur baisse notable, s'élevant à seulement 4,1 M€ en 2012/2013, du fait en particulier du décalage de la sortie du jeu « Handball Challenge », jeu devant être commercialisé durant l'exercice en cours.

... de son côté, l'activité Audio a poursuivi sa progression, avec une hausse de son chiffre d'affaire significative, supérieure à 35 %, pour atteindre 16,3 M€ lors de l'exercice 2012/2013, contre 12,0 M€ lors de l'exercice précédent. Malgré un environnement de consommation toujours difficile, la croissance de ces activités pour la Société se confirme, année après année, grâce à de très bons positionnements sur des produits de niche, comme les tourne-disques encodeurs, les minichaines pour enfants ou encore les stations d'écoute pour iPhone et iPod.

Au total, les trois activités de Conception de BIGBEN INTERACTIVE contribuent au titre de l'exercice 2012/2013 à hauteur de 89,0 % à l'activité du Groupe.

L'intégration de ModeLabs Group au cours de l'exercice 2011/2012 avait impliqué un poids beaucoup plus important des activités dites de Distribution dans l'ensemble du chiffre d'affaires enregistré par BIGBEN INTERACTIVE, et ce d'autant plus que les activités de négoce de terminaux mobiles avaient cru de manière très rapide sur l'année. Considérant ces activités issues de l'acquisition de ModeLabs Group non stratégiques, il a été décidé de les isoler en vue de leur cession à moyen terme. En conséquence, le poids de ces activités complémentaires de Distribution retrouve lors de l'exercice 2012/2013 une contribution plus modeste, représentant ainsi 18,1 M€. Cette composante des activités du Groupe reste toutefois en croissance significative, progressant ainsi de 55 % par rapport à l'exercice précédent, à données pro forma. Cette évolution est le résultat d'un catalogue en distribution sur l'univers du jeu vidéo important, avec notamment les titres « Tomb Raider », « Hitman » et « WRC 3 ».

Au niveau géographique, l'importance de l'exposition de ModeLabs Group au marché français implique pour BIGBEN INTERACTIVE une exposition à hauteur d'environ 80 % de son chiffre d'affaires à la France au titre du dernier exercice 2012/2013. Même si les activités Accessoires de téléphonie sont en cours d'internationalisation, cette démarche reste une démarche qui ne devrait se concrétiser que sur la durée. Le Benelux affiche quant à lui une forte croissance, bénéficiant ainsi de la réussite des activités de distribution de jeu vidéo. La zone enregistre en 2012/2013 un chiffre d'affaires de 16,2 M€, en croissance de 44,7 % par rapport à l'exercice précédent. Le marché allemand a lui profité du déploiement des produits Accessoires de téléphonie pour s'inscrire en hausse de 13,4 %, à 12,0 M€, avec en particulier l'extension des référencements en magasins des produits du Groupe. Enfin, les Autres Pays (Hong Kong) présentent une activité cette année en baisse, notamment au regard de cycles irréguliers de ventes à l'export.

Au cours de l'exercice 2012/2013, l'effet correspondant à l'évolution de la saisonnalité de l'activité du Groupe a été clairement perceptible. Ainsi, l'intégration des activités d'Accessoires de téléphonie mobile issue de ModeLabs Group sur 12 mois, activités beaucoup moins dépendantes des ventes de fin d'année, implique une large réduction du poids des activités du 3ème trimestre de l'exercice comptable du Groupe. Ainsi, alors que ce trimestre représentait en général environ 45 % du chiffre d'affaires annuel, cette proportion a été réduite à 36,7 % au titre du dernier exercice 2012/2013. Ainsi, BIGBEN INTERACTIVE est désormais moins dépendant des ventes réalisées pendant les seules fêtes de Noël.

9.2.

Résultat d'exploitation

Facteurs influant sensiblement sur le revenu d'exploitation

• Résultat opérationnel

Avec une activité dans son ensemble en forte baisse à données publiées, du fait du reclassement des activités de négoce de terminaux mobiles en activités abandonnées, BIGBEN INTERACTIVE enregistre en 2012/2013 une contraction de son résultat opérationnel courant à 11,5 M€, contre 19,0 M€ lors de l'exercice précédent. Ce résultat opérationnel représente toutefois 7,0 % du chiffre d'affaires, contre 5,5 % un an auparavant.

Alors que l'exercice 2011/2012 avait été marqué par la forte prépondérance des activités de Distribution dans le mix de chiffre d'affaires, conduisant le Groupe à enregistrer une marge relative plus faible, les données publiées 2012/2013 montre un certain redressement. Celui-ci reste toutefois limité, du fait de la contraction notamment des activités sur les produits Accessoires pour consoles de jeu vidéo et du fait des efforts du Groupe en matière de développement de nouveaux produits, en particulier sur les projets de convergence tels que la télévision connectée ou les set top box. Par ailleurs, sur le marché allemand, le Groupe a dû consentir certains efforts commerciaux sur ses gammes de produits afin de développer ses référencements.

Il est donc important de considérer l'exercice 2012/2013 comme un exercice d'investissement pour le Groupe, à la fois en matière de développement sur de nouvelles gammes de produits (efforts en matière d'équipes R&D), mais également sur l'aspect commercial, en particulier à l'international (effort sur la marge brute de certains produits).

Dans le même temps, les synergies opérationnelles engagées à la suite de l'intégration de ModeLabs Group ne sont pas totalement effectives. Les économies sur un certain nombre de postes liées en particulier à l'abandon des activités de négoce de terminaux mobiles et au déménagement des équipes travaillant sur les Accessoires de téléphonie mobile dans de nouveaux locaux ne devraient être pleinement visibles qu'à compter de l'exercice en cours.

**Compte de résultat synthétique :**

En M€	31 mars 2011 consolidés Normes IFRS	31 mars 2012 consolidés Normes IFRS	31 mars 2013 consolidés Normes IFRS
Chiffre d'affaires	101,3	344,1	163,6
Résultat opérationnel courant	15,8	19,0	11,5
Marge opérationnelle	15,6%	5,5%	7,0%
Résultat financier	-2,0	-1,9	-1,3
Résultat net	9,9	10,2	14,2

Détail des charges opérationnelles courantes :

En M€	31 mars 2011 consolidés Normes IFRS	31 mars 2012 consolidés Normes IFRS	31 mars 2013 consolidés Normes IFRS
Achats consommés	61,4 60,6%	276,9 80,5%	106,0 64,8%
Impôts et taxes	0,6 0,6%	2,6 0,8%	1,2 0,8%
Charges de personnel	9,2 9,0%	14,0 4,1%	17,0 10,4%
Autres achats et charges externes	13,3 13,1%	28,2 8,2%	24,8 15,2%
Dotations aux amortissements et provisions	2,6 2,5%	4,6 1,3%	4,6 2,8%
TOTAL Charges opérationnelles courantes	87,1	326,4	153,8
% de Charges courantes / Chiffre d'affaires	85,9%	94,9%	94,0%

Les charges de personnel continuent lors de l'exercice 2012/2013 leur progression, du fait de l'intégration sur 12 mois des équipes dédiées notamment aux activités stratégiques d'Accessoires de téléphonie. Ainsi, le poste des charges de personnel atteint 17,0 M€ soit 10,4 % du chiffre d'affaires, contre 14,0 M€ et 4,1 % du chiffre d'affaires lors de l'exercice précédent. L'abandon des activités de négoce de téléphones portables de ModeLabs Group, activités ne nécessitant que peu de salariés et faiblement margées, implique une très forte hausse de la marge brute, celle-ci s'établissant à 35,2 % du chiffre d'affaires lors de l'exercice 2012/2013, contre seulement 19,5 % lors de l'exercice précédent.

Les autres achats et charges externes représentent des dépenses globales de près de 25,0 M€ sur l'exercice, évolution correspondant à l'intégration sur 12 mois des dépenses du sous-ensemble ModeLabs Group dédié aux activités stratégiques. Ces charges correspondent aux charges de fonctionnement (loyers, assurances, déplacements,...) mais également à l'ensemble des frais de marketing liés à la commercialisation des produits développés par le Groupe.

Après prise en compte d'amortissements des immobilisations à hauteur de 4,6 M€, dont 1,1 M€ liés à l'amortissement de la clientèle de ModeLabs Group (poste porté à l'actif du bilan de BIGBEN INTERACTIVE post acquisition), le résultat opérationnel courant s'établit à 11,5 M€ au titre de l'exercice 2012/2013, représentant une marge de 7,0 % du chiffre d'affaires.

• Résultat financier

Lors de l'exercice 2012/2013, le résultat net du financement s'est élevé à - 1,3 M€, en résultat du poids des frais financiers à assumer suite au crédit à moyen terme contracté pour l'opération de rapprochement ModeLabs Group (1,9 M€ de frais financiers sur l'exercice). Dans le même temps, le Groupe a toutefois bénéficié d'un effet positif sur les taux de change à hauteur de 0,6 M€.

• Résultat net

Au cours de l'exercice 2012/2013, le résultat net de BIGBEN INTERACTIVE s'élève à 14,2 M€, en forte croissance par rapport aux 10,2 M€ publiés au cours de l'exercice précédent.

Alors que le résultat opérationnel 2012/2013 est en baisse notable par rapport au résultat publié en 2011/2012, la contribution des activités de négoce de terminaux mobiles (postes « Mise en équivalence » et « Résultat des activités abandonnées ») s'élève à 7,9 M€, montant correspondant à la quote part des résultats de l'entité MODELABS MOBILES, entité en cours de cession, revenant au Groupe.

Changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets

BIGBEN INTERACTIVE réalise en 2012/2013 un chiffre d'affaires de 163,6 M€, en baisse de plus de 50 % par rapport au chiffre d'affaires publiés lors de l'exercice précédent.



Comme indiqué au sein du présent chapitre, cette évolution très importante est le résultat de la filialisation des activités de négoce de terminaux mobiles au sein de l'entité MODELABS GROUP, entité en cours de cession (activités abandonnées).

Les changements significatifs relatifs au chiffre d'affaires sont expliqués en détails, ci-avant, au paragraphe 9.1. « Situation financière ».

Facteurs de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique pouvant influencer sensiblement les opérations du Groupe

La Société n'identifie pas à ce jour de facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influencé dans le passé ou susceptible d'influencer dans l'avenir, sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de BIGBEN INTERACTIVE.



10

CHAPITRE 10

TRÉSORERIE ET CAPITAUX

L'examen de la situation financière du Groupe se base sur les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos au 31 mars 2013 (présentés selon les normes IFRS).

Il est rappelé que les détails des explications relatives aux évolutions du chiffre d'affaires et des résultats pour les exercices clos le 31 mars 2012 et le 31 mars 2011 sont disponibles respectivement dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D.12-0725 le 17 juillet 2012 et dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D.11-0589 le 20 juin 2011.

Il est également rappelé que les informations financières du groupe BIGBEN INTERACTIVE au titre des deux derniers exercices clos au 31 mars 2012 et au 31 mars 2013 tiennent compte d'évolutions de périmètre significatives, avec d'une part l'intégration des activités de Modelabs Group, et ce à compter du 1er septembre 2011 (contribution sur 7 mois au cours de l'exercice 2011/2012), et d'autre part, la cession future des activités de négoce de terminaux mobiles (activités abandonnées), activités issues de Modelabs Group mais jugée non stratégique au cours de l'exercice 2012-2013 (se reporter au chapitre 7 du présent document de référence).

Ces opérations majeures sur le périmètre du Groupe impliquent d'importantes modifications dans l'analyse des chiffres tels que présentés dans ce chapitre.

10.1 •

Capitaux propres consolidés de l'Emetteur

Les évolutions des postes composant les capitaux propres du Groupe BIGBEN INTERACTIVE sont détaillées ci-dessous.

Evolution des postes composant les capitaux propres du groupe BIGBEN INTERACTIVE :

En M€ - Normes IFRS	Capital	Primes	Réserves consolidées	Ecart de conversion	Capitaux propres Groupe
Au 31 mars 2010	22,8	1,9	19,0	0,2	43,9
Résultat de l'exercice			9,9		9,9
Ecart de change				-0,1	-0,1
Augmentation de capital	0,3	0,6	-0,1		0,8
Contrat de liquidité			0,0		0,0
Programme actions gratuites			0,3		0,3
Dividendes versés aux actionnaires			-4,6		-4,6
Au 31 mars 2011	23,1	2,5	24,5	0,0	50,2
Résultat de l'exercice			9,6		9,6
Ecart de change				0,0	0,0
Augmentation de capital	8,6	25,7	1,1		35,3
Intérêts minoritaires					3,0
Programme actions gratuites			0,6		0,6
Autres variations			0,1		0,1
Au 31 mars 2012	31,7	28,2	35,9	0,1	98,9
Résultat de l'exercice			14,2		14,2
Ecart de change				0,0	0,0
Augmentation de capital	0,3	0,7	0,7		1,1
Programme actions gratuites			-7,3		-7,3
Autres variations					
Au 31 mars 2013	32,1	28,9	43,5	0,1	107,6



Au cours des trois derniers exercices, l'évolution à la hausse des capitaux propres a été rapide, avec principalement :

- d'une part, en bénéficiant des résultats nets affichés par BIGBEN INTERACTIVE sur ces trois périodes (9,9 M€ sur l'exercice 2010/2011, 10,2 M€ sur l'exercice 2011/2012 et enfin 14,2 M€ sur l'exercice 2012/2013), et

- d'autre part, en bénéficiant de l'opération d'offre publique alternative visant les actions Modelabs Group. Pour rappel, au titre de la réalisation effective de l'offre publique alternative, les fonds propres consolidés de BIGBEN INTERACTIVE ont été augmentés de plus de 35,0 M€ au cours de l'exercice 2011/2012. (Ce montant est légèrement plus faible que celui évoqué au paragraphe 21.1.7 du présent document de base - 41,9 M€ au total en social - du fait de retraitements IFRS à prendre en compte lors du passage des comptes sociaux vers les comptes consolidés).

Calcul du gearing de la Société :

En M€	31 mars 2011 consolidés Normes IFRS	31 mars 2012 consolidés Normes IFRS	31 mars 2013 consolidés Normes IFRS
Actifs non courants	14,5	96,6	108,8
Capitaux Propres Groupe	50,2	95,9	108,0
Endettement financier	5,8	85,8	54,8
Trésorerie	7,5	12,2	15,7
Total du bilan	75,7	274,5	215,3
Gearing net	-4%	77%	36%

Pour rappel, au 31 mars 2012, la structure financière du Groupe s'était alourdie et ce compte tenu de deux éléments : d'une part, l'acquisition de Modelabs Group avait été financée à hauteur de 40,0 M€ par la mise en place d'un crédit à moyen terme ; d'autre part, certaines opportunités d'achat de smartphones avait été saisies en fin d'exercice afin d'alimenter la croissance de l'activité de négoce de terminaux mobiles, opportunités ayant conduit la Société à afficher un niveau de stocks important à la clôture.

Grâce aux résultats dégagés lors de l'exercice 2012/2013 et en raison des ajustements de périmètre (reclassement des activités de négoce de terminaux mobiles, activités fortement consommatrices de BFR, en activités abandonnées), au 31 mars 2013, la structure financière du Groupe s'est significativement allégée. L'endettement financier baisse ainsi de plus de 30 M€, et le gearing net s'établit à 36 % des fonds propres, contre 77 % à la fin de l'exercice précédent.

10.2 •

Sources et montants de flux de trésorerie

2012/2013 Comptes aux normes IFRS

• Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation

Dans son nouveau périmètre excluant les activités abandonnées (négoce de téléphones mobiles), BIGBEN INTERACTIVE affiche au titre de son exercice clos au 31 mars 2013 une capacité d'autofinancement de 17,9 M€ contre 9,9 M€ au titre de l'exercice précédent et une variation modérée du besoin en fonds de roulement. En conséquence, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ressortent à 11,4 M€ sur la période contre une position de 10,0 M€ lors de l'exercice précédent.

En incluant les activités en cours de cession, les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation s'élèvent à 41,4 M€.

• Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

Après l'acquisition de 94 % du capital de Modelabs Group par une Offre Publique Alternative à l'été 2011, les dépenses d'investissement observées au cours de l'exercice 2012/2013 ont été beaucoup plus réduites. Elles concernent à la fois l'acquisition du solde des actions Modelabs Group au travers de l'opération d'offre publique d'achat simplifiée (OPAS) puis du Retrait Obligatoire effectué en août 2012 et des investissements en édition de logiciels de jeux sous forme de royalties versées aux développeurs. En conséquence, les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement s'élèvent à 2,3 M€ (activités poursuivies) en 2012/13 contre - 44,0 M€ à l'exercice précédent.

En incluant la cession des activités de négoce de terminaux mobiles (contribution à hauteur de - 31,8 M€), les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement s'élèvent à - 29,5 M€.

• Flux de trésorerie provenant des activités de financement

Les flux de trésorerie provenant des activités de financement s'élèvent à - 10,2 M€ et correspondent essentiellement au 1er amortissement annuel de 12 M€ du financement bancaire de 40,0 M€ mobilisé en 2011/2012 pour l'acquisition de titres Modelabs Group pour ce qui concerne la branche en numéraire.

Tableau de synthèse des flux de trésorerie :

En M€	31 mars 2011 consolidés Normes IFRS	31 mars 2012 consolidés Normes IFRS	31 mars 2013 consolidés Normes IFRS
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	6,1	-12,2	41,4
Marge brute d'autofinancement	14,9	20,1	35,8
Variation du besoin en fonds de roulement	-8,8	-32,3	5,6
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-5,9	-44,0	-29,5
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	-6,4	49,7	-10,2
Augmentation (diminution) de la trésorerie	-6,2	-6,6	1,8
Trésorerie à l'ouverture	13,6	7,4	0,9
Incidence des variations de devises	0,0	-0,1	0,0
Trésorerie à la clôture	7,4	0,9	2,6

10.3 •

Conditions d'emprunt et structure de financement

Structure de financement

Les filiales sont essentiellement financées par des concours court terme et le recours à l'affacturage. A l'exception de BIGBEN INTERACTIVE GmbH, elles ne bénéficient pas de la garantie donnée par la Société en tant que maison-mère, aux établissements qui leur accordent des financements.

Nonobstant les mérites et les surfaces financières de ces filiales, la pérennité de leur refinancement local (hors affacturage) dépend néanmoins de la perception du standing financier de leur maison-mère que peuvent avoir leurs bailleurs de fonds.

Il n'existe aucune sûreté réelle en contrepartie des dettes financières inscrites au bilan. La consolidation en prêt long terme de 9,2 M€ de dette bancaire rachetée en 2006 est quant à elle intégralement amortie au 31 mars 2013

Au 31 mars 2013, les emprunts levés par BIGBEN INTERACTIVE et ses filiales couverts par des clauses d'exigibilité totalisent 32 963 k€ :

• 32 000 k€ au titre du crédit d'acquisition pour l'opération Mode-Labs, avec les covenants suivants (au niveau des comptes consolidés) :

Covenant	Valeur cible	Statut
Ratio de Levier net (<i>Endettement net / EBITDA</i>)	≤ 1,80	Non respecté
Ratio de Levier brut (<i>Endettement brut / EBITDA</i>)	≤ 2,00	Non respecté
Ratio Endettement net (<i>Cashflow net / Service de la dette</i>)	> 1,00	Non respecté
Ratio de Structure (<i>Endettement net / Fonds propres</i>)	< 1,00	Respecté

Les trois premiers covenants ne sont pas respectés au 31 mars 2013 et en conséquence, un waiver a été demandé et obtenu avant le 31 mars 2013 auprès des banques prêteuses.

• 963 k€ pour le financement de l'installation photovoltaïque, avec le covenant suivant suivants (au niveau des comptes consolidés) :

Covenant	Valeur cible	Statut
Ratio de Levier brut	≤ 2,75	Non respecté

Le ratio n'étant pas respecté au 31 mars 2013 et en conséquence ; un waiver a été demandé et obtenu avant le 31 mars 2013 auprès des banques prêteuses.

Endettement net vs chiffre d'affaires (social) :

Social	2012/13	2011/12
CA (en M€)	59,7	62,0
Endettement net	10,0	50,1
dette nette / CA (en jours)	60	291

Endettement net vs chiffre d'affaires (consolidé) :

Consolidé	2012/13	2011/12
CA (en M€)	163,5	344,1
Endettement net	39,1	73,7
dette nette / CA (en jours)	86	77

Les chiffres de dette nette incorporent non seulement la dette financière mais aussi les dettes considérées comme équivalentes soit la dette vis-à-vis des deux investisseurs personnes physiques ainsi que la dette sur immobilisations.

• Engagements hors bilan

Engagements donnés :

Engagements donnés (en K€)	par	Bénéficiaire	Montant au 31 mars 2013	Montant au 31 mars 2012	Objet de l'engagement
Caution bancaire	BBi SA	Commerzbank AG	0	0	Concours CT à BBi GmbH
Hypothèque	Atoll Soft	CBC Banque	0	12	Financement du Site de Tubize et crédit d'exploitation

Engagements reçus :

Néant.

Loyers non annulables :

Date de clôture	31-mars-12			31-mars-13		
Echéance	Échéance < 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Échéance < 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Loyers non annulables (en K€)	1 069	344	0	691	2 462	0

**Couverture de change :**

Devise	Montant initial (k€)	Type de couverture	Echéance	Taux	Montant déjà utilisé avant le 31 mars 2013 (k€)	Montant accumulé au 31 mars 2013 (k€)	Montant maximum résiduel (k€)
USD	32 240	Tarn	juin-14	1.2221	1 300	-	30 160
USD	16 120	Tarn	juillet-13	1.2149	9 360	-	4 160

La valeur "mark to market" de ces instruments financiers est de - 591 K€ au 31 mars 2013.

Couverture de taux :

Période	Montant couvert (k€)	Nb tranches	Taux tranche 1	Taux tranche 2	Taux tranche 3	Taux tranche 4
Avril 2013 à Juillet 2013	32 000	4	0,95	1,42	0,95	0,98
Juillet 2013 à Janvier 2014	24 000	4	0,95	1,42	0,95	0,98
Janvier 2014 à Juillet 2014	24 000	2	0,95			0,98
Juillet 2014 à Juillet 2015	16 000	1	0,95			
Juillet 2015 à Juillet 2016	8 000	1	0,95			

La valeur "mark to market" de ces instruments financiers est de - 440 K€ au 31 mars 2013.

Fonds de roulement et besoin en fonds de roulement

Alors que les activités poursuivies impliquent au cours de l'exercice 2012/2013 une évolution à la hausse des besoins en fonds de roulement pour un montant de 4,5 M€, appuyant notamment la croissance des activités stratégiques de BIGBEN INTERACTIVE, la contribution à l'évolution du BFR des activités en cours de cession est elle largement excédentaire, à hauteur de 12,4 M€.

Ainsi, au global, après prise en compte des impôts différés et des intérêts payés (pour 2,3 M€), l'évolution des besoins en fonds de roulement des activités poursuivies et des activités en cours de cession atteint 5,6 M€ de ressources pour le Groupe.

10.4 •**Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux**

Il n'existe aucune restriction portant sur l'utilisation de ses capitaux par la Société.

Se référer toutefois au paragraphe 10.3 en ce qui concerne les covenants bancaires.

10.5 •**Sources de financement nécessaires, attendues pour honorer les engagements de l'Emetteur**

En raison de sa trésorerie actuelle et de sa structure de financement post acquisition de Modelabs Group, la Société estime être en mesure d'autofinancer ses futurs investissements d'exploitation courante.



11

CHAPITRE 11

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

11.1 •

Recherche et développement

BIGBEN INTERACTIVE n'a pas activé de frais en matière de recherche & développement au sens de la terminologie comptable, y compris les frais de moules qui sont dorénavant incorporés directement au prix de revient des marchandises.

La recherche au sein du Groupe s'attache à développer des accessoires innovants permettant un réalisme accru du jeu tout en offrant une prise en mains accessible à tous les joueurs. Par ailleurs, BIGBEN INTERACTIVE développe des partenariats avec des développeurs de jeux vidéo pour la mise en place de packages Jeu Vidéo + Accessoire.

Les savoir-faire techniques du Groupe s'appliquent également au niveau des gammes de produits Audio commercialisées, mais aussi aux produits accessoires de téléphonie, et ce après le rachat de Mode-Labs Group.

A ce titre, l'OSEO Innovation avait, le 29 octobre 2009, attribué à BIGBEN INTERACTIVE la qualification d'Entreprise Innovante, qualification qui marque la reconnaissance du savoir-faire et de l'expertise acquis par le Groupe au cours de la décennie pour la conception d'accessoires innovants pour consoles de jeu vidéo et plus récemment pour l'édition de jeux vidéo. La certification OSEO Innovation, renouvelée en date du 7 juin 2013, rend l'action BIGBEN INTERACTIVE éligible aux FCPI (Fonds Commun de Placement dans l'Innovation).

Savoir-faire et technologies maîtrisés par BIGBEN INTERACTIVE

• Compétences techniques

Pour le développement de ses produits et pour saisir l'ensemble des opportunités de marché que recèle l'univers des accessoires de jeu vidéo, des accessoires pour téléphones mobiles, ou encore des produits Audio, BIGBEN INTERACTIVE dispose de nombreux atouts et savoir-faire technologiques. Les paragraphes ci-après visent à mettre en avant un certain nombre de ces atouts, mais n'ont pas vocation à être exhaustifs, loin de là.

L'un des savoir-faire pour lesquels BIGBEN INTERACTIVE est largement reconnue par la profession réside dans la technologie de radiofréquence, technologie parfaitement maîtrisée et intégrée dans de nombreux produits développés par la Société. Cette technologie de radiofréquence appliquée au jeu vidéo dès 2002 par BIGBEN INTERACTIVE, mais malheureusement non brevetée en son temps, a permis le développement sur le marché des manettes de jeux sans fil, rendant ainsi encore plus attrayant le jeu vidéo au sein de la famille...

Fort de ce savoir-faire, BIGBEN INTERACTIVE a développé des accessoires spécifiques pour améliorer certains produits phares de ces dernières années dans l'univers du jeu vidéo. Ainsi, les accessoires permettant de jouer à la console Nintendo Wii étaient historiquement reliés par un câble. Ainsi, la Wiimote et le Nunchuck étaient reliés par un cordon, par nature limité en termes de longueur, ce qui pouvait entraver la jouabilité générale du produit. Alors que la Wiimote communique avec la console au travers d'une technologie Bluetooth, l'ajout d'un accessoire BIGBEN INTERACTIVE sur le Nunchuck, sur la base d'une technologie radiofréquence, a permis ainsi de faire communiquer Wiimote et Nunchuck sans plus aucun lien physique entre les deux manettes de jeu...



Les deux technologies Bluetooth et radiofréquence cohabitent ainsi pour une jouabilité maximale, pour le plaisir de tous...

Autre exemple avec le système développé par BIGBEN INTERACTIVE consistant à brancher un récepteur et un transmetteur sur chacune des manettes Wii. Ces récepteurs et transmetteurs sont aujourd'hui directement intégrés à l'intérieur même de la Wiimote et du Nunchuck, avec des options spécifiques.

Le positionnement de la Société, consistant ainsi à offrir plus aux joueurs, sur la base d'une vraie valeur ajoutée, semble en conséquence conforté par ces innovations et ce savoir-faire maîtrisé et dupliqué fort à propos au travers de ces applications.

BIGBEN INTERACTIVE est également un spécialiste de l'association Jeu Vidéo + Accessoire, et ce afin de mettre en avant un véritable duo, sur la base d'un jeu et d'un accessoire parfaitement adaptés. Sur ce type de développement, les choses sont très ouvertes et les développeurs restent ainsi très libres, partant d'aucune contrainte particulière. Les savoir-faire techniques des spécialistes de la Société en termes de mécanique, électronique, connectique s'expriment alors à plein, en accompagnement de l'ensemble des développements logiciels en tant que tels, avec des contrats de partenariats, selon des cahiers des charges extrêmement précis.

Plusieurs produits importants ont été développés au sein des équipes techniques du Groupe au cours de ces dernières années, avec de très beaux succès commerciaux enregistrés au cours des derniers exercices (Cocoto, Hunting Challenge, Body Coach, Cyberbike, Sniper Elite,...).

Un autre point fort du savoir-faire et des compétences de la Société s'exprime en particulier sur le marché des consoles portables. Sur ce marché, les produits BIGBEN INTERACTIVE font office de référence par leur qualité, leur simplicité, l'ergonomie des produits en parfaite adéquation avec la console et les attentes des joueurs en termes de

jouabilité. Ces compétences résultent de la grande connaissance de la Société en matière de résistance des matériaux, de micromécanique, de connectique...

A titre d'illustration, peuvent être cités les succès des produits de BIGBEN INTERACTIVE accompagnant régulièrement les sorties des consoles portables de Nintendo (DS, DSi, 3DS). Ainsi, pour le lancement de la DSi, BIGBEN INTERACTIVE avait développé un ensemble de coques rigides en polycarbonate et revêtement métal. Le produit semble basique de premier abord, mais il correspond en fait à une réelle seconde peau du produit Nintendo DSi, produit relativement onéreux pour les consommateurs, et donc produit qu'il convient de protéger. Dès la sortie plus récente de la Nintendo 3DS, en mars 2011, BIGBEN INTERACTIVE a mis à disposition du marché ce même type de produits de protection pour cette nouvelle plateforme portable.



Avec le développement de sa gamme de produits adaptés aux iPhone et iPad d'Apple, avant même le rachat des activités de Mode-Labs Group, BIGBEN INTERACTIVE capitalisait sur ses savoir-faire techniques pour s'ouvrir de nouveaux marchés, dans de larges volumes de vente. C'est ainsi que des systèmes de protection ont été mis sur la marché par BIGBEN INTERACTIVE au cours de ces derniers trimestres, avec des ventes tout à fait en phase avec les attentes du management.

Enfin, BIGBEN INTERACTIVE s'attaque aux problématiques de recharge des manettes de jeu. Après avoir développé un produit permettant de recharger les manettes de jeu via câble USB en lieu et place d'un câble électrique, BIGBEN INTERACTIVE s'implique sur les problématiques de connectique liées à ces systèmes de recharge. Ainsi, aujourd'hui, les manettes de jeu Wiimote et Nunchuck sont généralement recouvertes d'une enveloppe de silicone dans un souci de protection. Ces protections ne permettent pas le rechargement des manettes sur leur socle respectif, les manettes de jeu devant jusqu'à aujourd'hui être connectés à ce socle (cf ci-dessous).



Au cours de l'exercice 2009/2010, BIGBEN INTERACTIVE avait ainsi mis sur le marché un produit basé sur une technologie par induction permettant de recharger les manettes de jeu au travers de leur enveloppe de protection en silicone, les ondes électromagnétiques permettant de recharger sans contact les batteries situées à l'intérieur de la manette...

Au-delà des différents savoir-faire et technologies évoqués plus haut, il est important de noter que la Société est particulièrement soucieuse du respect des normes les plus strictes, se détachant ainsi de certaines sociétés ayant une approche plus qu'opportuniste... Par ailleurs, une veille continue des évolutions technologiques est mise en œuvre, afin de faire profiter la Société de tout développement applicable à ses activités.

• **Éléments différenciateurs**

BIGBEN INTERACTIVE dispose aujourd'hui de vrais éléments différenciateurs par rapport à d'autres acteurs du marché, au carrefour du développement technique, du marketing produits et de la veille de marché.

D'abord, il faut souligner la grande réactivité que peut avoir une société comme BIGBEN INTERACTIVE, société de taille moyenne, aux équipes de développement restreintes, mais parfaitement focalisées sur l'univers ciblé par la Société. Dans un marché riche et complexe, il convient d'identifier parmi les premiers les tendances et de les intégrer le plus rapidement possible à ses produits.

Ensuite, BIGBEN INTERACTIVE se positionne dans la logique même de l'éditeur, avec des développements de produits parfois en marge des jeux traditionnels à destination des gamers. C'est ainsi que la Société a développé une gamme de jeux plus ludiques pour tous : décoration, voyages, code de la route... Ces développements s'inscrivent toujours dans une recherche de qualité des produits.

Enfin, compte tenu de ces éléments, BIGBEN INTERACTIVE est aujourd'hui un acteur largement reconnu de la profession, et les plus importants éditeurs de jeux souhaitent désormais travailler avec la Société, en particulier pour bénéficier de son savoir-faire et de son expertise pour le développement des accessoires de jeu vidéo (Sony, Electronic Arts, Ubi Soft,...).

Profil des équipes de R&D au sein de BIGBEN INTERACTIVE

Les équipes de développement technique sont principalement représentées par des effectifs au sein de l'entité française BIGBEN INTERACTIVE (15 personnes) et au sein de l'entité hongkongaise BIGBEN INTERACTIVE HK Ltd (9 personnes).

Les équipes sont composées principalement d'ingénieurs en électronique, d'opérateurs PAO, et de personnes disposant de compétences spécifiques permettant de faire le lien Software / Hardware, principe de base de plus en plus utilisé par la Société pour le développement de ses produits. Les équipes françaises sont par ailleurs très impliquées dans le respect des critères les plus strictes en termes de qualité et de normes (normes relatives aux jouets, normes relatives aux produits électroniques, normes environnementales,...). Une base de données spécifique a été créée spécialement pour suivre ces aspects au sein de la Société.

L'équipe hongkongaise est en contact quotidien avec les équipes françaises. Des rapports réguliers de l'avancement des développements produits sont ainsi échangés entre les équipes, précisant l'évaluation de chaque produit, les difficultés rencontrées, les améliorations possibles, ainsi que l'évolution des coûts de revient estimés du produit une fois industrialisé.

Au-delà de la maîtrise des technologies, les équipes apportent beaucoup d'attention quant à la gestion des projets en cours, au travers de l'utilisation de logiciels de suivi de projets permettant une bonne coordination entre les équipes.



Ce type de documents et fichiers échangés au travers de la mise en place de logiciels spécifiques permet un suivi strict des processus de développements produits entre les équipes du Groupe. Il est en effet rappelé que la philosophie générale de BIGBEN INTERACTIVE est d'être sur chacun de ses produits le premier sur le marché, sur la base d'un produit de qualité et affichant un pricing adapté, d'où une importance cruciale quant au respect des calendriers de développement.

Au-delà de ses propres équipes internes, BIGBEN INTERACTIVE a mis en place des partenariats avec certaines écoles, comme par exemple ISEN (Electronique - Lille), HEI (Mécanique / Electronique - Lille) ou encore avec ISD (Design - Valenciennes), ainsi que des collaborations plus spécifiques avec des experts techniques, et ce pour appuyer certains de ses développements.

Positionnement en matière de R&D au sein de ModeLabs Group

Dans un contexte de complexité croissante des téléphones impliquant un nombre d'acteurs de plus en plus élevé, ModeLabs Group s'attache, comme BIGBEN INTERACTIVE, à développer ses investissements sur les seuls éléments perçus par les utilisateurs comme apportant le plus de valeur ajoutée (design, interface utilisateur, application de services). En fonction des segments visés et des fonctionnalités ou services proposés, ModeLabs Group établit des partenariats avec les différents fournisseurs de technologie existant sur le marché. A cet effet, il mène une veille technologique active sur les fonctions différenciantes qui pourraient être utilisées dans le cadre de ses projets.

Lorsque ModeLabs Group souhaite développer spécifiquement un concept, il conduit le développement de manière interne (c'est le cas par exemple pour les chargeurs universels en matière d'accessoires) et dépose les brevets qui peuvent éventuellement en découler ou travaille en partenariat avec des laboratoires extérieurs qui sont alors les propriétaires de la technologie et la concèdent en licence à ModeLabs Group. Grâce à sa relation établie avec ces laboratoires et à sa propre veille technologique, ModeLabs Group étudie de manière permanente de nouveaux développements qui pourront être utilisés sur les téléphones mobiles ou les accessoires.

La société peut dans certains cas concéder des licences sur des technologies ou des concepts développés en interne. Ainsi, ModeLabs Group a concédé une licence à un grand fabricant de semi-conducteurs européen lui permettant d'intégrer dans ses composants des technologies issues de développements internes à ModeLabs Group.

Indépendamment du développement de nouveaux concepts ou produits, soit de manière internalisée, soit en partenariat avec des tiers, ModeLabs Group, grâce à sa connaissance des technologies disponibles et sa proximité avec tous les acteurs du marché (tant en amont qu'en aval), intervient également auprès de fabricants ou sociétés de conception en tant que prescripteur de solutions techniques. C'est notamment le cas en matière de miniaturisation des produits et de définition de l'interface utilisateur.



Lorsque les travaux de ModeLabs Group peuvent faire l'objet d'une protection au titre de la propriété intellectuelle ou industrielle, celle-ci peut être recherchée de manière sélective, en plusieurs étapes. La protection initiale est recherchée en France par le dépôt d'un brevet. En fonction de l'intérêt et des perspectives de l'invention, la protection de celle-ci est éventuellement étendue, en Europe voire plus largement sur la base du système PCT. Cette extension n'est toutefois pas systématique et elle est mise en œuvre uniquement pour les projets qui présentent le plus d'intérêt opérationnel pour la Société.

Disposant de sa propre équipe de designers, ModeLabs Group est amené à réaliser des dépôts de modèles pour des designs originaux de produits en vue de pouvoir le cas échéant combattre d'éventuelles contrefaçons ou copies.

Les équipes de designers, d'ingénieurs, de projets techniques sont regroupées au sein des départements d'engineering. Le financement de certains des développements peut être assuré par le client.

11.2 •

Brevets, licences et marques

Brevets

La Société n'a pas historiquement déposé de brevets. En revanche, elle a exploité des brevets européens déposés par la société française Xkpad pour développer ses produits Bodypad et Shootpad.

L'exploitation de ces brevets préfigurait l'explosion de l'ensemble des systèmes d'immersion des joueurs au sein d'un univers de jeu vidéo, avec la reconnaissance du mouvement du joueur comme clef de cette immersion... Ces brevets et leur exploitation par la Société anticipaient, à leur échelle, le succès incontestable de ces dernières années des systèmes mis au point par Nintendo pour sa console Nintendo Wii.

Avec cette prise de conscience de l'enjeu que représente la propriété intellectuelle et alors que la Société était à même de mener des innovations majeures (notamment par exemple les manettes radiofréquences lancées en 2002, et depuis devenues standard sur le marché), BIGBEN INTERACTIVE a pris le parti de déposer alors régulièrement des brevets.

Ainsi, à partir de 2007 et 2008, BIGBEN INTERACTIVE a déposé un nombre significatif de brevets correspondant à ses développements de produits innovants ainsi que divers dessins et modèles sur une large gamme d'accessoires. La Société est accompagnée par le groupe Novagraaf spécialisé en propriété industrielle afin de préserver ses intérêts.

Ainsi, BIGBEN INTERACTIVE est aujourd'hui titulaire de brevets correspondant notamment à des pochettes de rangement pour les consoles de jeux, à des accessoires immersifs pour jeux vidéo, à des haltères pour jeux vidéo, à des accessoires immersifs de remise en forme pour jeux vidéo, à des équipements et procédés de limitation du temps d'utilisation des consoles de jeu, à un vélo interactif ou encore à un simulateur de conduite... Dernièrement, le Groupe a développé des produits Audio avec une double interface brevetée pour une connexion indépendamment aux smartphones et tablettes de l'univers Apple iOS ou de l'univers Samsung sous Android, couvrant ainsi plus de 75 % du marché.

De son côté, les demandes de brevets ainsi que les brevets dont ModeLabs Group est propriétaire concernent un capot amovible permettant la configuration d'un terminal simplifié, un système de téléchargement par voie SMS d'informations dans un terminal de téléphonie fixe, des fonctions de contrôle parental et de contrôle de l'usage de la consommation, la configuration d'un téléphone à distance par SMS, un chargeur d'alimentation universel maison et voiture adapté à tout type de téléphone, un kit main libre universel permettant l'adaptation à tout type de téléphone, un téléphone mobile avec touches dont l'actionnement permet un appel vers un numéro donné, un téléphone mobile avec coque plastique interchangeable, un accessoire permettant la mise en œuvre de fonctionnalités d'un téléphone mobile.

Au-delà des brevets et des dépôts de brevets, le Groupe dépose régulièrement de nombreux modèles couvrant les produits mis à disposition du marché. Ainsi, BIGBEN INTERACTIVE affiche aujourd'hui plus d'une cinquantaine de modèles propriétaires sur ses activités historiques, qu'il s'agisse de modèle de contrôleurs, manettes de jeux, répliques de fusils, de guitares ou d'haltères, pochettes ou coques de protection pour les consoles portables, oreillettes et écouteurs, récepteurs de radio, enceintes pour haut-parleurs, lecteurs de disques audio numériques, réveille-matins, ...

Licences

La Société exploite, ou a exploité récemment, un certain nombre de licences pour son univers d'accessoires :

- Nintendo ; afin de développer une gamme complète d'accessoires destinés à la console de jeu Wii, licence couvrant également le développement d'accessoires adaptés à la console Nintendo DS.
- Microsoft Corporation ; afin de développer une gamme complète d'accessoires destinés à la console de jeu Xbox 360.

Dans le cadre des contrats de licence Nintendo Wii et DS et Microsoft Xbox 360, le Groupe n'est en aucun cas sous-traitant pour le compte de ces constructeurs de consoles mais se positionne comme un intervenant indépendant développant ses propres accessoires et les commercialisant après avoir reçu l'accord de ces fabricants.

D'autres contrats de licences peuvent être également conclus de manière ponctuelle pour l'acquisition des droits d'exploitation de matrices de jeux vidéo dans le cadre de l'activité d'Édition. A ce titre, des royalties sont payées aux éditeurs et/ou aux développeurs dont BIGBEN INTERACTIVE distribue et/ou édite les jeux, selon les cas. BIGBEN INTERACTIVE exploite ainsi la matrice de jeux et gère le risque de stock à sa discrétion.

Enfin, il est précisé que BIGBEN INTERACTIVE peut conclure des accords de Distribution Exclusive avec certains éditeurs de jeux, comme Square Enix au Benelux, afin de distribuer les jeux développés par ce type d'acteurs. Dans ce contexte, une partie de l'activité du Groupe reste dépendante des calendriers de sorties des jeux mis sur le marché par ces acteurs. Sur ce dernier exercice 2012/2013, environ 4,1 M€ de chiffre d'affaires, soit 2,5 % de l'activité du Groupe, étaient dépendants de ce type d'accords de Distribution Exclusive.

De manière générale, les licences dont dispose aujourd'hui BIGBEN INTERACTIVE ont été accordées pour l'Europe avec une extension pour d'autres pays - zone Asie Pacifique (Australie, Nouvelle Zélande, Pays du Golfe).

Il est important de noter que, hormis la Xbox 360 de Microsoft pour laquelle une licence est impérative du fait d'un verrouillage tech-



nique universel de la part de ce constructeur, la fabrication d'accessoires adaptables pour toutes les autres consoles est libre. Ainsi, le leader mondial des accessoires adaptables, la société nord-américaine Madcatz, offre des produits pour toutes les consoles, sans disposer d'aucune licence des fabricants de consoles, en dehors de la licence Microsoft.

ModeLabs Group, de son côté, développe une partie de ses activités sur les accessoires de téléphonie également au travers de licences de marques (EdenPark, Kenzo, etc...).

En tout état de cause, la dépendance de la Société à l'activité résultant de l'exploitation de licences (que cela soit pour des accessoires de jeu vidéo ou de téléphonie ou plus largement de jeux vidéo) reste relative (égale à 2,5 % du chiffre d'affaires en cumulé au titre du dernier exercice, volume de chiffre d'affaires correspondant uniquement à l'activité Edition au cours de cet exercice), BIGBEN INTERACTIVE considérant être toujours totalement indépendant dans les développements et la commercialisation de produits pour la très large majorité de son chiffre d'affaires.

Marques

Le Groupe commercialise ses accessoires pour consoles de jeu vidéo sous la marque BIGBEN INTERACTIVE et la décline aujourd'hui pour d'autres gammes numériques et certains produits Audio. Bien évidemment, BIGBEN INTERACTIVE est propriétaire des marques qu'il exploite en propre, et principalement « Bigben Interactive », « BBI », « Flip and Play », « Hunting Challenge », « Dance Floor », « My Body Coach », « Pétanque Master », « My Mote », « Western Heroes »,...

De son côté, ModeLabs Group est historiquement lui aussi propriétaire des marques exploitées, à savoir en particulier « ModeLabs », « Mobile On Demand », « MyWay », « BlueWay » ou encore « BlueTrek ».

Confortant le rapprochement effectif des groupes BIGBEN INTERACTIVE et Modelabs Group, il a été annoncé récemment, en mai 2013, la mise en avant de manière unifiée de la marque « Bigben » pour l'ensemble des métiers du Groupe. Ainsi, l'architecture des marques du Groupe est désormais la suivante :

- Le Groupe garde la dénomination Bigben Interactive

- La division Accessoires pour mobiles (issue de ModeLabs) est renommée Bigben Connected

La marque commerciale du Groupe est déclinée en 4 marques produits pour segmenter et simplifier l'offre produit vis-à-vis du consommateur et du distributeur :

- Bigben Play : Univers du jeu (manettes, volants, jeux vidéo...)
- Bigben Sound : Univers du son (enceintes, casques, kits piéton,...)
- Bigben Smart : Univers multimédia (chargeurs, disques durs, connectique...)
- Bigben Collection : Univers de la personnalisation (étui, coque, housse pour équipements portables...)

Les marques phares du Groupe à compter de mai 2013 :

UNIVERS JEU

« améliorer les usages du jeu via l'ergonomie et l'interactivité du produit avec les plateformes du marché. »



UNIVERS SON

« développer des produits design et fonctionnels avec le meilleur rapport qualité/prix. »



UNIVERS MULTIMÉDIA

« proposer des produits fonctionnels et innovants accessibles à tous. »



UNIVERS PERSONNALISATION

« créer des collections à style immédiatement identifiable. »





12

CHAPITRE 12

INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

12.1 •

Principales tendances intervenues depuis la fin du dernier exercice

Perspectives au titre de l'exercice en cours

Fort d'un redressement attendu de l'activité sur les marchés du jeu vidéo, tirant parti de la croissance du marché de la téléphonie mobile et d'activités sur l'univers Audio devant poursuivre leur croissance, BIGBEN INTERACTIVE se fixe comme objectif la réalisation d'un chiffre d'affaires supérieur à 175 M€ pour un résultat opérationnel des activités devant représenter plus de 8 % (avant coût des actions gratuites et amortissement de la clientèle ModeLabs Group) au titre de l'exercice 2013/2014.

Activité enregistrée au cours du premier trimestre de l'exercice 2013/2014

Communiqué du 29 juillet dernier :

Sur le premier trimestre de l'exercice 2013/2014, BIGBEN INTERACTIVE a réalisé un chiffre d'affaires de 32,0 M€, en hausse de 1,5 % par rapport à la même période de l'exercice précédent.

Sur ce trimestre, les ventes des activités de Conception, branche stratégique du Groupe dégagant les marges les plus élevées, ont progressé de 7,7 % pour atteindre 30,3 M€. Cette performance est portée par :

- Une hausse de 5,5 % des ventes d'Accessoires Gaming tirée par l'essor des produits de convergence (le vélo d'appartement Cyberbike pour la Smart TV de Samsung, les manettes de jeux vidéo pour Set Top Boxes), confirmant la pertinence de l'orientation stratégique prise par le Groupe ;

- Une croissance de 6,5 % des ventes d'accessoires pour Smartphones soutenue par le succès croissant des produits sous licence et l'élargissement de la diffusion à l'international, et ce, malgré l'arrêt pour incident technique de la prestation du sous-traitant logistique la dernière semaine de la période ;

- Une progression de 31,1 % du chiffre d'affaires des produits Audio, qui poursuivent leur très forte dynamique de développement.

La Distribution a affiché quant à elle une baisse des ventes de 50 % du fait d'une base de comparaison défavorable avec le premier trimestre de l'exercice précédent (lancement du jeu Test Drive Ferrari).

Répartition des activités par métier :

Chiffre d'affaires en M€	2013/2014	Part relative	2012/2013	Part relative	Variation
Métiers					
Accessoires	26,9	84,0%	25,3	80,3%	6,2%
Audio	3,2	10,1%	2,5	7,8%	31,1%
Edition	0,2	0,6%	0,4	1,2%	-47,4%
Conception	30,3	94,7%	28,1	89,3%	7,7%
Distribution	1,7	5,3%	3,4	10,7%	-50,0%
Total	32,0	100,0%	31,5	100,0%	1,5%



Répartition des activités par territoire :

Chiffre d'affaires en M€	Allemagne	Benelux	France	Hong-Kong	Total
1 ^{er} Trimestre 2012/2013	2,8	1,9	26,0	0,8	31,5
1 ^{er} Trimestre 2013/2014	2,0	1,9	25,7	2,3	32,0

Sur le premier trimestre 2013/2014, l'analyse des ventes par territoire fait apparaître :

- Une baisse de - 25,6 % des ventes en Allemagne, en raison notamment d'une base de comparaison élevée avec la distribution du jeu vidéo Test Drive Ferrari au cours de l'exercice précédent ;

- Une stabilité des ventes réalisées par le Benelux ;

- Un léger recul (- 1,4 %) des ventes enregistrées en France lié à la baisse d'activité des produits liés au jeu vidéo et au ralentissement de la croissance des Accessoires pour Smartphones suite à l'arrêt pour incident technique de la prestation du sous-traitant logistique pendant une semaine ;

- Un quasi triplement du chiffre d'affaires réalisé à Hong-Kong grâce aux premières livraisons en Asie du Cyberbike pour Smart TV Samsung, première zone de lancement commercial de cet accessoire de convergence.

Perspectives : confirmation de l'objectif de croissance

L'acquisition des droits de licence pour l'édition et la distribution mondiale du jeu vidéo WRC, un des plus importants jeux de course automobile au monde, conjuguée à la bonne orientation des ventes d'Accessoires pour smartphones, de produits Audio et d'accessoires de convergence en Gaming, permet à BIGBEN INTERACTIVE de confirmer ses objectifs de chiffre d'affaires 2013/2014 supérieur à 175 M€ (croissance supérieure à + 7 %) et de marge opérationnelle courante supérieure à 8 %.

12.2.

Eléments susceptibles d'influencer les perspectives de l'Emetteur

Hormis les éléments décrits ci-avant et ceux décrits au Chapitre 4. « Facteurs de risque », la Société n'a pas connaissance de tendance ou d'événements avérés relatifs à son activité qui soient raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement et de manière exceptionnelle sur son chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2013/2014.



13

CHAPITRE 13

PREVISIONS ET ESTIMATIONS DE BENEFICES

BIGBEN INTERACTIVE a choisi de ne pas inclure de prévisions ou d'estimations du bénéfice.

Des précisions concernant les perspectives de la Société et de son secteur sont disponibles au Chapitre 6. « Aperçu des activités » du présent document de référence.



14

CHAPITRE 14

ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE

14.1 •

Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs

Direction générale

A la date de dépôt du présent document, la direction de la Société est organisée de la manière suivante : Monsieur Alain FALC assure la fonction de Directeur Général de la Société.

Membres du conseil d'administration

A la date de dépôt du présent document, la composition du Conseil d'administration de la Société est la suivante :

- Monsieur Alain FALC : Président du Conseil d'administration ;
- Monsieur Nicolas HOANG : Administrateur ;
- Madame Jacqueline DE VRIEZE : Administrateur ;
- Monsieur Jean-Marie DE CHERADE : Administrateur ;
- Monsieur Sébastien BOLLORE : Administrateur ;
- Monsieur Richard MAMEZ : Administrateur ;
- Monsieur Jean Christophe THIERY : Administrateur.

Il est précisé que Monsieur Alain ZAGURY avait été nommé administrateur de la Société lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 18 juillet 2011, et ce dans le cadre du rapprochement engagé entre BIGBEN INTERACTIVE et ModeLabs Group. Celui-ci a démissionné de ses fonctions d'administrateur au cours de l'exercice 2012/2013, décision dont a pris acte le Conseil d'administration du 19 octobre 2012.

Par ailleurs, lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 26 juillet 2012, Monsieur Jean Christophe THIERY a été nommé Administrateur de BIGBEN INTERACTIVE, dans un souci d'élargissement de la composition et des compétences du Conseil d'administration.

Au cours des cinq dernières années, aucun dirigeant ni administrateur de la Société :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude, d'une incrimination ou d'une sanction publique officielle prononcée contre lui par les autorités statutaires ou réglementaires ;
- n'a été impliqué dans une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre des organes d'administration, de direction ou de surveillance, associé commandité ou fondateur ;
- n'a été empêché d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Il n'existe aucun Directeur Général Adjoint ou Délégué non membre du Conseil d'administration nommé par celui-ci. Par ailleurs, il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil d'administration.

Le tableau présenté en page suivante précise pour chaque membre du Conseil d'administration ses fonctions et mandats exercés dans le Groupe ou en dehors du Groupe.

**Membres du conseil d'administration :**

	Fonction	Date de nomination ou du dernier renouvellement	Date de fin de mandat *	Autres fonctions exercées dans la Société	Autres fonctions exercées en dehors de la Société (Groupe et hors Groupe)
					Mandats actuels : Président Directeur Général de Modelabs Group Président SAS Bigben Connected Président SAS Games.fr Président SAS World GSM Gérant SCI Jafa Administrateur BBI BELGIUM SA (Benelux) Administrateur BBI HK Ltd (Hong Kong)
Alain FALC	Président Directeur Général	juillet-12	2018	-	Autres mandats exercés au cours des 5 dernières années : Président SAS King Games Vidéo Administrateur de BBI UK Holdings Ltd Gérant SCI Falc
					Mandats actuels : Gérant SARL Saint Gervais Gérant SARL CDB Finances Président SA SGCE Président SAS FA 29 Gérant SARL Penthièvre Directeur Général Délégué SA SAGF Directeur Général Délégué SA Cie M129
Nicolas HOANG	Administrateur	juillet-12	2018	-	Autres mandats exercés au cours des 5 dernières années : Directeur général SAS Majorette Directeur Général SAS Schmid Laurent Finances
					Mandat actuel : Directeur Général SAS Games.fr
Jacqueline DE VRIEZE	Administrateur	juillet-09	2015	-	Autre mandat exercé au cours des 5 dernières années : Responsable SAS King Games Vidéo
					Mandats exercés au cours des 5 dernières années : Gérant SARL RH Gérant SARL BD Strata Président SAS Wilshire Invest 1 Gérant SC AMS
Jean Marie DE CHERADE	Administrateur	juillet-09	2015	-	
					Mandats actuels : Directeur du Développement Groupe Bolloré Administrateur de Bolloré Participations Administrateur de Bolloré Administrateur de Financière V Administrateur d'Omnium Bolloré Administrateur Soc Indust Fin Artois Membre Conseil Surveillance de Sofibol Représentant permanent de Plantations des Terres Rouges au Conseil de Compagnie du Cambodge
Sébastien BOLLORE	Administrateur	juillet-10	2016	-	Mandats exercés au cours des 5 dernières années : Représentant permanent de Financière de l'Odé au Conseil de la Compagnie des Glénans Membre du Directoire de Compagnie du Cambodge
					Mandats actuels : Gérant SARL Opus Musique Président SAS Groupe Berger
Richard MAMEZ	Administrateur	juillet-10	2016	-	Autres mandats exercés au cours des 5 dernières années : Président de Majorette Gérant unique Opus Musique
					Mandats actuels : Président Bolloré Média Digital Président Matin Plus Président SAS Rivaud Loisirs Communication Directeur Général SAS Bolloré Telecom Représentant permanent de Bolloré au Conseil de CSA TMO Holding Représentant permanent de Financière Monecy au Conseil de Rivaud Média Représentant permanent de Soc Indust Fin Artois au Conseil de Rivaud Innovation Administrateur de Euro Média Group
Jean Christophe THIERY	Administrateur	juillet-12	2018	-	

* : AGO devant se prononcer sur les comptes clos au ...



Profils des administrateurs

• **Alain FALC : Président du conseil d'administration**

Ingénieur en électronique (ISEN 1981).

Monsieur Alain FALC crée BIGBEN INTERACTIVE en 1981 à la fin de ses études et acquiert rapidement un savoir-faire industriel et commercial dans le domaine de la montre et des produits électronique promotionnels.

En 1993, il décide d'investir le secteur naissant des jeux vidéo pour y décliner son savoir-faire. Devenu leader de la conception-fabrication d'accessoires pour consoles de jeux vidéo en France en 1999, il fait introduire la Société en bourse et mène son développement à l'international avec des implantations au Benelux, en Grande Bretagne, en Allemagne et à Hong-Kong.

Après avoir connu l'hyper croissance de 1999 à 2002, Monsieur Alain FALC doit gérer la restructuration du Groupe de 2003 à 2005 avant d'adosser le Groupe au consortium d'investisseurs mené par Deutsche Bank fin 2006.

• **Nicolas HOANG : Administrateur**

IEP Paris (2001), master en droit de l'Université Paris 2 Panthéon Assas.

Après avoir été analyste à la Deutsche Bank AG London (titrisations immobilières et créances non performantes), Monsieur Nicolas HOANG rejoint le groupe MI29 où il prend en charge différentes structures de gestion foncière et d'investissement immobilier avant d'intervenir sur les investissements dans les sociétés en retournement.

• **Jacqueline DE VRIEZE : Administrateur**

Autodidacte.

Après une première expérience dans le domaine des soins de la personne (salon de coiffure et institut d'esthéticiennes) de 1976 à 1987, elle crée une entreprise de gymnastique douce et de soins esthétiques dans un centre de remise en forme.

En 1989, elle rejoint la société de magasins de vente au détail de jeux et gadgets ESPACE 3 GAMES, société devenue aujourd'hui GAMES.FR, comme responsable de magasins avant d'en devenir la directrice en 1995.

• **Jean Marie DE CHERADE : Administrateur**

Ingénieur agronome, maîtrise ès sciences naturelles, DEA de marketing, gestion et administration des entreprises.

Après avoir été assistant à la chaire de marketing agroalimentaire au CESA (centre d'enseignement supérieur des affaires du groupe HEC-ISA), Monsieur Jean-Marie DE CHERADE devient consultant à la BANQUE MONDIALE avec la conduite de projets pour la zone de l'Afrique de l'Ouest.

Il rejoint ensuite le monde de l'entreprise où il sera entre autres Président et Cofondateur de la société EOS MARKETING. Il est aujourd'hui consultant indépendant et effectue à ce titre certaines missions pour le compte de MI29.

• **Sébastien BOLLORÉ : Administrateur**

Après des études commerciales en France et aux Etats-Unis, il rejoint le Groupe Bolloré en 2005 pour participer à différents projets stratégiques du Groupe dont le développement de la voiture électrique Blue Car et le lancement de la chaîne de télévision Direct8. Il est aujourd'hui responsable du pôle Nouvelles Technologies au sein de la Direction du Développement du Groupe Bolloré.

• **Richard MAMEZ : Administrateur**

Après une première expérience marketing dans l'agroalimentaire à l'international chez Ferrero en Italie, il rejoint le secteur du loisir tout d'abord dans le ski (Look, Lange) comme directeur marketing international pendant une dizaine d'années avant d'assumer la direction générale de diverses entreprises du secteur (Browning, Look, Jeanneau). C'est en 1996 qu'il aborde le secteur du jouet avec la direction générale de Majorette jusqu'à sa reprise par Smoby en 2005. Il devient alors directeur associé du Groupe B&S (Instruments de musique à vent) de 2006 à 2008 avant de revenir à la demande de MI29 chez Majorette comme Président à compter de 2009, Majorette dont il réalise la cession au Groupe Simba en 2010.

• **Jean Christophe THIERY : Administrateur**

Après un début de carrière dans le corps préfectoral, Jean Christophe THIERY rejoint le Groupe Bolloré en 2002 pour devenir directeur général de la chaîne Direct 8 en 2005.

Il est nommé Président de Bolloré Média (pôle média du Groupe Bolloré) en novembre 2008 à la suite de Vincent BOLLORÉ, avec pour mission d'en poursuivre la consolidation et le développement dans le domaine des médias et des télécoms. Jean Christophe THIERY est par ailleurs Directeur Général du Groupe Bolloré, pôle communications et médias.

• **Alain ZAGURY : Administrateur / Démissionnaire**

Alain ZAGURY a démarré sa carrière dans la distribution Télécom et a progressivement constitué un réseau de magasins spécialisé dans l'installation d'équipements Télécom mobiles pour véhicules dès le démarrage des premiers réseaux mobiles en France. Ayant anticipé l'essor de ce secteur, Alain ZAGURY a décidé de fonder la société ATS (« Accessoires Télécom Services ») en 1996, société devenue en quelques années un leader français de la distribution d'accessoires mobiles sur le marché français.

Il est rappelé qu'Alain ZAGURY a démissionné de ses fonctions d'administrateur au cours de l'exercice 2012/2013, décision dont a pris acte le Conseil d'administration du 19 octobre 2012.

14.2 •

Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale

En dehors des points indiqués au Chapitre 19. « Opérations avec des apparentés » du présent document de référence et relatifs aux différentes conventions réglementées, il n'existe pas de conflit d'intérêt potentiels entre les devoirs à l'égard de l'émetteur des personnes présentées au paragraphe 14.1. « Informations générales relatives aux



dirigeants et administrateurs » et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Par ailleurs aucun arrangement ou accord n'a été conclu avec des clients, des fournisseurs ou autres en vertu duquel l'une quelconque des personnes présentées au paragraphe 14.1. « Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs » a été sélectionnée en tant que membre du Conseil d'administration ou membre de la direction générale.

Il est rappelé qu'à la date du présent document, Monsieur Alain FALC est actionnaire de la Société à hauteur de 16,0 % du capital et 15,9 % des droits de vote, que MI29, qui détient 19,6 % du capital et 19,4 % des droits de vote de la Société, est représenté au sein du Conseil d'administration par Monsieur Nicolas HOANG, que Nord-Sumatra Investissements SA, société anonyme de droit belge contrôlée indirectement par Messieurs Vincent BOLLORE et Sébastien BOLLORE, qui détient 16,4 % du capital et 16,3 % des droits de vote, est représenté au sein du Conseil d'administration par Messieurs Sébastien BOLLORE et Jean Christophe THIERY, et enfin que Monsieur Alain ZAGURY, administrateur démissionnaire, est actionnaire de la Société à hauteur de 6,1 % du capital et de 6,1 % des droits de vote.

Il n'existe aucune restriction acceptée par les personnes présentées dans le paragraphe 14.1 ci-dessus concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital de la Société.



15

CHAPITRE 15

RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES

15.1.

Rémunérations et avantages en nature attribués pour les deux derniers exercices aux mandataires sociaux

Politique de fixation des rémunérations

Les rémunérations des mandataires sociaux sont strictement liées à leurs fonctions dans les sociétés du Groupe et au niveau général de rémunération pratiqué dans le territoire de leur société.

Rémunérations perçues au titre des deux derniers exercices

Rémunérations perçues au titre des deux derniers exercices par le dirigeant mandataire social :

	Exercice 2011/2012	Exercice 2012/2013
Monsieur Alain FALC		
Président du Conseil d'administration - Directeur Général	180 000 €	180 000 €
Rémunérations dues au titre de l'exercice	180 000 €	180 000 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0 €	0 €
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice	0 €	0 €

Détails des rémunérations dues et versées au titre des deux derniers exercices au dirigeant mandataire social :

	Exercice 2011/2012		Exercice 2012/2013	
	Rémunération due	Rémunération versée	Rémunération due	Rémunération versée
Monsieur Alain FALC				
Président du Conseil d'administration - Directeur Général				
Rémunération fixe	180 000 €	180 000 €	180 000 €	180 000 €
Rémunération variable	0 €	0 €	0 €	0 €
Rémunération exceptionnelle	0 €	0 €	0 €	0 €
Jetons de présence	10 000 €	2 000 €	16 000 €	10 000 €
Avantages en nature	0 €	0 €	0 €	0 €
Rémunérations dues au titre de l'exercice	190 000 €	182 000 €	196 000 €	190 000 €

La Société n'a pris aucun engagement au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Rémunérations des membres du Conseil d'administration non dirigeants :

	Exercice 2011/2012	Exercice 2012/2013
Madame Jacqueline DE VRIEZE Administrateur		
Jetons de présence	2 000 €	4 583 €
Autres rémunérations	57 500 €	86 153 €
Monsieur Jean Marie DE CHERADE * Administrateur		
Jetons de présence	2 000 €	7 500 €
Autres rémunérations	24 000 €	0 €
Monsieur Nicolas HOANG Administrateur		
Jetons de présence	2 000 €	4 583 €
Autres rémunérations	0 €	0 €
Monsieur Sébastien BOLLORE Administrateur		
Jetons de présence	2 000 €	4 583 €
Autres rémunérations	0 €	0 €
Monsieur Richard MAMEZ Administrateur		
Jetons de présence	2 000 €	6 250 €
Autres rémunérations	0 €	0 €
Monsieur Jean Christophe THIERY Administrateur		
Jetons de présence	0 €	0 €
Autres rémunérations	0 €	0 €
Monsieur Alain ZAGURY ** Administrateur		
Jetons de présence	16 875 €	15 833 €
Autres rémunérations	140 340 €	296 801 €

(*) M. DE CHERADE est titulaire d'un contrat de collaboration sur différents projets de la Société avec un montant total facturé de 24 000 €.

(**) Du 1er septembre 2011 au 19 octobre 2012

Il est précisé que la rémunération de Monsieur Alain ZAGURY était notamment prévue au travers d'une convention de collaboration avec sa structure Parcours Invest, sur la base de facturation de 102 K€ par trimestre, et ce à l'origine jusqu'au 19 avril 2014.

Détails des éventuels avantages consentis au profit de Monsieur Alain FALC :

	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Alain FALC Président du Conseil d'administration et Directeur Général	Oui	Non	Non, en dehors des indemnités légales	Non

La question du maintien du contrat de travail de Monsieur Alain FALC a été débattue par les administrateurs, conformément à ce qui figure dans le rapport sur le contrôle interne. Lors des débats, les administrateurs ont constaté que le contrat de travail de Monsieur Alain FALC avec la société BIGBEN INTERACTIVE remonte à la création de celle-ci en 1981 et que ses fonctions principales restent la direction générale de la Société. Dans ces conditions, le Conseil d'administration a considéré, nonobstant la recommandation AFEP/MEDEF, qu'il n'y a pas lieu de demander à Monsieur Alain FALC de renoncer, en raison de son mandat de Président Directeur Général de la société BIGBEN INTERACTIVE, à son contrat de travail avec la Société.

Jetons de présence

Nous rappelons que l'Assemblée Générale du 26 juillet 2012 a porté à 80.000 euros le montant global annuel des jetons de présence alloués au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration respecte les recommandations du Code Middlednext en définissant un mode de répartition de ces jetons de présence en fonction d'unités tenant compte des fonctions effectivement remplies par chacun des administrateurs (administrateur simple, membre de l'un des comités existants au sein de la Société, fonction de Président) tout en pratiquant un abattement proportionnel aux réunions auxquelles l'administrateur concerné n'aurait pas participé (assiduité).

Jetons de présence versés au titre des deux derniers exercices :

	Montants versés au cours de l'exercice 2011/2012	Montants versés au cours de l'exercice 2012/2013
Monsieur Alain FALC Président du Conseil d'ad. - Directeur Général	2 000 €	10 000 €
Madame Jacqueline DE VRIEZE Administrateur	2 000 €	4 583 €
Monsieur Jean Marie DE CHERADE Administrateur	2 000 €	7 500 €
Monsieur Nicolas HOANG Administrateur	2 000 €	4 583 €
Monsieur Sébastien BOLLORE Administrateur	2 000 €	4 583 €
Monsieur Richard MAMEZ Administrateur	2 000 €	6 250 €
Monsieur Jean Christophe THIERY Administrateur	0 €	0 €
Monsieur Alain ZAGURY * Administrateur	16 875 €	15 833 €

(*) Du 1er septembre 2011 au 19 octobre 2012

Il est précisé que la dernière Assemblée Générale des actionnaires de la Société s'est prononcée favorablement sur une hausse de l'enveloppe globale de jetons de présence allouée au Conseil d'administration, à 90.000 euros à répartir entre les administrateurs.

Actions gratuites

Aucune action gratuite n'a été attribuée aux salariés et mandataires du Groupe au cours de l'exercice 2012/2013.

Par contre, pour rappel, au cours de l'exercice 2011/2012, BIGBEN INTERACTIVE a attribué 200.000 actions gratuites aux salariés et mandataires du Groupe, dont 105.000 à deux de ses administrateurs. Ainsi, en date du 24 octobre 2011, sur la base de la délégation accordée par l'Assemblée Générale du 18 juillet 2011, le Conseil d'administration a attribué 5.000 actions gratuites à Madame Jacqueline DE VRIEZE et 100.000 actions gratuites à Monsieur Alain ZAGURY. Dans le cadre de ces deux attributions, le Conseil d'administration n'a pas jugé utile de placer l'attribution effective de ces actions à de quelconques conditions de performance, contrairement aux recommandations de l'AFEP / MEDEF sur ce sujet.

L'attribution de 200 000 actions gratuites en octobre 2011 a fait la part belle au management du groupe ModeLabs qui venait d'être



repris, avec 150.000 actions pour 6 de ses managers. En particulier, 126.000 actions ont été attribuées à l'équipe clef en charge des activités de Trading de Mobiles, activités non stratégiques certes en termes de positionnement métiers, mais activités contributives au volume d'affaires et aux résultats d'ensemble du Groupe. Cette activité étant aux mains de quelques personnes clefs, il était important de leur donner un incentive à moyen terme au travers de ces attributions, sur la durée, par rapport à la réussite d'ensemble du groupe BIGBEN INTERACTIVE, que cela soit Monsieur ZAGURY (100.000 AGA) mais également Monsieur SAADA (26.000 actions).

Il s'agissait bien au travers de ces attributions gratuites d'actions de promouvoir et de maximiser les chances de réussite future des activités de Trading Mobiles, et non pas de récompenser les performances passées de cette division du groupe Modelabs.

Actions gratuites attribuées à chaque mandataire social :

	Date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés *	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Madame Jacqueline DE VRIEZE Administrateur	24-oct-11	5 000	7,30 € / action	24-oct-13	24-oct-15	Aucune
Monsieur Alain ZAGURY Administrateur	24-oct-11	100 000	7,30 € / action	24-oct-13	24-oct-15	Aucune

* : charges imputables sur les exercices 2011/2012 et 2012/2013

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dirigeants et aux mandataires sociaux

Durant les exercices clos au 31 mars 2013 et au 31 mars 2012, aucune option de souscription d'action n'a été attribuée à des mandataires sociaux du Groupe.

• Emission de 360 000 BSA le 3 novembre 2008

Pour rappel, le Conseil d'administration avait, le 3 novembre 2008, fait usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er octobre 2008 et attribué 360.000 BSA (bons de souscription d'action) aux managers du Groupe. Dans le cadre du programme BSA Managers, les mandataires avaient reçu 198.000 BSA Managers sur un total de 360.000 BSA au titre de l'émission réservée autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er octobre 2008. A la date d'établissement du présent document de référence, les BSA Manager ont été soit exercés, soit sont devenus caduques.

Aucun BSA n'a été exercé au cours de l'exercice 2012/2013.

• Plans d'options de souscription d'actions de la Société

Néant.

Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la Société

Néant.

15.2.

Sommes provisionnées ou constatées par la Société aux fins de versement de pensions, de retraite ou d'autres avantages

Il n'existe pas de schéma de retraite spécifique au profit des dirigeants et la Société n'a pas provisionné de sommes à cet égard. Les dirigeants des sociétés du Groupe sont bénéficiaires d'une police d'assurance responsabilité civile des mandataires sociaux, souscrite par la Société. Il n'existe, au profit des mandataires sociaux, aucun engagement correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieures à celles-ci.



16

CHAPITRE 16

FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1 •

Direction et administration de la Société

Direction de la Société

La Société est représentée à l'égard des tiers par Monsieur Alain FALC, Président du Conseil d'administration et Directeur Général.

Cette fonction a été définie par le Conseil d'administration du 27 septembre 2001 et confirmée par celui du 14 septembre 2006 qui a renouvelé le mandat de Monsieur Alain FALC.

Administration de la Société

• Composition du conseil d'administration

Le tableau ci-dessous indique la composition du Conseil d'administration de la Société à la date de dépôt du présent document de référence ainsi que les principales informations relatives aux mandataires sociaux.

Mandats des membres du conseil d'administration :

	Fonction	Date de première nomination	Date du dernier renouvellement	Date de fin de mandat *
Alain FALC	Président du Conseil d'Administration et Directeur Général	décembre-88	juillet-12	31 mars 2018
Nicolas HOANG	Administrateur	mars-07	juillet-12	31 mars 2018
Jacqueline DE VRIEZE	Administrateur	septembre-03	juillet-09	31 mars 2015
Jean Marie DE CHERADE	Administrateur	mai-08	juillet-09	31 mars 2015
Sébastien BOLLLORE	Administrateur	juillet-10	juillet-10	31 mars 2016
Richard MAMEZ	Administrateur	juillet-10	juillet-10	31 mars 2016
Jean Christophe THIERY	Administrateur	juillet-13	juillet-13	31 mars 2018

* : AGO devant se prononcer sur les comptes clos au ...

• Nomination, renouvellement et ratification de cooptation

Il est rappelé que Monsieur Alain ZAGURY avait été nommé administrateur de la Société lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 18 juillet 2011, et ce dans le cadre du rapprochement engagé entre BIGBEN INTERACTIVE et ModeLabs Group. Celui-ci a démissionné de ses fonctions d'administrateur au cours de l'exercice 2012/2013, décision dont a pris acte le Conseil d'administration du 19 octobre 2012.

Par ailleurs, lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 26 juillet 2012, Monsieur Jean Christophe THIERY a été nommé Administrateur de BIGBEN INTERACTIVE, dans un souci d'élargissement de la composition et des compétences du Conseil d'administration.

• Administrateurs indépendants

En date du 25 octobre 2010, le Conseil d'administration s'est réuni et a défini les critères devant servir à la qualification d'administrateur indépendant, et ce sur la base et dans le respect des recommanda-



tions émises au sein du Code Middenext. Ainsi, le membre indépendant du Conseil ne doit pas :

- être salarié, dirigeant ou être lié étroitement à un dirigeant de la Société ou d'une entité détenant le contrôle seul ou de concert, de la Société, au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq dernières années ;

- représenter un actionnaire détenant ou être membre d'une entité détenant ou encore détenir, directement ou indirectement, une participation dans la Société supérieure à 10 % du capital ou des droits de vote de la Société ;

- être un client, un fournisseur, un banquier :
 - significatif de la Société ;
 - ou pour lequel la Société représente une part significative de l'activité ;
- avoir un lien familial proche avec un mandataire social de la Société ;
- avoir été auditeurs de la Société ou, le cas échéant, de l'une de ses filiales, au cours des cinq dernières années.

Au regard de ces critères, Messieurs Jean Marie DE CHERADE et Richard MAMEZ ont été qualifiés d'administrateurs indépendants. Même si Messieurs Jean Marie DE CHERADE et Richard MAMEZ ont été historiquement présentés par la Société comme étant proches de l'actionnaire MI 29, d'un point de vue formel, ces deux administrateurs ne sont pas liés à cet actionnaire. En conséquence, lors de l'examen de leur situation par le Conseil d'administration du 25 octobre 2010, ceux-ci ont été désignés comme administrateurs indépendants.

Concernant l'indépendance de Monsieur DE CHERADE, il est précisé que :

- sa convention réglementée a couvert des chantiers structurants pour le Groupe requérant des expertises d'ingénieur conseil (informatique, automatisation, organisation logistique) fort éloignées de celles attendues d'un mandataire social commun ;
- les BSA managers qui ont été attribués en 2008 à l'équipe de direction du Groupe et aux mandataires sociaux l'ont été sans distinction en fonction de leur statut, considérant qu'ils œuvraient au redéploiement du Groupe depuis son adossement en 2005 et que leur expertise serait utile pour la croissance future du Groupe.

Concernant l'indépendance de Monsieur MAMEZ, il est précisé que celui-ci n'a jamais eu de relation contractuelle avec la Société ni reçu de BSA.

• **Nombre d'actions devant être détenues par un administrateur**

Chaque administrateur doit être titulaire d'au moins une action.

• **Administrateurs élus par les salariés du Groupe**

La participation des salariés telle que définie à l'article 225-102 du Code de Commerce étant inférieure à 3 % du capital social de la Société, l'Assemblée Générale n'est pas tenue à ce jour de procéder à la nomination d'un ou plusieurs administrateurs désignés sur proposition des salariés actionnaires.

Il n'est pas prévu pour l'instant d'introduire dans les statuts la possibilité d'une élection d'un ou plusieurs administrateurs par le personnel de la Société et de ses filiales directes ou indirectes françaises.

Rôles et fonctionnement du conseil d'administration

• **Règlement intérieur**

Le Conseil d'administration a mis en place le 28 juillet 2008 un règlement intérieur qui définit les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'administration.

• **Rôle et fonctionnement**

Le Conseil d'administration détermine la stratégie de l'entreprise et s'assure que les mesures prises par le Comité de Direction vont bien dans le sens des axes stratégiques qu'il a défini. Le Président du Conseil d'administration, qui est en contact direct et régulier avec l'ensemble des administrateurs, centralise les demandes puis établit un projet d'ordre du jour pour la prochaine réunion du Conseil. Il s'assure que ce projet répond bien aux attentes de chacun des administrateurs et donne au Comité de Direction la liste des points à préparer pour présentation au Conseil d'administration à venir.

Le Président est également responsable du Comité de Direction et s'assure à ce titre de l'application de toute mesure propice à la réalisation des objectifs stratégiques définis par le Conseil d'administration, en s'appuyant notamment sur les procédures de contrôle interne.

• **Evaluation du conseil d'administration**

Le Conseil d'administration s'est réuni 13 fois au titre de l'exercice 2012/2013 et le taux moyen de présence des membres du Conseil (en personne ou en téléconférence) a été de 87 %.

Au cours de cet exercice, le Conseil a arrêté les comptes sociaux et consolidés annuels et semestriels et s'est prononcé notamment sur l'Offre publique d'achat simplifiée et le retrait obligatoire portant sur les actions composant le capital de Modelabs Group. Le Conseil a également été amené à décider les opérations de réorganisation juridique du Groupe, avec notamment l'apport-cession des activités de distribution de terminaux mobiles au travers de la filialisation de ces activités au sein de Modelabs Mobiles et le rachat de 1 % du capital de Modelabs SA.

• **Règles de répartition des jetons de présence et montant individuel de versement effectué**

Nous rappelons que, dans sa douzième résolution, l'Assemblée Générale du 26 juillet 2012 avait porté à 80.000 euros le montant global annuel des jetons de présence alloués au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration a par ailleurs intégré les recommandations du Code Middenext en définissant un mode de répartition de ces jetons de présence en fonction d'unités tenant compte des fonctions effectivement remplies par chacun des administrateurs (administrateur simple, membre de l'un des comités existants au sein de la Société, fonction de Président) tout en pratiquant un abattement proportionnel aux réunions auxquelles l'administrateur concerné n'aurait pas participé (assiduité).

Censeurs

Après avoir fait évoluer, au cours des deux derniers exercices, sa gouvernance afin de se conformer aux recommandations du Code Middenext, et en particulier mis à jour à plusieurs reprises son règlement intérieur dans cet esprit, la Société a décidé courant 2011 de prolonger cet effort par la création d'un poste de Censeur afin d'assister le Conseil d'administration par des avis sur des questions de tous

ordres, notamment en matière technique, commerciale, administrative ou financière.

L'Assemblée Générale du 18 juillet 2011 avait donc décidé la création d'un poste de Censeur, amendant les statuts de la Société par l'insertion d'un nouvel article rédigé comme suit :

« ARTICLE 21 – CENSEURS

La collectivité des actionnaires peut nommer, à sa discrétion, de un à trois censeurs, personnes morales ou personnes physiques, actionnaires ou non, pour un mandat d'une durée d'un an expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat de ce censeur. Ce mandat est renouvelable sans limite.

Les censeurs personnes morales sont représentés par leurs représentants légaux ou par toute personne physique dûment mandatée à cet effet.

Les censeurs sont convoqués et participent à toutes les réunions du conseil d'administration, avec voix consultative, selon des modalités identiques à celles prévues à l'égard des membres dudit conseil. Ils bénéficient des mêmes informations et communications que ces derniers et sont tenus aux mêmes obligations de confidentialité et de discrétion.

En cas de vacance par démission ou par décès, le conseil d'administration a, entre deux assemblées générales, la faculté de procéder à la nomination, à titre provisoire, d'un nouveau censeur en remplacement du censeur démissionnaire ou décédé.

Les nominations de censeurs faites par le conseil d'administration sont soumises à la ratification de la plus proche assemblée générale ordinaire.

Le censeur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur. »

Cette même Assemblée Générale du 18 juillet 2011 avait nommé Monsieur Stéphane BOHBOT en qualité de Censeur, personne ayant toutefois par la suite démissionné en cours de mandat. En effet, la nomination de Monsieur BOHBOT au poste de Censeur avait pour objet d'accompagner la transition à la suite du rapprochement avec ModeLabs. Après un an de gestion du nouvel ensemble par l'équipe de management, cette fonction et cet apport ne paraissaient plus utiles à Monsieur BOHBOT (démission transmise en date du 4 mai 2012).

16.2 •

Informations sur les contrats de services

Les informations concernant les contrats de services liant les membres des organes d'administration et de direction à BIGBEN INTERACTIVE ou à l'une quelconque de ses filiales sont disponibles au Chapitre 19. « Opérations avec des apparentés ».

Il est également précisé que Monsieur Jean Marie DE CHERADE était historiquement titulaire d'un contrat de collaboration sur différents projets de la Société, contrat ayant engendré une facturation pour un montant total de 24 K€ au titre de l'exercice 2011/2012. Il a été convenu d'un commun accord entre les parties de mettre fin à ce contrat au 31 mars 2012.

Hors les contrats présentés au chapitre 19 du présent document de référence, et ceux présentés ci-avant et relatifs aux conventions régle-

mentées, il n'existe pas d'autres contrats de service liant les membres du Conseil d'administration à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

16.3 •

Informations relatives aux Comités

Comités d'Audit et des Rémunérations

En date du 25 octobre 2010, après fixation des critères d'indépendance des administrateurs, le Comité d'Audit a été constitué, avec comme membres Messieurs Jean Marie DE CHERADE et Richard MAMEZ. Pour le bon fonctionnement de ce Comité d'Audit, Monsieur François BOZON, en sa qualité de Secrétaire Général, assiste aux travaux réalisés, sans toutefois prendre part aux délibérations.

Le Comité d'Audit a notamment pour mission de rendre un rapport sur le contrôle des filiales du Groupe par une action de recensement, d'évaluation et de suivi des risques, ainsi que de donner son avis au Conseil d'administration sur les comptes semestriels et annuels. Le Comité d'Audit s'est réuni le 15 novembre 2012 dans le cadre de l'arrêté des comptes semestriels au 30 septembre 2012 et une nouvelle fois le 22 mai 2013 dans le cadre de l'arrêté des comptes annuels au 31 mars 2013.

Il n'existe pas aujourd'hui de Comité des Rémunérations.

Comités de Direction de BIGBEN INTERACTIVE SA et du Groupe

Le Comité de Direction de la Société BIGBEN INTERACTIVE se réunit d'une manière générale deux fois par mois pour examiner la marche des affaires, suivre l'avancement des chantiers en cours sur la période (logistique, administration, contrôle de gestion, etc.) avec les responsables opérationnels et prendre toutes décisions nécessaires à la mise en œuvre des orientations générales données par le Conseil d'administration.

Composition du Comité de Direction de la Société :

Comité Société	Fonction
Alain FALC	Président du Conseil d'Administration et Directeur Général
François BOZON	Secrétaire Général
Yannick ALLAERT	Responsable Accessoires Europe
Laurent HONORET	Responsable Commercial Europe
Fabrice LEMESRE	Responsable Audio & Téléphonie
François PENIN	Responsable Logistique Europe

Le Comité de Direction Groupe se réunit mensuellement pour faire le point de la marche des affaires dans chaque territoire et au niveau du Groupe, suivre l'avancement des chantiers Groupe et d'une manière générale, prendre toutes décisions nécessaires à la mise en œuvre des orientations générales données par le Conseil d'administration.

Composition du Comité de Direction du Groupe :

Comité Groupe	Fonction
Alain FALC	Président Directeur Général
François BOZON	Secrétaire Général
Yannick ALLAERT	Responsable Accessoires Europe
Laurent HONORET	Responsable Commercial Europe
Fabrice LEMESRE	Responsable Audio & Téléphonie
François PENIN	Responsable Logistique Europe
Daniel JANSSENS	Responsable BBI Belgium SA (Benelux)
Hans Josef LEY	Responsable BBI GmbH (Allemagne)
Roland DE SAINT VICTOR	Responsable BBI HK Ltd (Hong Kong)
Christophe SEVIN	Responsable Commercial BBI Connected

La Société n'a pris aucun engagement au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à celles-ci.

16.4.

Gouvernement d'entreprise

Il est rappelé que Monsieur Alain ZAGURY avait été nommé administrateur de la Société lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 18 juillet 2011, et ce dans le cadre du rapprochement engagé entre BIGBEN INTERACTIVE et ModeLabs Group. Celui-ci a démissionné de ses fonctions d'administrateur au cours de l'exercice 2012/2013, décision dont a pris acte le Conseil d'administration du 19 octobre 2012.

Par ailleurs, lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 26 juillet 2012, Monsieur Jean Christophe THIERY a été nommé Administrateur de BIGBEN INTERACTIVE, dans un souci d'élargissement de la composition et des compétences du Conseil d'administration.

Le règlement intérieur du Conseil d'administration adopté en 2008/2009 a été mis à jour lors du Conseil du 25 octobre 2010, notamment afin d'être en conformité avec les 6ème, 7ème et 11ème recommandations du Code Middelnext. Par ailleurs, le Conseil d'administration a également mis en place une procédure d'auto-évaluation de son fonctionnement et de la préparation de ses travaux conformément à la 15ème recommandation du Code, la 1ère réunion du Conseil intégrant ces dispositions à son ordre du jour s'étant réuni en date du 22 avril 2011. Enfin, prenant en considération la 14ème recommandation du Code de gouvernance établi par Middelnext, la répartition des jetons

de présence entre les administrateurs intègre, à compter de l'Assemblée du 18 juillet 2011, une composante en fonction de l'assiduité de ses membres lors de ses réunions. Ainsi, à la date du présent document de référence, la Société se conforme à l'intégralité des recommandations établies par Middelnext.

16.5.

Rapport sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise**Rapport du Président sur le fonctionnement du conseil d'administration et les procédures de contrôle interne**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L225-37 du Code de Commerce, le Président du Conseil doit rendre compte, dans un rapport joint au rapport de gestion du Conseil :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 31 mars 2013, de l'étendue des pouvoirs du Conseil d'Administration et du Président Directeur Général, des références faites à un code de gouvernement d'entreprise et des modalités de participation des actionnaires aux assemblées ;
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Ce rapport précise également les principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux et les éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique.

Le présent rapport a été soumis à l'approbation du conseil d'administration du 27 mai 2013 et transmis aux commissaires aux comptes.

• I — LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Notre Société se réfère au Code Middelnext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009, disponible sur le site de Middelnext (www.middelnext.com). Dans la rubrique "Actualités", ci-après le « Code de référence », estimant qu'il est le plus adapté à sa taille est à la structure de son actionnariat.

Le code Middelnext contient des points de vigilance qui rappellent les questions que le conseil d'administration doit se poser pour favoriser le bon fonctionnement de la gouvernance.

Au cours des années précédentes le Conseil d'Administration a initié une démarche visant à se mettre progressivement en conformité avec les recommandations du code Middelnext. Il a ainsi le 26 juillet 2010 complété son Règlement intérieur du 25 juillet 2008 par un catalogue des droits et devoirs incombant aux Administrateurs puis, le 25 octobre 2010, fixé les critères relatifs aux Administrateurs indépendants. Enfin le règlement intérieur comporte depuis le 22 avril 2011 un rappel des fenêtres d'abstention pour les transactions sur titres de la Société.

Seule la recommandation N°5 du code MiddleNext demeure écartée à savoir l'instauration de conditions de performance pour les attributions d'actions gratuites, en raison des objectifs de fidélisation poursuivis dans le cadre de cette politique. Les attributions d'actions gratuites à des mandataires sociaux effectuées avant le 01 avril 2012

prévoient en effet exclusivement des conditions de présence des bénéficiaires pour confirmer l'attribution définitive au terme de la période légale de deux ans. Il est néanmoins à noter qu'aucune attribution d'actions gratuites n'a été effectuée en 2012-13.

1.1. MODE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Depuis l'origine de la Société, le mode de direction est celui d'une société à conseil d'administration. Monsieur Alain Falc exerce les fonctions de Président et de Directeur Général. Le Conseil de la société a jugé que ce regroupement des fonctions était plus favorable au bon fonctionnement de la Société et à l'efficacité du processus décisionnel.

Le Conseil n'a pas apporté de limites particulières aux pouvoirs du Directeur Général. Dans la limite de l'objet social, il est investi, en sa qualité de Directeur Général, des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toute circonstance. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'Actionnaires et au Conseil d'Administration.

Le Président du Conseil d'Administration représente la société dans ses rapports avec les tiers sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au conseil d'administration. Le Président Directeur Général a la faculté de déléguer partiellement ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

La Direction Générale a été confiée au Président du Conseil d'Administration par le Conseil d'Administration du 26 juillet 2012. Le poste de Directeur Général Délégué, qui a été rempli du 17 août 2006 au 22 janvier 2010, n'a pas été pourvu depuis cette dernière date.

1.2 - COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

— Composition du Conseil d'Administration

Les statuts disposent que le Conseil d'Administration comprend entre 3 et 18 membres.

Le Conseil est aujourd'hui composé de 7 membres dont 2 membres indépendants :

- deux administrateurs représentant l'actionnariat historique, à savoir le Président Alain Falc et Mme Jacqueline De Vrieze ;
 - trois administrateurs représentant les deux principaux actionnaires financiers (MI 29 et Groupe Bolloré) à savoir MM. Nicolas Hoang, Sébastien Bolloré et Jean Christophe Thiéry ;
 - deux administrateurs qualifiés d'indépendants par le conseil du 25 octobre 2010, à savoir MM. Jean Marie de Chérade et Richard Mamez ;
- L'administrateur représentant l'actionnariat résultant de l'offre publique sur le capital de Modelabs Group, à savoir M. Alain Zagury, a démissionné le 19 octobre 2012 avant la séance du Conseil tenue ce jour.

Compte tenu de la structure actuelle du Groupe, M Alain Falc exerce plus de trois autres mandats au sein du Groupe

Application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes

La présence au Conseil de Mme Jacqueline De Vrieze depuis 2003 témoigne en particulier de la volonté d'avoir une représentation des femmes et des hommes au sein du Conseil. En conformité avec la loi 2011-103 du 27 janvier 2011 visant à établir une représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein des conseils d'administration, la Société va néanmoins faire ses meilleurs efforts pour aboutir à un quota de 20 % de femmes dans un délai de 3 ans et de 40 % de femmes dans un délai de 6 ans. Des indications détaillées sur la com-

position du Conseil d'Administration figurent au Chapitre 5 « Mandataires » du Rapport de Gestion.

Les membres du Conseil exercent également des fonctions d'administration dans les sociétés suivantes :

... se reporter au tableau tel que présenté page 63...

— Administrateurs indépendants

En date du 25 octobre 2010, le Conseil d'administration s'est réuni et a défini les critères devant servir à la qualification d'administrateur indépendant, et ce en application de la recommandation N°8 du Code Middlednext. Ainsi, le membre indépendant du Conseil ne doit pas :

- être salarié, dirigeant ou être lié étroitement à un dirigeant de la Société ou d'une entité détenant le contrôle seul ou de concert, de la Société, au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq dernières années ;
- représenter un actionnaire détenant ou être membre d'une entité détenant ou encore détenir, directement ou indirectement, une participation dans la Société supérieure à 10 % du capital ou des droits de vote de la Société ;
- être un client, un fournisseur, un banquier (i) significatif de la Société ou du Groupe (ii) pour lequel la Société ou le Groupe représente une part significative de l'activité ;
- avoir un lien familial proche avec un mandataire social de la Société ou un actionnaire de référence ;
- avoir été auditeurs de la Société ou, le cas échéant, de l'une de ses filiales, au cours des cinq dernières années.

— Durée des mandats

La durée du mandat des Administrateurs est fixée à 6 ans, durée conforme à la recommandation N° 10 du code Middlednext.

Tout administrateur sortant est rééligible. L'Assemblée Générale peut en toute circonstance révoquer un ou plusieurs Administrateurs et procéder à leur remplacement, même si cette révocation ne figurait pas à l'ordre du jour.

— Règles de déontologie

En conformité avec la recommandation N°7 du code MiddleNext, chaque administrateur est sensibilisé aux responsabilités qui lui incombent au moment de sa nomination et est encouragé à observer les règles de déontologie relatives à son mandat : se conformer aux règles légales de cumul des mandats, informer le conseil en cas de conflit d'intérêt survenant après l'obtention de son mandat, faire preuve d'assiduité aux réunions du conseil et d'assemblée générale, s'assurer qu'il possède toutes les informations nécessaires sur l'ordre du jour des réunions du conseil avant de prendre toute décision et respecter le secret professionnel.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs des membres du Conseil d'Administration à l'égard de Bigben Interactive et leurs intérêts

— Choix des administrateurs

Lors de la nomination ou du renouvellement du mandat de chaque administrateur, une information sur son expérience et sa compétence est communiquée dans le rapport annuel et à l'assemblée générale. La nomination de chaque administrateur fait l'objet d'une résolution distincte, conformément à la recommandation N°9 du code MiddleNext.

Aucun mandat d'administrateur ne vient à échéance avec l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars

2013 et il n'y sera pas proposé de création de postes d'administrateurs. Il avait été proposé la création de deux nouveaux postes d'administrateurs à l'assemblée approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2012, mais un seul de ces postes a été en définitive pourvu.

De même, il ne sera pas proposé de remplacement pour le Censeur ayant démissionné en cours de mandat lors de l'exercice 2011-12.

1.3 - PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

— Pouvoirs du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine la stratégie et les orientations de l'activité du Groupe soit l'ensemble de la société-mère et des filiales consolidées et en contrôle la mise en oeuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'Actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

— Règlement intérieur

Conformément à la recommandation N°6 du code MiddleNext, le Conseil d'Administration est doté d'un règlement intérieur qui précise :

- les pouvoirs du conseil d'administration;
- les règles de composition du conseil ainsi que les critères d'indépendance de ses membres ;
- la nature des devoirs des administrateurs et les règles de déontologie auxquelles ils sont soumis,
- les modalités de fonctionnement du conseil et les règles de détermination de la rémunération de ses membres.

Le règlement intérieur du conseil est disponible sur le site de la Société.

— Information des membres du conseil

Les membres du conseil ont évalué qu'ils recevaient une information suffisante pour l'accomplissement de leur mission. Conformément à la recommandation N°11 du Code MiddleNext, les administrateurs reçoivent les informations et documents relatifs aux sujets à l'ordre du jour des réunions du conseil d'administration plusieurs jours avant la date de la séance. Ils ont ainsi l'opportunité de préparer les dossiers qui seront traités lors de la réunion. Les sujets particulièrement sensibles et urgents peuvent être débattus sans distribution préalable de documents ou avec communication préalable rapprochée de la date de la séance.

De plus, le président fait suite aux demandes des membres portant sur l'obtention d'éléments supplémentaires et les administrateurs sont en outre régulièrement informés entre les réunions lorsque l'actualité de la Société le justifie, conformément à la recommandation précitée.

— Convocation du Conseil

Les statuts ne prévoient pas de règles dérogatoires du droit commun de convocation du Conseil d'Administration, qui se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Un calendrier des conseils (au moins 6 par an) est établi en début d'exercice selon le cadencement des arrêtés de chiffre d'affaires et de comptes tandis que des réunions exceptionnelles peuvent être convoquées à tout moment en fonction de l'actualité du Groupe.

Les convocations comportant l'ordre du jour sont adressées au moins cinq jours avant chaque réunion, les documents nécessaires à leur préparation étant diffusés par envoi séparé aux administrateurs.

— Représentation des Administrateurs

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

— Information des Administrateurs

Chaque Administrateur reçoit et peut se faire communiquer les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

- Invités du Conseil

Le Secrétaire Général du Groupe assiste à toutes les réunions du Conseil d'Administration et à l'intégralité des débats, il en assure le secrétariat.

— Fréquence des réunions du Conseil et taux moyen de présence des administrateurs

Le fonctionnement du Conseil d'Administration (convocation, réunions, quorum, information des administrateurs) est conforme aux dispositions légales et statutaires de la Société. Il se réunit au minimum six fois par an, respectant en cela la recommandation N°13 du code MiddleNext

En pratique, le Conseil s'est réuni 13 fois au titre de l'exercice 2012-13 et le taux moyen de présence des membres du Conseil (en personne ou en téléconférence) a été de 87% (98 % hors administrateur démissionnaire).

Le 23 avril 2012
Le 24 mai 2012
Le 14 juin 2012
Le 12 juillet 2012
Le 26 juillet 2012
Le 26 juillet 2012 post AG
Le 19 octobre 2012

Le 22 octobre 2012
Le 19 novembre 2012
Le 04 janvier 2013
Le 23 janvier 2013
Le 18 février 2013
Le 28 février 2013

Le règlement intérieur adopté le 28 juillet 2008 permet aux Administrateurs de participer à distance au Conseil : sont ainsi réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par des moyens de visio-conférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective conformément aux dispositions légales et réglementaires.

— Réunions du conseil

Le Conseil d'Administration détermine les orientations stratégiques de la société, veille à leur mise en oeuvre et se saisit de toutes questions intéressant la bonne marche de la société et de toutes opérations significatives de gestion ou d'investissement. Il arrête également les comptes sociaux et les comptes consolidés, convoque les actionnaires en assemblée, en fixe l'ordre du jour et le texte des résolutions. Par ailleurs, il procède à un examen détaillé de la marche des affaires : évolution des ventes, résultats financiers, état des dettes et situation de trésorerie. En outre, le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns et autorise les conventions relevant de l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce.

En plus des réunions planifiées annuellement, une réunion du Conseil d'Administration peut être convoquée sur tout autre sujet ayant une importance significative. Le Conseil est ensuite régulière-

ment informé de l'avancement de ces dossiers.

Au cours de cet exercice, le Conseil :

- a arrêté les comptes sociaux et consolidés annuels et semestriels,
- s'est prononcé sur l'offre publique d'achat simplifiée initiée en juillet 2012 visant le reliquat des titres de la société ModeLabs Group détenu dans le public puis sur le Retrait Obligatoire des actions de cette filiale ;
- s'est prononcé sur l'Apport partiel d'actif relatif au négoce de téléphones mobiles à la société MDL Mobiles et sur la cession à terme à son dirigeant aboutissant à la déconsolidation de cette activité ;
- a approuvé la rémunération en actions nouvelles de la Société donnée à l'apport d'un actionnaire minoritaire de ModeLabs SA et constaté l'augmentation de capital résultant de cette opération ;
- a approuvé la cession du site logistique de Libercourt.

— Evaluation du conseil

Conformément à la recommandation N°15 du code MiddleNext, le conseil a procédé à l'issue de l'exercice à l'autoévaluation de sa composition, de son organisation et de son mode de fonctionnement, lors du conseil du 27 mai 2013.

Le Conseil a considéré que sa composition est équilibrée quant à la diversité et à la complémentarité des compétences et expériences de ses membres. Il est néanmoins conscient de la nécessité d'augmenter, dans la mesure du possible, la représentation des femmes en son sein. Au cours de la réunion du conseil précité du 27 mai 2013 l'attention du conseil a été tout particulièrement attirée sur le calendrier à respecter pour se mettre en conformité avec les nouveaux seuils qui entreront en vigueur à compter de 2014 et 2017.

— Existence de Comités

Conformément à la recommandation N°12 du code MiddleNext, nous vous rendons compte du choix de la société en matière de comité spécialisé.

Le règlement intérieur a été complété par le conseil du 25 octobre 2010 afin de fixer les missions du comité d'audit. Conformément à la réglementation applicable, ce comité a pour mission l'examen des documents comptables et financiers faisant l'objet d'une communication financière et la connaissance des risques en lien avec le contrôle interne et externe de la société.

Ses membres, à savoir Messieurs Richard Mamez et Jean Marie de Chérade, les deux administrateurs qualifiés d'indépendants, ont été choisis par le même conseil. Grâce à sa formation (ESC) et à ses responsabilités comme dirigeant de sociétés à forte connotation internationale, Monsieur Mamez en particulier bénéficie d'une forte culture financière qui lui permet d'évaluer les travaux de la Direction Financière et d'apporter son avis d'expert.

Le Comité d'audit s'est réuni le 15 novembre 2012 dans le cadre de l'arrêté des comptes semestriels au 30 septembre 2012 et une nouvelle fois le 22 mai 2013 dans le cadre de l'arrêté des comptes annuels au 31 mars 2013. Les Commissaires aux comptes assistent aux séances du Comité d'Audit chargées d'analyser les résultats semestriels et annuels.

Le président directeur général s'abstient de participer aux séances du Comité d'Audit tandis que le Secrétaire Général du Groupe représente la Société et y participe à ce titre.

La création d'un comité des rémunérations n'a pas en revanche paru nécessaire, compte tenu de la coordination existant sur le sujet entre les différents acteurs du contrôle interne.

1.4 PRINCIPES ET RÈGLES DE DÉTERMINATION DES RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

- Rémunération des administrateurs non dirigeants (Jetons de présence)

Les administrateurs non dirigeants perçoivent des jetons de présence. Ceux-ci sont alloués par l'Assemblée Générale et répartis par le Conseil, sur la base d'un montant forfaitaire par présence effective aux réunions du conseil et des comités et en fonction des responsabilités assumées, en conformité avec la recommandation N°14 du code MiddleNext, appliquée pour la 1ère fois au titre de l'exercice 2011-12.

L'enveloppe de 80 000 EUR approuvée par l'Assemblée générale mixte ordinaire annuelle et extraordinaire du 28 juillet 2012 a été ainsi répartie en unités tenant compte des fonctions remplies individuellement par chaque Administrateur à savoir :

- (i) Deux unités pour chaque administrateur ;
- (ii) Une unité additionnelle pour les membres d'un comité ;
- (iii) Deux unités additionnelles pour le président ;

sachant que le montant correspondant à une unité est obtenu en divisant l'enveloppe globale des jetons de présence par le nombre total d'unités à servir.

Les jetons de présence ont été ensuite reconnus à chaque administrateur en tenant compte de son assiduité. En conséquence, un abattement proportionnel aux réunions du conseil auxquelles l'administrateur concerné n'a pas participé, a été pratiqué sur l'enveloppe de jetons visée (i) lui étant attribué. Cet abattement s'est appliqué aussi aux jetons supplémentaires relatifs aux membres de comités (ii), proportionnellement aux absences aux réunions de ces comités.

Au titre de l'exercice 2012-13, la Société a versé aux membres de son Conseil d'Administration un montant brut de 70.400 euros à titre de jetons de présence y compris 8.000 euros pour les membres du comité d'audit.

— Cumul du contrat de travail avec un mandat social

Conformément à la recommandation N°1 du code MiddleNext, le conseil d'administration a apprécié l'opportunité d'autoriser le cumul du contrat de travail de M. Alain Falc avec son mandat social.

Lors de son renouvellement en tant que président directeur général, le conseil d'administration a maintenu le contrat de travail de Monsieur Alain Falc, correspondant à un emploi effectif. Compte tenu de l'organisation de la Société et de sa taille, le Conseil a estimé que cette situation de cumul était acceptable et répondait à des besoins de la Société. L'information chiffrée sur la rémunération des mandataires est présentée dans le rapport de gestion en note « 5.4 Rémunération des dirigeants mandataires » ; il est à noter que cette rémunération ne comporte aucune part variable.

— Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

La politique de rémunération et avantages de toute nature accordés aux dirigeants mandataires sociaux de la Société est conforme à la recommandation N°2 du code MiddleNext. En effet, les principes de détermination des rémunérations répondent aux critères d'exhaustivité, d'équilibre, de benchmark, de cohérence, de lisibilité, de mesure et de transparence.

La rémunération de M. Alain Falc ne comporte aucune part variable

En revanche, les dirigeants mandataires sociaux perçoivent des jetons de présence au titre de leur mandat social au sein de la Société.



Aucun mandataire social dirigeant de la Société ne bénéficie, en cas de départ, de dispositions lui accordant à cette occasion une indemnité spécifique ou dérogeant aux règles des plans d'actions gratuites ou des plans de stock-options.

Il n'y a pas de complément de retraite spécifiques aux dirigeants du Groupe, le cas échéant également mandataires sociaux.

Les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucune rémunération différée, indemnité de départ ou engagement de retraite, visés aux recommandations N°3 et 4 du code MiddleNext.

Durant l'exercice écoulé 2012-13, la Société n'a pas mis en oeuvre de politique d'attribution de stock-options ni d'actions gratuites, telles que visées à la recommandation N°5 du code MiddleNext.

Le détail des rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux figure dans le rapport de gestion présenté à l'assemblée générale, sous forme de tableaux établis conformément aux recommandations de l'AMF.

— Stock-options et attribution d'actions gratuites

Les mandataires avaient reçu 198.000 BSA managers sur un total de 360.000 BSA au titre de l'émission réservée du 03 novembre 2008, dont l'exercice était soumis au respect de critères de performance décrits en note « 5.4 – Bons de souscription d'actions de l'annexe des comptes sociaux ». Ce programme s'est éteint au cours de l'exercice 2012-13, la dernière tranche exerçable du 1er juillet 2011 au 30 juin 2012 n'ayant fait l'objet d'aucun exercice compte tenu du cours de l'action.

Deux mandataires non bénéficiaires de BSA managers ont reçu :

- pour Mme Jacqueline De Vrieze, un total de 7.000 actions gratuites dont 1.000 le 14 octobre 2008, 1.000 le 15 novembre 2010 et 5.000 le 24 octobre 2011 ;
- pour M. Alain Zagury, 100.000 actions gratuites le 24 octobre 2011.

Les mandataires ne bénéficient d'aucune autre attribution de titres de capital ou autre engagement à quelque occasion que ce soit.

1.5 AUTRES ÉLÉMENTS VISÉS À L'ARTICLE L225-37 DU CODE DE COMMERCE

— Participation aux Assemblées Générales

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales et, notamment, les conditions d'attribution d'un droit de vote double aux actions détenues sous la forme nominative, sont définies aux articles 30 à 37 des statuts.

Tout actionnaire quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister personnellement à l'assemblée générale des actionnaires ou de s'y faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint ou par tout autre personne morale ou physique de son choix.

Le droit de participer à l'assemblée générale, de voter par correspondance ou de se faire représenter à l'assemblée générale, est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application du 7ème alinéa de l'article L. 228-1 du Code de Commerce, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité doit être

constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique, dans les conditions prévues à l'article R. 225-61 du Code de commerce, en annexe au formulaire de vote à distance ou par procuration, ou encore à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'assemblée, à zéro heure, heure de Paris.

L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir, ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation, peut à tout moment, céder tout ou partie de ses actions.

Cependant, si la cession intervient avant le troisième jour ouvré précédant la date fixée pour cette assemblée à zéro heure, heure de Paris, la Société invalide, ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire habilité, teneur de compte notifie la cession à la Société ou à son mandataire, et lui transmet les informations nécessaires.

Aucune cession ni aucune autre opération réalisée après le troisième jour précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la Société, nonobstant toute convention contraire.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour doivent être envoyées dans les conditions prévues par l'article R 225-71 du Code de commerce et dans le délai de vingt-cinq jours au moins avant l'assemblée, par lettre recommandée, au siège social de la société.

La justification de la possession ou de la représentation de la fraction libérée du capital exigée par application des dispositions de l'article cité résultera soit d'une inscription nominative sur les registres de la société au nom de l'actionnaire, soit du dépôt aux guichets de Banque Palatine du certificat d'inscription délivré par l'établissement financier ou l'agent de change dépositaire des titres comptes administrés.

Des formulaires de vote par procuration et des formulaires de vote par correspondance ainsi que leurs annexes sont à votre disposition au siège social. La demande doit parvenir à la Société six jours au moins avant la réunion de l'assemblée.

Les votes par correspondance ne sont pris en compte que pour les formulaires dûment remplis, parvenus à l'établissement bancaire susvisé ou au siège de la société trois jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée générale.

— Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, sont mentionnés au Chapitre 5 « Mandataires » du Rapport de Gestion, les éléments prévus par ce texte, susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

• II — LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

2.1 RAPPEL DES OBJECTIFS RETENUS POUR LE CONTRÔLE INTERNE

Le contrôle interne est l'ensemble des processus mis en œuvre par le Conseil d'Administration et les dirigeants de Bigben Interactive destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- l'optimisation de l'exécution des opérations dans le respect des orientations stratégiques et l'identification des risques inhérents à l'exploitation ;
- la fiabilité des informations comptables, financières et de gestion ;
- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur ;
- la maîtrise des risques d'erreur et de fraude à l'intérieur de la société et du Groupe ;
- la protection du patrimoine social et en particulier de la propriété intellectuelle.

Aussi, ces procédures visent à vérifier :

- le respect de la politique générale de l'entreprise,
- l'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables,
- l'établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables, donnant une image fidèle de la situation économique de l'entreprise.

Le processus de contrôle interne s'élabore à partir de l'identification et de l'évaluation des risques internes et externes susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs de la société et du Groupe.

Le système de contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les risques sont totalement éliminés, mais il permet de les réduire considérablement. Tout système de contrôle interne a en effet des limites liées en particulier aux incertitudes du monde extérieur et aux dysfonctionnements provenant d'une défaillance humaine ou d'une erreur.

2.2 PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION GÉNÉRALE DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

2.2.1 Acteurs du contrôle interne

Compte tenu de la taille de la société, le rôle de la direction et des principaux cadres dirigeants est prépondérant dans l'organisation du contrôle interne. Elle repose sur la combinaison suivante :

- Le Conseil d'Administration:

Déterminant les orientations de l'activité du Groupe et veillant à leur mise en œuvre, il s'attache notamment à examiner les documents comptables et financiers faisant l'objet d'une communication financière ainsi qu'à connaître des risques en lien avec le contrôle interne et externe de la société.

- Le Comité Exécutif ou « Eurometing Group » :

Géré par la maison-mère Bigben Interactive SA, qui s'appuie sur les directions logées au sein de 4 territoires géographiques (France, Benelux, Allemagne, Hong Kong), avec le Contrôle de Gestion Groupe et la Direction Financière du Siège, ce comité regroupe les responsables des différentes directions du Groupe, y compris celles provenant de l'intégration de l'ensemble ModeLabs Group. Il se réunit mensuellement afin de faire le point sur l'activité et les résultats et de mettre en œuvre dans chaque entité les décisions stratégiques arrêtées par la Direction Générale en liaison avec le Conseil.

- Le Comité de Direction de la société-mère et les directions des filiales :

Ce comité est animé par les directions générales des sociétés avec la participation ponctuelle des responsables des activités Groupe. Chaque société possède ses propres organes de gestion et de contrôle.

Des indications détaillées sur la composition du Comité Stratégique et du comité de direction de la maison mère figurent au chapitre figurent au Chapitre 5 « Mandataires » du Rapport de Gestion.

2.2.2 Champ de compétence et rattachement des acteurs du contrôle interne

Les directions opérationnelles et fonctionnelles sont responsables, dans leur périmètre respectif d'intervention et de responsabilité, de la gestion des risques inhérents à leur champ de compétence.

Chaque acteur du contrôle interne des Filiales rend compte à son autorité hiérarchique et fonctionnelle de niveau immédiatement supérieur par le biais d'une information diffusée dans le cadre de réunions périodiques instaurées par les filiales (Comité de Direction ou Conseil d'Administration).

La Direction Financière du Siège et le Contrôle de Gestion Groupe sont informés périodiquement des risques significatifs et de leur traduction dans les comptes financiers locaux ainsi que dans le reporting financier du Groupe par les responsables administratifs et comptables de chaque filiale.

La mesure et la gestion des risques à caractère juridique (opérations contractuelles et litiges avec tout tiers) est prise en charge par les directions de chaque filiale. Les risques les plus significatifs au niveau d'une filiale ou impactant plusieurs entités du Groupe (contrats d'édition, de licence ou distribution exclusive, protection de la propriété intellectuelle, etc) sont centralisés par le Secrétariat Général du Siège qui peut solliciter et avoir recours, le cas échéant à des fonctions externalisées.

Le Groupe a souscrit en 2007-08 une police d'assurance « Responsabilité civile - Mandataires sociaux » couvrant la responsabilité de toutes les personnes ayant des fonctions de direction dans l'ensemble des entités du groupe et il envisage éventuellement la mise en place d'une police d'assurance « Hommes-clés ».

2.2.3 Organisation du contrôle interne visant à l'élaboration de l'information financière et comptable

Ce rôle est assigné à la Direction Financière Siège qui définit (i) le cadre et le calendrier de production de l'information financière et comptable de même que (ii) les processus de contrôle interne destinés à la fiabilisation de cette information.

Le respect des règles comptables locales et Groupe par le Siège et les Filiales du Groupe est du ressort des Directions Générales desdites entités conjointement avec le Contrôle de gestion Groupe.

La Direction Financière du Siège assure la liaison avec les organes de contrôle (commissaires aux comptes) de la Société et des Filiales (avec délégation aux directions financières locales pour les Filiales) et rend compte à l'Eurometing Group (comité exécutif) des travaux et des observations faites dans le cadre de leur mission.

2.3 DESCRIPTION DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE POUR LA MAISON- MÈRE

Principales procédures de contrôle interne

Dans le cadre de sa gestion au quotidien, la société Bigben Interactive a complété les procédures budgétaires et de reporting Siège et Groupe par la mise en place de fiches de gestion de type « memo deals » pour le suivi des contrats de distribution exclusive, d'édition ou de licence qui comportent des engagements financiers et/ou volumétriques.

Chaque projet d'édition (en particulier les produits combinant accessoires et logiciels de jeu) fait l'objet d'un suivi analytique des coûts en amont, complétant l'analyse du potentiel commercial en aval (estimation du risque de retours client en fonction des sorties-caisse constatées sur le marché, etc).

— Systèmes d'information

• Trésorerie

Le logiciel de prévision de trésorerie utilisé par la société Bigben Interactive SA permet de corriger – avec des positions réelles à chaque fin de mois - le plan de trésorerie initial et de réajuster les positions prévisionnelles en conséquence, il est complété d'un module permettant d'avoir une approche de la trésorerie Groupe.

Le logiciel de gestion de trésorerie SAGE FRP Treasury opérationnel depuis le 2ème semestre 2010-11 permet d'intégrer les contraintes de communication bancaire liées à la mise en œuvre du système européen de paiements SEPA.

• Stocks

La procédure de suivi -à la ligne- des stocks, des actions de déstockage et des utilisations/ reprises de provisions, est combinée avec un suivi prévisionnel des stocks par métier, révisé sur base mensuelle. L'exploitation des données fournies par le logiciel Logys, mis en place en 2007-08 dans le cadre de l'automatisation du processus logistique, permet d'assurer un suivi en temps réel du stock (les entrées et sorties de marchandises incrémentent automatiquement les mouvements de stocks) et de n'effectuer plus qu'un seul inventaire physique annuel, tout en obtenant un cadrage renforcé des stocks y compris l'analyse mensuelle des écarts.

• Comptabilité analytique

Hormis un suivi mensuel à la ligne des charges d'exploitation avec remontée vers chaque responsable de service, la société Bigben Interactive SA dispose d'une comptabilité analytique (croisement Services et Métiers) permettant la production systématique d'un compte de résultat analytique trimestriel.

Les indicateurs tournés vers l'activité commerciale par support, la concentration clientèle, sont complétés par une approche métiers et par une approche par projet, la progression de l'investissement en Recherche & Développement exigeant ce type de suivi.

• Informatique de Gestion

La Société est dotée depuis juillet 2010 du système intégré de gestion (ou ERP) AX Dynamics de Microsoft, ce système multi-entreprises ayant été choisi à dessein afin de permettre son extension progressive aux filiales du Groupe, celles-ci ayant chacune choisi des outils spécifiques adaptés à leurs propres besoins. Compte tenu des investissements très significatifs réalisés dans le système Navision par ModeLabs Group dans ses entités et de la remise à niveau de ce système par Bigben Interactive au Benelux en 2011-12, il a été choisi de concentrer les efforts d'extension du système AX Dynamics vers la seule filiale allemande, le chantier ayant démarré à la fin de l'exercice 2011-12, pour une mise en œuvre à l'automne 2013.

2.4 PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION FINANCIÈRE ET COMPTABLE.

Le contrôle interne de l'information comptable et financière s'organise autour du processus budgétaire et de planification à moyen terme, du reporting mensuel et de la consolidation statutaire des comptes.

— Le processus budgétaire

Dans le cadre du contrôle de gestion assuré en tant que Société détenant un ensemble de participations majoritaires, Bigben Interactive s'appuie pour le processus budgétaire sur :

- une procédure visant à vérifier la mise en œuvre de la stratégie du Groupe ainsi que de mesurer et valider la traduction financière de la stratégie au travers un business plan détaillé ligne à ligne à un an et extrapolé pour les périodes au-delà.
- une procédure visant à contrôler la conformité des résultats avec les engagements budgétaires pris par les filiales.

L'élaboration des budgets annuels, le suivi budgétaire et l'élaboration des prévisions font l'objet de procédures au niveau de chaque territoire.

Au cours de l'exercice 2012-13, Bigben Interactive a poursuivi le processus de planification pour l'ensemble des entités du Groupe (aujourd'hui dans le même format que les Flash Results prévisionnels pour une homogénéité de présentation), le périmètre recouvert étant identique à celui retenu pour la consolidation. Les budgets ont été ainsi revus en cours d'exercice afin de tenir compte de la sortie de l'activité Distribution de Mobiles du périmètre de consolidation.

Des réunions de cadrage sont organisées régulièrement avec les entités Groupe pour actualiser le formatage des Flash Results et approfondir l'analyse des prévisionnels de trésorerie

— Le reporting mensuel

Le reporting consolidé mensuel du Groupe (sous la forme de Flash results) regroupe sur base géographique des données commerciales et financières mensuelles (principaux éléments d'un compte de résultat ainsi que du « bas de bilan » de toutes les entités du Groupe). Il fait l'objet non seulement d'un ajustement trimestriel a posteriori afin de se conformer à la comptabilité mais surtout d'un formatage selon les normes IFRS lors de son établissement afin de se rapprocher au plus près de l'atterrissage comptable.

Des ajustements périodiques de plus en plus fins (taux de remise par client et support, dotation au fil de l'eau des provisions y compris SAV, résultat financier, fiscalité etc) ont été effectués afin d'avoir la vision la plus fidèle possible de l'activité et une lecture directe de l'atterrissage en matière de résultat.

En ligne avec la communication financière trimestrielle, la grille de reporting mensuel a fait l'objet d'un nouvel ajustement lié à l'évolution du profil d'activité du Groupe résultant de la sortie de l'activité Distribution de Mobiles du périmètre de consolidation, celle-ci disparaissant des métiers pour compte de tiers (Distribution) exercés par le Groupe.

Il est en revanche toujours fait la distinction entre le mode de distribution Exclusif ou Non-exclusif, quels que soient les produits concernés (jeux ou téléphones), la Distribution Exclusive se positionne en effet en amont dans le métier global de la Distribution car elle a un rapport risque-rentabilité différent de toutes les activités de Distribution Non exclusive, physique ou en ligne. Cette présentation a été adoptée

à compter de la présentation des résultats semestriels aux analystes le 19 novembre 2012 ainsi que dans le rapport financier au 30 septembre 2012 mis en ligne sur le site de BIGBEN INTERACTIVE.

— La consolidation statutaires des comptes

La Direction Financière Siège fait -en amont des consolidations semestrielles et annuelles- parvenir aux filiales des instructions précisant le calendrier et la forme des états nécessaires à la consolidation. Les filiales transmettent les éléments nécessaires (liasse de consolidation et documents annexes) à la Direction Financière Siège qui effectue les vérifications nécessaires et les retraitements de consolidation.

Les liasses de consolidation des filiales sont auditées par les commissaires aux comptes locaux.

Depuis l'exercice 2006-07, l'ensemble des entités du Groupe (France, Benelux, Hong-Kong et Allemagne) produit des clôtures trimestrielles à usage interne. La Société respecte les dispositions de la Directive Transparence, avec la sortie du chiffre d'affaires trimestriel consolidé dans le mois suivant la fin du trimestre et la production des résultats semestriels et annuels dans les deux mois des clôtures respectives.

Dans le cadre de la communication financière, Bigben Interactive a mis en place des procédures visant à délivrer à l'ensemble de la communauté financière et plus généralement à l'ensemble des tiers avec laquelle elle-même ou une de ses filiales est en relation, une information homogène et fiable.

Après avoir fait enregistrer par l'AMF trois documents de référence successifs dans le cadre du contrôle a priori (enregistrements R.08-105 du 29 septembre 2008 pour l'exercice 2007-08, R.09-091 du 07 décembre 2009 pour l'exercice 2008-09 et R.10-086 du 17 décembre 2010 pour l'exercice 2009-10), la Société est entrée dans le cadre du contrôle a posteriori avec un dépôt le 20 juin 2011 pour l'exercice 2010-11 et le 17 juillet 2012 pour l'exercice 2011-12. Le document relatif à l'exercice 2012-13 est, avec l'intervention du prestataire externe qui a réalisé les 5 documents précités, en cours de finalisation pour un dépôt en juillet 2013.

• III — LA GESTION DES RISQUES

3.1 RISQUES D'EXPLOITATION

— Référencement

La Direction Commerciale de chaque entité suit chaque client de façon adaptée en entretenant des contacts étroits et réguliers et mesure l'activité par enseigne grâce à divers outils de mesure (y compris la rotation des linéaires, l'information terrain et la veille concurrentielle) permettant de détecter rapidement une évolution défavorable de l'activité, et remonte les informations nécessaires à la Direction Commerciale Groupe pour la mise en oeuvre de mesures correctrices.

La Direction Générale analyse les outils de synthèse de l'activité (y compris le carnet de commandes et les états de CA et de marge) et entretient des contacts réguliers avec les acheteurs lui permettant de se faire une idée précise et directe de la qualité de la relation commerciale.

— Rupture des approvisionnements ou sur-stockage

La Direction Développement Produits Groupe qui gère aussi les approvisionnements, vérifie les niveaux des lignes d'import et de stock en prenant en compte les consommations, les opérations et les ruptures. Elle décide des réapprovisionnements en concertation avec la Direction Commerciale Groupe afin d'éviter à la fois les stocks excédentaires et les ruptures, la Direction Générale vérifiant l'adéquation du niveau de stock par rapport à l'activité.

— Provisions sur stocks

La Direction Développement Produits identifie régulièrement les références à faible rotation nécessitant une prise de décision particulière et la Direction Financière Siège suit l'évolution des provisions sur stocks (via le reporting mensuel). Des réunions de travail régulières permettent à la Direction Générale de faire avec la Direction Commerciale Groupe la synthèse des stocks à faible rotation et des solutions commerciales potentielles.

3.2 RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

— Risques environnementaux et sociaux

Les activités du Groupe ne sont pas de nature à entraîner des risques majeurs pour l'environnement. Néanmoins, le Groupe procède chez ses sous-traitants à des audits environnementaux et sociaux destinés à déceler les pratiques qui ne seraient pas acceptables. Ils sont visités régulièrement et notés, les sous-traitants ne répondant pas aux critères minimum des bonnes pratiques environnementales et sociales sont exclus.

— Risque de non-respect de normes

La Direction Développement Produits Groupe effectue les recherches réglementaires préalables à toute modification produit ou tout lancement et s'assure de l'existence systématique d'un dossier complet de contrôle des normes rempli par le fournisseur. Elle se tient informée des évolutions des réglementations applicables et fait intervenir le Secrétariat Général pour effectuer un contrôle juridique.

3.3 RISQUES JURIDIQUES ET FISCAUX

— Risques juridiques

Le Groupe est engagé dans un certain nombre de procès ou litiges inhérents à toute activité économique. Les charges pouvant en découler et estimées probables font l'objet de provisions dont le montant, pour les risques les plus importants, est analysé avec les conseils de l'entreprise.

— Propriété industrielle

La Société procède régulièrement au dépôt de brevets, marques et modèles afin de protéger le travail de Recherche et Développement du Groupe. Les marques et logos sont protégés selon les cas par une ou plusieurs inscriptions au niveau mondial, au niveau communautaire voire au niveau national.

La société est vigilante sur le respect de sa propriété intellectuelle et des actions en contrefaçon sont engagées pour faire valoir ses droits. Le résultat de ces actions comporte des incertitudes en fonction de la législation de chaque pays avec des coûts et des procédures locales plus ou moins efficaces et rapides selon les pays.

3.4 RISQUES FINANCIERS

— Risque de liquidité

Les filiales sont essentiellement financées par des concours court terme et le recours à l'affacturage. A l'exception de BBI GmbH, elles ne bénéficient pas de la garantie donnée par la Société en tant que maison-mère, aux établissements qui leur accordent des financements. Nonobstant les mérites et les surfaces financières de ces filiales, la pérennité de leur refinancement local (hors affacturage) dépend néanmoins de la perception du standing financier de leur maison-mère que peuvent avoir leurs bailleurs de fonds.



La centralisation de leurs approvisionnements par la Société et la facturation au fil de l'eau des livraisons quotidiennes a néanmoins réduit leurs besoins au seul financement de leur exploitation commerciale.

Le suivi quotidien de leur activité (livraisons clients) et celui du recouvrement clients et de la trésorerie disponible sur base mensuelle permet de détecter un éventuel risque de liquidité.

— Risque de crédit

Les directions financières de chaque entité contrôlent toute ouverture de compte clients (recherche d'informations financières pour s'assurer de la solvabilité), les conditions de paiement accordées tandis qu'un niveau d'encours est fixé en concertation avec les directions commerciales. Le reporting mensuel client permet d'analyser la durée de crédit moyen accordé au client, le pourcentage et l'ancienneté de l'encours client et ce, sur toutes les zones d'activité du groupe.

La Direction Financière du Siège s'assure aussi du respect des échéances intra-groupe.

La Société est assurée pour les clients Export et applique les recommandations de ces organismes tout en prenant exceptionnellement en considération la saisonnalité commerciale et l'intérêt stratégique de certains clients. Les filiales sont assurées pour l'intégralité de leur clientèle.

La typologie des clients du groupe qui reste centrée autour des acteurs de la grande distribution européenne dont la solvabilité est avérée, limite le risque de crédit pour le groupe. Les encours sur les autres clients sont d'une manière générale couverts par l'assurance-crédit en fonction des risques identifiés ou par le paiement d'avance dans les autres cas.

3.5 RISQUES DE MARCHÉ

Le Groupe détient des instruments financiers dérivés, principalement des achats à terme de devises qui ont pour objectif la gestion du risque de change. Aucun instrument dérivé n'est souscrit à des fins de spéculation.

— Risque de taux d'intérêt

Dans le cadre du financement de son exploitation, le Groupe a toujours utilisé des financements à taux variable (Euribor), qu'il s'agisse de concours bancaires de type New Money aujourd'hui remboursés, de la dette rééchelonnée ou du crédit bancaire pour l'acquisition de ModeLabs Group.

Le Groupe a utilisé pour la 1ère fois en 2011-12 des instruments de couvertures de type swap afin de fixer une partie de son endettement en termes de taux d'intérêt.

— Risque de change

Le risque de change est concentré sur la société faïtière Bigben Interactive SA du fait de la centralisation des approvisionnements qu'elle effectue pour les filiales européennes.

La Société se couvre sur le dollar à l'achat, en fonction de taux budgétaires déterminés en concertation avec des professionnels, l'objectif étant de ne pas se couvrir à des cours moins favorables que les taux ainsi fixés. Il s'agit principalement d'instruments dérivés de type Terme accumulateur ou Tern permettant de profiter des fluctuations significatives de la devise.

Le Président
Alain FALC

Rapport des commissaires aux comptes, en application de l'article L.225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de BIGBEN INTERACTIVE

Exercice clos le 31 mars 2013

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Bigben Interactive S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2013.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et

- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;

- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à



l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Les commissaires aux comptes,

Marcq en Baroeul, le 3 juillet 2013 Roubaix, le 3 juillet 2013

KPMG Audit IS

Fiduciaire Métropole Audit

Laurent Prévost

Arnaud Birlouez

Associé

Associé



17

CHAPITRE 17

SALARIÉS

17.1 •

Effectifs

L'effectif du Groupe BIGBEN INTERACTIVE s'était accru significativement au cours de l'exercice 2011/2012 en raison de l'acquisition de Modelabs Group. Ainsi, fin mars 2012, les effectifs au sein de BIGBEN INTERACTIVE s'établissaient à 283 personnes, contre 168 personnes fin mars 2011, soit une progression nette de 115 postes.

Au cours du dernier exercice, les effectifs du Groupe se sont légèrement réduits (baisse d'une douzaine de postes), notamment en résultat des synergies opérationnelles dégagées postérieurement à l'intégration des filiales de Modelabs Group au sein du nouvel ensemble BIGBEN INTERACTIVE.

En dehors de cette évolution, les effectifs des autres entités juridiques historiques sont assez stables au cours des 3 derniers exercices, même si un renforcement progressif des effectifs au sein de la maison mère est à noter.

Répartition des effectifs par catégorie :

Par catégorie	31-mars-11	31-mars-12	31-mars-13
Cadres	45	106	100
Employés	123	173	171
Total	168	283	271

Répartition des effectifs par entité juridique :

Par entité juridique	31-mars-11	31-mars-12	31-mars-13
BIGBEN INTERACTIVE	110	114	118
GAMES.FR	6	6	7
BIGBEN INTERACTIVE BENELUX	17	17	17
BIGBEN INTERACTIVE HK Ltd	16	20	21
BIGBEN INTERACTIVE GmbH	19	19	21
MODELABS GROUP et ses filiales		107	87
Total	168	283	271

En dehors d'une clause de non concurrence définie dans les différents contrats de travail que la Société a pu conclure avec ses salariés (CDI, temps partiel, cadres,...), aucune disposition particulière ne régit les relations entre BIGBEN INTERACTIVE et ses salariés.

17.2 •

Participation et stock options des mandataires sociaux et dirigeants mandataires sociaux

Participation des mandataires sociaux et des dirigeants

Il est rappelé qu'à la date du présent document, Monsieur Alain FALC est actionnaire de la Société à hauteur de 16,0 % du capital et 15,9 % des droits de vote, que MI29, qui détient 19,6 % du capital et 19,4 % des droits de vote de la Société, est représenté au sein du Conseil d'administration par Monsieur Nicolas HOANG, et que Nord-Sumatra Investissements SA, société anonyme de droit belge contrô-



lée indirectement par Messieurs Vincent BOLLORE et Sébastien BOLLORE, qui détient 16,4 % du capital et 16,3 % des droits de vote, est représenté au sein du Conseil d'administration par Messieurs Sébastien BOLLORE et Jean Christophe THIERY.

Attribution gratuite d'actions

Pour mémoire, au cours de l'exercice 2011/2012, BIGBEN INTERACTIVE avait attribué 200.000 actions gratuites aux salariés et mandataires du Groupe, dont 105.000 à deux de ses administrateurs. Ainsi, en date du 24 octobre 2011, sur la base de la délégation accordée par l'Assemblée Générale du 18 juillet 2011, le Conseil d'administration a attribué 5.000 actions gratuites à Madame Jacqueline DE VRIEZE et 100.000 actions gratuites à Monsieur Alain ZAGURY.

Aucune attribution d'actions gratuites n'a été décidée par le Conseil d'administration au cours de l'exercice 2012/2013.

Options de souscription et d'achat d'actions consenties aux dirigeants et mandataires sociaux

Pour rappel, le Conseil d'administration avait, le 3 novembre 2008, fait usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er octobre 2008 et attribué 360.000 BSA (bons de souscription d'action) aux managers du Groupe. Dans le cadre du programme BSA Managers, les mandataires avaient reçu 198.000 BSA Managers sur un total de 360.000 BSA au titre de l'émission réservée autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er octobre 2008. A la date d'établissement du présent document de référence, les BSA Manager ont été soit exercés, soit sont devenus caduques.

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été consentie à l'un ou l'autre des administrateurs de la Société au cours de l'exercice 2012/2013.

173.

Accords prévoyant une participation des salariés au capital de BIGBEN INTERACTIVE

Actionnariat actuel des salariés

A la clôture de l'exercice 2012/2013, la participation des salariés telle que définie à l'article 225-102 du code de commerce représentait 21.122 titres soit 0,13 % du capital social de la Société.

Contrat d'intéressement et de participation

• Intéressement

Pour le compte de l'entité BIGBEN INTERACTIVE, en raison du mode de calcul de la participation qui ne peut être allouée qu'après avoir pris en compte les déficits fiscaux reportables, la Société n'a pu constituer de réserve de participation malgré le bénéfice de 13,7 M€ constaté au 31 mars 2011. De même, le calcul de la prime d'intéressement collectif pour l'exercice clos au 31 mars 2011 s'élève à 88 K€, soit un montant moyen par personne relativement faible. Au titre de l'exercice clos au 31 mars 2013, aucune prime d'intéressement n'a été versée.

Dans le cadre de l'article 444-12 de la loi 2006-1770 du 30 décembre 2006 pour le développement de la participation et de l'actionnariat salarié, la Société peut décider d'attribuer un supplément d'intéres-

sement collectif afin de contribuer à la création d'un « dividende du travail », ce supplément ne concernant que les entreprises ayant déjà un accord d'intéressement, cela étant le cas pour la Société au regard de l'accord signé le 15 septembre 2009 pour les exercices 2009/2010 à 2011/2012. Cet accord d'intéressement a été renouvelé en septembre 2012 pour 3 ans, soit pour la période 2012/2015.

Cet accord renouvelé prévoit notamment un abondement 1 pour 1 à concurrence de 500 € pour tout investissement dans le Plan d'Epargne d'Entreprise (PEE), ce qui compte tenu de l'effectif actuel représenterait une enveloppe maximum d'environ 59 K€ si tous les salariés utilisaient cette faculté.

Pour le compte de l'entité BIGBEN CONNECTED, il est précisé qu'aucun accord d'intéressement n'est applicable aujourd'hui. Au titre du dernier exercice clos au 31 mars 2013, la participation des salariés s'est élevée à 851 K€. Enfin, un PEE existe au sein de cette structure, mais sans aucun abondement applicable.

• Résolution adoptée par l'Assemblée Générale - délégation :

L'Assemblée Générale du 26 juillet 2012 avait délégué au Conseil d'administration la faculté de procéder dans un délai de 26 mois à une augmentation de capital au bénéfice des salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées, adhérents au Plan d'Epargne Entreprise existant dans la Société, à savoir le FCPE BIGBEN INTERACTIVE Actionnariat. Le montant maximal de l'émission était alors limité à 400.000 €.

De la même manière, l'Assemblée Générale du 24 juillet 2013 a délégué au Conseil d'administration la faculté de procéder dans un délai de 26 mois à une augmentation de capital au bénéfice des salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées, adhérents au Plan d'Epargne Entreprise existant dans la Société, à savoir le FCPE BIGBEN INTERACTIVE Actionnariat. Le montant maximal de l'émission est limité à 400.000 €.

L'Assemblée Générale a ainsi autorisé ainsi le Conseil d'administration à augmenter le capital social par l'émission d'actions de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital, réservées aux salariés et dirigeants de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un plan partenarial d'épargne salariale volontaire de la société.

Attribution gratuite d'actions

Pour mémoire, au cours de l'exercice 2011/2012, BIGBEN INTERACTIVE avait attribué 200.000 actions gratuites aux salariés et mandataires du Groupe, dont 95.000 à plusieurs salariés. Ainsi, en date du 24 octobre 2011, sur la base de la délégation accordée par l'Assemblée Générale du 18 juillet 2011, le Conseil d'administration a attribué un total de 95.000 actions gratuites à 14 salariés non mandataires sociaux. La date d'acquisition définitive de ces actions est le 24 octobre 2013 pour les attributaires toujours employés par une société du Groupe à cette date.

Options de souscription et d'achat d'actions consenties aux salariés, actions gratuites

Pour mémoire, le Conseil d'administration avait, le 3 novembre 2008, fait usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er octobre 2008 et attribué 360.000 BSA (bons de souscription d'action) aux managers du Groupe. Compte-tenu des 198.000 BSA Managers attribués aux administrateurs de BIGBEN INTE-

RACTIVE, les salariés avaient reçu un total de 162.000 BSA Managers.

A la date d'établissement du présent document de référence, les BSA Manager ont été soit exercés, soit sont devenus caduques.

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été consentie à l'un ou l'autre des salariés du Groupe au cours de l'exercice 2012/2013.

174 •

Informations sociales et environnementales

Il a été choisi d'axer la communication en matière de développement durable sur la Société pour la 1ère année dans un 1er temps, celle-ci étant la principale société du Groupe avec le plus fort effectif et la gestion du site logistique gérant les approvisionnements Groupe.

6.1 INFORMATIONS SOCIALES

6.1.1 Emploi

L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique. L'effectif en poste se répartit comme suit :

	31/03/2013	31/03/2012
Effectif	122	116
Dont CDI	114	107
Dont CDD	8	9
Dont femmes	51	50
Dont hommes	65	72

L'effectif équivalent temps plein de la Société à la fin de l'exercice 2012/13 représente 116 personnes, contre 111 pour l'exercice 2011/12.

Les embauches et les licenciements

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2013, la Société a procédé à 20 embauches dont 3 en contrat à durée indéterminée. L'exercice clos le 31 mars 2013 a vu le départ de 16 collaborateurs dont 3 ayant donné leur démission. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2012, le nombre d'embauches par la Société s'était élevé à 17 dont 7 en contrat à durée indéterminée.

Les rémunérations et leur évolution

En k€	2012/13	2011/12
Rémunérations de l'exercice	4 048	3 838
Charges sociales	1 978	1 890

Les évolutions de salaire se font principalement sur la base de négociations individuelles, en fonction de la progression des compétences et/ou des responsabilités des collaborateurs. Elles ont été complétées, en juillet 2011 et en juillet 2013, par des revalorisations collectives. Les dispositions du code du travail relatives à l'intéressement, la participation et aux plans d'épargne salariale sont applicables à la Société.

6.1.2 Organisation du travail

L'organisation du temps de travail

L'ensemble des salariés des sociétés du Groupe est concerné par

l'application du cadre réglementaire en la matière, à savoir 35 heures en France.

C'est le cadre légal des trente-cinq heures hebdomadaires travaillées qui s'applique aux salariés de la Société. L'organisation de ce temps de travail est définie par un accord 35 heures et varie, selon les services de la société. Une modulation du temps de travail est appliquée selon ce même accord au sein du service Logistique selon une période haute et basse correspondant à l'activité de la société. Cette modulation a pour conséquence l'octroi de 10 jours de repos en période basse et une récupération des heures par l'augmentation de l'horaire de travail et le travail du samedi en période haute. Une durée hebdomadaire du travail fixée à trente-sept heures trente contenant une pause journalière de 30 minutes pour les services administratifs et 37 heures pour le service logistique contenant une pause journalière de 15 minutes.

Le nombre de collaborateurs travaillant à temps partiel (hors congé parental à temps partiel) au sein de la Société représente 7.35.% de l'effectif au 31 mars 2013 (contre 7.75.% en 2011/12). Le nombre d'heures supplémentaires s'élève pour la Société à 2 200 heures contre 2 228 heures en 2011/12.

L'absentéisme

Le nombre de jours d'absence, pour les sociétés consolidées, se répartit comme suit :

Nb de jours	31/03/2013	31/03/2012
Congé maladie	1 427	1 346
Congé maternité	93	491
Accident du travail et trajet	63	115
Congé sans solde	33	36
Congé paternité	10	52

6.1.3 Relations sociales

L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci

Les salariés de la Société sont représentés en 2012/13 comme en 2011/12 par des délégués du personnel, un comité d'entreprise et un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. Ces institutions sont informées et consultées dans le cadre réglementaire prévu.

Le bilan des accords collectifs

La Société applique la réglementation collective inhérente à son activité, au-delà du droit du travail local, les accords nationaux et accords de branches. Elle relève de la convention collective du Commerce de gros.

6.1.4 Santé et sécurité

Les conditions de santé et de sécurité au travail

La Société continue sa démarche de prévention des risques, passant notamment par la mise à jour d'un document unique, qui permet de définir, d'évaluer et d'analyser les risques auxquels les salariés pourraient être exposés. Par ailleurs, il est à noter que les activités de la Société génèrent un risque professionnel limité.

Les salariés bénéficient régulièrement de formation en matière de



sécurité, aussi bien afin de pouvoir faire face à un danger au travail (dans le cadre de la réglementation applicable), mais aussi afin de permettre aux volontaires d'être formés aux premiers secours (en France en 2013).

Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

Non applicable.

Les accidents de travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles

	Accident de trajet	Accident de travail sans arrêt	Accident de travail avec arrêt
2011/12	1	1	4
2012/13	0	1	4

Les accidents de travail avec arrêt ont entraîné 115 jours d'arrêt de travail en 2012/13 contre 63 jours en 2011/12.

Un accident de trajet a été déclaré en 2011 sans conséquence (pas d'arrêt de travail).

6.1.5 Formation

Les politiques mises en oeuvre en matière de formation

La Société a respecté le cadre défini par la réglementation en la matière, et mène une politique visant à favoriser l'adaptation des compétences des salariés aux perspectives d'évolution des métiers du Société.

Le nombre total d'heure de formation

Le nombre de jours consacrés à la formation en 2012/13 s'élève pour la Société à 177 jours contre 135 au cours de l'exercice précédent.

6.1.6 Egalité de traitement

Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

La Société veille à promouvoir l'égalité professionnelle entre ses salariés femmes (au nombre de 51 soit 44 % de l'effectif au 31 mars 2013 contre 51 soit 46 % de l'effectif, au 31 mars 2012) et hommes, tant au niveau des rémunérations, qualifications, classifications, promotions professionnelles et embauches. Par ailleurs nombre de services (comptes nationaux, marketing, trésorerie, ressources humaines etc) de la Société sont dirigés par des femmes.

% Effectif féminin / effectif catégorie	2012/13	2011/12
Cadres	39,5 %	36,8 %
Agents de maîtrise	22,2 %	22,2 %
Employés	53,3 %	60,0 %

Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

La Société emploie cinq salariés bénéficiaires de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés qui représentent 4.48 unités. Par ailleurs, au cours de l'exercice, les sociétés françaises ont eu recours aux prestations proposées par des Centres d'Aide par le Travail correspon-

dant à 1,47 unité (contre 0.81 l'année précédente).

En complément, le montant de la contribution de la Société acquittée au titre de l'exercice en vue de l'insertion professionnelle des personnes handicapées s'est élevé à 188 euros (9 520 euros en 2011/12).

La politique de lutte contre les discriminations

La Société n'a pas mis en place de politique particulière.

6.1.7 Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT

Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective

La Société n'a pas mis en place de politique particulière.

Elimination des discriminations en matière d'emploi et de profession

La Société n'a pas mis en place de politique particulière.

Elimination du travail forcé ou obligatoire

La Société s'engage à respecter les conventions de l'Organisation Internationale du Travail et notamment à ne pas recourir à de la main d'œuvre forcée et est attentive à ce que ses sous-traitants en Asie du Sud Est respectent eux-mêmes ces obligations.

Abolition effective du travail des enfants

La Société s'engage à respecter la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant et les conventions de l'Organisation Internationale du Travail et notamment à ne pas recourir à de la main d'œuvre infantile et est attentive à ce que ses sous-traitants en Asie du Sud Est respectent eux-mêmes ces obligations.

6.2 Informations environnementales

6.2.1 Politique générale en matière environnementale

La Société n'a pas de site de fabrication, la fabrication des produits étant réalisée par des sous-traitants. Il n'existe pas au sein de la Société de services internes de gestion de l'environnement.

L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement

Il n'existe pas au sein de la Société de services internes de gestion de l'environnement. Les questions environnementales sont suivies par différentes directions (administrative, logistique, R&D).

Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

La Société sensibilise les salariés sur les impacts environnementaux en communiquant sur les problématiques liées aux impressions, tri sélectif, éclairage et en les sensibilisant aux économies d'eau, d'électricité et de papier.

Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

La Société n'ayant pas de site de fabrication, il n'est pas concerné



par des risques environnementaux et des pollutions liés à des activités industrielles et n'a pas mis en place de moyens spécifiques. Elle a néanmoins mis en oeuvre toutes les mesures nécessaires à la prévention de risques de pollution accidentels sur son site logistique de Lauwin-Planque.

Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours

Aucune provision et garantie pour risques en matière d'environnement n'a été comptabilisée.

6.2.2 Pollution et gestion des déchets

Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

La Société n'ayant pas de site de fabrication, elle n'est pas concernée par des rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement et n'a pas mis en oeuvre de mesures spécifiques.

Les mesures de prévention de recyclage et d'élimination des déchets

La Société travaille sans cesse à l'optimisation de la forme et de la taille des emballages par rapport à la forme de ses produits afin de limiter les déchets d'emballage.

En matière de recyclage, la Société a confié la collecte, le traitement et la valorisation :

- des déchets d'emballage à Eco-Emballages pour les emballages des produits mis sur le marché français ;
- des déchets électriques et électroniques à Eco-Systèmes pour les produits mis sur les marchés français (Eco-Systèmes) ;
- des déchets papier, cartons, plastiques et les piles usagées générés par la Société à divers prestataires de services en vue de leur valorisation

En outre, la Société sensibilise continuellement les salariés à la réduction de leur consommation de papier de bureau, préconisant les impressions papier recto-verso.

La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

Il n'existe pas de nuisances sonores spécifiques à l'activité de la Société.

6.2.3 Utilisation durable des ressources

La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

Les sites occupés par les sociétés du Groupe sont constitués exclusivement de locaux à usage de bureaux ou d'entrepôts de stockage. La consommation de ressources en eau du Groupe se limite par conséquent à une consommation courante pour ce type de locaux. Le Groupe sensibilise les salariés aux économies d'eau.

Eau (en m3)	2012/13	2011/12
Siège	437	480
Logistique	678	3 153
Total	1 115	3 633

La consommation de matières premières et les mesures prises pour

améliorer l'efficacité dans leur utilisation

La Société n'ayant pas de site de fabrication, aucune mesure n'a été prise.

La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

Les sites occupés par les sociétés du Groupe sont constitués exclusivement de locaux à usage de bureaux ou d'entrepôts de stockage. La consommation de ressources en énergie du Groupe se limite par conséquent à une consommation courante pour ce type de locaux. Le Groupe sensibilise les salariés aux économies d'électricité.

Consommation de ressources par la Société :

Electricité (en KWH)	2012/13	2011/12
Siège	48 823	49 595
Logistique	900 381	752 089
Total	949 204	801 684

Gaz (en m3)	2012/13	2011/12
Siège	33 260	0
Logistique	174 407	175 543
Total	207 667	175 543

La Société a investi dans une installation photovoltaïque montée sur la 1ère tranche de son site logistique de Lauwin-Planque, pouvant produire 0,96 MWh en année pleine. Cette installation est techniquement opérationnelle mais n'est pas encore raccordée au réseau ERDF dans l'attente de pouvoir soumissionner au prochain appel d'offres réservé à des installations de cette puissance.

L'utilisation des sols

Aucune mesure spécifique n'a été prise par la Société, hormis les mesures d'usage sur son site logistique de Lauwin-Planque classé ICPE, comme cela était précédemment le cas sur son ancien site logistique de Libercourt, opérationnel jusqu'à l'automne 2011.

6.2.4 Changement climatique

Les rejets de gaz à effet de serre

Aucune mesure n'a été prise par la Société.

L'adaptation aux conséquences du changement climatique

Aucune mesure n'a été prise par la Société.

6.2.5 Protection de la biodiversité

Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité

Aucune mesure n'a été prise par la Société.



6.3 INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

6.3.1 Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

En matière d'emploi et de développement régional

En France, la Société favorise les établissements régionaux pour l'attribution des taxes d'apprentissage (Lycée Gaston Berger à Lille, Ecole technique EFFICOM à Lille, CEPRECO à Roubaix et ISEN à Lille) et travaille avec plusieurs entreprises locales (Centre d'Aides par le Travail... : E.S.A.T de Dainville (62), DEFABNORD à Tourcoing (59)).

Sur les populations riveraines ou locales

La Société fait régulièrement des dons de matériel (fins de séries en accessoires de jeu vidéo) aux écoles locales.

6.3.2 Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations

La Société n'a pas mis en place de politique particulière.

Les actions de partenariat ou de mécénat

La Société privilégie les associations d'insertion locales (seniors, handicapés, etc) pour certains appels d'offres de sous-traitance et de services.

6.3.3 Sous-traitance et fournisseurs

La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

La Société demande à ses sous-traitants de se conformer aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en matière d'environnement et les incite à ne pas utiliser de matières ou substances dangereuses pour l'environnement.

L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

La Société a recours à la sous-traitance dans le cadre de la production de ses produits. Elle utilise également la sous-traitance pour des études, des prestations de promotion et de marketing. La collecte et la valorisation de déchets est confiée à des « éco-organismes » comme Eco-Emballages et Eco-Systèmes.

6.3.4 Loyauté des pratiques

Les actions engagées pour prévenir la corruption

La Société rappelle l'obligation de loyauté dans les contrats de travail et souligne l'importance de ce principe au moment de l'embauche des nouveaux salariés.

La Société considère que la sécurisation des paiements et le contrôle strict des inventaires des produits permettent de prévenir les tentatives de corruption en interne.

Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

La Société respecte scrupuleusement les normes en vigueur qui couvrent la sécurité électrique et d'utilisation de ses produits, et se conforme aux directives ROHS (Restriction sur l'usage de certaines substances dangereuses), DEEE (Déchets d'équipement électriques et électroniques) et au règlement REACH (Système d'enregistrement, d'évaluation et d'autorisation des substances chimiques) pour les produits concernés.

6.3.5 Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

Aucune mesure n'a été prise par La Société.

6.4 ENGAGEMENTS SOCIAUX

La Société n'a pas pris, à ce jour, d'engagement social en faveur de la lutte contre la discrimination et pour la promotion des diversités.

18

CHAPITRE 18

PRINCIPAUX
ACTIONNAIRES

18.1 •

Répartition du capital et des droits de vote au 31 mars 2013**Actionnariat au 31 mars 2013**

Pour mémoire, le nombre total d'actions composant le capital social de la Société est passé de 15 872 416 titres à la clôture de l'exercice 2011/2012 à 16 039 616 actions à la clôture de l'exercice 2012/2013.

Actionnariat au 31 mars 2013 :

ACTIONNAIRES	Catégorie	% de détention en Capital	% de détention en Droits de Vote
Alain FALC	Président Directeur Général	16,00%	15,92%
MI 29	Investisseur Institutionnel	23,62%	23,51%
Nord Sumatra (BOLLORE)	Investisseur Institutionnel	16,41%	16,33%
Jean Claude FABIANI	Investisseur financier	4,56%	4,54%
Alain ZAGURY - Parcours Inv.	Ancien dirigeant Modelabs	6,12%	6,10%
Salariés		0,13%	0,40%
Public		32,96%	33,20%
Contrat de liquidité		0,19%	0,00%
TOTAL		100,0%	100,00%

A la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire ne détient, seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote de la Société. Toutes les actions composant le capital de la Société sont libres de tout nantissement.

Il est précisé que postérieurement au 31 mars, MI 29 a indiqué au marché via une déclaration de franchissement de seuils à la baisse ne détenir plus que 19,6 % du capital et 19,4 % des droits de vote de la Société, et ce suite à des cessions de titres réalisées sur le marché.

Le nombre d'actions détenues par les salariés et faisant l'objet d'une gestion collective (FCPE BIGBEN INTERACTIVE Actionnariat) est de 21.122 titres au 31 mars 2013.

Alors que la Société détenait, au 31 mars 2011, 32.138 titres de ses propres actions acquises en 1999/2000 dans le cadre du contrat d'animation initial, et que 5.000 actions avaient été apportées par la Société au cours de l'exercice 2010/2011 à un nouveau contrat de liquidité dont elle est la seule contributrice, il est à noter que BIGBEN INTERACTIVE ne détenait plus aucune action propre au 31 mars 2012.

Pour rappel, le contrat d'animation du 1er février 2007 a été remplacé le 1er décembre 2010 par un contrat conforme à la charte AMAFI qui fait désormais intervenir la Société comme seul contributeur, l'actionnaire fondateur (Monsieur Alain FALC), ayant souhaité se retirer du contrat d'origine. Le mandat a été donné à l'animateur Oddo Corporate Finance. Au titre de ce contrat, il est précisé qu'un stock de 33.000 actions BIGBEN INTERACTIVE était disponible au 31 mars 2012, nombre d'actions ramené à 31.141 actions au 31 mars 2013.

Au cours de l'exercice 2011/2012, le Conseil d'administration n'a attribué aucune option d'achat d'actions ni de souscription d'actions aux salariés du Groupe.

Pour rappel, les situations de l'actionnariat au 31 mars 2011 et au 31 mars 2012 étaient les suivantes :

Actionnariat au 31 mars 2012 :

ACTIONNAIRES	Catégorie	% de détention en Capital	% de détention en Droits de Vote
Alain FALC	Président Directeur Général	16,16%	16,06%
MI 29	Investisseur Institutionnel	23,87%	23,72%
Nord Sumatra (BOLLORE)	Investisseur Institutionnel	16,35%	16,25%
Jean Claude FABIANI	Investisseur financier	4,60%	4,57%
Alain ZAGURY - Parcours Inv.		6,19%	6,15%
Stéphane BOHBOT	Anciens actionnaires	0,00%	0,00%
Pierre ASSEO - Trans Euro.	dirigeants de ModeLabs	0,77%	0,77%
Christophe SEVIN		1,14%	1,13%
OTC Asset Management	Ancien action. ModeLabs	1,74%	1,73%
Salariés Public		0,40%	0,40%
		28,58%	29,24%
Contrat de liquidité		0,21%	0,00%
TOTAL		100,0%	100,00%

Au 31 mars 2012, le capital de la Société était composé de 15.872.416 actions et 15.972.393 droits de vote effectifs.

Actionnariat au 31 mars 2011 :

ACTIONNAIRES	Catégorie	% de détention en Capital	% de détention en Droits de Vote
Alain FALC	Président Directeur Général	21,92%	21,73%
MI 29	Investisseur Institutionnel	32,64%	32,35%
Nord Sumatra (Bolloré)	Investisseur Institutionnel	15,45%	15,31%
Jean Claude FABIANI	Investisseur financier	6,31%	6,26%
Salariés Public		0,54%	0,53%
		22,82%	23,83%
Auto détention		0,32%	0,00%
TOTAL		100,0%	100,00%

Au 31 mars 2011, le capital de la Société était composé de 11.560.882 actions et 11.666.188 droits de vote effectifs.

Modifications de l'actionnariat intervenues au cours des exercices 2011/2012 et 2012/2013

Aucune évolution significative n'est à signaler en ce qui concerne la répartition du capital et des droits de vote de BIGBEN INTERACTIVE au cours de l'exercice 2012/2013. Il est simplement rappelé qu'en février 2013, BIGBEN INTERACTIVE a annoncé le rachat des actions ModeLabs SA non détenues historiquement par le Groupe, rachat réalisé auprès de Monsieur Alain BARUC. Cette transaction, portant sur 1 % du capital de ModeLabs SA, a été effectuée au travers de l'émission de 110.000 actions nouvelles Bigben Interactive, en rémunération de l'apport des actions ModeLabs SA détenues par Monsieur BARUC.

Pour mémoire, l'élément important dans le cadre de l'évolution de l'actionnariat de BIGBEN INTERACTIVE au cours de l'exercice 2011/2012 correspondait à la création d'actions nouvelles en résultat du succès de l'opération d'offre publique alternative visant les actions de ModeLabs Group.

Pour rappel, dans le cadre de l'offre initiée par BIGBEN INTERACTIVE, étaient proposées les modalités suivantes :

- Pour l'Offre publique mixte à titre principal : 2 actions BIGBEN INTERACTIVE à émettre et 9,30 € pour 7 actions ModeLabs Group.

- Pour l'Offre publique d'achat à titre subsidiaire : 4,40 € pour 1 action ModeLabs Group (dans la limite de 6 900 000 actions).

Au regard du succès de l'opération lancée par BIGBEN INTERACTIVE et du taux de réponse global des actionnaires de ModeLabs Group, BIGBEN INTERACTIVE a vu le nombre de ses actions composant son capital largement augmenter pour atteindre 15.872.416 actions au 31 mars 2012, contre 11.560.882 actions un an plus tôt. Cette évolution résulte ainsi de la création de 4.191.534 actions nouvelles en résultat de l'apport de titres ModeLabs Group par ses actionnaires, mais également de la création de 120.000 actions nouvelles par exercice de BSA Managers émis en novembre 2008.

Déclarations de franchissement de seuils intervenues au cours de l'exercice 2012/2013

• Déclaration de Monsieur Jean Claude FABIANI

Par courrier reçu le 5 juillet 2012, la société anonyme de droit belge JC Finvest^[1] (39 A avenue Hamoir, 1180 UCCLE, Belgique) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 24 août 2011, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la société BIGBEN INTERACTIVE et détenir, à cette date, 731 053 actions BIGBEN INTERACTIVE représentant autant de droits de vote, soit 4,67 % du capital et 4,63 % des droits de vote de cette société^[2].

Ce franchissement de seuils résulte de l'émission d'actions nouvelles BIGBEN INTERACTIVE en rémunération de l'offre publique initiée par la société BIGBEN INTERACTIVE visant les titres de la société ModeLabs Group^[3].

[1] Contrôlée par M. Jean-Claude FABIANI.

[2] Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 15 654 262 actions représentant 15 787 139 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

[3] Cf. notamment D&I 211C1506 du 12 août 2011.

• Déclaration de Nord Sumatra (BOLLORE)

Par courrier reçu le 1er août 2012, la société anonyme de droit belge Nord-Sumatra Investissements^[1] (2 place du Champ de Mars, boîte 1, B-1050 Bruxelles, Belgique) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 27 juillet 2012, le seuil de 15 % des droits de vote de la société BIGBEN INTERACTIVE et détenir individuellement 2 409 423 actions BIGBEN INTERACTIVE représentant autant de droits de vote, soit 15,18 % du capital et 15,05 % des droits de vote de cette société^[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions BIGBEN INTERACTIVE sur le marché.

Il est précisé que le concert formé entre la société Nord-Sumatra Investissements et M. Sébastien BOLLORE n'a franchi aucun seuil et détenir, au 27 juillet 2012, 2 631 923 actions BIGBEN INTERACTIVE représentant autant de droits de vote, soit 16,58 % du capital et 16,45 % des droits de vote de cette société, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Nord-Sumatra Investis.	2 409 423	15,18%	2 409 423	15,05%
Sébastien Bolloré	222 500	1,40%	222 500	1,39%
Total concert	2 631 923	16,58%	2 631 923	16,45%



Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« Conformément aux dispositions de l'article L. 233-7 alinéa VII du code de commerce et de l'article 223-17 du règlement général de l'AMF, M. Vincent BOLLORÉ, agissant tant pour lui-même qu'en qualité de président administrateur délégué de la société Nord-Sumatra Investissements, déclare les objectifs qu'il est envisagé de poursuivre vis-à-vis de cette société pour les six mois à venir. Il est précisé à cet égard :

- que les acquisitions des actions BIGBEN INTERACTIVE effectuées le 27 juillet 2012 par la société Nord-Sumatra Investissements l'ont été sur ses fonds propres ;

- que Vincent BOLLORÉ agissant tant pour lui-même que pour le compte de la société Nord-Sumatra Investissements ainsi que de toute autre société qu'il contrôle directement ou indirectement et Sébastien BOLLORÉ agissent de concert en vertu d'une convention conclue en date du 7 septembre 2009 ;

- que le déclarant envisage de poursuivre ses achats d'actions BIGBEN INTERACTIVE, en fonction des opportunités de marché ;

- qu'il n'envisage pas de prendre le contrôle de la société BIGBEN INTERACTIVE ;

- que l'investissement dans la société BIGBEN INTERACTIVE étant un placement financier réalisé dans le cadre du développement du groupe Bolloré dans le secteur de la communication et des médias, le déclarant n'a pas de stratégie vis-à-vis de l'émetteur, en dehors de relations commerciales courantes ;

- que le déclarant précise également ne pas avoir conclu d'accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote de la société BIGBEN INTERACTIVE ;

- que le déclarant n'envisage pas de demander la nomination d'une personne supplémentaire comme administrateur de la société BIGBEN INTERACTIVE. »

—
[1] Société anonyme de droit belge contrôlée au plus haut niveau par M. Vincent BOLLORÉ.

[2] Sur la base d'un capital composé de 15 872 416 actions représentant 16 004 154 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

18.2.

Droits de vote des principaux actionnaires

En dehors de la possibilité de disposer de droits de vote doubles, sous condition de détention des actions en position nominative pendant une période continue de plus de 3 ans, il n'existe pas de droits différents entre les actionnaires principaux de la Société.

Aucun mécanisme de contrôle particulier n'a été mis en place en vue de limiter que le contrôle de la Société ne soit exercé de manière abusive. Aucun mécanisme de ce type n'est en effet nécessaire, puisqu'à ce jour, comme précisé au paragraphe suivant 18.3, la Société n'est absolument pas contrôlée d'un point de vue capitalistique.

18.3.

Contrôle de la Société

A la date de dépôt du présent document, la Société est principalement détenue par MI 29, qui détient 19,6 % du capital et 19,4 % des droits de vote de la Société BIGBEN INTERACTIVE.

Au-delà des dispositions légales applicables visant à limiter l'exercice abusif du contrôle sur la Société par son ou ses actionnaires de référence, il est précisé que le Président du Conseil d'administration de la Société, Monsieur Alain FALC, dispose de 16,0 % du capital et 15,9 % des droits de vote de la Société BIGBEN INTERACTIVE.

Aucun actionnaire ne détenant plus de 50 % du capital ou plus de 50 % des droits de vote, il est indiqué que la Société n'est pas contrôlée par un actionnaire majoritaire.

18.4.

Pactes, conventions entre actionnaires et actions de concert

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

18.5.

Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, sont mentionnés ci-dessous les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

- L'actionnaire le plus important, après l'augmentation de capital consécutive à l'opération d'offre publique initiée sur ModeLabs Group est MI29 qui, à la date du présent document, détient 19,6 % du capital et 19,4 % des droits de vote ;

- Emission et rachat d'actions : dans le cadre de différentes résolutions, l'Assemblée Générale a délégué au Conseil d'administration le pouvoir :

- d'augmenter le capital social, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite d'un montant nominal global de 5,0 M€ ;

- d'attribuer des actions gratuites dans la limite de 400.000 € de nominal.

La loi prévoit la suspension en période d'offre publique de toute délégation dont la mise en œuvre est susceptible de faire échouer l'offre.



19

CHAPITRE 19

OPÉRATIONS AVEC LES APPARENTÉS

19.1 •

Description des conventions

Conventions réglementées

1) Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

Convention conclue avec la société Parcours Invest

Convention de collaboration

• Personne concernée :

Monsieur Alain ZAGURY, Administrateur de Bigben Interactive S.A.

• Nature et objet :

Contrat de collaboration du 19 octobre 2012 entre la société Bigben Interactive S.A. et la société Parcours Invest SARL dont Monsieur Alain ZAGURY est le gérant, chargeant cette dernière d'une mission d'assistance sur l'orientation stratégique du groupe BBI/Modelabs (analyse des tendances de marché, évolution des concurrents et proposition d'opportunités de marché), de conseil sur les produits de convergence multimédia pour le Groupe (axes de développement, nouvelles lignes de produits en Accessoires pour mobiles, tablettes, sourcing, etc) et plus spécialement d'intervention auprès de titulaires de marques de notoriété dans le cadre d'une extension de ses partenariats.

• Modalités :

Le contrat a été conclu pour une durée déterminée de 18 mois jusqu'au 19 avril 2014, sans faculté de tacite reconduction. La souscription de cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 19 octobre 2012. Il est à noter que Monsieur Alain Zagury avait remis sa lettre de démission de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet immédiat préalablement à la réunion dudit conseil.

La facturation trimestrielle est de 102.000 € à compter du 19 octobre 2012.

Les prestations facturées à votre société au cours de l'exercice au titre de ce contrat se sont élevés à 187.000 € plus les frais remboursés sur justificatifs

2) Conventions et engagements autorisés depuis la clôture de l'exercice

Convention conclues avec la société Bigben Interactive GmbH

Activation de la clause de retour à meilleure fortune

• Nature et objet :

Au 31 mars 2004, conversion en prêt moyen terme de certaines créances court terme détenues par la société Bigben Interactive S.A envers sa filiale Bigben Interactive GmbH.

Au 30 septembre 2005, abandon de créance de 3 M€ sur le prêt moyen terme susvisé (avec retour à meilleure fortune résultant d'un retour à une situation nette positive).

La situation nette de Bigben Interactive GmbH étant redevenue positive à l'issue de l'exercice 2009-10, renaissance de la créance à

concurrence du surplus de situation nette constaté à chaque clôture comptable annuelle de la filiale.

Constatation au 31 mars 2010 d'un retour à meilleure fortune de 1,40 M€, la créance résultante étant intégralement remboursée à la société Bigben Interactive S.A au 31 mars 2011.

Constatation au 31 mars 2011 d'un retour à meilleure fortune de 1,60 M€, la créance résultante étant initialement remboursable in fine au 30 juin 2012

Prorogation par le conseil d'administration du 23 avril 2012 de l'échéance de la créance susvisée devenant remboursable par moitié au 30 juin 2013 et au 30 juin 2014.

• Modalités :

Compte tenu de l'activité en retrait de la filiale au cours de l'exercice 2012-13 et de l'absence de résultat significatif à la clôture de cet exercice, il a été décidé par le conseil d'administration du 22 avril 2013 de proroger l'échéance de la créance susvisée qui sera dorénavant remboursable par moitié au 30 juin 2014 et au 30 juin 2015, avec faculté de remboursement anticipé partiel ou intégral à tout moment. Le taux d'intérêt annuel retenu en rémunération de cette créance reste fixé à Euribor 1 mois + 1,5 %

3) Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Convention conclue avec la société Parcours Invest

Convention de collaboration

• Personne concernée :
Monsieur Alain ZAGURY, Administrateur de Bigben Interactive S.A.

• Nature et objet :

Contrat de collaboration du 08 décembre 2011 entre la société Bigben Interactive S.A. et la société Parcours Invest SARL dont Monsieur Alain ZAGURY est le gérant, chargeant cette dernière d'une mission d'assistance sur les synergies à dégager dans le cadre du rapprochement des activités de Bigben Interactive et Modelabs (sourcing, amélioration des systèmes d'information, benchmark des pratiques commerciales, etc) et de conseil sur la roadmap des produits de convergence multimédia pour le nouveau groupe Bigben Interactive (axes de développement, nouvelles lignes de produits, analyse des tendances de marché, etc).

• Modalités :

Le contrat a été conclu pour une durée de 9 mois jusqu'au 08 septembre 2012, celui-ci pouvant néanmoins faire l'objet d'une reconduction par les parties au-delà de cette date pour des durées successives d'une année. La souscription de cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 08 décembre 2011.

La facturation trimestrielle est de 165.000 € à compter du 08 décembre 2011.

Les prestations facturées à votre société au cours de l'exercice au

titre de ce contrat se sont élevés à 275 000 € plus les frais remboursés sur justificatifs.

Conventions conclues avec la société Game's.fr SAS (ex Espace 3 Game's)

Bail de sous-location

• Nature et objet :

Sous-location par la société. Game's.fr S.A.S d'une partie des immeubles sociaux, situés rue de la Voyette à Lesquin.

• Modalités :

Les loyers perçus par la société Bigben Interactive S.A. s'élèvent à 12.087 € au titre de l'exercice clos au 31 mars 2013.

4) Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Conventions conclues avec la société Game's.fr SAS (ex Espace 3 Game's)

Convention de soutien de l'activité

• Nature et objet :

Soutien de l'activité de la société Game's.fr S.A.S. par octroi de délais de règlement plus importants que pour les autres clients, sans rémunération financière, et en contrepartie d'informations commerciales détenues par la société.

• Modalités :

Le solde du compte client Game's.fr S.A.S. dans les livres de la société Bigben Interactive S.A. s'élève à 15.268 € au 31 mars 2013, il comporte des créances non échues.

Cette convention n'a pas produit d'effets au cours de l'exercice écoulé, les délais de paiement étant aujourd'hui conformes aux dispositions légales.

Conventions courantes

Société	Tiers	Transaction	Montant sur l'exercice 2012/13
en Euros			
BBi S.A.	Game's.fr	Vente de marchandises	3 029 307
BBi S.A.	Game's.fr	Locations diverses	12 087
BBi S.A.	BBi Belgium	Ventes de marchandises	4 338 597
BBi S.A.	BBi Belgium	Achats de marchandises	255 471
BBi S.A.	BBi Nederland	Ventes de marchandises	1 444 100
BBi S.A.	BBi H.K.	Ventes de marchandises	933 799
BBi S.A.	BBi H.K.	Achats de marchandises	16 159 674
BBi S.A.	BBi GmbH	Ventes de marchandises	8 929 880
BBi S.A.	BBi GmbH	Intérêts reçus sur prêt	27 753
BBi S.A.	BBi Connected	Achats de marchandises	1 301 949
BBi S.A.	BBi Connected	Ventes de marchandises	(98 490)
BBi S.A.	BBi Connected	Intérêts convention trésor.	92 316

19.2 •

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Convention de collaboration conclue avec la société Parcours Invest

• Personne concernée :

- Monsieur Alain ZAGURY, administrateur de Bigben Interactive S.A. et gérant et associé unique de la S.A.R.L. Parcours Invest.

• Nature, objet et modalités :

- Contrat de collaboration du 19 octobre 2012 conclu entre la société Bigben Interactive S.A. et la S.A.R.L. Parcours Invest, chargeant cette dernière d'une mission d'assistance sur l'orientation stratégique du groupe Bigben Interactive S.A. (analyse des tendances de marché, évolution des concurrents et propositions d'opportunités de marché), de conseil sur les produits de convergence multimédia pour le Groupe (axes de développement, nouvelles lignes de produits en accessoires pour mobiles, tablettes, sourcing, etc.) et plus spécialement d'interventions auprès de titulaires de marques de notoriété dans le cadre d'une extension de ses partenariats.

- Le contrat a été conclu pour une durée déterminée de 18 mois jusqu'au 19 avril 2014, sans faculté de tacite reconduction. La souscription de cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration du 19 octobre 2012. Il est à noter que Monsieur Alain ZAGURY avait remis sa lettre de démission de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet immédiat préalablement à la réunion dudit conseil.

- La facturation trimestrielle est de 102 000 € à compter du 19 octobre 2012.

- Les prestations facturées à votre société au cours de l'exercice au titre de ce contrat se sont élevées à 187 000 € hors taxes plus les frais remboursés sur justificatifs.

Conventions et engagements autorisés depuis la clôture

Nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, autorisés depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Activation de la convention de clause de retour à meilleure fortune conclue avec Bigben Interactive GmbH

• Personne concernée :

- Monsieur Alain FALC, Président du Conseil d'administration de la société Bigben Interactive S.A. et représentant de Bigben Interactive S.A., associée unique de la société Bigben Interactive GmbH.

• Nature, objet et modalités :

- Le surplus de situation nette de la filiale à hauteur de 2,28 M€ au 31 mars 2011 avait permis de constater un retour à meilleure fortune de 1,60 M€, la créance résultante étant remboursable in fine au 30 juin 2012.

- Compte tenu de l'activité en retrait de la filiale au cours de l'exercice clos au 31 mars 2012, il avait été décidé par le Conseil d'administration du 23 avril 2012 de proroger l'échéance de la créance susvisée qui devenait remboursable par moitié au 30 juin 2013 et au 30 juin 2014.

- Compte-tenu de l'activité en retrait de la filiale au cours de l'exercice clos au 31 mars 2013 et de l'absence de résultat significatif à la clôture de cet exercice, il a été décidé par le Conseil d'administration du 22 avril 2013 de proroger l'échéance de la créance susvisée qui sera dorénavant remboursable par moitié au 30 juin 2014 et au 30 juin 2015, avec faculté de remboursement anticipé partiel ou intégral à tout moment. Le taux d'intérêt annuel retenu en rémunération de cette créance reste fixé à Euribor 1 mois + 1,5 %.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention de collaboration conclue avec la société S.A.R.L. Parcours Invest

• Nature, objet et modalités :

- Contrat de collaboration du 8 décembre 2011 conclu entre la société Bigben Interactive S.A. et la société S.A.R.L. Parcours Invest, chargeant cette dernière d'une mission d'assistance sur les synergies à dégager dans le cadre du rapprochement des activités de Bigben Interactive et ModeLabs (sourcing, amélioration des systèmes d'information, benchmark des pratiques commerciales, etc.) et de conseil sur la roadmap des produits de convergence multmédia pour le nouveau groupe Bigben Interactive (axes de développement, nouvelles lignes de produits, analyse des tendances de marché etc.).

- Le contrat a été conclu pour une durée de 9 mois soit jusqu'au 8 août 2012, celui-ci pouvant néanmoins faire l'objet d'une reconduction par les parties au-delà de cette date pour des durées successives d'une année. La souscription de cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 8 décembre 2011.

- La facturation trimestrielle est de 165 000 € à compter du 8 décembre 2011.

- Les prestations facturées à votre société au cours de l'exercice au titre de ce contrat se sont élevées à 275 000 € plus les frais remboursés sur justificatifs.

Convention de sous-location conclue avec la société Game's.fr S.A.S.

• Nature, objet et modalités :

- Sous-location par la société Game's.fr S.A.S. d'une partie des immeubles sociaux, situés rue de la Voyette à Lesquin.

- Les loyers perçus par la société Bigben Interactive S.A. s'élèvent à 12 087 € au 31 mars 2013.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

Convention de soutien conclue avec la société Game's.fr S.A.S.

• Nature, objet et modalités :

- Soutien de l'activité de la société Game's.fr S.A.S. par octroi de délais de règlement plus importants que pour les autres clients, sans rémunération financière, et en contrepartie d'informations commerciales détenues par la société.

- Le solde du compte client Game's.fr S.A.S. dans les livres de la société Bigben Interactive S.A. s'élève à 15 268 € au 31 mars 2013, il comporte des créances non échues.

Les commissaires aux comptes,

Marcq en Baroeul, le 3 juillet 2013 Roubaix, le 3 juillet 2013

KPMG Audit IS

Fiduciaire Métropole Audit

Laurent Prévost

Arnaud Birlouez

Associé

Associé



20

CHAPITRE 20

INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

20.1 •

Informations financières historiques

Dans le cadre du présent document de référence, la Société a convenu de ne présenter que ses comptes consolidés 2012/2013, tels que repris au paragraphe 20.3 ci-après.

Les comptes annuels 2012/2013 seront disponibles au sein du rapport financier annuel déjà publié par BIGBEN INTERACTIVE.

20.2 •

Informations financières proforma

Néant.

20.3 •

Etats financiers consolidés



Etat de situation financière au 31 mars 2013 (1)

En k€		mars -13	mars -12
Goodwill	5.1	35 920	45 054
Autres Immobilisations incorporelles	5.2	24 905	24 542
Immobilisations corporelles	5.3	15 960	15 800
Titres mis en Equivalence	5.4	14 279	200
Autres actifs financiers	5.5	14 413	778
Actifs d'impôts différés	5.6	3 380	10 178
Actifs non courants		108 857	96 552
Stocks	5.7	46 871	77 214
Créances clients	5.8	30 350	55 173
Autres débiteurs	5.9	11 482	31 558
Actifs d'impôts exigibles		186	172
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.10	15 714	12 161
Actifs détenus en vue de la vente	5.18	1 889	1 662
Actifs courants		106 492	177 940
TOTAL ACTIF		215 349	274 492
Capital		32 079	31 745
Primes		28 904	28 185
Réserves		32 723	26 251
Ecart de conversion		101	91
Résultat net		14 182	9 638
Capitaux propres Part du Groupe	5.16	107 989	95 910
Participations ne donnant pas le contrôle	5.17	-409	2 996
Engagements envers le personnel	5.11	468	369
Passifs financiers à long terme (2)	5.12	31 486	8 863
Autres Passifs non courants		-	-
Passifs d'impôts différés	5.13	6 988	7 432
Passifs non courants		38 942	16 664
Provisions à court terme	5.14	145	944
Passifs financiers à court terme (2)	5.12	23 302	76 979
Fournisseurs		19 144	56 114
Autres créiteurs	5.15	25 234	24 440
Passif d'impôt exigible		1 002	445
Passifs courants		68 827	158 922
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		215 349	274 492

(1) Cf. note 4.3.2 sur la comparabilité des comptes.

(2) Au 31 mars 2012 la part à plus d'un an des dettes financières est reclassée en passifs courants suite aux bris de covenants (cf. note 4.2). Par ailleurs, les flux relatifs à l'activité Distribution d'accessoires de téléphonie ne portent que sur 7 mois d'activité, à savoir du 1^{er} septembre 2011 (date d'acquisition du groupe ModeLabs) au 31 mars 2012.

**Etat du résultat global consolidé au 31 mars 2013 (1)**

En k€	Notes	mars-13	mars-12 Retraité (1)	mars-12 Publié (1)
Produits des activités ordinaires	6.1	163 540	124 834	344 062
Autres produits de l'activité	6.2	1 723	1 203	1 203
Achats consommés	6.3	(106 010)	-75 864	-276 871
Charges externes	6.4	(24 449)	-24 050	(27 763)
Impôts et taxes		(1 231)	-1 891	(2 645)
Charges de personnel	6.5	(17 031)	-13 173	(14 013)
Amortissements des immobilisations	5.2 / 5.3	(4 649)	-4 343	-4 629
Autres charges opérationnelles		-386	-167	-457
Résultats sur cessions d'actifs non courants		-25	72	72
Résultat Opérationnel Courant		11 482	6 621	18 959
Plan d'Actions Gratuites et Stock-Options	6.9	-735	-612	-612
Résultat Opérationnel		10 747	6 009	18 347
Produits financiers		104	262	262
Charges financières		(1 995)	(1 529)	(1 653)
Résultat de change		583	-486	-486
Coût de l'endettement financier net	6.6	(1 308)	(1 753)	(1 877)
Résultat avant impôt		9 439	4 256	16 470
Impôt sur les résultats	6.7	(3 116)	-1 612	(6 266)
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	5.4	1 548	-	-
Résultat après impôt des activités poursuivies		7 871	2 644	10 204
Résultat des activités abandonnées, net d'impôt	5.18	6 305	7 560	-
Résultat net		14 176	10 204	10 204
Ecart de conversion		9	46	46
Résultat global		14 185	10 250	10 250
Résultat net de l'exercice attribuable aux :		14 176	10 204	10 204
Participations ne donnant pas le contrôle		-6	566	566
Propriétaires de la société		14 182	9 638	9 638
Résultat global de l'exercice attribuable aux :		14 185	10 250	10 250
Participations ne donnant pas le contrôle		-6	566	566
Propriétaires de la société		14 191	9 684	9 684
En Euros				
Résultat net – part du groupe par action	6.8	0.90	0.73	0.73
Résultat global – part du groupe par action	6.8	0.90	0.73	0.73
Résultat net dilué– part du groupe par action	6.8	0.90	0.73	0.73

(1) Cf. note 4.3.2 sur la comparabilité des comptes. L'état du résultat global au 31 mars 2012 a été modifié afin de présenter distinctement le résultat de l'activité Distribution de Mobiles, abandonnée au cours de l'exercice 2012-2013, sur la ligne « résultat des activités abandonnées, net d'impôt ».

Variation des capitaux propres

Variation des capitaux propres part du groupe en k€	Nombre d'actions	Capital social	Primes d'émission	Réserves	Ecart de conversion	Capitaux propres du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
Capitaux propres consolidés au 31 mars 2011	11 560 882	23 122	2 511	24 525	45	50 203		50 203
Résultat 31 mars 2012				9 638		9 638	566	10 204
Gains et pertes enregistrés en Capitaux propres					46	46	-	46
Résultat global				9 638	46	9 684	566	10 250
Augmentation de capital – Modelabs Group	4 191 534	8 383	26 784			35 167		35 167
Variation des intérêts minoritaires							2 430	2 430
Augmentation de capital – BSA Managers 2008	120 000	240	600			840		840
Frais sur Augmentation de Capital net d'impôt			-660			-660		-660
Affectation Réserve légale			(1 051)	1 051		-		-
Programme Actions gratuites				612		612		612
Autres variations				64		64		64
Capitaux propres consolidés au 31 mars 2012	15 872 416	31 745	28 184	35 890	91	95 910	2 996	98 906
Résultat 31 mars 2013				14 182		14 182	-6	14 176
Gains et pertes enregistrés en Capitaux propres					9	9		9
Résultat global				14 182	9	14 191	-6	14 185
Augmentation de capital	167 200	334	719			1 053		1 053
Prélèvement sur Réserves indisponibles				-114		-114		-114
Acquisition du solde du Capital de Modelabs Group				(6 235)		(6 235)		(6 235)
Acquisition du solde du Capital de Modelabs SA				-939		-939		-939
Programme Actions gratuites				735		735		735
Variation des participations ne donnant pas le contrôle				3 399		3 399	(3 399)	-
Autres variations				-12	1	-11		-11
Capitaux propres consolidés au 31 mars 2013	16 039 616	32 079	28 903	46 906	101	107 989	-409	107 580



Flux de trésorerie consolidé (1)

En k€	mars-13			mars-12		
	Activités Pour-suivies	Activités Aban-données	Total	Activités Pour-suivies	Activités Aban-données	Publié (1)
Flux de Trésorerie liés à l'activité						
Résultat de la période	7 871	6 305	14 176	2 644	7 560	10 204
Part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	(1 548)	-	(1 548)	-	-	-
Dotations aux amortissements et pertes de valeur	4 648	5 227	9 875	4 549	80	4 629
Variation des provisions	975	-418	557	-39	-253	-292
Plus et moins-values de cessions	25	-	25	-72	-	-72
Coûts des paiements fondés sur des actions	735	-	735	612	-	612
Résultat net du financement	1 762	238	2 000	1 528	125	1 653
Autres produits et charges sans incidence financière	348	-	348	-929	-	-929
Charge d'impôt (2)	3 116	6 512	9 628	1 612	4 654	6 266
Capacité d'autofinancement	17 932	17 864	35 796	9 905	12 166	22 071
Variation du besoin en fonds de roulement (2)						
Stocks	(4 471)	12 411	7 940	2 910	(34 272)	-31 362
Créances d'exploitation	(8 118)	28 439	20 321	-6 647	-26 128	(32 775)
Dettes d'exploitation	11 092	730	11 822	(9 900)	-9 904	(19 804)
	(7 445)	(16 758)	-24 203	19 457	1 760	21 217
Flux de trésorerie généré par l'activité	13 461	30 275	43 736	12 815	(22 106)	(9 291)
Impôt sur le résultat payé	(1 710)	-	(1 710)	-2 647	-	(2 647)
Intérêts payés	-352	-238	-590	-127	-125	-252
Flux net de trésorerie généré par l'activité	11 399	30 037	41 436	10 041	(22 231)	-12 190
Flux de Trésorerie liés aux opérations d'investissement						
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(3 796)	-	(3 796)	(3 198)	-	(3 198)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 392)	-	(1 392)	(1 055)	-	(1 055)
Cession d'immobilisations incorporelles	-	-	-	100	-	100
Cession d'immobilisations corporelles	4	-	4	1 093	-	1 093
Acquisition d'immobilisations financières	-429	-	-429	-71	-	-71
Cession d'immobilisations financières	1 806	-	1 806	82	-	82
Trésorerie nette sur cessions ou acquisitions de filiales	6 084	(31 806)	-25 722	(40 980)	-	(40 980)
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	2 277	-31 806	-29 529	-44 029	-	-44 029
Flux de Trésorerie liés aux opérations de financement						
Augmentation de capital ou apports	260	-	260	840	-	840
Variation des autres fonds propres	-	-	-	67	-	67
Emission d'emprunts	-	4 000	4 000	43 150	21 000	64 150
Remboursements d'emprunts	(12 036)	-1 000	-13 036	(14 000)	-	(14 000)
Intérêts payés	(1 410)	-	(1 410)	(1 401)	-	-1 401
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	(13 186)	3 000	(10 186)	28 656	21 000	49 656
Incidence des variations de cours de devises	41	-	41	86	-	86
VARIATION DE TRESORERIE	531	1 231	1 762	(5 246)	(1 231)	(6 477)
Trésorerie à l'ouverture	2 114	-1 231	883	7 360	-	7 360
Trésorerie à la clôture (3)	2 645	-	2 645	2 114	(1 231)	883

(1) Cf. note 4.3.2 sur la comparabilité des comptes et la présentation des flux de trésorerie liés à l'activité Distribution de Mobiles

(2) La charge d'impôt courante était présentée au 31 mars 2012 en « BFR ». Elle est désormais intégrée dans la ligne « charge d'impôt » au sein de la capacité d'autofinancement. Le TFT au 31 mars 2012 a donc été corrigé. L'impact est de +1 994 k€ sur la ligne « charge d'impôt au 31 mars 2012 » en contrepartie de la variation du BFR (soit - 2 951 k€ pour les activités poursuivies et + 4 945 k€ pour les activités abandonnées).

(3) Cf. note 5.10



Notes aux états financiers consolidés

4.1. Informations relatives à l'entreprise

Les états financiers au 31 mars 2013 comprennent la société Bigben Interactive SA – domiciliée en France à Lesquin (59818) CRT2 Rue de la Voyette - et ses filiales (Groupe Bigben Interactive). Elle est cotée sur le marché Eurolist d'Euronext Paris, compartiment C (ISIN : FR0000074072 ; Reuters : BIG.PA ; Bloomberg : BIG FP).

Le Groupe Bigben Interactive (ci-après dénommé « Le Groupe »), à la fois leader européen des accessoires pour consoles de jeux vidéo et leader français des accessoires pour mobiles suite à l'acquisition de ModeLabs, met en œuvre une complémentarité stratégique des savoir-faire et de l'offre produits afin de répondre à l'évolution du monde multimédia. Son ambition est de devenir un leader de la convergence de l'accessoire multimédia et un acteur de 1er plan sur le marché européen, grâce à sa taille, sa capacité de développement et son réseau de commercialisation.

Les comptes consolidés au 31 mars 2013 ainsi que les notes y afférant ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 27 mai 2013. Ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires le 24 juillet 2013.

Les informations relatives à l'exercice clos le 31 mars 2011, présentées dans le document de référence 2011 n°D.11-0589 enregistré auprès de l'AMF le 20 juin 2011, sont incorporées par référence.

4.2. Faits marquants

• 4.2.1 Durant l'exercice clos au 31 mars 2013

a • Développement commercial

Recul des ventes en Accessoires et Edition de jeu vidéo sur console, dans un marché en profonde mutation avec l'essor des nouveaux supports (smartphones, tablettes, set top boxes et smartTV).

Dynamique régulière de la Conception d'accessoires pour mobiles (gamme élargie, succès du déploiement à l'international) conjuguée à la progression des ventes de l'Audio permettant à la fois de pondérer la saisonnalité des ventes de jeux vidéo concentrées sur les fêtes de fin d'année et de compenser le point bas du cycle du marché du jeu vidéo.

b • Evolution de périmètre :

- ModeLabs Group : offre publique d'achat simplifiée et retrait obligatoire

Pour mémoire, faisant suite à l'acquisition de 94,3 % du capital de ModeLabs Group, les comptes de cette société - domiciliée en France - et de ses propres filiales, sont consolidés dans les comptes du Groupe Bigben Interactive depuis le 01 septembre 2011.

Offre publique d'achat simplifiée du 20 juillet au 02 août 2012 sur le capital de ModeLabs Group non encore détenu par Bigben Interactive, aboutissant à l'acquisition de 596.624 actions pour détenir 96,70% du capital et 96,58 % des droits de vote.

Retrait obligatoire le 09 août 2012 des 593.606 actions ModeLabs Group non détenues par Bigben Interactive, la valeur ModeLabs Group étant alors radiée de l'Eurolist de NYSE Euronext Paris.

- abandon de l'activité Distribution de Mobiles

Description de l'opération

Décision d'engager un processus de filialisation de l'activité Distribution de Mobiles suivie d'une cession partielle, avec perte de contrôle, à son management, le Groupe se recentrant sur la Conception, traditionnellement mieux margée, avec pour conséquence également une réduction attendue de l'endettement par la suppression des besoins de financement des stocks de mobiles.

Signature d'un protocole d'accord le 23 octobre 2012 avec le management reprenant de l'activité Distribution de Mobiles et dépôt au greffe le 30 octobre 2012 du traité d'apport partiel d'actif visé par les commissaires à la scission, en vue de la filialisation de l'activité préalablement à la mise en œuvre du schéma de cession.

Modalités de l'opération

Filialisation de l'activité de Distribution de Mobiles par apport partiel d'actif de 22 M€, au sein d'une structure ad'hoc (NewCo intitulée ModeLabs Mobiles), détenue à 100% par Bigben Connected SAS (ex-ModeLabs SA).

Cession progressive de 51 % du capital de ModeLabs Mobiles au management pour 15,3 M€ selon les modalités suivantes :

- cession de 5 % le 30 novembre 2012, pour un montant de 1,5 M€ ;
- option d'achat (call) consentie par Bigben Connected au management pour racheter 46 % du capital supplémentaire pour 13,8 M€, sur une période de 36 mois à compter de la date de cession des 5%, soit jusqu'au 30 novembre 2015 ;
- Option de vente (put) consentie par le management à Bigben Connected sur une période de 6 mois suivant la période susvisée, sur les mêmes bases de valorisation.



Conséquences comptables

Perte de contrôle du Groupe sur la nouvelle filiale ModeLabs Mobiles dès 30 novembre 2012, du fait de l'existence d'un call exerçable à tout moment suivi d'un put qui donne au bénéficiaire dirigeant le pouvoir de contrôler à tout moment, à compter de cette date.. Arrêt de la consolidation par intégration globale à compter de cette date.

Consolidation par mise en équivalence des titres de ModeLabs Mobiles S.A.S. à compter du 1er décembre 2012 pour les 49% conservés par le groupe (cf. notes 4.5.2 et 5.4).

Comptabilisation et évaluation des 46% sous promesses qui seront cédés au management ainsi que des instruments financiers dérivés associés (put et call) en un seul « bloc » en actifs financiers non courants, comptabilisés à la juste valeur par résultat selon l'option offerte par IAS 39 (cf. note 5.5).

Présentation du résultat de l'activité « Distributions de Mobiles » du 1er avril 2012 au 30 novembre 2012 sur la ligne « résultat des activités abandonnées, net d'impôt » de l'Etat du résultat global, avec retraitement de la période comparative. En effet, la cession de l'activité de Distribution de Mobiles avait été considérée comme une activité abandonnée dans les comptes semestriels au 30 septembre 2012 au sens de la norme IFRS 5 (cf. notes aux états financiers semestriels condensés au 30 septembre 2012). Le traitement comptable de cette activité abandonnée au sens d'IFRS 5 a été maintenu sur le second semestre, jusqu'à la date de perte de contrôle (cf. note 5.18).

Présentation des flux nets de trésorerie de l'activité « Distribution de Mobiles » du 1er avril 2012 au 30 novembre 2012 sur une colonne distincte (« activités abandonnées ») dans le tableau des flux de trésorerie avec retraitement de la période comparative, pour les mêmes raisons.

c • Moyens

Création d'un showroom Groupe de 275 m² au siège de Lesquin, présentant l'ensemble des gammes de produits de convergence multimédia, avec des univers consacrés au jeu vidéo, à la téléphonie, à l'audio et à la maison numérique.

Démarrage en mars 2013 des travaux d'extension du site logistique de Lauwin Planque (59) pour la création d'une 2ème tranche de 9.000 m², principalement destinée à accueillir la prestation logistique relative aux accessoires de téléphonie mobile du Groupe. Financement par un crédit-bail de 4 M€.

d • Actionnariat

Pas d'exercice de la 3ème tranche des BSA Managers de 2008 du 01 avril 2012 au 30 juin 2012, qui auraient permis la création de 120.000 actions nouvelles Bigben Interactive.

Rachat de 1% du capital de la société Bigben Connected S.A.S. (ex-ModeLabs SA) détenu par un actionnaire minoritaire afin d'avoir le contrôle intégral de cette société et rémunération de cet apport par l'émission de 110.000 actions nouvelles Bigben Interactive le 28 février 2013.

Emission de 57.200 actions nouvelles Bigben Interactive le 28 février 2013 résultant de l'acquisition définitive par les bénéficiaires des actions gratuites attribuées en novembre 2010.

e • Financement

Anticipation du bris de ratios sur le crédit bancaire pour l'acquisition du groupe ModeLabs et sur le crédit pour le financement des installations photovoltaïques au 31 mars 2013 et obtention des waivers des établissements prêteurs avant la clôture de l'exercice.

En conséquence, la part à moins d'un an de ces dettes, dont le montant est respectivement de 16 M€ et 0,6 M€ au 31 mars 2013, a été reclassée selon leurs échéances contractuelles (pour mémoire, l'intégralité de ces dettes financières avaient été présentées en dettes courantes au 31 mars 2012 suite aux bris de ratios constatés à cette même date malgré l'obtention des waivers postérieurement à la clôture). Cf. 7.2.2.

• 4.2.2 Evénements post clôture

a • Retour à meilleure fortune de la filiale Bigben Interactive GmbH

Rééchelonnement de la créance résultant du retour à meilleure fortune de 1,60 M€ constaté au 31 mars 2011, le remboursement initialement prévu in fine au 30 juin 2013 et 30 juin 2014 étant désormais reporté par moitié au 30 juin 2014 et 30 juin 2015.

b • Cession du bâtiment de Libercourt

Signature d'une promesse de vente en date du 3 mai 2013. Sur la base du prix de cession convenu, l'opération se soldera par une plus value.

4.3. Principales méthodes comptables

• 4.3.1 Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés sont établis en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne. Le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne présente des différences dans leur date d'application avec le référentiel « as issued by IASB ». Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_en.htm

De nouvelles normes, amendements de normes et interprétations, applicables ou non à l'exercice 2012-2013, sont détaillées ci-dessous.

Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1er avril 2012

Les nouvelles normes et interprétations applicables aux exercices ouverts à compter du 1er avril 2012 sont sans impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe au 31 mars 2013. Elles concernent principalement :



- IFRS 7 amendée « Informations à fournir dans le cadre des transferts d'actifs financiers » ;

Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 1er avril 2012

Le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations évoquées ci-dessous dont l'application n'est pas obligatoire au 1er avril 2012:

- IFRS 10 « Consolidation » ;
- IFRS 11 « Accords conjoints » ;
- IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » ;
- Amendements consécutifs à IFRS10, 11, 12 sur IAS 27 et IAS 28 ;
- Amendements à IFRS10, 11, 12 « Dispositions transitoires »
- IFRS 9 « Classification et évaluation des instruments financiers » ;
- IFRS 13 « Évaluation à la juste valeur » ;
- IAS 1 amendée « Présentation des éléments du résultat global » ;
- IAS 12 amendée « Recouvrement des actifs sous-jacents » ;
- IAS 19 amendée « Avantages au personnel » ;
- IFRS1 amendée « Hyperinflation sévère et suppression des dates fixes pour les premiers adoptants » ;
- IFRS7 amendée « Information à fournir sur la compensation des actifs et des passifs financiers » ;
- IAS 32 amendée « Compensation des actifs et passifs financiers » ;
- IFRS 1 amendée « Prêts gouvernementaux » ;
- Amélioration annuelles des IFRS 2009-2011

Bigben Interactive mène actuellement une analyse sur les impacts et les conséquences pratiques de l'application de ces normes et interprétations.

• 4.3.2. Bases de préparation

Les comptes consolidés du groupe ont été établis selon le principe du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés et actifs financiers disponibles à la vente qui sont évalués à leur juste valeur.

Les actifs non courants destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de vente.

L'application de la norme IAS 1 - Présentation des états financiers rend obligatoire la présentation du bilan selon un classement entre éléments courants et non courants.

Les actifs et passifs relatifs au cycle d'exploitation, ainsi que les éléments dont l'échéance est inférieure à 12 mois, sont présentés dans les éléments courants.

Le compte de résultat est présenté par nature. Les états financiers consolidés sont présentés en euro, qui est la monnaie fonctionnelle du Groupe. Toutes les données financières présentées en euro sont arrondies au millier d'euros le plus proche, sauf indication contraire.

Recours à des estimations

En vue de l'établissement des états financiers consolidés, la direction du Groupe ou des sociétés intégrées peuvent être amenées à procéder à des estimations et à retenir des hypothèses qui affectent la valeur des actifs et passifs, des charges et produits, ainsi que les informations données dans les notes annexes du Groupe.

Déterminées sur la base des informations et estimations connues à la date d'arrêté des comptes, ces estimations et hypothèses peuvent, le cas échéant, s'avérer sensiblement différentes de la réalité. Ces hypothèses concernent notamment les tests de dépréciation des actifs, l'activation des impôts différés sur les reports déficitaires et les provisions.

Les conséquences de la crise financière de la zone euro, notamment sur la volatilité des marchés financiers, l'accès au financement et la croissance économique rendent difficile l'appréhension des perspectives à moyen terme pour les entreprises. Ainsi, les comptes consolidés de l'exercice ont été établis par référence à l'environnement immédiat, notamment pour les estimations présentées ci-dessus.

Comparabilité des comptes

Les états financiers consolidés au 31 mars 2013 ne sont pas comparables avec ceux publiés au 31 mars 2012 du fait la cession et de la perte de contrôle de l'activité Distribution de Mobiles. Ainsi, conformément à IFRS 5, l'état du résultat global au 31 mars 2012 a été retraité afin d'isoler sur une ligne spécifique les flux relatifs à l'activité cédée pour l'exercice comparatif. Cependant, l'acquisition de ModeLabs Groupe, et par voie de conséquence de l'activité Distribution Mobiles ayant été réalisée au 1er septembre 2011, les flux retraités ne portent que sur 7 mois (1er septembre 2011 au 31 mars 2012). Le détail de l'opération ainsi que les impacts sur la présentation des comptes sont présentés en note 4.2.1.b.2).

• 4.3.3. Principes de consolidation

4.3.3.1 Critères de consolidation

Les sociétés contrôlées par le Groupe Bigben Interactive sont consolidées par intégration globale. Les sociétés dans lesquelles le Groupe Bigben Interactive, sans en avoir le contrôle exclusif, exerce une influence notable, sont mises en équivalence.



4.3.3.2 Date d'arrêté des comptes

Les sociétés sont consolidées sur la base des comptes annuels arrêtés au 31 mars 2013, et retraitées le cas échéant en harmonisation avec les principes comptables du Groupe.

4.3.3.3 Date d'effet des acquisitions et des cessions

L'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation est effective :

- soit à la date d'acquisition des titres,
- soit à la date de prise de contrôle ou d'influence notable si l'acquisition a eu lieu en plusieurs fois,
- soit à la date prévue par le contrat d'acquisition si celui-ci prévoit le transfert du contrôle à une date différente de celle du transfert des titres.
- La sortie d'une entreprise du périmètre de consolidation est effective à la date de perte de contrôle ou d'influence notable.

4.3.3.4 Opérations internes au Groupe

Toutes les transactions entre les sociétés intégrées globalement sont éliminées, ainsi que tous les résultats internes à l'ensemble consolidé.

4.3.3.5 Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les comptes des filiales étrangères sont convertis en euro selon la méthode suivante :

- les éléments d'actifs et de passifs sont convertis sur la base des taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice,
- Les comptes de résultat sont convertis sur la moyenne des cours moyens trimestriels de change.
- Les écarts de conversion résultant de la variation entre les taux de clôture de l'exercice précédent et ceux de l'exercice en cours, ainsi que ceux provenant de la différence entre le cours de change du jour de la transaction et taux de change à la clôture, sont portés en écarts de conversion inclus dans les capitaux propres consolidés.

4.3.3.6 Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

4.3.3.7 Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés par application de la méthode de l'acquisition en date d'acquisition, qui est la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Pour apprécier le contrôle, le Groupe prend en compte les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables.

Le Groupe évalue le goodwill à la date d'acquisition comme :

- la juste valeur de la contrepartie transférée ; plus
- le montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise ; plus
- si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise ; moins
- le montant net comptabilisé à la juste valeur au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Quand la différence est négative, un profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat. La contrepartie transférée exclut les montants relatifs au règlement des relations préexistantes. Ces montants sont généralement comptabilisés en résultat.

Les coûts liés à l'acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, que le Groupe supporte du fait d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

4.3.3.8 Participations ne donnant pas le contrôle

Pour chaque regroupement d'entreprises, le Groupe choisit d'évaluer toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise soit à la juste valeur, soit au prorata des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise.

Les modifications du pourcentage de détention des titres de participation du Groupe dans une filiale qui n'entraînent pas la perte du contrôle de celle-ci sont comptabilisées comme des transactions conclues avec les propriétaires agissant en leur qualité de propriétaires. Les variations des participations ne donnant pas le contrôle sont déterminées sur la base de la quote-part dans les actifs nets de la filiale. Aucun ajustement n'est pratiqué sur le goodwill et aucun profit ni aucune perte ne sont comptabilisés en résultat.

4.3.3.9 Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

4.3.3.10 Perte de contrôle

Lors d'une perte de contrôle, le Groupe décomptabilise les actifs et passifs de la filiale, toute participation ne donnant pas le contrôle et les autres éléments de capitaux propres relatifs à cette filiale. Le profit ou la perte éventuelle résultant de la perte de contrôle est comptabilisé en résultat. Si le Groupe conserve une participation dans l'ancienne filiale, celle-ci est évaluée à sa juste valeur à la date de perte de contrôle. Ensuite, la participation est comptabilisée en tant qu'entreprise mise en équivalence ou actif financier en fonction du niveau d'influence conservé.



4.3.3.11 Participation dans les entreprises associées (mise en équivalence)

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles le Groupe a une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle ou le contrôle conjoint. L'influence notable est présumée quand le Groupe détient entre 20 et 50 % des droits de vote d'une entité.

Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et sont comptabilisées initialement au coût.

Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le résultat et les autres éléments du résultat global des entreprises mises en équivalence, après prise en compte d'ajustements d'homogénéisation des méthodes comptables avec celles du Groupe, à partir de la date à laquelle l'influence notable est exercé jusqu'à la date à laquelle l'influence notable prend fin.

• 4.3.4. Goodwill

Les goodwill ne sont pas amortis, conformément à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », et IAS36 « dépréciation d'actif ». Ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, à savoir une forte dégradation des résultats ou une situation nette négative, et au minimum une fois par an à la date de clôture. Pour ce test, les goodwill sont ventilés par Unités Génératrices de Trésorerie, qui correspondent à des ensembles homogènes générant conjointement des entrées de trésorerie indépendantes. Les modalités des tests de perte de valeur des Unités Génératrices de Trésorerie sont détaillées dans la note 4.3.7. Les goodwill sont inscrits à leur coût diminué du cumul des pertes de valeur. En cas de perte de valeur, celle-ci est inscrite en résultat. Les pertes de valeur ne peuvent faire l'objet de reprise.

• 4.3.5. Autres Immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées des logiciels acquis, des marques achetées, ainsi que les droits à reproduire, comptabilisés à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les droits à reproduire sont amortis en fonction des quantités mises en production.

Les droits au bail et les logiciels informatiques acquis sont immobilisés et amortis respectivement sur une durée d'utilité de 20 et de 3 ans. Les dépenses portant sur des marques générées en interne sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif correspondant. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges.

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les activités de développement impliquent l'existence d'un plan ou d'un modèle en vue de la production de produits et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés. Les dépenses de développement sont comptabilisées en tant qu'immobilisation si et seulement si les coûts peuvent être mesurés de façon fiable et le Groupe peut démontrer la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé, l'existence d'avantages économiques futurs probables et son intention ainsi que la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement et utiliser ou vendre l'actif.

Les coûts de développement comptabilisés concernent essentiellement les coûts de développement des jeux vidéo édités par le groupe.

Les dépenses de développement portées à l'actif sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les coûts de développement des jeux sont amortis à compter de la date de commercialisation des jeux sur la durée de commercialisation de ces derniers. Les jeux vendus en ligne sont amortis linéairement sur douze mois.

• 4.3.6. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation. Lorsque des composants d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes et amorties sur leur durée d'utilité propre.

Le Groupe incorpore les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié dans le coût de cet actif, dès lors que la date de commencement pour l'incorporation au coût de cet actif des coûts d'emprunt est postérieure au 1er avril 2009. Antérieurement, le Groupe comptabilisait immédiatement en charges tous les coûts d'emprunt. Ce changement de méthode résultant de l'application d'IAS 23 (2007) Coûts d'emprunt est comptabilisé de façon prospective conformément aux dispositions transitoires de cette norme.

Le Groupe n'a incorporé aucun coût d'emprunt au titre des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice 2012-2013.

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location financement, telles que définies par la norme IAS 17 « contrats de location », sont présentées à l'actif pour la valeur actualisée des paiements futurs ou la valeur de marché si elle est inférieure lors de leur première comptabilisation. La dette correspondante est inscrite en passifs financiers. Ces immobilisations sont amorties selon le mode et les durées d'utilité décrits ci-dessous, sauf dans les cas où la durée d'utilité du contrat est plus courte et s'il n'est pas prévu de transfert de propriété à l'issue du contrat.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle



et d'une éventuelle dépréciation à compter de la date à laquelle le bien est prêt à être mis en service. Sauf cas particulier, les valeurs résiduelles sont nulles. La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations, dont les principales sont les suivantes:

Catégorie	Durées d'utilité (en années)
Constructions	15 à 20
Matériels et outillages	5 à 8
Agencements constructions	10
Agencements installations	4 à 10
Matériels de transport	4
Mobilier, matériel de bureau	3 à 10

• 4.3.7. Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Selon la norme IAS 36 « dépréciation d'actif », une perte de valeur est enregistrée en résultat lorsque la valeur recouvrable des immobilisations devient inférieure à leur valeur nette comptable.

La valeur recouvrable des immobilisations correspond au montant le plus élevé entre leur juste valeur nette des coûts de cession et leur valeur d'utilité. La valeur nette comptable des immobilisations corporelles et incorporelles fait l'objet de tests dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie (catégorie limitée pour le Groupe aux goodwill).

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres Groupes d'actifs.

La valeur d'utilité de ces unités est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie avant impôt et actualisés. Le taux d'actualisation est déterminé à chaque clôture sur la base du coût du capital spécifique au Groupe Bigben Interactive ajusté pour prendre en compte les risques spécifiques associés aux unités testées. Les cash-flows sont issus des cash-flows attendus dans le cadre du plan stratégique à 3 ans, élaboré par les entités opérationnelles et validé par la Direction Générale. Au-delà de cet horizon, des cash-flows sont extrapolés par application d'un taux de croissance à l'infini. Ce taux est de 2% au 31 mars 2013.

Compte-tenu de l'organisation du Groupe Bigben Interactive, les unités génératrices de trésorerie principales ont été définies comme suit : Bigben France, ModeLabs Group, Bigben Benelux, BigBen Allemagne et Bigben Hong-Kong. Les unités génératrices de trésorerie Bigben France et ModeLabs Group constituent le secteur opérationnel France qui regroupe l'ensemble des entités du Groupe opérant depuis le territoire français soit Bigben Interactive SA et Games.fr pour le périmètre historique, auxquelles sont venus s'ajouter ModeLabs Group, Bigben Connected (ex-ModeLabs SA) et World GSM.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée en résultat pour la différence ; elle est imputée en priorité sur les goodwill affectés à l'UGT puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'entité au prorata de la valeur nette comptable de chaque actif de l'unité.

• 4.3.8. Actifs et passifs financiers non dérivés

Les actifs et passifs financiers non dérivés comprennent :

les actifs financiers non courants,

les actifs financiers courants représentant les créances d'exploitation, des titres de créances ou des titres de placement, et la trésorerie.

les passifs financiers courant et non courants comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires et les dettes d'exploitation.

4.3.8.1. Evaluation et comptabilisation des actifs financiers

Actifs à la juste valeur par le compte de résultat

Un actif financier est classé en tant qu'actif financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat s'il est classé comme détenu à des fins de transactions ou désigné comme tel lors de sa comptabilisation initiale. Les actifs financiers sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat si le Groupe gère de tels placements et prend les décisions d'achat et de vente sur la base de leur juste valeur en accord avec la politique de gestion du risque ou la stratégie de placement du Groupe. Les coûts de transaction directement attribuables sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus. Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont évalués à la juste valeur, et toute variation en résultant, qui prend en compte les produits des dividendes, est comptabilisée en résultat.

Les actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat, comprennent les instruments de capitaux propres qui autrement auraient été classés comme disponibles à la vente (titres ModeLabs Mobiles sous promesse, cf. note 4.2.1.b.2). Le traitement comptable de ces titres est exposé dans la note 5.5 de la note aux états financiers consolidés.

Placements détenus jusqu'à échéance

Ces actifs sont exclusivement des titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les conserver en principe jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE), diminué de toute perte de valeur. Le groupe ne détient pas de placement détenus jusqu'à l'échéance.



Prêts et créances

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les autres prêts et créances d'exploitation. Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti. Ils font l'objet de tests de valeur recouvrable, effectués dès l'apparition d'indices indiquant que celle-ci serait inférieure à la valeur au bilan de ces actifs, et au minimum à chaque arrêté comptable. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les titres de placement. Les titres de placement incluent les titres que le Groupe a l'intention de conserver durablement et ceux qui sont cessibles à court terme.

Ces titres sont évalués à leur valeur de marché que le Groupe estime représenter leur juste valeur. Les variations de valeur sont enregistrées directement en autres éléments du résultat global et présentées au sein des capitaux propres dans la réserve de juste valeur. Lorsque l'évaluation à la juste valeur de ces actifs conduit à reconnaître une moins-value latente, cette moins-value passe en résultat si la perte de valeur est significative ou prolongée. Les pertes de valeur sur instruments de capitaux propres classées en disponible à la vente ne sont pas reprises en résultat avant la cession des titres concernés.

4.3.8.2. Evaluation et comptabilisation des passifs financiers

Le Groupe comptabilise initialement les dettes émises et les passifs subordonnés à la date à laquelle ils sont générés. Tous les autres passifs financiers sont comptabilisés initialement à la date de transaction qui est la date à laquelle le Groupe devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

Le Groupe classe les passifs financiers non dérivés dans la catégorie des autres passifs financiers. De tels passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur ajustée de tout coût de transaction directement attribuable. Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les autres passifs financiers comprennent les emprunts, les découverts bancaires, les dettes fournisseurs et autres créditeurs.

• 4.3.9 Instruments financiers dérivés

Le Groupe détient des instruments financiers dérivés afin de couvrir son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt.

Les dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur ; les coûts de transaction attribuables sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus.

Aucun instrument financier dérivé n'ayant été désigné comme instrument de couverture, les dérivés sont évalués, après leur comptabilisation initiale, à la juste valeur et les variations en résultant sont comptabilisées immédiatement en résultat.

Le groupe détient également des instruments financiers dérivés (call et put) comptabilisés dans le cadre de l'opération de cession de l'activité Distribution de Mobiles. Le traitement comptable de ces dérivés est détaillé dans la note 5.5 de la note aux états financiers consolidés.

• 4.3.9. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités en comptes courants bancaires, les parts d'OPCVM de trésorerie, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme (moins de 3 mois) et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

Les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie du groupe constituent une composante de la trésorerie pour les besoins du tableau de flux de trésorerie.

• 4.3.10. Stocks

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du Prix moyen pondéré. Le coût prend également en compte les frais accessoires, de logistique et de transport, pour amener les stocks à l'endroit où ils se trouvent, conformément à IAS 2- Stocks. Le coût est net des escomptes et des conditions différées obtenus des fournisseurs.

Les coûts d'emprunt ne sont pas inclus dans le coût des stocks.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente. A chaque clôture, il est effectué une revue des valorisations des produits en stocks en fonction de leurs perspectives de vente.

• 4.3.11. Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Actifs détenus en vue de la vente

Les actifs non courants ou les groupes d'actifs et passifs sont classés comme actifs détenus en vue de la vente, s'il est hautement probable qu'ils soient recouverts principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Immédiatement avant leur classement comme détenus en vue de la vente, les actifs ou les composants du groupe destinés à être cédés sont évalués selon les autres principes comptables du Groupe. Ensuite, les actifs (ou le groupe destiné à être cédé) sont comptabilisés au montant le



plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Toute perte de valeur au titre d'un groupe destiné à être cédé est affectée d'abord au goodwill, puis aux autres actifs et passifs au prorata de leur valeur comptable, à l'exception toutefois des stocks, des actifs financiers et des actifs d'impôts différés qui continuent d'être évalués selon les autres principes comptables du Groupe qui leur sont applicables. Les pertes de valeur résultant du classement d'un actif (ou groupe d'actifs et passifs) comme détenu en vue de la vente ou de la distribution ainsi que les profits et pertes au titre des évaluations ultérieures sont comptabilisées en résultat.

Une fois classés en actifs détenus en vue de la vente ou de la distribution, les actifs incorporels et les actifs corporels ne sont plus amortis.

Activités abandonnées

Une activité abandonnée est une composante des activités du Groupe, dont les activités et flux de trésorerie sont clairement distincts du reste du Groupe et :

représente une ligne d'activité ou une zone géographique principale et distincte ;

fait partie d'un plan unique et coordonné visant à céder une ligne d'activité principale ou une zone géographique principale et distincte, ou est une filiale acquise exclusivement à des fins de revente.

Le classement comme activité abandonnée a lieu au moment de la cession ou à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente.

Lorsqu'une activité est classée en activité abandonnée, l'état de résultat global comparatif est retraité comme si l'activité avait satisfait aux critères d'une activité abandonnée à compter de l'ouverture de la période comparative.

• 4.3.12. Impôts

Les impôts sur les résultats comprennent les impôts exigibles et les impôts différés.

Les charges ou les produits d'impôt sont comptabilisés au compte de résultat sauf s'ils se rattachent à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas ils sont comptabilisés en capitaux propres.

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : (i) la comptabilisation initiale du goodwill, et (ii) la comptabilisation d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable.

Les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la clôture.

Des impôts différés actifs sont constatés lorsqu'ils sont imputables sur des impôts différés passifs ou sur les déficits fiscaux reportables, dès lors qu'il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces actifs d'impôts pourront être imputés. La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque clôture.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

• 4.3.13. Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif.

Si aucune estimation fiable du montant de l'obligation ne peut être effectuée, aucune provision n'est comptabilisée et une information est donnée en annexe.

• 4.3.14. Engagements de retraites et assimilés

Les salariés du Groupe perçoivent, en complément des allocations de retraite conformes aux législations en vigueur dans les pays où sont implantées les sociétés qui les emploient, des suppléments de retraite et des indemnités de départ à la retraite. Le Groupe offre ces avantages à travers soit, des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes ; la charge qui correspond aux primes versées est prise en compte en résultat sur l'exercice.

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraites et assimilés sont évalués suivant la méthode des unités de crédits projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale.

Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse de date de la retraite fixée à soixante cinq ans pour les salariés français ;
- un taux d'actualisation financière ;
- un taux d'inflation ;
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation du personnel.



Ces évaluations sont effectuées tous les ans pour les principaux régimes.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime. Ces écarts sont reconnus en résultat immédiatement.

• **4.3.15. Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)**

En application de la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions », les options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que les attributions d'actions gratuites accordées aux salariés réglées en instruments de capitaux propres doivent être évaluées à leur juste valeur, laquelle juste valeur doit être constatée dans le compte de résultat sur la période d'acquisition des droits d'exercice par les salariés, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. La juste valeur des options a été déterminée en utilisant le modèle de valorisation Black & Scholes, sur la base d'hypothèses déterminées par la Direction.

• **4.3.16. Titres d'autocontrôle**

Tous les titres d'autocontrôle détenus par le Groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit de la cession éventuelle des actions d'autocontrôle est imputé directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

• **4.3.17. Résultat par action**

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat net Part- du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Pour la détermination du résultat dilué par action, le nombre moyen pondéré d'actions est ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires.

• **4.3.18. Tableau des flux de trésorerie**

Le tableau des flux de trésorerie est établi en utilisant la méthode indirecte qui met en évidence le passage du résultat à la trésorerie provenant de l'exploitation.

La trésorerie et équivalents à l'ouverture et à la clôture mentionnée dans le tableau de flux comprend les disponibilités et les valeurs mobilières de placement ainsi que les concours bancaires courants.

• **4.3.19. Enregistrement du revenu**

Les produits provenant de la vente de biens dans le cadre des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des ristournes, remises commerciales et rabais pour quantités. Les produits sont comptabilisés lorsqu'il existe une indication objective, prenant la forme en général d'un contrat de vente, que les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés au client, que la recouvrabilité de la contrepartie est probable, que le Groupe n'est plus impliqué dans la gestion des biens et que le montant des produits peut être évalué de façon fiable. S'il est probable que des remises seront octroyées et que leur montant peut être évalué de façon fiable, la remise est comptabilisée en moins des produits lorsque la vente est comptabilisée.

4.4. Politique du groupe en matière de gestion des risques financiers

• **Le groupe est exposé aux risques financiers suivants :**

- risque de crédit,
- risque de liquidité,
- risque de marché,

La présente note décrit les risques financiers auxquels est exposé le groupe, la politique, les procédures de mesures et de gestion des risques.

Les informations quantitatives relatives à ces différents risques figurent dans les différents paragraphes de la présente annexe en lien avec les postes concernés du bilan ou du compte de résultat.

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie représente le risque de perte financière dans le cas où un client viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. La gestion de ce risque sur les créances clients est prise en compte notamment par :

- les procédures d'autorisation d'ouverture d'un nouveau compte client qui permettent de s'assurer de la solvabilité de tout nouveau client,
- le reporting mensuel client qui permet d'analyser la durée de crédit moyen accordé au client, le pourcentage et l'ancienneté de l'encours client et ce, sur toutes les zones d'activité du Groupe.

Par ailleurs, la typologie des principaux clients réguliers du groupe à savoir les acteurs de la grande distribution européenne et les grands opérateurs Télécoms français dont la solvabilité est avérée, limite le risque de crédit pour le groupe. Les autres clients y compris l'intégralité des clients à l'export, font l'objet d'une assurance-crédit lorsque le Groupe est exposé.

Risque de liquidité

Le groupe Bigben Interactive gère le risque de liquidité en s'assurant de l'existence de lignes de crédit court et moyen terme suffisantes au regard de son activité et des variations qu'entraînent celle-ci en matière de besoin en fond de roulement et de remboursement des échéances. Il sécurise ses ressources à court terme par le recours à l'affacturage et à l'escompte, selon les territoires et les contreparties.

**Risque de marché**

Le risque de marché correspond au risque que les variations de prix de marché (cours de change, taux d'intérêt, prix des instruments de capitaux propres) affectent le résultat du groupe ou la valeur des instruments financiers détenus.

La gestion du risque de marché a pour objectif de contrôler l'exposition au risque de marché et/ou les limites acceptables en termes de couple risque / rentabilité.

Risque de change

Alors que l'essentiel des ventes du Groupe est effectué en euros, une part importante des achats du Groupe sont libellés en USD ce qui génère un risque de change pour le Groupe. Les achats font l'objet de couvertures par achat à terme dans le cadre d'enveloppes. Les cours de référence interne sont révisés à chaque campagne d'achat afin de maîtriser l'impact des variations monétaire sur les marges.

Par ailleurs, les actifs monétaires ainsi que l'endettement du groupe est exclusivement en devise euro.

Risque de taux

Dans le cadre du financement de son exploitation, le Groupe utilise des financements à taux variable (Euribor), qu'il s'agisse de concours bancaires court terme, de la dette moyen terme historique de Bigben Interactive ou du crédit bancaire pour l'acquisition de ModeLabs Group.

Le Groupe a utilisé en 2012-13 des instruments de couvertures de type swap afin de fixer une partie de son endettement en termes de taux d'intérêt.

4.5. Périmètre de consolidation**• 4.5.1. Liste des sociétés reprises dans le périmètre de consolidation**

Les entités sont toutes consolidées en intégration globale, hormis ModeLabs Mobiles et Newave Italia mises en équivalence. (cf. 5.4).

Société	% de contrôle	Méthode de consolidation
BIGBEN INTERACTIVE SA	Société mère	Société mère
BIGBEN INTERACTIVE BELGIUM SA (Belgique)	100.00%	Intégration globale
BIGBEN INTERACTIVE NEDERLAND (Pays Bas)	100.00%	Intégration globale
BIGBEN INTERACTIVE HK Ltd (Hong Kong)	100.00%	Intégration globale
BIGBEN INTERACTIVE GmbH (Allemagne)	100.00%	Intégration globale
GAMES.FR (SAS)	100.00%	Intégration globale
MODELABS GROUP SA	100.00%	Intégration globale
BIGBEN CONNECTED SAS (ex-MODELABS SA)	100.00%	Intégration globale
MODELABS SOURCING Ltd (Hong Kong)	100.00%	Intégration globale
WORLD GSM SA	70.00%	Intégration globale
MODELABS Mobiles	49.00%	Mise en équivalence
NEWAVE ITALIA SRL (Italie)	25.93%	Mise en équivalence

• 4.5.2. Changements du périmètre de consolidation**Les principaux changements dans le périmètre de consolidation sont les suivants :**

augmentation de la participation du groupe dans la société ModeLabs Group (cf. note 4.2.1.b.1)

Perte de contrôle de la société ModeLabs Mobiles SAS, créée en 2012 afin de recevoir en apport l'activité Distribution de Mobiles de Bigben Connected SAS (ex-ModeLabs SA), suite aux opérations détaillées dans la note 4.2.1.b.2. (cf. infra).

Perte de contrôle ModeLabs Mobiles :

Compte tenu des modalités de l'opération, telles que décrites dans la note 4.2.1.b.2, l'existence d'un call exerçable à tout moment à la main du management, lui confère des droits de vote potentiels sur 46% de ModeLabs Mobiles, en complément des 5% qu'il détient déjà et donc par voie de conséquence le pouvoir de disposer de la majorité à tout moment.

Ainsi, la perte de contrôle de ModeLabs Mobiles par le groupe est intervenue à partir de la date à laquelle le call est exerçable par le management, à savoir le 30 novembre 2012, puisque l'une des deux composantes de la définition du contrôle selon IAS 27.4 n'est plus satisfaite pour le groupe.



4.6. Information sectorielle

Les différents « métiers » du Groupe sont exposés dans la note 4.6.2. de la présente annexe.

Le principal décideur opérationnel du Groupe est le Comité Exécutif (Eurometing).

Le Groupe choisit de présenter l'information sectorielle selon 4 secteurs géographiques (France, Benelux, Allemagne, Hong Kong) conformément à la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels ». L'information détaillée par secteur correspond à l'organisation interne du Groupe ainsi qu'à l'information présentée au Conseil d'Administration du Groupe servant notamment à évaluer les performances.

Les informations sectorielles ci-dessous suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers.

• 4.6.1. Résultat par secteur

mars-13	France	Benelux	Allemagne	Hongkong	Elimination des opérations internes	Total
Produits des activités ordinaires						
- de l'activité	131 071	16 247	12 047	4 175		163 540
- ventes inter-segments	15 646	255	-	30 790	(46 691)	-
Total	146 717	16 502	12 047	34 965	(46 691)	163 540
Résultat sectoriel	9 864	1 012	-930	801		10 747
Résultat financier						(1 308)
Impôts						(3 116)
Part de résultats des sociétés mises en équivalence						1 548
Résultats des activités abandonnées						6 305
Résultat						14 176
Actifs sectoriels						
Goodwill	34 832	1 088	-	-		35 920
Autres actifs non courants	69 100	228	50	179		69 557
Actifs courants	93 041	7 325	3 250	2 876		106 492
Actifs d'impôts différés	2 704	-	268	408		3 380
Actif total	199 677	8 641	3 568	3 463		215 349
Passifs sectoriels	44 127	4 043	1 133	2 676		51 979
Passif d'impôts						1 002
Dettes financières						54 788
Capitaux propres						107 580
Passif total						215 349
Perte de valeur	-	-	-	-		-
Investissements	5 738	117	10	95		5 960
Dotation aux amortissements	4 559	39	18	33		4 649

31 mars 2012 Retraité (*)	France	Benelux	Allemagne	Hongkong	Elimination des opérations internes	Total
Produits des activités ordinaires						
- de l'activité	96 853	11 229	10 627	6 125	-	124 834
- ventes inter-segments	12 322	184	-	24 289	(36 795)	-
Total	109 175	11 413	10 627	30 414	(36 795)	124 834
Résultat sectoriel	3 397	645	74	1 893	-	6 009
Résultat financier						-1 753
Impôts						(1 612)
Résultats des activités abandonnées						7 560
Résultat						10 204

(*) Hors activité Mobiles



31 mars 2012 Publié	France	Benelux	Allemagne	Hongkong	Elimination des opérations internes	Total
Produits des activités ordinaires						
- de l'activité	316 081	11 229	10 627	6 125	-	344 062
- ventes inter-segments	12 322	184	-	24 289	(36 795)	-
Total	328 403	11 413	10 627	30 414	(36 795)	344 062
Résultat sectoriel	15 735	645	74	1 893	-	18 347
Résultat financier						(1 877)
Impôts						(6 266)
Résultat						10 204
Actifs sectoriels						
Goodwill	44 003	1 088	-	-		45 091
Autres actifs non courants	40 963	150	58	111		41 282
Actifs courants	163 786	4 548	6 715	2 873		177 922
Actifs d'impôts différés	9 536	-22	245	438		10 197
Actif total	258 288	5 764	7 018	3 422		274 492
Passifs sectoriels	83 087	1 503	1 319	3 390		89 299
Passif d'impôts						445
Dettes financières						85 842
Capitaux propres						98 906
Passif total						274 492
Perte de valeur						-
Investissements	12 606	20	17	63		12 706
Dotation aux amortissements	4 540	43	20	26		4 629

• 4.6.2. Autres informations (métiers)

La communication du Groupe est organisée prioritairement de manière géographique, comme précisé en 4.6.1. L'information par métiers est restreinte à la communication du chiffre d'affaires pour des raisons de confidentialité.

20 12-13	France	Benelux	Allemagne	Hongkong	Total
Accessoires	105 817	6 332	8 888	4 008	125 045
Audio	12 666	1 268	2 194	167	16 295
Edition	3 144	469	530	-	4 143
Distribution	9 444	8 178	435	-	18 057
Total des produits	131 071	16 247	12 047	4 175	163 540

20 11-12 Retraité (*)	France	Benelux	Allemagne	Hongkong	Total
Accessoires	72 455	5 500	8 102	5 035	91 092
Audio	9 723	485	1 047	118	11 373
Edition	7 439	822	1 478	972	10 711
Distribution	7 236	4 422	-	-	11 658
Total des produits	96 853	11 229	10 627	6 125	124 834

(*) Hors activité Distribution de Mobiles



20 11-12 Publié	France	Benelux	Allemagne	Hongkong	Total
Accessoires	72 455	5 500	8 102	5 035	91 092
Audio	9 723	485	1 047	118	11 373
Edition	7 439	822	1 478	972	10 711
Distribution	226 464	4 422	-	-	230 886
Total des produits	3 16 081	11 229	10 627	6 125	344 062

Répartition métiers :

La communication financière par métiers a, au 2ème semestre de l'exercice écoulé, fait l'objet d'un nouvel ajustement lié à l'évolution du profil d'activité du Groupe résultant de la sortie de l'activité Distribution de Mobiles du périmètre de consolidation, celle-ci disparaissant des métiers pour compte de tiers (Distribution) exercés par le Groupe.

Il est en revanche toujours fait la distinction entre le mode de distribution Exclusif ou Non-exclusif, la Distribution Exclusive se positionne en effet en amont dans le métier global de la Distribution car elle a un rapport risque-rentabilité différent de toutes les activités de Distribution Non exclusive, physique ou en ligne. Cette présentation a été adoptée à compter de la présentation des résultats semestriels aux analystes le 19 novembre 2012 ainsi que dans le rapport financier au 30 septembre 2012 mis en ligne sur le site de BIGBEN INTERACTIVE.

La segmentation des activités de la Société et du Groupe est toujours articulée autour de 4 métiers mais dont le contenu a évolué de la manière suivante :

- *L'Accessoire* couvre l'ensemble des accessoires pour consoles et des accessoires pour smartphones;
- *L'Edition* couvre à la fois les jeux édités sous forme physique (en boîtes) et les jeux en téléchargement ;
- *L'Audio* cible des produits grand public, l'accent étant aujourd'hui mis sur le développement de modèles originaux.
- *La Distribution* pour compte de tiers qu'elle soit exclusive ou non, physique ou en ligne, permet de compléter le dispositif commercial des métiers du Groupe et de couvrir toutes les formes de commercialisation, présentes ou futures, qu'il s'agisse de produits liés au jeu vidéo ou à la téléphonie.



Notes complémentaires sur l'état de situation financière

5.1 Goodwill

Origine	Valeur brute mars-12	Perte de valeur	Déconsolidation Modelabs Mobiles	Valeur brute mars-13	Valeur nette mars-13
Bigben Belgique	1 088	-	-	1 088	1 088
Modelabs Group	43 898	-	(9 133)	34 764	34 764
Vox Diffusion	68	-	-	68	68
Total	45 054	-	(9 133)	35 920	35 920

Le goodwill relatif à l'activité Distribution de Mobiles a été sorti du bilan consolidé (cf. note 5.18). Ne subsiste donc à l'actif que le goodwill lié à l'activité Accessoires du groupe Modelabs.

• Tests de dépréciation

Le groupe réalise des tests de dépréciation sur les UGT sur une base annuelle à la date de clôture (31 mars N) et lorsque des indices de perte de valeur ont été identifiés.

Au 31 mars 2013, aucune dépréciation n'a été comptabilisée sur les UGT dont l'activité est poursuivie. En revanche, un test de dépréciation a été réalisé au 30 Septembre 2012 sur le goodwill d'un montant de 9 133 k€ relatif à l'activité abandonnée Distribution Mobiles (cf. note 5.18).

Dans le cadre des tests de perte de valeur, le taux d'actualisation avant impôt retenu au 31 mars 2013 est de 11.00 % et le taux de croissance à l'infini retenu de 2%.



• **Tests de sensibilité :**

Test de dépréciation sur le goodwill de ModeLabs Group :

Variation du taux d'actualisation	-1,00 %	1,00 %
Impact sur la valeur d'entreprise	10 480	-8 369
Impairment à comptabiliser	0	0

Variation des Free Cash Flow	-5,00 %	5,00 %
Impact sur la valeur d'entreprise	-4 164	4 165
Impairment à comptabiliser	0	0

Une baisse de 5% des flux de trésorerie prévisionnels conjuguée à une augmentation de 1% du taux d'actualisation ne conduiraient pas à la comptabilisation d'une perte de valeur sur le goodwill ModeLabs SA.

Test de dépréciation sur le goodwill de Bigben Interactive Belgique.

Variation du taux d'actualisation	-1,00 %	1,00 %
Impact sur la valeur d'entreprise	819	-655
Impairment à comptabiliser	0	0

Variation des Free Cash Flow	-5,00 %	5,00 %
Impact sur la valeur d'entreprise	-332	332
Impairment à comptabiliser	0	0

Une baisse de 5% des flux de trésorerie prévisionnels conjuguée à une augmentation de 1% du taux d'actualisation ne conduiraient pas à la comptabilisation d'une perte de valeur sur le goodwill Bigben Interactive Belgique.

5.2 Autres Immobilisations incorporelles

Les mouvements de l'exercice se présentent ainsi :

Valeurs brutes	mars-12	Acquisition	Act Abandonnées	Transferts	Cession	Ecart Change	mars-13
Logiciels, Concessions et Brevets	2 161	433	-	53	-42	-	2 605
Fonds de commerce	2	-	-	-	-	-	2
Relation Clientèle	22 300	-	-	-	-	-	22 300
Coûts de développement des jeux	9 048	3 388	-	-	-	-	12 436
Autres incorporelles	1 783	71	-247	-	-	-	1 607
Acomptes sur Incorporelles	23	49	-	-53	-	-	19
Total	35 317	3 941	-247	-	-42	-	38 969

Amortissements	mars-12	Dotation	Act Abandonnées	Transferts	Cession	Ecart Change	mars-13
Logiciels, Concessions et Brevets	1 613	270	-	-	-42	-	1 841
Relation Clientèle	650	1 115	-	-	-	-	1 765
Coûts de développement des jeux	6 885	2 028	-	-	-	-	8 913
Autres incorporelles	1 627	165	-247	-	-	-	1 545
Total	10 775	3 578	-247	-	-42	-	14 064

Valeurs nettes	24 542	363	-	-	-	-	24 905
----------------	--------	-----	---	---	---	---	--------



Les mouvements de l'exercice précédent se présentent ainsi :

Valeurs brutes	mars-11	Var Périmètre	Acquisition	Transferts	Cession	Ecart Change	mars-12
Logiciels, Concessions et Brevets	863	923	728	30	-383	-	2 161
Fonds de commerce	-	2	-	-	-	-	2
Relation Clientèle	-	22 300	-	-	-	-	22 300
Coûts de développement des jeux	6 610		2 438	-	-	-	9 048
Autres incorporelles	308	1 475					1 783
Acomptes sur Incorporelles	20	-	33	-30	-	-	23
Total	7 801	24 700	3 199	-	-383	-	35 317

Amortissements	mars-11	Var Périmètre	Dotation	Transferts	Cession	Ecart Change	mars-12
Logiciels, Concessions et Brevets	395	923	647	-	-352	-	1 613
Relation Clientèle	-	-	650	-	-	-	650
Coûts de développement des jeux	4 622		2 263	-	-	-	6 885
Autres incorporelles	289	1 244	94				1 627
Total	5 306	2 167	3 654	-	-352	-	10 775

Valeurs nettes	2 495	22 533	-455	-	-31	-	24 542
----------------	-------	--------	------	---	-----	---	--------

Le poste « Relation clientèle » correspond à la relation clientèle Accessoires téléphonie mobile comptabilisée lors de l'acquisition du groupe ModeLabs au 1er septembre 2011 pour un montant brut de 22 300 k€, générant un impôt différé passif de 7 656 k€. Cette relation clientèle est amortie en linéaire sur 20 ans. Une charge d'amortissement de 1 115 k€ a été comptabilisée au 31 mars 2013 (reprise d'impôt différé correspondante).

Le poste « Coûts de développement des jeux » représentent les engagés au titre des développements des jeux édités par le groupe. Chaque contrat signé avec un éditeur stipule le versement d'un minimum garanti représenté par une royauté unitaire et une quantité minimum de production. Lors de la production du jeu, un amortissement de ce minimum garanti est calculé, montant unitaire fixé après évaluation du potentiel de vente du produit en fonction des perspectives de commercialisation.

Coût de développement des jeux	Valeur nette au 31 mars 2013
Jeux en cours de développement	3 269
Jeux commercialisés	254
Total	3 523

5.3 Immobilisations corporelles

Les mouvements de l'exercice se présentent ainsi :

Valeurs Brutes	mars-12	Var Périmètre	Acquisition	Act destinés à la vente	Cession	Ecart Change	mars-13
Terrains	994	-	-	-	-	-	994
Constructions	12 135	-	52	-364	-214	-	11 609
Installations Techniques	3 469	-	25	-2	-2	42	3 532
Autres Immobilisations Corporelles	2 788	-83	500	-294	-362	10	2 559
Acomptes sur Corporelles	3 192	-	1 013	-	-	-	4 205
Total	22 578	-83	1 590	-660	-578	52	22 899

Amortissements	mars-12	Var Périmètre	Dotation	Act destinés à la vente	Cession	Ecart Change	mars-13
Constructions	2 738	-	681	-290	-214	-	2 915
Installations Techniques	1 820	-	296	-2	(2)	42	2 154
Autres Immobilisations Corporelles	2 220	-64	260	-192	-362	8	1 870
Total	6 778	-64	1 237	-484	-578	50	6 939
Valeurs nettes	15 800	-19	353	-176	-	2	15 960



Les ensembles immobiliers des sites de Lesquin et de Lauwin Planque sont financés par crédit bail, le coût de revient des terrains et constructions est de 10 575 k€ amortis pour 1 838 k€, soit une valeur nette de 8 737 k€.

La valeur nette comptable du site de Libercourt a été reclassée en « Actifs destinés à la vente » au 31 mars 2012 compte tenu de la décision de la Direction Générale de céder le bâtiment. La valeur nette du site de Libercourt est de 1 889 k€ au 31 mars 2013. Cf. note 5.18.

La chaîne logistique, l'aménagement en rayonnages du nouvel entrepôt de Lauwin Planque ainsi que les chariots élévateurs informatisés sont financés par crédit bail, le coût de revient est de 2 299 k€ amorti pour 957k€, soit une valeur nette de 1 342 k€ au 31 mars 2013.

Les acquisitions de l'exercice comportent :

- L'aménagement d'un showroom au siège social pour 335 k€.
- L'achèvement du montage de l'installation photovoltaïque pour 756 k€ portant l'avance sur immobilisations à 3 945 k€.
- L'aménagement en cours des nouveaux bureaux de Bigben Connected SAS (ex-ModeLabs SA) à Paris pour 255 k€.

Le solde des acquisitions représente essentiellement du matériel informatique et les coûts d'outillage (moules de fabrication).

La valeur nette comptable des immobilisations en cours au 31 mars 2013 est de 4 205 k€. Il s'agit essentiellement des investissements en cours sur l'installations photovoltaïque du site de Lauwin-Planque. La mise en service de l'installation photovoltaïque est conditionnée à l'issue de la soumission au prochain appel d'offres ERDF pour les installations de taille correspondante.

La valeur nette comptable des contrats de location-financement comptabilisés en immobilisations corporelles est de 10 079 k€ au 31 mars 2013.

Les mouvements de l'exercice précédent se présentent ainsi :

Valeurs Brutes	mars-11	Var Périmètre	Actifs Destinés à la vente	Acquisitions	Transferts	Cession	Ecart Change	mars-12
Terrains	343	-	-105	756	-	-	-	994
Constructions	8 105	241	-3 030	6 819	1 076	-1 076	-	12 135
Installations Techniques	2 038	38	-	690	685	-44	62	3 469
Autres Immobilisations Corporelles	1 923	671	-	303	-	-122	13	2 788
Acomptes sur Corporelles	4 084	-	-	869	-1 761	-	-	3 192
Total	16 493	950	-3 135	9 437	-	-1 242	75	22 578

Amortissements	mars-11	Var Périmètre	Actifs Destinés à la vente	Dotation	Transferts	Cession	Ecart Change	mars-12
Constructions	3 627	88	-1 475	498	-	-	-	2 738
Installations Techniques	1 542	24	-	227	-	-34	61	1 820
Autres Immobilisations Corporelles	1 486	591	-	250	-	-117	10	2 220
Total	6 655	703	-1 475	975	-	-151	71	6 778
Valeurs nettes	9 838	247	-1 660	8 462	-	-1 091	4	15 800

5.4 Titres mises en équivalence

La quote-part du Groupe dans le résultat des entreprises mises en équivalence s'élève à 1 548 K€ pour l'exercice (néant au 31 mars 2012).

Le Groupe n'a reçu aucun dividende relatif à ses participations dans les entreprises mises en équivalence au cours de l'exercice (idem 31 mars 2012).

Les sociétés du Groupe mises en équivalence ne sont pas cotées et n'ont donc pas de prix de cotation public

Informations financières résumées au titre des entreprises mises en équivalence :

En milliers d'euros	Date de reporting	% Part.	Total Bilan	Actifs nets	CA	Résultat	Part du Groupe dans actifs nets	Valeur comptable au bilan de BBI	Part du Groupe dans résultat
mars-13									
ModeLabs Mobiles (*)	31-mars-13	49%	93 773	28 757	342 601	6 752	14 089	14 089	1
Newave Italia	30-juin-12	26%	5 719	593	12 949	-37	154	190	
Total			99 492	29 350	355 550	6 715	14 243	14 279	1
mars-12									
Newave Italia	30-juin-11	26%	5 180	630	15 073	13	154	200	
Total			5 180	630	15 073	13	154	200	

(*) : Sur le plan juridique, ModeLabs Mobiles a repris avec effet au 1^{er} octobre 2012 l'activité Distribution de Mobiles de Bigben Connected SAS (ex-ModeLabs SA). Dès lors, la part du groupe dans le résultat de ModeLabs Mobiles ne correspond pas à 49% du résultat de l'exercice de ModeLabs Mobiles en raison de la perte de contrôle constatée au 30 novembre 2012. La part du groupe relative à la période du 1^{er} octobre 2012 au 30 novembre 2012 est présentée dans le résultat des activités abandonnées (cf. note 5.18)



5.5 Autres actifs financiers non courants

	Actifs à la JV par résultat	Dépôts de garantie	Autres Titres	Autres Créances	Total
A la clôture de l'exercice 20 10-11	-	153	74	52	279
Acquisitions/ augmentations	-	3	-	68	71
Variation de Périmètre	-	247	-	260	507
Cessions / Diminutions	-	-79	-3	-	-82
Variation de change	-	3	-	-	3
Variation de juste valeur					
A la clôture de l'exercice 20 11-12	-	327	71	380	778
Acquisitions/ augmentations	13 551	425	1		13 977
Variation de Périmètre					
Cessions	-	-4	-47	-293	-344
Change	-	2	-	-	2
A la clôture de l'exercice 20 12-13	13 551	750	25	87	14 413

Le poste « Actifs à la juste valeur par résultat » comprend :

- La juste valeur des titres ModeLabs Mobiles (46%) sous promesses croisées d'achat et de vente (call et put) ;
- La juste valeur de ces instruments financiers dérivés (call et put).

Dans le cadre de l'opération de cession de l'activité Distribution de Mobiles au management de ModeLabs Mobiles décrite dans la note 4.2.1.b.2, la juste valeur des titres ModeLabs Mobiles (46%) sous promesses croisées d'achat et de vente et la juste valeur des call et put correspondant est suivie comme un seul « bloc » par le management du groupe. Le groupe considère que cette juste valeur est très proche de la valeur fixée pour la cession des 46%, soit 13,8 M€.

Par conséquent, le groupe a choisi d'appliquer l'option de juste valeur par résultat offerte par la norme IAS 39 aux titres ModeLabs Mobiles sous promesses (46%). Les titres sont réévalués à la juste valeur au bilan lors de chaque clôture, en contrepartie du compte de résultat de façon symétrique à la variation de valeur des instruments financiers dérivés. Les variations de juste valeur de ces deux éléments se compensent et l'impact résiduel dans le compte de résultat est donc limité à la valeur temps des options.

Ce traitement comptable a été appliqué dès la date de comptabilisation initiale de ces instruments financiers, à savoir la date de perte de contrôle soit le 30 novembre 2012, et sera maintenu de manière irrévocable jusqu'à son leur échéance ou sortie de bilan.

Variation de la juste valeur du « bloc » titres sous promesse (46%) et des dérivés :

en milliers d'euros	mars-13	novembre-12	Var.
JV des titres (46%) et des dérivés	13 534	13 551	-17

Le poste « Autres Créances » au 31 mars 2013 représente la trésorerie disponible du contrat de liquidité Bigben Interactive. Au 31 mars 2012, le solde comprenait la trésorerie disponible pour le contrat de liquidité de Bigben Interactive, et de ModeLabs Group qui a été arrêté suite au retrait obligatoire intervenu au cours de l'exercice clos le 31 mars 2013.

La valeur des titres des sociétés non consolidées est comprise dans le poste « Autres Titres ».

L'augmentation des dépôts de garanties concernant essentiellement le dépôt versé par Bigben Connected (ex-ModeLabs SA) pour ses nouveaux locaux de la Rue de la Victoire pour 140 k€ ainsi que 175 k€ de consignation versé par Bigben Interactive pour son offre sur la reprise de marques d'une société en liquidation.

5.6 Actifs d'impôts différés

En k€	mars-13	mars-12
IDA sur déficits reportables	3 383	9 341
IDA sur décalages Temporels	-3	837
Total de l'impôt différé actif	3 380	10 178

Il a été constaté un impôt différé sur déficit fiscal de 3 115 k€ sur ModeLabs Group et de 268 k€ sur Bigben Interactive GmbH. Ces déficits ont été activés compte tenu des perspectives à court terme de résultat de ces entités.



Lors de l'acquisition de ModeLabs Group, un impôt différé avait été activé à hauteur de 14 441 k€ correspondant à l'activation de la totalité du déficit fiscal de ModeLabs Group. Cet impôt différé actif a été utilisé à hauteur de 5 345 k€ sur l'exercice 2011-2012 et à hauteur de 5 981 k€ sur l'exercice 2012-2013. Ainsi, l'impôt différé résiduel activé au 31 mars 2013 est de 3 115 k€. L'horizon attendu de recouvrement de ce déficit reportable est estimé à 2 années par le groupe.

Globalement, le groupe a constaté une charge d'impôt de 5 981 k€ correspondant à l'utilisation des actifs d'impôts différés sur déficit fiscal.

5.7 Stocks

En k€	mars-13	mars-12
Valeur brute	54 348	86 029
Perte de valeur	-7 478	-8 815
Valeur nette	46 871	77 214

La forte baisse des stocks s'explique par la déconsolidation de l'activité Distribution de Mobiles par Bigben Connected SAS (ex-ModeLabs SA).

5.8 Créances clients

En k€	mars-13	mars-12
Clients et effets en portefeuille	31 985	57 131
Perte de valeur pour créances douteuses	1 635	1 958
Total créances	30 350	55 173

Concentration clients :

Aucun client du groupe ne représente plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé du groupe.

Crédit client : Le reporting relatif au crédit client indique un DSO de 57 jours au 31 mars 2013 contre 54 jours au 31 mars 2012.

La ventilation de la valeur brute des créances clients, en fonction de l'ancienneté des créances, s'analyse de la façon suivante :

Ventilation Echu/Non échu	mars-13		mars-12	
	En k€	%	En k€	%
Créances Clients non échues	25 003	78.2%	50 786	89.0%
Créances Clients échues	6 982	21.8%	6 345	11.0%
Total créances clients	31 985	100.0%	57 131	100.0%

La variation en part relative des créances échues par rapport aux créances non échues est à mettre en lien avec la déconsolidation de la distribution de téléphones Mobiles

Les clients en Allemagne comme au Benelux sont systématiquement assurés ainsi que l'intégralité des clients à l'export qui font l'objet d'une assurance-crédit lorsque le Groupe est exposé. En France, seuls sont assurés les clients autres que les acteurs de la grande distribution et les opérateurs Télécoms.

Ventilation des créances échues	mars-13		mars-12	
	En k€	%	En k€	%
Moins de 1 mois	3 361	48.1%	2 885	45.5%
De 1 à 3 mois	1 705	24.4%	1 790	28.2%
De 3 mois à 1 an	353	5.1%	350	5.5%
Plus d'1 an	220	3.2%	45	0.7%
Clients douteux	1 343	19.2%	1 275	20.1%
Total créances clients	6 982	100.0%	6 345	100.0%

Les clients douteux (1.343 k€ TTC) sont dépréciés à hauteur de 1.130 k€ HT. Les créances de moins de 3 mois ne présentent pas de risques particuliers et ne sont pas individuellement significatives.

La société faitière BBI SA a recours à l'affacturage pour l'essentiel de ses clients de la grande distribution à l'exception de trois enseignes parmi les plus grandes et à l'escompte pour les signatures non affacturées.



5.9 Autres débiteurs

En k€	mars-13	mars-12
Etats et collectivités locales hors IS	3 784	13 827
Personnel	43	100
Ristournes Fournisseurs à recevoir	1 129	3 153
Créances sur cessions immobilisations	-	-
Affacturage	2 901	2 533
Charges constatées d'avance	1 230	1 244
Acomptes et avances sur commandes	2 245	1 345
Acomptes Contrats de Distribution	-	202
Fournisseurs débiteurs et divers	150	9 154
Total	11 482	31 558

La variation à la baisse des Fournisseurs débiteurs correspond aux avances effectuées aux constructeurs de Mobiles au 31 mars 2012 pour 8 964 k€, cette activité étant abandonnée au cours de l'exercice 2012/2013.

La variation à la baisse du poste « Etats et collectivités » correspond à la demande de remboursement de la taxe RCP (Redevance Copie Privée) sur les ventes export pour un montant de 7 977 k€ au 31 mars 2012. Ce montant concerne l'activité Mobiles, celle-ci ayant été abandonnée au cours de l'exercice 2012/2013.

5.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

En k€	mars-13	mars-12
Trésorerie et équivalents de trésorerie (I)	15 714	12 161
Concours bancaires (II)	13 069	11 278
Trésorerie présentée dans le tableau de flux de trésorerie (I) - (II)	2 645	883

5.11 Engagements envers le personnel

au 31/03/2013	mars-12	Dotations	Utilisations	Reprises sans utilisation	Variation périmètre	mars-13
Retraites et assimilées	369	166		-53	-14	468
Total	369	166		-53	-14	468

mars-12	avril-11	Dotations	Utilisations	Reprises sans utilisation	Variation périmètre	mars-12
Retraites et assimilées	208	68	-	141	234	369
Total	208	68	-	141	234	369

Retraites et assimilés

Les engagements sociaux et assimilés qui font l'objet d'une provision ne concernent que les sociétés françaises. Il n'y a aucun engagement de cette nature au Benelux, compte-tenu des législations nationales en vigueur, de même qu'en Allemagne et à Hongkong.

Les hypothèses retenues pour l'évaluation de ces engagements sont les suivantes :

Hypothèses retenues	2012-13	2011-12
Taux d'actualisation + d'inflation	3.8%	4.6%
Turn Over	1,0%	1,0%
	TF et TH	TF et TH
Table de Mortalité	00.02	00.02
Taux d'augmentation des salaires		
Cadres & Agents de Maîtrise	3.0%	3.0%
Employés	3.0%	3.0%



5.12 Passifs financiers courants et non courants

en k€	mars-13 Total	Échéance < 1 an	Échéance 1 à 5 ans	Échéance > 5 ans
Emprunts bancaires	33 755	8 700	25 055	-
Lignes de crédit / financement	-	-	-	-
Emprunts sur locations financement	7 838	1 407	6 431	-
Concours bancaires courants	13 069	13 069	-	-
Intérêts courus non échus	126	126	-	-
Total des passifs financiers	54 788	23 302	31 486	-

en k€	mars-12 Total	Échéance < 1 an	Échéance 1 à 5 ans	Échéance > 5 ans
Emprunts bancaires	44 073	43 111	962	-
Lignes de crédit / financement	21 000	21 000	-	-
Emprunts sur locations financement	9 457	1 556	4 013	3 888
Concours bancaires courants	11 278	11 278	-	-
Intérêts courus non échus	34	34	-	-
Total des passifs financiers	85 842	76 979	4 975	3 888

• Emprunts bancaires :

Au 31 mars 2013, les emprunts bancaires du groupe sont les suivants :

- Emprunt Natixis / LCL de 40 M€ souscrit en juillet 2011 dans le cadre de l'acquisition du groupe ModeLabs. Cet emprunt est remboursable par tranche de 8 M€ sur 5 ans, la première échéance intervenant en juillet 2012. La société s'est engagée à respecter des ratios financiers (cf. note 7.2). Ils ne sont pas respectés au 31 mars 2013 mais ont fait l'objet d'un waiver accordé le 29/03/2013 (cf. note 4.2.1.e).

- Emprunt Natixis d'un montant d'origine de 1.75 M€ accordé en décembre 2010 pour le financement des installations photovoltaïques du nouveau site de Lauwin Planque. Le solde de cet emprunt est de 0.97 M€ au 31 mars 2013. Il est remboursable sur 5 ans. La société s'est engagée à respecter des ratios financiers (cf. note 7.2). Ils ne sont pas respectés au 31 mars 2013 mais ont fait l'objet d'un waiver accordé le 29/03/2012 (cf. note 4.2.1.e).

- Emprunt LCL d'un montant d'origine de 1.75 M€ accordé en décembre 2010. Le solde de cet emprunt est de 0.96 M€ au 31 mars 2013. Il est remboursable sur 5 ans. Il n'y a pas de covenants sur cet emprunt.

• Emprunts sur locations financement

Il s'agit des emprunts comptabilisés suite au retraitement des contrats de location-financement. Les principaux contrats en cours sont relatifs au nouveau site de Lauwin Planque. Le solde au 31 mars 2012 est de 9.457 k€ (bâtiment et autres immobilisations, cf. 5.3.).

5.13 Impôts différés passifs

Ils correspondent essentiellement au solde au 31 mars 2013 de l'impôt différé comptabilisé sur la relation clientèle accessoires téléphonie mobile soit 7.070 k€, l'amortissement comptabilisé sur l'exercice s'élève à 362 k€.

5.14 Provisions

	avril-12	Variation périmètre	Dotations	Utilisations	Reprises sans utilisation	mars-13
Litiges	117	-600	628	-	-	145
Autres provisions	827	-643	321	-	-505	-
Total	944	-1 243	949	-	-505	145

	avril-11	Variation périmètre	Dotations	Utilisations	Reprises sans utilisation	mars-12
Litiges	-	117	-	-	-	117
Autres provisions	-	1 045	-	218	-	827
Total	-	1 162	-	218	-	944



Un litige de propriété industrielle dont le risque est estimé au 31 mars 2013 à 1 M€ n'a pas été provisionné compte tenu des avis des conseils de la société et de l'état des procédures en cours.

5.15 Autres Crédeurs

En k€	mars-13	mars-12
Avances reçues des Clients	4 286	6 623
Etats et collectivités publiques (hors IS)	1 907	5 277
Personnel et Organismes sociaux	3 665	3 903
Remises clients et Clients Crédeurs	4 010	3 567
Instruments financiers dérivés	1 032	1 606
Dette sur immobilisations	2 487	608
Compte courant débiteur	4 828	-
Investisseur privé	-	140
Affacturage	2 864	2 300
Produits constatés d'avance	155	393
Créditeurs divers	-	23
Total	25 234	24 440

5.16 Capitaux propres

Nombre d'actions au 31 mars 2011	11 560 882
Actions gratuites	-
Options sur actions exercées	120 000
Emission lors d'un regroupement d'entreprises	4 191 534
Nombre d'actions au 31 mars 2012	15 872 416
Actions gratuites	57 200
Options sur actions exercées	-
Emission lors d'un regroupement d'entreprises	110 000
Nombre d'actions au 31 mars 2013	16 039 616

Toutes les actions donnent droit aux actifs résiduels de la Société. Les porteurs d'actions ont droit à des dividendes lorsqu'ils sont décidés, et bénéficient d'un droit de vote par action aux assemblées générales.

S'agissant des actions de la Société détenues par le Groupe, tous les droits sont suspendus jusqu'à ce que ces actions soient remises en circulation.

• Emission lors d'un regroupement d'entreprise :

Emission de 110.000 actions nouvelles Bigben Interactive le 28 février 2013, afin de rémunérer l'échange des 25 actions ModeLabs SA (cf. note 4.2.1.d).

• Actions propres :

Un contrat de liquidité conforme à la Charte AMAFI avec l'animateur Oddo Corporate fait intervenir la Société comme seule contributrice à ce contrat entré en vigueur le 01 décembre 2010.

En nombre de titres

Période	Solde début de période	Achats	Apport	Ventes	Solde fin de période
01/04/2011-31/03/2012 (1)	5 100	161 697	32 138	165 935	33 000
01/04/2012-31/03/2013	33 000	288 940	-	286 799	35 141

(1) La société a apporté au contrat le solde des actions propres détenues soit 32 138 actions

En cours moyen par action

Période	Achats	Ventes
01/04/2011-31/03/2012	8.2686	8.3123
01/04/2012-31/03/2013	7.6939	7.7250



5.17 Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle au 31 mars 2013 sont principalement constituées de la quote-part des participations ne donnant pas le contrôle de World GSM.

5.18 Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Actifs détenus en vue de la vente :

Au 31 mars 2012, le groupe a décidé de vendre le bâtiment de Libercourt. Par conséquent, les actifs relatifs à ce site sont présentés en « actifs détenus en vue de la vente » depuis cette même date. Le 3 mai 2013, le groupe a signé une promesse de vente. Le rachat du bâtiment auprès du crédit-bailleur est en cours. Aucune moins value n'est attendue dans le cadre de cette cession.

Activité abandonnée :

Dans les conditions décrites dans note 4.2.1.b.2, le groupe s'est désengagé au cours de l'exercice de l'activité Distribution de Mobiles de Bigben Connected SAS (ex-Modelabs SA).

Au 30 septembre 2012, la cession de l'activité Mobiles avait été considérée comme hautement probable (signature du protocole le 23 octobre 2012) et l'exercice de l'option d'achat (sur les 46%) réalisable à tout moment par le management. L'activité en cours de cession étant une branche complète d'activité (activité Distribution de Mobiles, considérée par le groupe comme une UGT au sens d'IAS 36 au moment de l'allocation du goodwill de Modelabs), la cession de l'activité Mobiles avait été considérée comme une activité abandonnée au sens d'IFRS 5 avec les conséquences comptables suivantes pour la période de 6 mois arrêtée au 30/09/2012 :

- Présentation des éléments d'actifs et de passifs du bilan sur des lignes distinctes au sein des éléments courants sans retraitement de la période comparative ;
- Réalisation d'un test d'impairment (IFRS 5.16 à 20) ;
- Présentation du résultat de cette activité sur une ligne distincte de l'état du résultat global ;
- Présentation des flux nets de trésorerie distinctement dans le tableau des flux de trésorerie ;
- Retraitement pour ces deux derniers états de la période comparative.

Ce traitement comptable a été maintenu jusqu'à la date de perte de contrôle, soit le 30 novembre 2012.

Au 31 mars 2013, la déconsolidation de l'activité Distribution de Mobiles est effectuée. Ainsi, les actifs et les passifs abandonnés, ne figurent plus au bilan consolidé.

Le compte de résultat des activités abandonnées représente pour l'exercice 2012-2013 l'activité Distribution de Mobiles jusqu'à la déconsolidation de cette dernière, soit 8 mois, du 1er avril 2012 au 30 novembre 2012 (12 mois pour la période comparative). Il se détaille de la façon suivante au 31 mars 2013 :

En K€	mars-13	mars-12
Produits des activités ordinaires	452 151	219 228
Autres produits opérationnels	70	-
Achats consommés	-426 181	-201 007
Charges externes	-3 789	-3 713
Impôts et Taxes	-1 240	-754
Charges de Personnel	-2 077	-840
Amortissements des immobilisations	-169	-286
Autres charges opérationnelles	-677	-290
Résultat opérationnel courant	18 088	12 338
Perte de valeur (*)	(5 058)	-
Résultat opérationnel	13 030	12 338
Produits financiers	-	-
Effet de Change	-	-
Charges financières	-213	-125
Coût de l'endettement financier net	-213	-125
Résultat avant impôt	12 817	12 213
Charge d'impôt	-6 512	-4 654
Résultat des activités abandonnées, net d'impôts	6 305	7 560

(*) perte de valeur correspondant à l'impairment détaillé ci-après

Impairment test activité Distribution de Mobiles au 30 septembre 2012 :

Conformément à IFRS 5, un impairment test a été effectué au 30 septembre 2012. La valeur nette comptable pour l'activité Mobiles se décompose comme suit :

En K€	septembre-12
VNC des apports	22 000
Capital versé à la création de Modelabs Mobiles	5
Goodwill Mobiles avant impairment	9 133
VNC IFRS 5 Mobiles avant impairment	31 138



Un impairment de 5 058 K€ a été calculé au 30/09/2012 sur la valeur nette IFRS de l'activité Mobiles.

Détail de l'apport de l'activité Mobiles :

Au 30 septembre 2012, Les actifs et passifs apportés se détaillent comme suit :

En K€	
Actifs non courants	
Immobilisations corporelles	19
Actifs non courants	19
Actifs courants	
Stocks	25 582
Créances clients	20 728
Autres débiteurs	11 646
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 865
Actifs courants	64 821
Actifs	64 840
Passifs non courants	
Engagements envers le personnel	14
Passifs non courants	14
Passifs courants	
Provisions à court terme	1 242
Passifs financiers à court terme	24 001
Fournisseurs	13 900
Autres créditeurs	3 683
Passifs courants	42 826
Passifs détenus en vue de la vente	42 840
VNC de l'apport	22 000



Notes complémentaires sur l'état du résultat global

6.1 Détail des produits des activités ordinaires

En k€	mars-13	mars-12 Retraité
Ventes de marchandises	163 540	124 834
Total	163 540	124 834

Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique des clients

En k€	mars-13		mars-12 Retraité	
France	124 531	76.1%	88 204	70.7%
Europe	34 301	21.0%	31 990	25.6%
Reste du monde	4 708	2.9%	4 640	3.7%
Total	163 540	100.0%	124 834	100.0%

6.2 Autres produits de l'activité

En k€	mars-13	mars-12 Retraité
Subventions	312	70
Autres produits	1 419	1 133
Total	1 723	1 203

Le poste « Subventions » représente les crédits d'impôt recherche.



6.3 Achats consommés

En k€	mars-13	mars-12 Retraité
Marchandises et frais accessoires sur achats	113 519	82 683
Variation stock Marchandises	-7 807	-6 874
Perte de valeur sur stocks	298	55
Total	106 010	75 864

Les provisions pour dépréciation des stocks de fin d'exercice sont respectivement de 7.478 k€ au 31 mars 2013 contre 7.581 k€ au 31 mars 2012.

6.4 Charges externes

En k€	mars-13	mars-12 Retraité
Achats non stockés	909	887
Sous-traitance	2 938	4 850
Loyers	2 446	1 133
Entretiens – Réparations	767	719
Primes d'Assurances	450	389
Autres services extérieurs	513	808
Honoraires	3 986	3 025
Dépenses de R&D	475	465
Publicité	3 325	3 459
Transports sur ventes	4 190	5 011
Frais de Déplacements	1 723	1 281
Frais de Communication	1 491	1 168
Frais et services bancaires	639	281
Autres Charges externes	597	574
Total	24 449	24 050

6.5 Charges de personnel

En k€	mars-13	mars-12 Retraité
Salaires et rémunérations	11 536	8 992
Charges sociales	3 694	3 183
Versements plans à cotisations définies	854	536
Augmentation de la provision pour prestations définies	114	-29
Participation des salariés	833	491
Total	17 031	13 173

6.6 Coût de l'endettement

En k€	mars-13	mars-12 Retraité
Intérêts sur financement moyen terme	-1 192	-1 159
Intérêts sur financement de l'exploitation net des produits net d'es compte et de créances	-546	-127
Frais relatifs au crédit bail	-218	-242
Résultat net du financement (sous total)	-1 956	-1 528
Résultat sur cessions de valeurs mobilières de placement	46	-
Autres produits financiers	19	261
Produits financiers (sous total)	65	263
Résultat financier hors change	-1 891	-1 267
Perte de change	-2 679	-3 037
Gain de change	3 262	2 551
Résultat de change	583	-486
Total	-1 308	-1 753



Une couverture de taux a été mise en place par la société-mère Bigben Interactive SA sur l'emprunt de 40 M€ relatif à l'acquisition du groupe ModeLabs, pour la période allant d'octobre 2011 à juillet 2014. Afin d'optimiser la couverture en fonction des opportunités de marché, les montants couverts sont divisés en tranches distinctes faisant l'objet de swaps à des taux différents (cf. note 7.3.6).

Au-delà des montants et des horizons visés par la couverture évoquée ci-dessus, le groupe reste exposé à un risque de hausse de taux pour son endettement à taux variable, la hausse des taux d'intérêts majorant le coût de son endettement.

La simulation de l'exposition du groupe à une surcharge du fait des taux d'intérêts est la suivante :

Pour l'exercice 2012-2013

- Pour 1% de hausse des taux d'intérêts : surcharge de frais financiers de 324 k€.

Pour l'exercice 2011-2012 :

- Pour 1% de hausse des taux d'intérêts : surcharge de frais financiers de 303 k€.

6.7 Impôt sur le résultat

En k€	mars-13	mars-12 retraité
Impôt exigible	3 196	-2 951
Impôt différé	-6 312	4 563
Total impôt	-3 116	1 612

En k€	mars-13	mars-12 retraité
Résultat consolidé avant impôt et perte de valeur et résultat des activités abandonnées et mises en équivalence	9 439	4 256
Taux d'imposition de la SA BBI (Mère)	33,33%	33,33%
Impôt théorique	3 146	1 419
Charge d'impôt	3 116	1 612
Ecart à analyser	30	-193
IS sur différences permanentes	289	143
Comptabilisation d'impôt sans base	-109	-457
Activation de déficits antérieurs	-281	378
Différence de taux	131	-257
Ecart analysé	-396	-193

De nouvelles sociétés sont entrées dans le périmètre d'intégration fiscale au 1er janvier 2012. Les sociétés intégrées sont les suivantes :

Sociétés	% détenu par la mère (au sens fiscal)	Date d'entrée dans le Groupe	
Bigben Interactive S.A.	N/A	1-avr.-99	Mère
Game's.fr S.A.S.	100,00%	1-avr.-99	Fille
ModeLabs Group	99,01 %	1-janv.-12	Fille
Bigben Connected SAS (ex-ModeLabs SA)	99,01 %	1-janv.-12	Fille

L'ancien groupe fiscal constitué par ModeLabs Group et Bigben Connected SAS (ex-ModeLabs SA) a rejoint le périmètre d'intégration fiscale de Bigben Interactive en optant pour une imputation des déficits reportables sur une base élargie. »



6.8 Résultat par action

	2012 - 2013	2011 - 2012
Nombre d'actions ordinaires en début d'exercice	15 872 416	11 560 882
Incidence des actions propres	35 141	33 000
Actions émises en cours d'exercice *	1 67 200	4 311 534
Nombre d'actions ordinaires à la clôture	16 039 616	15 872 416
Prorata temporis actions émises	13 933	2 516 882
Nombre moyen d'actions en circulation	15 837 275	14 044 764
Exercice des BSA (1 action pour 1 BSA)**	-	11 332
Effet dilutif des options d'achats suivant la méthode du "rachat d'actions"		
Nombre moyen d'actions après dilution	15 837 275	14 056 096
Nominal des actions (en euros)	2.00	2.00

* : Au 31 mars 2012 : correspond d'une part à la 2^{ème} tranche de BSA Managers 2008 et d'autre part à l'échange de titres consécutive au rachat du groupe ModeLabs.

* : Au 31 mars 2013: correspond à la création de 57 200 actions nouvelles suite au plan d'actions gratuites de novembre 2010 ainsi qu'à la création de 110 000 actions nouvelles en rémunération de l'échange de titres de Bigben Connected SAS (ex-ModeLabs SA) avec un minoritaire.

** : Au 31 mars 2012 : correspond aux BSA Managers 2003 Tranche 3.

6.9 Paiements fondés en actions

• Options de souscription

Aucun stock option n'est en vigueur au 31 mars 2013.

• BSA Managers

Le programme de BSA Managers autorisé par l'AGE du 01 octobre 2008 prévoit 3 tranches égales exerçables selon des fenêtres annuelles successives du 01 juillet 2009 au 30 juin 2012, les bons devenant automatiquement caducs à défaut d'avoir été exercés dans les délais fixés pour chaque tranche.

Exercice tranche 1 : création de 119.597 actions nouvelles soit une augmentation de capital de 239 k€ et une prime d'émission de 598 k€.

Exercice tranche 2 : création de 120 000 actions nouvelles soit une augmentation de capital de 240 k€ et une prime d'émission de 600 k€.

Exercice tranche 3 : Aucun BSA n'a été exercé sur cette tranche.

BSA en circulation au 1 ^{er} avril 2012	120 000
BSA attribués pendant l'exercice	-
BSA auquel il est renoncé pendant l'exercice	-
BSA exercés pendant la période	-
BSA expiré pendant la période	120 000
BSA en circulation en fin de période	-
BSA exerçable en fin de période	-

Le programme BSA Managers 2008 est donc clos au 31 mars 2013.

• Actions gratuites

Plan d'actions gratuites 2008

Le 14 octobre 2008 ont été attribuées 44.600 actions gratuites au personnel du Groupe (dont 21.750 actions gratuites au personnel de la Société) en application de la résolution afférente de l'AGM du 20 juillet 2007. 19.650 actions ont été définitivement acquises par les bénéficiaires le 14 octobre 2010, la période de conservation (indisponibilité fiscale) de ces actions inscrites au nominatif allant jusqu'au 14 octobre 2012.

La pleine jouissance de ces titres ne sera effective qu'à l'expiration de la période d'indisponibilité fiscale de 2 ans soit le 14 octobre 2012. L'augmentation de capital a été constatée par le conseil d'administration en date du 15 novembre 2010.

Plan d'actions gratuites 2010

Le 15 novembre 2010 ont été attribuées 60.000 actions gratuites au personnel du Groupe (dont 34.100 actions gratuites au personnel de la Société) en application de la résolution afférente de l'AGM du 28 juillet 2010. 32.000 actions ont été définitivement acquises par les bénéficiaires



le 15 novembre 2012, la période de conservation (indisponibilité fiscale) de ces actions inscrites au nominatif allant jusqu'au 15 novembre 2014. La pleine jouissance de ces titres ne sera effective qu'à l'expiration de la période d'indisponibilité fiscale de 2 ans soit le 15 novembre 2014. L'augmentation de capital a été constatée par le conseil d'administration en date du 28 février 2013.

Plan d'actions gratuites 2011

Le 24 octobre 2011 ont été attribuées 50.000 actions gratuites au personnel de la Société en application de la résolution afférente de l'AGM du 18 juillet 2011. Celles-ci seront définitivement acquises par les bénéficiaires le 24 octobre 2013, la période de conservation (indisponibilité fiscale) allant jusqu'au 24 octobre 2015. L'enveloppe globale attribuée est de 200.000 actions dans le nouvel ensemble Bigben Interactive / ModeLabs Group.

Synthèse actions gratuites

Date d'attribution du plan (CA)	14-oct.-08	15-nov.-10	24-oct.-11
Période d'acquisition	2 ans	2 ans	2 ans
Période de conservation	2 ans	2 ans	2 ans
Nombre d'actions gratuites initialement attribuées	44 600	60 000	200 000
Nombre d'actions actuellement attribuées au 31 mars 2013	41 350	57 200	-
Nombre d'actions potentiellement attribuables au 31 mars 2013	Plan achevé	Plan achevé	164 000
Cours de l'action à la date d'annonce du plan	Plan achevé	Plan achevé	7,45
Juste valeur par action à la date d'attribution	Plan achevé	Plan achevé	7,27

Au titre des plans d'actions gratuites dont l'acquisition des droits est toujours en cours, une charge de 735 K€ a été comptabilisée au 31 mars 2013 contre une charge de 612 K€ au 31 mars 2012.

VII •

Autres informations

7.1 Dividende proposé à l'Assemblée Générale Annuelle

Comme l'année précédente, il ne sera pas proposé de distribution de dividende à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos au 31 mars 2013.

7.2 Engagement hors bilan

• 7.2.1 Cautions :

Engagements donnés	par	Bénéficiaire	mars-13	mars-12	Objet de l'engagement
Caution bancaire	BBi SA	Commerzbank AG	0	0	Concours CT à BBi GmbH
Hypothèque	BBi Belgique	CBC Banque	0	12	Financement du Site de Tubize

• 7.2.2 Covenants bancaires :

Au 31 mars 2013, les emprunts levés par la société-mère Bigben Interactive SA et ses filiales couverts par des clauses d'exigibilité totalisent 32 963 k€ :

32 000 k€ au titre du crédit d'acquisition pour l'opération ModeLabs, avec les covenants suivants (au niveau des comptes consolidés de Bigben Interactive) :

Covenant	Valeur cible	Statut
Ratio de Levier net (<i>Endettement net / EBITDA</i>)	≤ 1,80	Non respecté
Ratio de Levier brut (<i>Endettement brut / EBITDA</i>)	≤ 2,00	Non respecté
Ratio Endettement net (<i>Cashflow net / Service de la dette</i>)	> 1,00	Non respecté
Ratio de Structure (<i>Endettement net / Fonds propres</i>)	< 1,00	Respecté

Les trois premiers covenants ne sont pas respectés au 31 mars 2013 et en conséquence, un waiver a été demandé et obtenu auprès des banques prêteuses.



963 k€ pour le financement de l'installation photovoltaïque, avec le covenant suivant (au niveau des comptes consolidés Bigben Interactive) :

Covenant	Valeur cible	Statut
Ratio de Levier brut	$\leq 2,75$	Non respecté

Le ratio n'étant pas respecté au 31 mars 2013 et en conséquence ; un waiver a été demandé et obtenu auprès des banques prêteuses.

• **7.2.3 Contrats de location simple**

L'échéance des loyers liés aux contrats de location simple non résiliables se détaille ainsi :

Date de clôture	mars-13			mars-12		
Echéance	Moins 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Moins 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Loyers non annulables	691	2 464	-	1 069	344	-

7.3 Instruments financiers (compléments sur l'application de IFRS 7)

• 7.3.1 Identification des instruments financiers par classe

mars -13		CATEGORIES COMPTABLES						JUSTE VALEUR				
RUBRIQUES AU BILAN ET CLASSES D'INSTRUMENTS		Valeur nette comptable au bilan de la classe	Instruments financiers par le Résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs évalués à la Juste Valeur (option à la vente Juste valeur)	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs au coût amorti	Cours cotés	Modèle interne avec paramètres observables	Modèle interne avec paramètres non observables	Juste valeur de la classe
Autres actifs financiers non courants dont titres de participations dont actifs disponibles à la vente dont dépôts et cautionnements		14 413 25 13 551 837			13 551 25 13 551	25 25	837			14 388 25 13 551 837	25 25	14 413 25 13 551 837
TOTAL ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS		14 413	0	0	13 551	25	837	0	0	14 388	25	14 413
Créances clients		30 350					30 350			30 350		30 350
Autres débiteurs dont autres actifs financiers courants dont Instruments dérivés actif		11 482 11 482 0 15 714	0 0 0				11 482 11 482			11 482 11 482 0		11 482 11 482 0 15 714
Trésorerie et équivalents de trésorerie		57 546	0	0	0	0	57 546	0	15 714	41 832	0	57 546
TOTAL ACTIFS FINANCIERS COURANTS												
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS		71 959	0	0	13 551	25	58 383	0	15 714	56 220	25	71 959
Passifs financiers à long terme		-31 486						-31 486		-31 486		-31 486
Autres passifs financiers non courants								0		0		0
TOTAL PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS		-31 486	0	0	0	0	0	-31 486	0	-31 486	0	-31 486
Passif financiers à court terme		-23 302						-23 302	-13 069	-10 233		-23 302
dont emprunts à long terme		-10 233						-10 233		-10 233		-10 233
dont concours bancaires courants		-13 069						-13 069	-13 069			-13 069
Fournisseurs		-19 144						-19 144		-19 144		-19 144
Autres créditeurs		-25 234	-1 032					-24 202		-25 234		-25 234
dont autres passifs financiers courants		-24 202	-1 032					-24 202		-24 202		-24 202
dont Instruments dérivés passif		-1 032	-1 032					-1 032		-1 032		-1 032
TOTAL PASSIFS FINANCIERS COURANTS		-67 680	-1 032	0	0	0	0	-66 648	-13 069	-54 611	0	-67 680
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS		-99 166	-1 032	0	0	0	0	-98 134	-13 069	-86 097	0	-99 166

mars-12		CATEGORIES COMPTABLES						JUSTE VALEUR			
RUBRIQUES AU BILAN ET CLASSES D'INSTRUMENTS	Valeur nette comptable au bilan de la classe	Instruments financiers par le Résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs		Prêts et créances	Passifs au coût amorti	Modèle interne avec des paramètres observables		Modèle interne avec des paramètres non observables	Juste valeur de la classe
				évalués à la Juste Valeur (option à la vente)	Actifs disponibles à la vente			Cours cotés	Modèle interne des paramètres non observables		
Autres actifs financiers non courants dont titres de participations dont dépôts et cautionnements	778 71 707			71 71	707			707 71 71	778	778	
TOTAL ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	778	0	0	71	707	0	0	707	778	778	707
Créances clients	55 173				55 173			55 173		55 173	55 173
Autres débiteurs	31 558	0			31 558			31 558		31 558	31 558
Autres actifs financiers courants dont Instruments dérivés actif dont Trésorerie et équivalents de trésorerie	31 558 0 12 161	0 0			31 558			31 558 0 12 161		31 558 0 12 161	31 558 0 12 161
TOTAL ACTIFS FINANCIERS COURANTS	98 892	0	0	0	98 892	0	0	86 731	0	98 892	98 892
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	99 670	0	0	71	99 599	0	0	87 438	71	99 670	
Passifs financiers à long terme	-8 863					-8 863	0	-8 863		-8 863	-8 863
Autres passifs financiers non courants						0	0	0	0	0	0
TOTAL PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS	-8 863	0	0	0	0	-8 863	0	-8 863	0	-8 863	-8 863
Passif financiers à court terme	-76 979					-76 979	-11 312	-65 667		-76 979	-76 979
Autres emprunts à long terme	-65 667					-65 667		-65 667		-65 667	-65 667
Autres concours bancaires courants	-11 312					-11 312	-11 312			-11 312	-11 312
Fournisseurs	-56 114					-56 114		-56 114		-56 114	-56 114
Autres créditeurs	-24 440	-1 606				-22 834	-24 440	-24 440		-24 440	-24 440
Autres passifs financiers courants	-22 834					-22 834	-22 834	-22 834		-22 834	-22 834
Autres instruments dérivés passif	-1 606	-1 606				-1 606		-1 606		-1 606	-1 606
TOTAL PASSIFS FINANCIERS COURANTS	-157 533	-1 606	0	0	0	-155 927	-11 312	-146 221	0	-157 533	-157 533
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS	-166 396	-1 606	0	0	0	-164 790	-11 312	-155 084	0	-166 396	-166 396



• 7.3.2 Échéancier contractuel des décaissements

Le tableau suivant présente, pour les passifs financiers comptabilisés au 31 mars 2013 - hors concours bancaires courants - l'échéancier contractuel des décaissements, nominal et intérêts, hors effet d'actualisation.

En k€	0 à 1 mois	1 à 3 mois	3 mois à 1 an	20 14/ 20 15	20 15/ 20 16	20 16/ 20 17	20 17/20 18	Plus 5 ans	Total
Passifs financiers	279	558	10 500	10 838	10 031	8 830	644	3 450	45 130
Fournisseurs	11 325	7 819	-	-	-	-	-	-	19 144
Autres créiteurs	13 568	8 793	2 873	-	-	-	-	-	25 234
Passif impôt exigible	-	-	1 002	-	-	-	-	-	1 002
Loyers non annulables	58	115	518	798	624	574	466	2	3 155
Total Passifs Financiers	25 230	17 285	14 893	11 636	10 655	9 404	1 110	3 452	93 665

• 7.3.3 Ventilation des dettes financières par échéance et par nature de taux :

En K€	Taux fixe	Taux variable *	Total
Échéance exercice 2013/2014	509	22 703	23 302
Échéance exercice 2014/2015	504	9 406	9 910
Échéance exercice 2015/2016	272	9 125	9 397
Échéance exercice 2016/2017	69	9 401	9 470
Échéance exercice 2017/2018	-	538	538
Au-delà	-	3 172	3 172
Total	1 444	53 345	55 789

* dette financière à taux variable avant couvertures de taux (cf. ci-après)

Analyse par trimestre de l'échéancier de l'exercice en cours

1er trimestre 2013/2014	13 716
2ème trimestre 2013/2014	8 525
3ème trimestre 2013/2014	529
4ème trimestre 2013/2014	532
Total	23 302

• 7.3.4 Risque de change sur les approvisionnements

L'essentiel du risque de change correspond aux achats en USD effectués par Bigben Interactive France à sa filiale de Hongkong. L'impact sur l'exercice de la variation du dollar de +10% ou - 10% aurait entraîné un surcoût moyen des approvisionnements de 1 797 k€ ou une économie de 1 470 k€.

• 7.3.5 Couverture de change :

Au 31 mars 2013 était en place :

- une couverture de change (Terme accumulateur ou tarn) de 32.240 k USD de notionnel échéance juin 2014, utilisée à hauteur de 1.300 kUSD. Le montant accumulé est nul au 31 mars 2013.

- une couverture de change (Terme accumulateur ou tarn) de 16.120 k USD de notionnel échéance juillet 2013, utilisée à hauteur de 9.360 kUSD. Le montant accumulé est nul au 31 mars 2013.

La valeur « mark to market » des couvertures de change non utilisées est de - 591 k€ au 31 mars 2013.

• 7.3.6 Couverture de taux :

Une couverture de taux a été mise en place sur l'emprunt de 40 M€ relatif à l'acquisition de Modelabs.

Période	Montant couvert	Nb tranches	Taux tranche 1	Taux tranche 2	Taux tranche 3	Taux tranche 4
Avril 2013 à Juillet 2013	32 000	4	0.95	1.42	0.95	0.98
Aout 2013 à Janvier 2014	24 000	4	0.95	1.42	0.95	0.98
Février 2014 à Juillet 2014	24 000	2	0.95			0.98
Aout 2014 à Juillet 2015	16 000	1	0.95			
Aout 2016 à Juillet 2016	8 000	1	0.95			

Afin d'optimiser la couverture en fonction des opportunités de marché, les montants couverts sont divisés en tranches distinctes faisant l'objet de swaps à des taux différents.



La valeur « mark to market » des couvertures de taux non utilisées est de – 440 k€ au 31 mars 2013.

7.4 Informations relatives aux parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent les opérations commerciales ou financières réalisées entre la société mère, ses filiales et ses dirigeants, et principalement les opérations suivantes :

- Achats et ventes de marchandises,
 - Locations immobilières,
 - Avance de trésorerie en compte courant,
- Toutes les conventions ci-dessus sont conclues à des conditions normales de marché.

• 7.4.1 Rémunération des mandataires sociaux :

Les transactions réalisées avec les mandataires sociaux concernent leur rémunération qui s'est élevée au cours des deux derniers exercices aux montants suivants en k€ :

	Avantages à court terme	Avantages postérieurs à l'emploi (PIDR)	Paielements fondés en actions	Indemnité de fin de contrat de travail	Régime spécifique de retraites complémentaires
2012-13	605	2	-	-	-
2011-12	413	0	763	0	0

• 7.4.2 Rémunération du Comité Exécutif :

La rémunération de l'ensemble des membres du Comité Exécutif Groupe (dont certains sont mandataires sociaux) au cours des deux derniers exercices s'est élevée aux montants suivants en k€ :

	Avantages à court terme	Avantages postérieurs à l'emploi (PIDR)	Paielements fondés en actions	Indemnité de fin de contrat de travail	Régime spécifique de retraites complémentaires
2012-13	1 909	20	-	-	28
2011-12	1 714	123	1 258	0	15

• 7.4.3 Transactions avec les principaux dirigeants et administrateurs :

Les montants résumés des transactions et des soldes relatifs aux principaux dirigeants et aux entités sur lesquelles ils exercent un contrôle ou une influence notable sont les suivants.

Dirigeant	Transaction	Charges de l'exercice		Solde au	
		20 12-13	20 11-12	20 12-13	20 11-12
Alain Zagury	Prestation de services avec la société	462	220	85	0
	Parcours Invest				

- Un contrat de collaboration (pour une durée de 9 mois jusqu'au 08 septembre 2012, pouvant faire l'objet d'une reconduction pour des durées successives d'une année) a été conclu le 8 décembre 2011 entre la société Bigben Interactive S.A. et la société Parcours Invest dont le gérant est M Alain Zagury, chargeant cette dernière d'une mission d'assistance sur les synergies à dégager dans le cadre du rapprochement des activités de Bigben Interactive et Modelabs et de conseil sur la roadmap des produits de convergence multimédia pour le nouveau groupe Bigben Interactive.

La souscription de cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 08 décembre 2011. Les prestations facturées à la société au cours de l'exercice au titre de ce contrat se sont élevés à 275 000 € hors taxes.

- Un nouveau contrat de collaboration (pour une durée déterminée de 18 mois jusqu'au 19 avril 2014, sans faculté de tacite reconduction) a, le 19 octobre 2012, remplacé le contrat susvisé, chargeant Monsieur Alain Zagury d'une mission d'assistance sur l'orientation stratégique du groupe BBI/Modelabs, de conseil sur les produits de convergence multimédia pour le Groupe et plus spécialement d'intervention auprès de titulaires de marques de notoriété dans le cadre d'une extension de ses partenariats.

La souscription de cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 19 octobre 2012. Il est à noter que Monsieur Alain Zagury avait remis sa lettre de démission de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet immédiat préalablement à la réunion dudit conseil. Les prestations facturées à la société au cours de l'exercice au titre de ce contrat se sont élevés 187 000 € hors taxes



Il est indiqué qu'aucune autre convention entre parties liées n'est à mentionner dans l'annexe car elles sont :

- soit conclues avec des filiales détenues à 100%.
- soit conclues à des conditions normales de marché.
- soit considérées comme non significatives.

7.5 Honoraires des Commissaires aux comptes

Le contrôle de la société est exercé par les commissaires aux comptes suivants : KPMG Audit IS, Immeuble Le Palatin, 3 cours du Triangle, 92939 Paris La Défense Cedex représenté par Monsieur Laurent Prévost et Fiduciaire Métropole Audit (FMA), 22 rue du Château, 59100 Roubaix, représentée par Monsieur Arnaud Birlouez. Les honoraires suivants leur ont été versés pour les deux derniers exercices

(en euros)	mars-13		mars-12	
	KPMG	FMA	KPMG	FMA
Honoraires des CAC				
Commissariat aux Comptes				
Emetteur			168 500	95 490
<i>Audit sur les comptes sociaux et consolidés(1)</i>	218 000	95 500	107 000	92 800
<i>Interventions définies par le règlement général de l'AMF (2)</i>		-	61 500	2 690
Sociétés intégrées globalement (3)	67 000	12 800	-	12 000
Autres diligences liées à la mission				
Emetteur	22 000	-	5 900	-
Sociétés intégrées globalement	-	-	-	-
Sous-total	307 000	108 300	174 400	107 490
Autres prestations	-	-	-	-
Total	307 000	108 300	174 400	107 490

(1) Les honoraires de KPMG intègrent des compléments d'honoraires dans le cadre de la validation des opérations d'apport / cession de l'activité Distribution Mobiles.

(2) Les honoraires de KPMG correspondent au 31 mars 2012 aux diligences effectuées telles qu'indiqué dans le règlement général de l'AMF suite à l'offre publique alternative lancée par Bigben Interactive sur le sous-groupe ModeLabs.

(3) il s'agit des honoraires pour Game's.fr et de Bigben Connected

20.4 •

Vérifications des informations financières consolidées annuelles

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Bigben Interactive S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 / Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 / Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise des finances publiques de certains pays de la zone euro. Cette crise s'accompagne d'une crise économique et de liquidité, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques.

Ces conditions sont décrites dans la note 4.3.2 aux états financiers consolidés. C'est dans ce contexte et en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification des appréciations que nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans la note 4.2.1.b.2 aux états financiers, votre société a filialisé l'activité distribution de mobiles puis en a réalisé une cession partielle, avec perte de contrôle. Dans le cadre des appréciations auxquelles nous avons procédé, nous avons examiné les modalités de l'opération ayant conduit à :

- La perte de contrôle, en date du 30 novembre 2012, de la société Modelabs Mobiles, comme cela est indiqué dans la note 4.5.2 aux états financiers et à la consolidation par mise en équivalence des titres de Modelabs Mobiles à compter du 1er décembre 2012 pour les 49% conservés par le groupe ;

- La comptabilisation en actifs financiers non courants et l'évaluation des 46% sous promesse ainsi que des instruments financiers dérivés associés (put et call), conformément aux principes comptables décrits dans les notes 4.3.8.1 et 5.5 aux états financiers ;

- La présentation du résultat de l'activité « Distributions de Mobiles » du 1er avril 2012 au 30 novembre 2012 sur la ligne « résultat des activités abandonnées, net d'impôt » de l'Etat du résultat global, conformément aux principes comptables décrits dans la note 4.3.11 aux états financiers,

et nous avons vérifié que la note 5.18 donne une information appropriée.

- La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwill, et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 4.3.4 et 4.3.7 aux états financiers.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation et nous avons vérifié que la note 5.1 donne une information appropriée.

- Votre société constitue des provisions pour dépréciation des stocks de marchandises, tel que décrit dans la note 4.3.10 aux états financiers, ce qui implique des estimations.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 / Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes,

Marcq en Baroeul, le 3 juillet 2013 Roubaix, le 3 juillet 2013

KPMG Audit IS

Fiduciaire Métropole Audit

Laurent Prévost

Arnaud Birlouez

Associé

Associé



20.5 •

Date des dernières informations financières

Les dernières informations financières disponibles datent du 31 mars 2013 et sont exposées dans le présent document de référence (cf paragraphe 20.3 du présent document).

20.6 •

Informations financières intermédiaires et autres

Néant.

20.7 •

Politique de distribution de dividendes

Alors que la Société n'avait pas distribué historiquement de dividende, compte tenu de la reconstitution des fonds propres à hauteur de 23,5 M€ au 31 mars 2009 et des perspectives de résultat de la Société, il avait été servi aux actionnaires un dividende de 2 460 K€, soit 0,25 € par action, au titre de l'exercice 2008/2009. De même, après les résultats satisfaisants enregistrés au cours de l'exercice 2009/2010, l'Assemblée Générale du 28 juillet dernier s'est prononcé en faveur de la distribution d'un dividende de 4 559 K€, soit 0,40 € par action.

Dans le cadre du projet d'acquisition de ModeLabs Group, opération significative pour BIGBEN INTERACTIVE, le Conseil d'administration a décidé de suspendre le versement de dividende au titre des exercices 2010/2011 et 2011/2012, afin de préserver l'intégralité de ses ressources financières pour cette opération. Ainsi, aucun dividende n'a été distribué au titre des exercices 2010/2011 et 2011/2012.

De la même manière, il a été proposé à la dernière Assemblée Générale des actionnaires de BIGBEN INTERACTIVE, assemblée qui s'est tenue le 24 juillet dernier de ne pas distribuer de dividende au titre de l'exercice 2012/2013. Il est en effet décidé prioritairement à court terme que les flux de trésorerie générés par le Groupe soient affectés au remboursement de la dette contractée pour l'acquisition de ModeLabs Group.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est signalé que la seule distribution de dividende intervenue au cours des trois derniers exercices concerne une distribution de 0,40 € par action au titre de l'exercice 2009/2010.

20.8 •

Procédures judiciaires et d'arbitrage

Il n'existe pas de procédure importante de nature gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

20.9 •

Changements significatifs de la situation financière ou commerciale

Il n'y a pas eu de changement significatif de la situation financière ou commerciale du groupe survenu depuis la fin du dernier exercice pour lesquels les états financiers vérifiés ont été publiés.



21

CHAPITRE 21

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

21.1.

Capital social

Capital social (article 6 des statuts)

« Le capital social est fixé à la somme de trente deux millions soixante dix neuf mille deux cent trente-deux euros (32.079.232) euros. Il est divisé en 16.039.616 actions de 2 Euros chacune, entièrement souscrites et libérées. »

Les éléments importants correspondant à l'évolution du capital social de BIGBEN INTERACTIVE résulte, lors de l'exercice 2012/2013, de la création d'actions nouvelles en rémunération de l'apport d'actions Modelabs SA (simplification de l'organigramme juridique avec rachat par échange de titres d'intérêts minoritaires, opération ayant conduit à la création de 110 000 actions nouvelles Bigben Interactive) et de l'attribution effective d'actions gratuites (pour 57 200 actions nouvelles Bigben Interactive créées).

Ces deux opérations ont été décidées par le Conseil d'administration du 28 février 2013, avec modification corrélative des statuts.

Actions non représentatives du capital

A la date de dépôt du présent document de référence, il n'existe pas de titres non représentatifs du capital.

Acquisition par la Société de ses propres actions

En date du 26 juillet 2012, l'Assemblée Générale des actionnaires de BIGBEN INTERACTIVE a voté favorablement le renouvellement de son programme de rachat par la Société de ses propres actions. Ainsi, l'autorisation a été donnée au Conseil d'administration de racheter jusqu'à 10 % de ses propres actions, sur la base d'un prix maximum de rachat fixé à 14,00 € par action, dans la limite d'un montant global de 10 M€.

Les objectifs poursuivis par la Société au travers de la mise en place de ce programme de rachat d'actions sont les suivants :

- conserver les actions de la Société qui auront été achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, dans le cadre de la réglementation boursière (dans la limite de 5 % de ses propres actions en ce qui concerne cet objectif spécifique) ;
- remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;
- d'allouer des actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la Société et de ses filiales dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de l'attribution d'actions gratuites, de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par le biais d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- assurer la liquidité et animer le marché secondaire des titres de la Société, cette animation étant réalisée par un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- annuler les titres rachetés, en vertu de la résolution spécifique votée lors de cette même Assemblée Générale ;



- réaliser toute autre finalité autorisée ou qui viendrait à être autorisée par la loi ou reconnue ou qui viendrait à être reconnue comme pratique de marché par l'Autorité des marchés financiers.

Il est précisé que la dernière Assemblée Générale des actionnaires de la Société, assemblée qui s'est tenue le 24 juillet dernier, s'est prononcée sur une résolution identique à celle adoptée en juillet 2012. Tout comme lors de l'assemblée précédente, le prix maximum de rachat a été fixé à 14,00 € par action, et ce dans la limite d'un montant global de 10,0 M€.

Un contrat de liquidité a été mis en place fin 2010 avec un intermédiaire (Oddo) afin de favoriser la liquidité du titre Bigben Interactive, et ce conformément au programme de rachat d'actions voté par l'Assemblée Générale du 28 juillet 2010. Avant la mise en place effective de ce contrat, la liquidité sur le titre restait assurée au travers d'un contrat existant conclu entre l'actionnaire Alain FALC et Oddo Corporate Finance.

Au 31 mars 2013, la Société détient, au travers de son contrat de liquidité conclu avec Oddo Corporate Finance, filiale de la société de bourse Oddo & Cie, 31.141 actions propres, représentant environ 0,19 % du capital social actuel de la Société. Ce nombre d'actions d'une valeur nominale globale de 62.282 €.

Instruments dilutifs

• Attribution gratuite d'actions

Les informations relatives à l'attribution d'actions gratuites sont disponibles au paragraphe 17.2 du présent document de référence.

• Dilution potentielle

Au jour de l'établissement du présent document de référence, la dilution potentielle est limitée à 164.000 actions nouvelles, actions correspondant au programme d'actions gratuites décidé par le Conseil d'administration du 24 octobre 2011, sur la base de la délégation de compétence accordée par l'assemblée générale du 18 juillet 2011, et pour lesquelles les conditions d'attribution effective sont respectées au 31 mars 2013.

Sur la base d'un capital social composé de 16.039.616 actions, la dilution potentielle est donc de 1,0 %.

Capital autorisé non émis

Le tableau en page suivante synthétise l'ensemble des résolutions d'émissions prises par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 26 juillet 2012 et dont a pu bénéficier la Société au cours du dernier exercice écoulé 2012/2013.

Capital de la Société ou des sociétés liées faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

Hors les différents mécanismes optionnels décrits ci-avant au paragraphe 21.1 « Instruments dilutifs », il n'existe plus à la date d'établissement du présent document de référence d'option ou de contrat plaçant tout ou partie du capital de la Société sous option.



Délégations de compétence en cours / ayant été en cours de validité au cours de l'exercice :

Date de l'Assemblée Générale	Délégation de compétence donné au Conseil d'administration pour décider...	Montant nominal maximum autorisé	Durée de la délégation		Modalités de fixation du prix d'émission des titres
26-juil-12	...l'augmentation du capital social, par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance (Offre au Public).	400 000 € *	14 mois	26-sept-13	Selon législation applicable aux sociétés cotées sur un marché réglementé
26-juil-12	...l'augmentation du capital social, par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance (Offre au Public et Placement Privé).	400 000 € *	14 mois	26-sept-13	Prix d'émission des actions sera au maximum égal à 95 % de la moyenne des cours de bourse (3 dernières séances) ou, dans la limite de 10 % du capital social, au maximum égal à 90 % de la moyenne des cours de bourse (5 dernières séances)
26-juil-12	...l'augmentation du nombre d'actions susceptibles d'être émises en vertu de la délégation ci-dessus (dans la limite de 15 %)	60 000 € *	14 mois	26-sept-13	Selon les dispositions ci-dessus (avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription)
26-juil-12	...l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres.	400 000 € *	14 mois	26-sept-13	Selon législation applicable aux sociétés cotées sur un marché réglementé et aux règlements applicables.
26-juil-12	...l'augmentation du capital social, par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, en rémunération d'apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.	400 000 € *	14 mois	26-sept-13	Selon législation applicable aux sociétés cotées sur un marché réglementé et aux règlements applicables.
26-juil-12	...l'émission de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, dans le cadre d'opérations d'offre publique comportant une composante d'échange	400 000 € *	14 mois	26-sept-13	Selon législation applicable aux sociétés cotées sur un marché réglementé et aux règlements applicables.
26-juil-12	...l'émission d'actions réservée aux salariés (FCPE)	400 000 € **	14 mois	26-sept-13	Décote maximale de 20 % par rapport à la moyenne des cours de bourse (20 séances), pour une durée d'indisponibilité inférieure à 10 ans
26-juil-12	...l'émission d'actions gratuites au profit des salariés	400 000 € **	38 mois	26-sept-15	na

* : s'imputera sur le plafond global de 400 000 € fixé comme montant nominal maximal des augmentations de capital correspondantes

** : s'imputera sur le plafond global de 400 000 € fixé comme montant nominal maximal des augmentations de capital correspondantes

Il est précisé que la Société a fait usage lors du dernier exercice 2012/2013 de la délégation de compétence lui permettant de réaliser des augmentations de capital en rémunération d'apports en nature, et ce dans le cadre du rachat de 1 % de la filiale Modelabs SA, comme précisé au chapitre 7 du présent document de référence.

Pour cette opération, BIGBEN INTERACTIVE a créé 110.000 actions nouvelles, soit une opération pour un montant nominal de 220.000 €.



Par ailleurs, lors de la dernière Assemblée Générale des actionnaires de BIGBEN INTERACTIVE, assemblée qui s'est tenue le 24 juillet 2013, ont été adoptées les délégations de compétences résumées également au sein du tableau exposé ci-dessous.

Délégations adoptée lors de la dernière assemblée générale de juillet 2013 :

Date de l'Assemblée Générale	Délégation de compétence donné au Conseil d'administration pour décider...	Montant nominal maximum autorisé	Durée de la délégation	Modalités de fixation du prix d'émission des titres
24-juil-13	...l'augmentation du capital social, par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance.	5 000 000 € *, dont 3 300 000 € pour BSA attribués gratuitement aux actionnaires	14 mois	Selon législation applicable aux sociétés cotées sur un marché réglementé
24-juil-13	...l'augmentation du capital social, par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance.	2 500 000 € *	14 mois	Prix d'émission des actions sera au minimum égal à 95 % de la moyenne des cours de bourse (3 dernières séances)
24-juil-13	...l'augmentation de la taille des opérations menées, avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription, dans la limite de 15 % du montant décidé	600 000 € en cas d'opération réalisée avec maintien du DPS 300 000 € en cas d'opération réalisée avec suppression du DPS	14 mois	na
24-juil-13	...l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres.	2 500 000 € *	14 mois	Selon législation applicable aux sociétés cotées sur un marché réglementé et aux règlements applicables.
24-juil-13	...l'augmentation du capital social, par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, en rémunération d'apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.	2 500 000 € *	14 mois	Selon législation applicable aux sociétés cotées sur un marché réglementé et aux règlements applicables.
24-juil-13	...l'émission de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, dans le cadre d'opérations d'offre publique comportant une composante d'échange	2 500 000 € *	14 mois	Selon législation applicable aux sociétés cotées sur un marché réglementé et aux règlements applicables.
24-juil-13	...l'émission d'actions réservée aux salariés (FCPE)	400 000 € *	14 mois	Décote maximale de 20 % par rapport à la moyenne des cours de bourse (20 séances), pour une durée d'indisponibilité inférieure à 10 ans
24-juil-13	...l'émission de bons de souscription d'actions au profit de managers salariés clefs du groupe	800 000 € *	14 mois	Prix d'exercice des BSA au minimum égal à la moyenne des cours de bourse (20 séances)



Evolution récente du capital social de la Société

Les mouvements significatifs intervenus au cours des derniers exercices et concernant le capital social de BIGBEN INTERACTIVE sont détaillés ci-après.

Evolutions récentes du capital social de la Société :

Date de l'opération	Augmentation / Réduction	Nombre d'actions nouvelles	Valeur nominale	Prime d'émission ou d'apport	Nouveau capital social	Nombre d'actions après augmentation
29-déc.-06	Augmentation de capital par émission d'ABSA et conversion de créances	6 250 002	2,00 €	7 812 502,50 €	19 580 346,00 €	9 790 173
27-août-07	Augmentation de capital par exercice de BSA	11 684	2,00 €	14 605,00 €	19 603 714,00 €	9 801 857
6-mai-08	Augmentation de capital par exercice de BSA	5 919	2,00 €	7 398,75 €	19 615 552,00 €	9 807 776
31-mars-08	Augmentation de capital par exercice de BSA	31 448	2,00 €	39 310,00 €	19 678 448,00 €	9 839 224
30-juin-09	Augmentation de capital par exercice de BSA	1 560 311	2,00 €	1 950 388,75 €	22 799 070,00 €	11 399 535
24-avr.-10	Augmentation de capital par exercice de BSA	400	2,00 €	2 000,00 €	22 799 870,00 €	11 399 935
26-juil.-10	Augmentation de capital par exercice de BSA	5 997	2,00 €	29 985,00 €	22 811 864,00 €	11 405 932
	Augmentation de capital par exercice de BSA	113 600	2,00 €	568 000,00 €	23 039 064,00 €	11 519 532
15-nov.-10	Augmentation de capital par attribution effective d'actions gratuites	41 350	2,00 €	-	23 121 764,00 €	11 560 882
25-juil.-11	Augmentation de capital par exercice de BSA	120 000	2,00 €	600 000,00 €	23 361 764,00 €	11 680 882
16-août-11	Augmentation de capital par apport des titres Modelabs Group (Offre initiale)	3 973 380	2,00 €	31 866 507,60 €	31 308 524,00 €	15 654 262
8-sept.-11	Augmentation de capital par apport des titres Modelabs Group (Offre réouverte)	218 154	2,00 €	1 612 158,06 €	31 744 832,00 €	15 872 416
28-févr.-13	Augmentation de capital par apport des titres Modelabs SA	110 000	2,00 €	939 400,00 €	31 964 832,00 €	15 982 416
28-févr.-13	Augmentation de capital par attribution effective d'actions gratuites	57 200	2,00 €	-	32 079 232,00 €	16 039 616



21.2 •

Acte constitutif et statuts**Objet social (article 3 des statuts)**

« La société a pour objet, en France et dans tous pays :

- la conception et le négoce d'accessoires, de consoles et de logiciels de jeux,

- la fabrication, la vente, l'importation, l'exportation et la réparation principale d'horlogerie et d'objets de nature électronique,

- et plus généralement la réalisation de toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.

Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation. »

Membres de ses organes d'administration, de direction ou de surveillance (articles 17 à 24 des statuts)**ARTICLE 17 — CONSEIL D'ADMINISTRATION — COMPOSITION**

La société est administrée par un Conseil d'administration de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, en cas de fusion, ce nombre de dix-huit personnes pourra être dépassé dans les conditions et limites fixées par le Code de Commerce.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. En cas de fusion ou de scission, leur nomination peut être faite par l'Assemblée Générale Extraordinaire. Les personnes morales nommées administrateurs sont tenues de désigner un représentant permanent soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était administrateur en son nom propre.

Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre des administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Sauf lorsque le Code de Commerce le dispense de cette obligation, chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à 1.

ARTICLE 18 — DUREE DES FONCTIONS — LIMITE D'AGE

La durée des fonctions des administrateurs est de six années expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Tout administrateur sortant est rééligible.

Le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de 70 ans ne peut dépasser un tiers des membres du Conseil d'administration. Si cette limite est atteinte, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

ARTICLE 19 — VACANCES — COOPTATIONS — RATIFICATIONS

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le Conseil d'administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

Si le nombre d'administrateurs devient inférieur à trois, le ou les administrateurs restants doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire en vue de compléter l'effectif du Conseil.

Les nominations provisoires effectuées par le Conseil sont soumises à ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre demeure en fonction pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

ARTICLE 20 — PRESIDENCE DU CONSEIL

Le Conseil élit parmi ses membres un Président, qui est obligatoirement une personne physique, pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il détermine sa rémunération. Le Conseil d'administration peut à tout moment mettre fin à son mandat. Le Président du Conseil ne doit pas avoir atteint l'âge de 65 ans. Lorsqu'il a atteint cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

S'il le juge utile, le Conseil peut nommer un ou plusieurs vice-présidents dont les fonctions consistent exclusivement, en l'absence du Président, à présider les séances du Conseil et les Assemblées. En l'absence du Président et des vice-présidents, le Conseil désigne celui des administrateurs présents qui présidera sa réunion. Le Conseil peut nommer, à chaque séance, un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

ARTICLE 21 — CENSEURS

La collectivité des actionnaires peut nommer, à sa discrétion, de un à trois censeurs, personnes morales ou personnes physiques, actionnaires ou non, pour un mandat d'une durée d'un an expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat de ce censeur. Ce mandat est renouvelable sans limite.

Les censeurs personnes morales sont représentés par leurs représentants légaux ou par toute personne physique dûment mandatée à cet effet.

Les censeurs sont convoqués et participent à toutes les réunions du conseil d'administration, avec voix consultative, selon des modalités identiques à celles prévues à l'égard des membres dudit conseil. Ils bénéficient des mêmes informations et communications que ces derniers et sont tenus aux mêmes obligations de confidentialité et de discrétion.

En cas de vacance par démission ou par décès, le conseil d'administration a, entre deux assemblées générales, la faculté de procéder à la nomination, à titre provisoire, d'un nouveau censeur en remplacement du censeur démissionnaire ou décédé.

Les nominations de censeurs faites par le conseil d'administration sont soumises à la ratification de la plus proche assemblée générale ordinaire.

Le censeur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.



ARTICLE 22 — DELIBERATION DU CONSEIL — PROCES VERBAUX

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il est convoqué par le Président à son initiative et, s'il n'assume pas la direction générale, sur demande du directeur général ou encore, si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des administrateurs. Hors ces cas où il est fixé par le ou les demandeurs, l'ordre du jour est arrêté par le Président. Les réunions doivent se tenir au siège social. Elles peuvent toutefois se tenir en tout autre lieu indiqué dans la convocation, mais du consentement de la moitié au moins des administrateurs en exercice.

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Le règlement intérieur pourra prévoir que sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective conformément aux dispositions légales et réglementaires. Par exception avec ce qui précède, cette faculté n'est pas applicable pour toutes délibérations du Conseil pour lesquelles la loi interdit le recours à la visioconférence ou à des moyens de télécommunication ainsi que pour les décisions relatives à la nomination ou la révocation du Président du Conseil d'administration, du directeur général et du directeur général délégué ou d'un administrateur. Par ailleurs, un tiers des administrateurs en fonction pourra s'opposer à la tenue d'une réunion du Conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication. Cette opposition devra être notifiée au Président du Conseil d'administration par tout moyen écrit permettant de s'assurer la preuve de la réception par le destinataire ou par tout moyen admis par les dispositions réglementaires.

En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante. Si le Conseil est composé de moins de cinq membres et que deux administrateurs seulement participent à la séance, les décisions doivent être prises à l'unanimité.

Les délibérations du Conseil sont constatées par des procès-verbaux établis et signés sur un registre spécial ou sur des feuilles mobiles dans les conditions fixées par les dispositions en vigueur.

ARTICLE 23 — POUVOIRS DU CONSEIL

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du Conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

ARTICLE 24 — DIRECTION GENERALE

La direction générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique choisie parmi les membres du Conseil ou en dehors d'eux, qui porte le titre de directeur général.

Le Conseil d'administration statuant dans les conditions définies par l'article 22 choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale. Il peut à tout moment modifier son choix. Dans chaque cas, il en informe les actionnaires et les tiers conformément à la réglementation en vigueur.

Dans l'hypothèse où le Président exerce les fonctions de directeur général, les dispositions des présents statuts relatives à ce dernier lui sont applicables.

Lorsque la direction générale n'est pas assumée par le Président du Conseil d'administration, le Conseil d'administration nomme un directeur général auquel s'applique la limite d'âge fixée pour les fonctions de Président.

Le directeur général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf s'il assume les fonctions de Président du Conseil d'administration.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées d'actionnaires ainsi qu'au Conseil d'administration. Il engage la société même par ses actes ne relevant pas de l'objet social, à moins que la société ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers auxquels toutes décisions limitant ses pouvoirs sont inopposables.

Il peut être autorisé par le Conseil d'administration à consentir les cautions, avals et garanties donnés par la société dans les conditions et limites fixées par la réglementation en vigueur.

Sur la proposition du directeur général, le Conseil d'administration peut nommer un ou, dans la limite de cinq, plusieurs directeurs généraux délégués. La limite d'âge fixée pour les fonctions de Président s'applique aussi aux directeurs généraux délégués. Le ou les directeurs généraux délégués peuvent être choisis parmi les membres du Conseil ou en dehors d'eux. Ils sont révocables à tout moment par le Conseil sur proposition du directeur général.

Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts. Lorsque le directeur général cesse ou est hors d'état d'exercer ces fonctions, le ou les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau directeur général. En accord avec le directeur général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs délégués aux directeurs généraux délégués. Les directeurs généraux délégués disposent à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général. Le Conseil fixe le montant et les modalités de la rémunération du directeur général et du ou des directeurs généraux délégués. »

Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes (articles 10 à 14 et article 37 des statuts)

ARTICLE 10 — LIBERATION DES ACTIONS — SANCTIONS

Lorsque les actions de numéraire sont libérées partiellement à la souscription, le solde est versé, sauf disposition légale particulière, en une ou plusieurs fois, dans un délai maximum de cinq ans décompté conformément à la loi, sur appels du Conseil d'administration aux époques et conditions qu'il fixe. Les appels de fonds sont toujours portés à la connaissance des actionnaires un mois avant la date fixée pour chaque versement, soit par lettre recommandée avec demande d'avis



de réception, soit par un avis inséré dans un journal départemental d'annonces légales du siège social.

Les versements sont effectués, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué à cet effet. Les actionnaires ont à toute époque la faculté de se libérer par anticipation, mais ils ne peuvent prétendre, à raison des versements par eux faits avant la date fixée pour les appels de fonds, à aucun intérêt ou premier dividende.

Les titulaires d'actions non libérées, les cessionnaires précédents et les souscripteurs sont solidairement tenus de la libération du montant desdites actions ; toutefois le souscripteur ou l'actionnaire qui cède ses titres cesse, deux ans après le virement des actions de son compte à celui du cessionnaire, d'être responsable des versements non encore appelés.

A défaut de libération des actions à l'expiration du délai fixé par le Conseil d'administration, les sommes exigibles sont, dès lors, sans qu'il soit besoin d'une demande en justice, productives jour par jour d'un intérêt calculé au taux légal en vigueur. La société dispose, contre l'actionnaire défaillant, des moyens de poursuites prévus par la loi et les règlements.

ARTICLE 11 — FORME DES ACTIONS — TITRES IDENTIFIABLES AU PORTEUR

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du titulaire. Elles ne peuvent revêtir la forme au porteur qu'après leur complète libération.

La Société est autorisée à demander à tout moment auprès de l'organisme chargé de la compensation des valeurs mobilières les renseignements prévus par la loi relatifs à l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme, le droit de vote aux Assemblées d'actionnaires.

ARTICLE 12 — TRANSMISSION DES ACTIONS

Les actions sont librement négociables.

Elles sont inscrites en compte et se transmettent par virement de compte à compte dans les conditions prescrites par la réglementation en vigueur.

Toute personne physique ou morale qui, seule ou de concert, vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit, plus du vingtième (5 %), du dixième (10 %), des trois vingtièmes (15 %), du cinquième (20 %), du quart (25 %), des trois dixièmes (30 %), du tiers (33,33 %), de la moitié (50 %) ou des deux tiers (66,66 %), des dix-huit vingtièmes (90 %) ou des dix-neuf vingtièmes (95 %) du capital ou des droits de vote de la société, devra se conformer aux dispositions du code monétaire et financier et plus particulièrement sera tenue d'informer la société, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, du nombre d'actions et du nombre de droits de vote qu'elle détient.

Cette personne doit, dans les mêmes conditions, informer la société du nombre de titres qu'elle détient et qui donnent accès à terme au capital, ainsi que du nombre de droits de vote qui y sont attachés. Cette déclaration s'applique également aux instruments financiers visés par les lois et règlements en vigueur.

A défaut d'avoir été déclarées dans ces conditions, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les Assemblées d'actionnaires si, à l'occasion d'une Assemblée, le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs

actionnaires détenant ensemble 5 % au moins du capital ou des droits de vote en font la demande lors de cette Assemblée. Dans les mêmes conditions, les droits de vote qui n'ont pas été régulièrement déclarés ne peuvent être exercés. La privation du droit de vote s'applique pour toute Assemblée d'actionnaires se tenant jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la déclaration.

ARTICLE 13 — INDIVISIBILITE DES ACTIONS

Les actions sont indivisibles à l'égard de la société. Les propriétaires indivis d'actions sont représentés aux Assemblées Générales par l'un d'eux ou par un mandataire commun de leur choix. A défaut d'accord entre eux sur le choix d'un mandataire, celui-ci est désigné par ordonnance du Président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Le droit de vote attaché à l'action est exercé par le propriétaire des actions mises en gage. En cas de démembrement de la propriété d'une action, il appartient à l'usufruitier dans les Assemblées Générales Ordinaires et au nu-propriétaire dans les Assemblées Générales Extraordinaires.

ARTICLE 14 — DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHES AUX ACTIONS

La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions régulièrement adoptées par toutes les Assemblées Générales. Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelques mains qu'il passe. Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports ; aucune majorité ne peut leur imposer une augmentation de leurs engagements. Chaque action donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente dans les bénéfices et dans l'actif social.

En cas, soit d'échanges de titres consécutifs à une opération de fusion ou de scission, de réduction de capital, de regroupement ou de division, soit de distributions de titres imputées sur les réserves ou liées à une réduction de capital, soit de distributions ou attributions d'actions gratuites, le Conseil d'administration pourra vendre les titres dont les ayants droit n'ont pas demandé la délivrance selon des modalités fixées par la réglementation en vigueur.

Le cas échéant et sous réserve de prescriptions légales impératives, il sera fait masse entre toutes les actions indistinctement de toutes exonérations ou imputations fiscales comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la société avant de procéder à tout remboursement au cours de l'existence de la société ou à sa liquidation, de telle sorte que toutes les actions de même catégorie alors existantes reçoivent la même somme nette quelles que soient leur origine et leur date de création. »

ARTICLE 37 — VOTE

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent, sera attribué aux actions entièrement libérées, à la condition qu'il soit justifié d'une inscription nominative desdites actions depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.



Toute action transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent de degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai requis pour l'attribution d'un droit de vote double.

La fusion de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société absorbante si les statuts de celle-ci l'ont institué.

Les votes s'expriment soit à main levée soit par appel nominal. Il ne peut être procédé à un scrutin secret dont l'assemblée fixera alors les modalités qu'à la demande de membres représentant, par eux mêmes ou comme mandataires, la majorité requise pour le vote de la résolution en cause.

La société ne peut valablement voter avec des actions achetées par elle. Sont en outre privées du droit de vote, notamment : les actions non libérées des versements exigibles, les actions des souscripteurs éventuels dans les assemblées appelées à statuer sur la suppression du droit préférentiel de souscription et les actions de l'intéressé dans la procédure prévue à l'article 27. »

Actions nécessaires pour modifier le droit des actionnaires

Il est précisé que les droits des actionnaires tels que figurant dans les statuts de la Société ne peuvent être modifiés que par une Assemblée Générale Extraordinaire.

Conditions régissant les convocations des assemblées générales et de leur admission (articles 30 à 45 des statuts)

ARTICLE 30 — ASSEMBLEES D'ACTIONNAIRES — NATURE DES ASSEMBLEES

Les Assemblées d'actionnaires sont qualifiées d'ordinaires, d'extraordinaires ou d'Assemblées spéciales. Les Assemblées Extraordinaires sont celles appelées à délibérer sur toutes modifications des statuts. Les Assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur une modification des droits des actions de cette catégorie. Toutes les autres Assemblées sont des Assemblées Ordinaires.

ARTICLE 31 — ORGANE DE CONVOCATION — LIEU DE REUNION DES ASSEMBLEES

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées par le Conseil d'administration. A défaut, elles peuvent l'être par les personnes désignées par le Code de Commerce, notamment par le ou les commissaires aux comptes, par un mandataire désigné par le Président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande, en cas d'urgence, de tout intéressé ou du comité d'entreprise et dans tous les autres cas, d'actionnaires représentant au moins 5 % du capital social ou d'une association d'actionnaires de la société ou, s'agissant d'une Assemblée spéciale, le dixième des actions de la catégorie intéressée.

Les Assemblées d'actionnaires sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

ARTICLE 32 — AVIS DE REUNION — CONVOCATION DES ASSEMBLEES — FORMES ET DELAIS

La Société publie, avant la réunion de toute Assemblée d'actionnaires, au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO), 35 jours au moins avant la date de l'Assemblée, l'avis de réunion prévu par la loi.

Sous réserve de dispositions légales particulières, la convocation proprement dite est faite, quinze jours au moins avant la date de l'Assemblée, par un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social, ainsi qu'au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO).

Les actionnaires titulaires de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation, sont en outre convoqués par lettre ordinaire ; ils peuvent demander à recevoir cette convocation par lettre recommandée, s'ils adressent à la Société le montant des frais de recommandation. Cette convocation peut également être transmise par un moyen électronique de télécommunication, en lieu et place d'un tel envoi postal, pour tout actionnaire qui en fait préalablement la demande par lettre recommandée avec accusé de réception conformément aux dispositions légales et réglementaires en indiquant son adresse électronique.

Ce dernier peut à tout moment demander expressément à la Société par lettre recommandée avec accusé de réception que le moyen de télécommunication mentionné ci-avant soit remplacé à l'avenir par un envoi postal.

Les mêmes droits appartiennent à tous les copropriétaires d'actions indivises inscrits à ce titre dans le délai prévu à l'alinéa précédent. En cas de démembrement de la propriété de l'action, ils appartiennent au titulaire du droit de vote.

Lorsqu'une Assemblée n'a pu délibérer régulièrement, faute du quorum requis, la deuxième Assemblée est convoquée dans les mêmes formes que la première et l'avis de convocation rappelle la date de celle-ci. Il en est de même pour la convocation d'une Assemblée prorogée conformément à la loi.

Le délai entre la date des insertions contenant l'avis de convocation et de l'envoi des lettres et la date de l'Assemblée est au moins de quinze jours sur première convocation et de dix jours sur convocation suivante.

Une insertion unique peut tenir lieu d'avis de réunion et de convocation proprement dite. Elle doit alors être publiée 35 jours au moins avant la date prévue pour la réunion de l'Assemblée et contenir toutes les mentions prévues pour la convocation. La convocation est alors valable, sous réserve que les actionnaires n'aient pas demandé l'inscription de projets de résolution à l'ordre du jour.

ARTICLE 33 — ORDRE DU JOUR DES ASSEMBLEES

L'ordre du jour de l'Assemblée est arrêté par l'auteur de la convocation ou par l'ordonnance judiciaire désignant le mandataire chargé de la convoquer. Un ou plusieurs actionnaires représentant la quotité du capital fixée par les dispositions légales et réglementaires ont la faculté de requérir l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Celle-ci ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut, toutefois, en toutes circonstances révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

ARTICLE 34 — ADMISSION AUX ASSEMBLEES

La participation aux Assemblées Générales, sous quelque forme que ce soit, est subordonnée à l'enregistrement comptable des actions au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte



au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. L'inscription ou l'enregistrement comptable des actions dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation.

ARTICLE 35 — REPRESENTATION DES ACTIONNAIRES — VOTE PAR CORRESPONDANCE

Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint, ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité ou par toute autre personne physique ou morale de son choix au moyen d'une formule de procuration qui lui est adressée par la société selon la réglementation applicable. La procuration donnée par un actionnaire ne vaut que pour une seule Assemblée ; elle peut l'être pour deux Assemblées, l'une ordinaire, l'autre extraordinaire, si ces Assemblées sont tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours.

Elle vaut pour les Assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire conforme aux prescriptions légales et réglementaires applicables et dont il n'est tenu compte que s'il est reçu par la société trois jours au moins avant la réunion de l'Assemblée. Ce formulaire peut, le cas échéant, figurer sur le même document que la formule de procuration.

La Société est tenue de joindre à toute formule de procuration et de vote par correspondance qu'elle adresse aux actionnaires les renseignements prévus par les dispositions légales et réglementaires. »

ARTICLE 36 — TENUE DE L'ASSEMBLEE — BUREAU

L'Assemblée est présidée par le Président du Conseil d'administration ou en son absence par un vice-président ou par l'administrateur provisoirement délégué dans les fonctions de Président. A défaut elle élit elle-même son Président. En cas de convocation par les commissaires aux comptes, par un mandataire de justice ou par les liquidateurs, l'Assemblée est présidée par celui ou par l'un de ceux qui l'ont convoquée. Les deux membres de l'Assemblée présents et acceptants qui disposent du plus grand nombre de voix remplissent les fonctions de scrutateurs. Le bureau ainsi constitué désigne un secrétaire de séance qui peut être pris en dehors des membres de l'Assemblée.

A chaque Assemblée, est tenue une feuille de présence dont les mentions sont déterminées par la réglementation en vigueur. Elle est émergée par les actionnaires présents et les mandataires et certifiée exacte par les membres du bureau. Elle est déposée au siège social et doit être communiquée à tout actionnaire le requérant.

Le bureau assure le fonctionnement de l'Assemblée, mais ses décisions peuvent, à la demande de tout membre de l'Assemblée, être soumises au vote souverain de l'Assemblée elle-même.

ARTICLE 37 — VOTE

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent, sera attribué aux actions entièrement libérées, à la condition qu'il soit justifié d'une inscription nominative desdites actions depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent de degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai requis pour l'attribution d'un droit de vote double.

La fusion de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société absorbante si les statuts de celle-ci l'ont institué.

Les votes s'expriment soit à main levée soit par appel nominal. Il ne peut être procédé à un scrutin secret dont l'Assemblée fixera alors les modalités qu'à la demande de membres représentant, par eux-mêmes ou comme mandataires, la majorité requise pour le vote de la résolution en cause.

La société ne peut valablement voter avec des actions achetées par elle. Sont en outre privées du droit de vote, notamment : les actions non libérées des versements exigibles, les actions des souscripteurs éventuels dans les Assemblées appelées à statuer sur la suppression du droit préférentiel de souscription et les actions de l'intéressé dans la procédure prévue à l'article 27.

ARTICLE 38 — EFFETS DES DELIBERATIONS

L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Ses délibérations prises conformément à la loi et aux statuts obligent tous les actionnaires, même les absents, dissidents ou incapables.

Toutefois, dans le cas où des décisions de l'Assemblée Générale portent atteinte aux droits d'une catégorie d'actions, ces décisions ne deviennent définitives qu'après leur ratification par une Assemblée spéciale des actionnaires dont les droits sont modifiés.

ARTICLE 39 — PROCES VERBAUX

Les délibérations des Assemblées sont constatées par des procès-verbaux établis dans les conditions prévues par les règlements en vigueur.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont valablement certifiés par le Président du Conseil d'administration, par l'administrateur provisoirement délégué dans les fonctions de Président ou un administrateur exerçant les fonctions de directeur général. Ils peuvent être également certifiés par le secrétaire de l'Assemblée. En cas de liquidation de la société, ils sont valablement certifiés par un seul liquidateur.

ARTICLE 40 — OBJET ET TENUE DES ASSEMBLEES ORDINAIRES

L'Assemblée Générale Ordinaire prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du Conseil d'administration et qui ne relèvent pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire. Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice, pour statuer sur toutes les questions relatives aux comptes de l'exercice ; ce délai peut être prolongé à la demande du Conseil d'administration par ordonnance du Président du tribunal de commerce statuant sur requête.



ARTICLE 41 — QUORUM ET MAJORITE DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

Les règles de quorum et de majorité applicables aux Assemblées Générales ordinaires sont celles fixées par l'article L.225-98 du code de commerce.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par la loi et les règlements si le Conseil d'administration décide d'y recourir lors de la convocation.

ARTICLE 42 — OBJET ET TENUE DES ASSEMBLEES EXTRAORDINAIRES

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sauf à l'occasion d'un regroupement d'actions régulièrement effectué ou pour la négociation de "rompus" en cas d'opérations telles que les augmentations ou réductions de capital.

Elle ne peut non plus changer la nationalité de la société, sauf si le pays d'accueil a conclu avec la France une convention spéciale permettant d'acquérir sa nationalité et de transférer le siège social sur son territoire, et conservant à la société sa personnalité juridique.

Par dérogation à la compétence exclusive de l'Assemblée Extraordinaire pour toutes modifications des statuts, les modifications aux clauses relatives au montant du capital social et au nombre des actions qui le représentent, dans la mesure où ces modifications correspondent matériellement au résultat d'une augmentation, d'une réduction ou d'un amortissement du capital, peuvent être apportées par le Conseil d'administration.

ARTICLE 43 — QUORUM ET MAJORITE DES ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRES

Les règles de quorum et de majorité applicables aux Assemblées Générales Extraordinaires sont celles fixées par l'article L.225-96 du code de commerce.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par la loi et les règlements si le Conseil d'administration décide d'y recourir lors de la convocation.

Lorsque l'Assemblée délibère sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier, les quorums et majorité ne sont calculés qu'après déduction des actions de l'apporteur ou du bénéficiaire qui n'ont voix délibérative ni pour eux-mêmes ni comme mandataires.

ARTICLE 44 — ASSEMBLEES SPECIALES

Ces Assemblées sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par l'article L.225-99 du code de commerce.

ARTICLE 45 — DROIT DE COMMUNICATION DES ACTIONNAIRES — QUESTIONS ECRITES

Les actionnaires ont un droit de communication, temporaire ou permanent selon son objet, dans les conditions fixées par les dispositions

légales et réglementaires en vigueur qui leur assurent l'information nécessaire à la connaissance de la situation de la société et à l'exercice de l'ensemble de leurs droits.

A compter du jour où il peut exercer son droit de communication préalable à toute Assemblée Générale, chaque actionnaire a la faculté de poser, par écrit, des questions auxquelles le Conseil d'administration sera tenu de répondre au cours de la réunion. »

Clauses susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle de la Société

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

Franchissements de seuils

Les statuts de la Société ne précisent aucun seuil complémentaire à ceux à déclarer au regard de l'application du Code de Commerce.

Conditions auxquelles les statuts soumettent les modifications de capital et des droits de vote attachés aux actions (articles 8 et 9 des statuts)

ARTICLE 8 — AUGMENTATION DU CAPITAL

Le capital social peut être augmenté suivant décision ou autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire par tous les moyens et procédures prévus par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

En cas d'incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, l'Assemblée Générale Extraordinaire statue aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées Générales Ordinaires.

Les augmentations du capital sont réalisées nonobstant l'existence de "rompus".

Dans le silence de la convention des parties, les droits respectifs de l'usufruitier et du nu-propiétaire d'actions s'exercent conformément aux dispositions légales et réglementaires.

ARTICLE 9 — AMORTISSEMENT ET REDUCTION DU CAPITAL

Le capital peut être amorti par une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire, au moyen des sommes distribuables au sens de la loi.

La réduction du capital, pour quelque cause que ce soit, est autorisée ou décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire. Elle s'opère, soit par voie de réduction de la valeur nominale des actions, soit par réduction du nombre des titres, auquel cas les actionnaires sont tenus de céder ou d'acheter les titres qu'ils ont en trop ou en moins, pour permettre l'échange des actions anciennes contre les actions nouvelles. En aucun cas, la réduction du capital ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires. »



22

CHAPITRE 22

CONTRATS IMPORTANTS

La Société n'a conclu aucun contrat important (autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires) au cours des deux années précédant la date du présent document de référence.



23

CHAPITRE 23

INFORMATIONS DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS, DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

Aucune déclaration ou rapport attribué à une personne intervenant en qualité d'expert n'est inclus par référence dans le présent document de référence.

24

CHAPITRE 24

DOCUMENTS
ACCESSIBLES AU
PUBLIC

24.1 •

Mise à disposition du public de documents propres à la Société

Pendant la durée de validité du présent document, les copies des documents listés ci-après peuvent être consultées et/ou demandées au siège de la Société :

- l'acte constitutif et les statuts de la Société ;
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de BIGBEN INTERACTIVE, dont une partie est incluse ou visée dans le présent document de référence ;
- les informations financières historiques de BIGBEN INTERACTIVE et de ses filiales pour l'exercice précédant la publication du présent document.

Ces documents sont disponibles sur support papier sur simple demande auprès de BIGBEN INTERACTIVE.

La cotation du titre BIGBEN INTERACTIVE est publiée dans plusieurs quotidiens d'information générale, économique et financière, dans lesquels la Société publie également, en tant que de besoin, ses communiqués.

L'information permanente concernant la Société est diffusée par le réseau HUGIN via Euronext.

La publication au BALO et à l'Autorité des Marchés Financiers est réalisée conformément à la réglementation en vigueur (Décret n° 2008-258 du 13 mars 2008 relatif à la publication de l'information financière réglementée et Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers).

La Société a mis en place un site internet : www.bigben.fr, où peuvent être également consultés les communiqués.

Parallèlement à ces moyens d'information réguliers, la Société ne manquerait pas de renforcer sa politique de communication à l'occasion de toute opération significative, ou de toute évolution de son environnement ou de sa politique.

Responsable de l'information financière

Monsieur Alain FALC, Président du Conseil d'administration et Directeur Général de BIGBEN INTERACTIVE.

BIGBEN INTERACTIVE
Rue de la Voyette, CRT-2
59 818 Lesquin Cedex, France.
Téléphone : +33 (0)3 20 90 72 00
Télécopie : +33 (0)3 20 87 57 99

24.2 •

Publications des 12 derniers mois

Non applicable, suite à la suppression de l'article L 451-1-1 du Code Monétaire et Financier.

25

CHAPITRE 25

INFORMATION SUR
LES PARTICIPATIONS

Un organigramme du groupe est présenté au Chapitre 7. « Organigramme » du présent document.

25.1 •

Société mère et autres filiales

Tableau des filiales et participation :

Données en K€	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avais donnés pour la société	Montant du CA hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
Filiales (détenues à + de 50 %)										
Game's.fr S.A.S.	1 000	534	100%	2 849	2 849	-	-	5 505	314	-
Bigben Interactive Belgique SA	300	1 224	100%	2 896	2 896	-	-	14 003	510	750
Bigben Interactive HK Ltd – Hong-kong	201	2 657	100%	269	269	-	-	34 965	564	772
Bigben Interactive GmbH Allemagne	500	-775	100%	500	500	1 600	305	12 046	-972	-
Modelabs Group	2 303	(16 426)	98%	96 672	96 672	-	-	-	-171	-
Participations (détenues entre 25 et 50 %)										
Newave Srl (2)	270	323	26%	200	200	-	-	12 949	-37	-
(2) états financiers disponibles au 30 Juin 2012.										

Participation minoritaire

Il est par ailleurs rappelé les éléments suivants :

La société Newave Srl, détenue à 26 % par la Société BIGBEN INTERACTIVE SA, est une société italienne de distribution de produits numériques. Elle a réalisé au titre de son dernier exercice un chiffre d'affaires d'environ 13,0 M€, en partie au travers de la distribution sur la péninsule des produits du Groupe.

La société Cadonor Sarl, historiquement détenue à 25 % par la Société BIGBEN INTERACTIVE SA, est une société lilloise spécialisée dans le cadeau promotionnel avec un chiffre d'affaires annuel de 632 K€ au 31 mars 2011. Elle n'a jamais distribué de dividendes depuis la prise de participation de BIGBEN INTERACTIVE et n'est pas un partenaire commercial significatif pour le Groupe. Au regard de l'absence de synergie entre cette société et BIGBEN INTERACTIVE, cette participation minoritaire a été cédée par décision du Conseil d'administration du 19 novembre 2012 à l'actionnaire de référence, et ce pour un montant limité de 17 K€.



BIGBEN INTERACTIVE SA

4, rue de la Voyette, CRT2, 59818 Lesquin - France

MODELABS SA - BIGBEN CONNECTED SAS

65/67, rue de la Victoire, 75009 Paris - France

Bigben Interactive Belgium SA

Avenue Ernest Solvay, 1480 Tubize - Belgique

Bigben Interactive Nederland BV

Kernkade 4h, 3542 CH Utrecht - Pays-Bas

Bigben Interactive GmbH

Walter Gropius Str. 24, 50126 Bergheim - Allemagne

Bigben Interactive (HK) Limited

N°5, 15th Floor
148 Electric Road, North Point - Hong Kong

Games.fr SAS

4, rue de la Voyette, CRT2, 59818 Lesquin - France

Contacts :

Informations financières :
infofin@bigben.fr

www.bigben.eu